

This book was produced in EPUB format by the Internet Archive.

The book pages were scanned and converted to EPUB format automatically. This process relies on optical character recognition, and is somewhat susceptible to errors. The book may not offer the correct reading sequence, and there may be weird characters, non-words, and incorrect guesses at structure. Some page numbers and headers or footers may remain from the scanned page. The process which identifies images might have found stray marks on the page which are not actually images from the book. The hidden page numbering which may be available to your ereader corresponds to the numbered pages in the print edition, but is not an exact match; page numbers will increment at the same rate as the corresponding print edition, but we may have started numbering before the print book's visible page numbers. The Internet Archive is working to improve the scanning process and resulting books, but in the meantime, we hope that this book will be useful to you.

The Internet Archive was founded in 1996 to build an Internet library and to promote universal access to all knowledge. The Archive's purposes include offering permanent access for researchers, historians, scholars, people with disabilities, and the general public to historical collections that exist in digital format. The Internet Archive includes texts, audio, moving images, and software as well as archived web pages, and provides specialized services for information access for the blind and other persons with disabilities.

Created with hocr-to-epub (v.1.0.0)

Google This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online. It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover. Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you. Usage guidelines Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying. We also ask that you: + Make non-commercial use of the files We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for Personal, non-commercial purposes. + Refrain from automated querying Do not send automated queries of any sort to Google's System: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help. + Maintain attribution The Google's "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it. + Keep it legal Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe. About Google

Book Search Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>

Google A propos de ce livre Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne. Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public. Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains. Consignes d'utilisation Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées. Nous vous demandons également de: + Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial. + Ne pas procéder à des requêtes automatisées N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter Nous encourageons pour la réalisation de ce type de

travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile. + Ne pas supprimer l'attribution Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas. + Rester dans la légalité Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère. A propos du service Google Recherche de Livres En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

EXTRAIT DU RÈGLEMENT. ÂAT. 44. — Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication. Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un Commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution. Le nom de Téditeur sera placé en tête de chaque volume. Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du Commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié. Is Commissaire responsable soussigné déclare que les Chroniques de Pergbval de Cagnt, préparées par M. Henri Morânvill^^ lui ont paru dignes d'hêtre publiées par la Soci^t^ DE L^HISTOIRB DE FrINGE. Fait à Paris, le 4^ janvier 4902. Signé : Germain LEFÈVRE-PONTALIS. Certifié : Le Secrétaire de la Société de l'Histoire de France, A. DE BOISUSLE. i

The text on this page is estimated to be only 3.24% accurate

tîSSUtiUÎJ :fnif>J«u«ji>é«»HTfP»{ iaAii*i^ft.u-îui::^^».;>,>.
<.>1Hl initmMwnnnniTlMTitxTnfftHnnfinn "iîrîntiiiiTinnHniV w»rK« 'i-
'».'»î~r:Tîiîîî Kr»rtT ^i > 'l r y' î . l'. fi

The text on this page is estimated to be only 5.00% accurate

r

NOTICE. Les chroniqueurs du xv^e siècle n'ont pas donné en général des renseignements bien étendus sur Jeanne d'Arc. Il est difficile de donner les raisons de leur ignorance, involontaire ou voulue. Tous, ou à peu près tous, signalent du moins son rôle miraculeux; un petit nombre seulement s'étendent sur les particularités de sa mission. Aussi, a-t-on signalé déjà une chronique d'une importance capitale pour l'histoire de Jeanne d'Arc, la chronique de Perceval de Cagny. M. Quicherat, dans la Bibliothèque de l'École des chartes¹ y et plus tard dans la publication qu'il a faite du procès de la Pucelle*, n'a eu garde de négliger une source si intéressante; et, mieux que Bry de la Clergerie, le vieil historien du Perche², dont les emprunts ne visaient guère que l'histoire de ses anciens seigneurs, M. Quicherat a montré toute la valeur de l'œuvre de Perceval de Cagny et les conséquences de son récit pour la mémoire de Charles VII. Puis MM. Servois et Vallet de Viriville eurent la pensée de publier intégralement un texte si important, et ils offrirent à la Société de l'histoire de France d'en exécuter la publication³. Mais ce projet, accueilli favorablement par le Conseil 1. Année 1845-1846, t. VU, p. 143 à 171. 2. T. IV, p. 1 à 37. 3. Voir ci-dessous, p. xiii. 4. Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France, année 1841

,IiI.)I1'!il!!

The text on this page is estimated to be only 13.50% accurate

CHRONIQUES DE PERCEVAL DE CAGNY .^P* »*.*•

The text on this page is estimated to be only 18.50% accurate

IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR A NOGENT-LE-
ROTROU.

The text on this page is estimated to be only 16.98% accurate

CHRONIQUES DE PERCEVAL DE CAGNY PUBLIÉES POUR
LA PREMIERE FOIS POUR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE
FRANCE PAR H. MORANVILLÉ A PARIS LIBRAIRIE RENOUARD H.
LAUBHNB, STICCBSSBtIR LIBRAIRB DB hà. BOOIÉTÈ DB
l'hI8T0IRB DB FRANCB RCB DB TOmOIOIl, H* 6 ^ iCtCl MDGGGGII
I

The text on this page is estimated to be only 6.23% accurate

I p^ ■ • *'^^^*>^*bi<<' n ■* « IMPRIMERIE DAUPELEY-
GOUVERNEUR A NOGENT-LE-ROTRO0.

The text on this page is estimated to be only 15.11% accurate

CHRONIQUES DE PERCEVAL DE CAGNY PUBLIÉES POUR
LA PREMIERE FOIS POUR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE
I PAR H. MORANVILLÉ A PARIS LIBRAIRIE RENOUARD H.
lAiniENB, STICCEaSBim LIBRAIRE DB hà. SOGIÉTÉ DE l'hISTOIRB
DE FRANCE RCB DE TOimROH, E* 6 MDGGGOII 3

The text on this page is estimated to be only 5.80% accurate

a. $\text{Cl}_3\text{O}^+\text{S}^{3-}\text{SO}$

EXTRAIT DU RÈGLEMENT. LT ÂAT. 44. — Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication. r-^ Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un Commissaire ^ responsable, chargé d'en surveiller l'exécution. À Le nom de l'éditeur sera placé en tête de chaque volume. Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du Commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié. Le Commissaire responsable sousigné déclare que les Chroniques de Pbrgbval de Cagnt, préparées par M. Henri Morânvill^^ lui ont paru dignes d'être publiées par la Soci^^ DE L^HISTOIRB DE FRINGE. Fait à Paris, le 4^ janvier 4902. Signé : Germain LEPÈVRE-PONTALIS. Certifié : Le Secrétaire de la Société de l'Histoire de France, A. DE BOISUSLE. 1

The text on this page is estimated to be only 5.80% accurate

a. $C_{13}^{13}S-353 S^{16}O$

EXTRAIT DU RÈGLEMENT. ÂAT. iÂ, — Le Conseil désigne les ouyrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication. Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un Commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution. Le nom de l'éditeur sera placé en tête de chaque volume. Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du Commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié. Le Commissaire responsable soussigné déclare que les Chroniques de Perceval de Cignt, préparées par M. Henri Morânvill^{^^} lui ont paru dignes d'être publiées par la Soci^{^^} DE L'HISTOIRE DE FRANCE. Fait à Paris, le 4^e janvier 1902. Signé : Germain LEPÈVRE-PONTALIS. Certifié : Le Secrétaire de la Société de l'Histoire de France, A. DE BOISUSLE. i

The text on this page is estimated to be only 2.50% accurate

-T"-i.in,.iiNi III mil , k |i iml'ftiLl.asSggEB3SËa «'>« •tyf • .f*r \

NOTICE. Les chroniqueurs du xv^e siècle n'ont pas donné en général des renseignements bien étendus sur Jeanne d'Arc. Il est difficile de donner les raisons de leur ignorance, involontaire ou voulue. Tous, ou à peu près tous, signalent du moins son rôle miraculeux; un petit nombre seulement s'étendent sur les particularités de sa mission. Aussi, a-t-on signalé déjà une chronique d'une importance capitale pour l'histoire de Jeanne d'Arc, la chronique de Perceval de Cagny. M. Quicherat, dans la Bibliothèque de VÉoole des chartes[^], et plus tard dans la publication qu'il a Caite du procès de la Pucelle*, n'a eu garde de négliger une source si intéressante; et, mieux que Bry de la Clergerie, le vieil historien du Perche', dont les emprunts ne visaient guère que l'histoire de ses anciens seigneurs, M. Quicherat a montré toute la valeur de l'œuvre de Perceval de Cagny et les conséquences de son récit pour la mémoire de Charles VII. Puis MM. Servois et Vallet de Viriv^e eurent la pensée de publier intégralement un texte si important, et ils offrirent à la Société de l'histoire de France d'en exécuter la publication[^]. Mais ce projet, accueilli favorablement parle Conseil 1. Année 1845-1846, t. VII, p. 143 à 171. 2. T. IV, p. 1 à 37. 3. Voir ci-dessous, p. xiii. 4. Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France, année 1

The text on this page is estimated to be only 0.00% accurate

'VW

NOTICE. Les chroniqueurs du xv^e siècle n'ont pas donné en général des renseignements bien étendus sur Jeanne d'Arc. Il est difficile de donner les raisons de leur ignorance, involontaire ou voulue. Tous, ou à peu près tous, signalent du moins son rôle miraculeux; un petit nombre seulement s'étendent sur les particularités de sa mission. Aussi, a-t-on signalé déjà une chronique d'une importance capitale pour l'histoire de Jeanne d'Arc, la chronique de Perceval de Cagny. M. Quicherat, dans la Bibliothèque de l'École des chartes[^] et plus tard dans la publication qu'il a faite du procès de la Pucelle[^], n'a eu garde de négliger une source si intéressante; et, mieux que Bry de la Clergerie, le vieil historien du Perche', dont les emprunts ne visaient guère que l'histoire de ses anciens seigneurs, M. Quicherat a montré toute la valeur de l'œuvre de Perceval de Cagny et les conséquences de son récit pour la mémoire de Charles VII. Puis MM. Servois et Vallet de Viriville eurent la pensée de publier intégralement un texte si important, et ils offrirent à la Société de l'histoire de France d'en exécuter la publication[^]. Mais ce projet, accueilli favorablement par le Conseil i,* 1. Année 1845-1846, t. VU, p. 143 à 171. 2. T. IV, p. 1 à 37. 3. Voir ci-dessous, p. xiii. 4. Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France, année 1

n NOTICE. de la Société, n'eut pas de suite, M. Vallet de Viriville étant mort avant d'avoir commencé l'édition. Longtemps après, j'eus l'occasion d'en parler à mon camarade feu Achille Le Vavas seur, qui abordait l'étude de la chronique de Gruel, édition parue sous les auspices de la Société de l'histoire de France et dont la valeur reconnue a rendu sensible au public la perte prématurée que les amis de ce savant ont Caite. Sa fin rapide l'empêcha seule d'étudier sérieusement la question, et surtout d'exécuter à son tour une copie du manuscrit que nous ne connaissons que grâce à la plume laborieuse de Duchesne/ C'est alors que j'ai eu, il y a quelques années, le projet de reprendre pour mon compte ce projet de publication tant de fois avorté, et je l'aurais réalisé plus tôt avec le bienveillant appui de la Société de l'histoire de France, à qui la chronique de Perceval de Gagny appartient à tant de titres, si de douloureuses circonstances ne m'en avaient empêché. L'ouvrage de Perceval de Gagny, tel que le donne le manuscrit, comprend deux parties d'inégale valeur. La première est à proprement parler une suite de notices généalogiques des comtes puis ducs d'Alençon ; elle commence à saint Louis et s'arrête à l'année 1436. Enfin, elle n'a pu être rédigée après avril 1437, car elle ne mentionne pas le second mariage de Jean II, duc d'Alençon, qui se fit le 30 avril 1437. La seconde est la véritable chronique, la seule intéressante; elle commence à l'année 1239, à l'arrivée de la Gouronne d'épines à Paris, et se termine en 1438 ; mais on peut considérer que la partie originale commence seulement à l'année 1393. 1866, l'» partie, p. 182; année 1867, l" partie, p. 6, 22, 95; année 1868, l'« partie, p. 111.

NOTICE. m Ces explications données, il importe de rechercher ce qu'était Perceval de Cagny . S'il ne donne pas de longs détails sur son origine, il apprend à ses lecteurs que ses fonctions l'attachaient à la maison des comtes, puis ducs d'Alençon, au service desquels il était demeuré depuis quarante-six ans, dit-il en 1436 ; ceci reporte à 1390 la date de son entrée au service de la maison d'Alençon. Il débuta par l'office de panetier du comte Pierre, devint écuyer d'écurie de Jean P^{re}, duc d'Alençon, servit enfin son successeur comme écuyer d'écurie et comme maître d'hôtel. On peut admettre qu'en 1390 il pouvait avoir à peu près quinze ans, d'où il est permis de conclure qu'en 1436, alors qu'il écrivait, Perceval de Cagny avait environ soixante ans. En effet, il dit, d'une manière assez touchante, qu'il espère continuer encore les services dus à une maison qui lui a fait tant de bien : « Et encore servira tant comme il « pourra et sçaira et que il leur vendra à plaisir. » C'est bien la pensée d'un vieux serviteur que les années ont épargné. Il était, dit-il, originaire du Beauvaisis. Mais la terre de Cagny a perdu son nom, qu'au xvn^e siècle on lui a enlevé, pour lui donner successivement ceux de Boufflers, de Saisseval, puis de Crillon. Seul aujourd'hui un lieudit en a conservé la mémoire : un petit bois sur le territoire de la commune de Crillon* s'appelle encore le bois de Cagny. Il ne faut pas croire qu'il soit aisé de trouver une mention de notre auteur ailleurs que dans sa chronique : les comptes de l'hôtel de ses maîtres n'existent plus, et c'est en vain que j'ai cherché son nom autre part que dans son livre'. 1. Oise, arr. de Beauvais, cant. de Songeons. 2. Ces lignes étaient écrites quand M. de Beaucourt a bien

IV NOTICE. Il ne nous renseigne guère sur son existence au cours de ses deux œuvres, et sa personnalité ne perce pas à travers son récit. Tout au plus est-il possible de faire quelques observations à cet égard. Faut-il voir dans la relation de la réception faite à Charles YI en 1393 à Argentan un souvenir de jeunesse personnel à l'auteur? C'est ce que je n'oserais affirmer. Du moins, il semble bien qu'en 1416, au mois de juin, Perceval de Cagnj ait séjourné dans le pays d'Alençon, quand il raconte les effets de la tempête du 14 et du 15 juin. Plus tard, en octobre 1433, il était sans doute à Angers, où il note une violente perturbation atmosphérique. C'est encore une crue extraordinaire du Maine qu'il constate le 28 novembre 1436 à Cbâteau-Gontier, et presque un an après, le 10 novembre 1437, il était probablement à Angers, où il vérifiait les terribles dégâts causés par la foudre à divers édifices de la ville. Ce n'est donc qu'à l'occasion de ces menus incidents qu'il est possible de saisir la présence de l'humble écuyer d'écurie du duc d'Alençon. D'ailleurs, son mémoire généalogique une fois terminé, Perceval de Cagny a su résister à la tentation de faire de sa chronique une manière de panégyrique de son maître, au voulu signaler à M. Delisle, pour moi, une procuration donnée par le duc d'Alençon (8 avril 1439), où Perceval de Gagny, dont le nom est écrit Caigni ou Caignyf est mentionné comme témoin de l'acte. Enfin, le 14 avril 1439, à Pouancé, il signa une lettre du duc d'Alençon (Bibl. nat., coll. Doat217, fol. 54 et suiv.). J'exprime ici toute ma reconnaissance à M. de Beaucourt pour la communication de ces deux textes, qui, confirmant pleinement la situation que Perceval se donne dans Thôtel d'Alençon, précisent sa personnalité. J'ai adopté pour son nom la forme Cagny et non Caigny, puisque le lieudit de la commune de Grillon s'écrit actuellement Cagny,

NOTICE. V point même que souvent il ne le nomme pas, alors que la chose se justifierait aisément par le souci d'être un historien complet et bien informé. S'il mentionne en effet la libération du duc d'Alençon en 1427, il a négligé d'apprendre à ses lecteurs que son maître était du nombre des prisonniers de Verneuil. En sorte que le titre de « Chronique d'Alençon, » que j'ai vu donner à la seconde œuvre de Perceval de Cagny, est absolument erronée C'est une chronique générale. Il n'en faudrait pas conclure pourtant que Perceval s'y est complètement désintéressé du rôle d'une famille à laquelle des liens de reconnaissance l'enchaînaient d'étroite façon. Il a épousé les querelles de son maître, et le duc de Bretagne, le connétable de Richemont expient leurs torts vis-à-vis du duc d'Alençon : le duc de Bretagne particulièrement, dont l'attitude incertaine et ambiguë ne force pas l'ei[^]me. Il n'est pas jusqu'à Charles VII, dont le duc d'Alençon avait déjà à se plaindre en 1436, et qui ne soit fortement malmené par Perceval de Cagny. Le pis est qu'on doit admettre que Perceval n'avait pas tout à fait tort. Que Perceval de Cagny ait tiré son livre de son propre fonds, c'est-à-dire qu'il n'ait mis en œuvre que des renseignements oraux recueillis par lui, c'est ce que personne ne songera à soutenir. Assurément, il a emprunté la première partie de sa chronique, celle qui s'arrête par exemple à l'année 1381, à des sources écrites ; mais son récit est si bref, disons-le, si dépourvu d'un intérêt quelconque, que leur détermination, 1. On objecterait en vain que la copie de Duchesne débute par ces mots : a La Chronique d'Alençon escripte par Perceval de < Gaigny ; » en effet, ce titre est placé non en tête de la chronique, mais en tête du mémoire généalogique relatif à la maison d'Alençon, et, de plus, il n'est pas prouvé qu'il figurât dans le manuscrit original.

VI NOTICB. à peu près impossible à mon sens, n'offrirait aucun intérêt. La même question posée pour le reste de la chronique, si elle est d'une solution aisée, ne laisse pas que d'avoir de l'importance. Assurément, on ne saurait rencontrer, dans l'état de nos connaissances historiographiques, une source évidente des renseignements dictés à son secrétaire par Perceval de Cagny : la lecture de son œuvre ne laisse aucun doute à cet égard. Mais il reste à rechercher s'il est possible de déterminer l'origine orale de sa chronique. Il est hors de discussion qu'employé aussi longtemps qu'il l'a été dans la maison d'Alençon, il ait été parfaitement placé pour recueillir les nouvelles de son temps : cependant, je le répète, on ne trouve la marque d'un témoin oculaire que dans de très rares passades que j'ai signalés et relatifs à des événements sans importance. J'aurais été forcé d'avouer que je n'avais aucune hypothèse à formuler sur ce point, si le hasard ne m'avait pas fait remarquer que Cousinot de Montreuil donnait presque exactement les mêmes chiffres que Perceval de Cagny pour les pertes subies par les Anglais à la bataille de la Bressinière (26 septembre 1423). Or Cousinot n'a pas caché la source à laquelle il avait puisé ce renseignement, et il l'a nommée : c'est le héraut Alençon. Est-il donc téméraire de supposer que le héraut Alençon ait sur plusieurs points, peut-être même pour l'histoire de la mission de Jeanne d'Arc, inspiré Perceval de Cagny ? Reste à savoir si ce dernier a dicté sa chronique en plusieurs fois, un peu à la manière d'un journal, ou bien si c'est au contraire une œuvre sortie tout d'un jet de sa pensée. La chose est assez délicate à déterminer et je n'oserais, bien entendu, que formuler une hypothèse. Mais l'examen de la chronique me porte à croire assez fermement, d'abord qu'elle

NOTICE. VII a été dictée après 1421, parce qu'en 1420 Perceval donne à Richard, frère de Jean VI, duc de Bretagne, le titre de comte d'Étampes, dont il ne fut gratifié que le 8 mai 1421 . n y a plus : dans la biographie que, dans son mémoire généalogique, Perceval consacre au duc Jean II d'Alençon, il parle du « conte de Cleremont, qui, depuis, a « esté duc de Bourbon. » Or, Charles, comte de Clermont, ne devint duc de Bourbon qu'en 1434, à la mort de son père. Donc, le mémoire généalogique n'a pu être dicté qu'après 1434, et il ne faut pas oublier que Perceval de Cagny a composé son mémoire généalogique avant de dicter sa chronique. Dans ces conditions, plus précisément, je crois que Perceval de Cagny mérite toute créance lorsqu'il raconte qu'il dicta sa chronique en 1436, puisqu'il est probable, d'autre part, qu'il a fait écrire avant 1437, avant d'avoir appris le projet de seconde union du duc Jean d'Alençon. Deux motifs l'ont poussé à entreprendre son travail. Le premier a été son désir de contribuer à la gloire de ses maîtres; le second, afin « que les successeurs de luy « puissent veoir, sçavoir et congnoistre comment et avecques « quels seigneurs il a vescu la pluz part de son temps, il a fait « faire cest présent mémoire, et avecques ce a voulu faire « mètre par escript aucun pou des mechiés, guerres et pesti4c lences avenues en ce royaume de France avant son temps « et de ce dont il a eu congnoissance, en l'an M CCCC < XXXVP. > 1. M.

QaicyiQTdXXBibliolhèque de VÉcole des chartes, t. VII, année 1845-1846, p. 143) paraît attribuer à une erreur de Perceval de Gagay la désignation de cette date de 1436, puisque, dit-il, c le c récit est poursuivi jusqu'à la fin de 1438. » Je ne vois pas du tout qu'il faille corriger cette date. C'est en 1436 que Perceval

vin NOTICE. De là, sans doute, il semblera téméraire de conclure que Perceval de Cagny a eu peut-être une postérité? Du moins, et c'est le point le plus important, cette manière de préface montre à l'évidence que Perceval de Cagny est bien l'auteur et de la généalogie des comtes puis ducs d'Alençon et aussi de la chronique dont le terme n'est pas seulement 1436, mais plus exactement 1438. Il ajoute lui-même que s'il n'a pas tenu la plume, du moins tout a été composé sous sa direction, sous ses yeux, sans aucun doute aussi sous sa dictée. M. Quicherat n'a pas émis le doute d'attribution formulé par M. de Beaucourt dans la préface de son histoire de Charles y II; M. Quicherat a simplement admis l'exactitude des termes de la préface de Perceval de Cagny . Au contraire, M. de Beaucourt a un soupçon, et il écrit : « M. Yallet de Viriville avait projeté la publication d'une chronique des ducs d'Alençon attribuée à Perceval de Cagny*... » Précisons d'abord : il ne faut pas nommer « chronique des ducs d'Alençon » la partie vraiment historique de l'œuvre de Perceval de Cagny : c'est une chronique générale. Cependant, il semble bien que l'explication et les détails donnés par Perceval de Cagny ne prêtent en aucun point, soit à confusion, soit à discussion. Il annonce en effet deux œuvres : de Cagny a dicté sa préface, aussitôt après avoir terminé la généalogie de ses maîtres ; puis, à mesure qu'il faisait mettre par écrit la chronique proprement dite, le temps s'écoulait et le goût lui vint de continuer son œuvre jusqu'en 1438. Il me paraît donc certain que la partie de la chronique comprise entre 1436 et l'année 1438, qui est son terme, a été dictée en quelque sorte au jour le jour. On lit en effet, à la date de septembre 1438, ces mots significatifs : < Tout le temps de l'esté présent... » Or, je le répète, la chronique ne s'arrête qu'à la fin de décembre 1438. i. Histoire de Charles Vil, t. I, p. lxix.

NOTICE. IZ d'abord le mémoire généalogique, ensuite une chronique; et, de fait, sa préface, telle que la fournit le manuscrit, est bien placée : elle est le lien nécessaire entre la généalogie des comtes et ducs d'Alençon, qu'elle suit, et la chronique générale, qu'elle précède. Bref, les mots « cest présent mémoire » désignent le mémoire généalogique, et par « avecques ce a « voulu faire mètre par escript aucun pou des mechiés. . . , » l'auteur a entendu désigner sa chronique. Jusqu'à nouvel ordre, je ne conçois donc pas qu'il soit possible de contester l'attribution des deux œuvres à Perceval de Gagny. Ce n'est pas seulement le souci de rendre à un auteur un juste tribut de reconnaissance qui oblige à vérifier si la chronique placée parla tradition sous son nom lui est bien due; c'est surtout Tobligation de déterminer l'authenticité^ la valeur des témoignages nouveaux qu'elle produit. Et la chose est d'importance quand il s'agit de la réputation d'un souverain qui, comme Charles VU, a eu la rare fortune d'un appui surhumain. Or, M. Quicherat n'hésite pas à invoquer souverainement le témoignage de Perceval de Cagny, qui simplement, sans parti pris, d'un accent sincère, relate les amertumes que Charles VU et son entourage ne ménagèrent pas à Jeanne d'Arc. Et, comme pour prouver au lecteur quelle foi s'attachera à tout ce qu'il écrit relativement à Jeanne d'Arc, Perceval raconte une entrevue, jusque-là à peine connue, de la Pucelle avec la duchesse d'Alençon douairière et sa bru ; c'est assez montrer que par ses relations d'affection avec la maison d'Alençon et avec celui qu'elle appelait son beau duc, Jeanne d'Arc avait trouvé un historien fidèle. D'abord, Perceval de Cagny montre à quel degré de désarroi se trouvait le conseil du roi à Tarrivée de Jeanne, en

X NOTICE. mars 1429 : « Et avant sa venue, le roy, ne les seigneurs de « son sang, ne savoient quel conseil prendre. Et, depuis, « par son aide et conseil, vint tousjours de bien en mieulx. » Orléans délivré et la victoire de Patay remportée, au moment de son départ pour Reims, à la fin de juin, Charles VU hésite et fait long séjour à Gien ; Jeanne en est « marrie, » et « par despit se deslogea et ala logier aux champs. » Après le sacre, dans la seconde quinzaine d'août, Charles VII, qui vient de recevoir les clefs de Compiègne, veut y séjourner et ne déguise pas que, satisfait de ses succès inespérés, il se propose d'en rester là « sans autre chose 4c entreprendre. » Jeanne en est encore « moult marrie, » et, accompagnée du duc d'Alençon, elle se porte sur Paris. Son exemple entraîne cependant le roi, qui « vint à grant regret jusque » en la ville de Senliz ; et sembloit que il fust conseillé au 4c contraire du vouloir de la Pucelle, du duc d'Alençon et « de ceulx de leur compaignie. » Le roi s'entête à ne plus bouger; alors, le duc d'Alençon va tenter de l'amener, réussit à le pousser jusqu'à Saint-Denis, et on dit : « Elle 4c metra le roy dedens Paris, se à lui ne tient. » Malheureusement, à Tattaque de la porte Saint-Honoré, le jeudi 8 septembre, Jeanne est blessée, la nuit arrive, on l'éloigné, et le lendemain, 9 septembre, alors qu'elle voulait recommencer l'attaque, Charles VII la fait rappeler et ordonne à ses capitaines de la lui amener à Saint-Denis : « La Pucelle » et le plus de ceux de la compaignie en furent très marriz. » Tous obéissent, espérant le jour suivant, 10 septembre, attaquer Paris sur un autre point et « passer Saine à ung pont que « le duc d'Alençon a voit fait faire au travers de la rivière, « en droit Saint Denis..., mais ilz ne porent pour ce que le « roy, qui avoit sceu l'intencion de la Pucelle , du duc

NOTICE. XI « d'ÂlençoD et des autres de bon vouloir, toute la nuit fist « dépecer ledit pont. » Enfin, non content d'arrêter ainsi rélan des troupes, Charles VU reste immobile jusqu'au 13 septembre, perdant son temps en conseils < tousjours « tendant aflSn de retourner sur la rivière de Loire, au grant « desplaisir de la Pucelle. » C'est alors que commence la période la plus douloureuse de la vie de Jeanne d'Arc; immobilisée par le mauvais vouloir de Charles YII et celui de son conseil jusqu'au mois d'avril 1430, elle n'entreprend qu'une campagne d'hiver, mal préparée, sur les bords de la Loire, terminée par l'infructueux siège de la Charité; et enfin, abreuvée de dégoûts, ayant « veu et entendu tout le fait et la manière « que le roy et son conseil tenoient pour le recouvrement de « son royaume, elle, très mal contente de ce, trouva manière « de soy départir d'avecques eulx; et sans le sceu du roy « ne prendre congîé de lui > elle s'échappa et entama la fatale expédition qui à Compiègne lui coûta la liberté, puis la vie. Si bien que Perceval de Cagny remarque que tous les sujets du roi s'étonnaient de son apathie, du « petit vouloir » qu'il montrait « pour conquérir son royaume. » Ses conseillers étaient « assez de son vouloir et leur sufisoit de passer « temps et vivre, et par especial depuis la prinse de la « Pucelle! » M. Quicherat, le premier*, je le répète, a mis en lumière i. M. Quicherat, dans les Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc, t. IV, p. 1, n'a pas manqué d'écrire qu'il mettait c Perceval de Gagny en tête des chroniqueurs qui ont « piirlé de la Pucelle. Cet honneur lui revient comme au mieux « instruit, au plus complet, au plus sincère, à celui qui, le premier c en date, a témoigné pour elle, et d'une manière digne d'elle, dans « un écrit destiné à la postérité. »

XII NOTICE. cette pitoyable attitudes et Perceval de Cagny, en la lui révélant, lui a permis de justifier Jeanne d'Arc et la seconde partie de sa mission. Sauver toute la France, &ire régner le roi sur toute la France, tel a été le but que Jeanne a cherché, que le roi et ses conseillers Font empêchée d'atteindre. En sorte que c'est malgré lui et malgré les siens que la mission de Jeanne d*Ârc a pu s'accomplir. Charles VU, et ses conseillers, c'est-à-dire lui encore, ont paralysé Jeanne d'Arc au cours de sa mission ; aucun motif avouable ne paraît justifier cette attitude. Personne aujourd'hui, je pense, ne conteste qu'il fut très difScile à Charles VU d'intervenir après la capture de Jeanne d'Arc. Mais personne n'osera, je crois, décharger la mémoire de Charles YII de la responsabilité dont elle est encore accablée, parles entraves dont U a laissé embarrasser sa mission. A cet égard, la chronique de Perceval de Cagny met les choses au point sans violence, sans partialité. J'ai à justifier l'emploi de ce dernier terme, et la chose me sera facile. En efiet, l'un des actes les plus remarqués de Charles YII, après la mort de Jeanne d'Arc, a été le siège de Montereau, en 1437. Le rôle du roi y a été digne de louanges. Il a bravement payé de sa personne, et un registre du Parlement porte la trace des éloges que méritait sa valeur ; Perceval n'a pas été moins juste, et il a su dépouiller ses rancunes et rendre justice à la bravoure d'un prince qu'en d'autres temps il n'avait pas prisé. 1. M. Quicherat {Bibliothèque de V École des chartes, t. Vil, année 1845-1846, p. 146), en publiant pour la première fois le témoignage de Perceval de Gagny, a cru pouvoir ajouter que « la a Pucelle eut à combattre la résistance continuelle de Tabsurde et < odieux gouvernement en faveur duquel elle vint accomplir des « miracles. »

NOTICE. xm Ce n'est pas seulement pour Thistoire de Jeanne d'Arc que la chronique de Perceval de Cagny est importante, elle l'est autant pour l'histoire du premier tiers du xv^e siècle; mais le nom de son auteur restera toujours connu pour celui du meilleur chroniqueur de Jeanne d'Arc, et cette partie de son œuvre en constituera toujours la portion essentielle. J'ai eu l'occasion de dire que la chronique de Perceval de Cagny ne nous était connue que par une copie de Duchesne. Gilles Bry, sieur de la Clergerie, dans son Histoire des pays et comté du Perche et diiché d'Alençon, publiée en 1620, en ât un bref usage, ou, pour parler plus exactement, il se servit de la généalogie des ducs d'Alençon rédigée par Perceval de Cagny ^; mais il semble qu'il n'ait pas utilisé la chronique proprement dite. Sans doute, il devait la connaissance de cet ouvrage à Duchesne, « Tourangeau, géographe « du Roy, homme plein de recommandation pour les services « qu'il rend au public en ses curieuses et pénibles recherches « et son érudition singulière^... » En sorte qu'assurément Bry de la Clergerie n'a pas consulté le manuscrit sur lequel Duchesne a fait sa copie; comme nous, il n'a eu entre les mains que cette copie même ; et c'est de cette communication qu'il remercie Duchesne dans les termes que je viens de citer. La copie, certes, est bien faite; mais on y regrette quelques lacunes qui, à n'en pas douter, déparaient l'original. Ces lacunes portent surtout sur des dates, comme si l'auteur les avait laissées en blanc lors de sa dictée, en se réservant de les faire ajouter ultérieurement, quand ses souvenirs se seraient précisés. Peut-être cependant quelques lacunes, 1. Notamment p. 287, 304, 305, 3ii, 344. 2. Page 31.

XIV NOTICE. plus importantes, sont-elles dues au mauvais état du manuscrit original. Aucune note de Duchesne ne nous éclaire sur ce point, et nous en sommes réduits aux conjectures. Je m'en voudrais, en signant ces courtes pages, de ne pas exprimer tous mes remerciements à ceux de mes amis qui m'ont libéralement communiqué des renseignements. M. Germain Lefèvre-Pontalis, à qui sa vieille affection pour moi a fait accepter la charge de commissaire responsable, et M. Henri Lacaze m'ont fait profiter l'un et l'autre de leurs recherches et de leurs travaux, et M. de la Roncière a eu la bonne grâce de me prêter quelques pages manuscrites de son excellent livre sur la marine française. Je saisis avec joie l'occasion qui m'est fournie de leur répéter toute ma gratitude. J'ai encore une dette à acquitter vis-à-vis de la Société de l'histoire de France, qui accueille pour la seconde fois une publication que je lui présente. Il m'est agréable de reconnaître, dans la bienveillance que les membres de son Conseil me témoignent, comme un souvenir donné à une mémoire qui m'est chère. Je leur en exprime ici toute ma reconnaissance. H. M.

NOTICE. XV Ce volume était en cours d'impression lorsque M. Noël Valois, poursuivant un dépouillement méthodique des registres de plaidoiries du Parlement, a mis la main sur une affaire où Perceval de Cagny était partie contre Jean de Hangest, seigneur de Genlis, dont l'attachement au parti de Jean Sans-Peur est avéré*. M. Valois a eu l'obligeance de m'indiquer sa découverte et je lui en exprime mes biens vifs remerciements. J'imprime à la suite de ces lignes les extraits de plaidoiries qui présentent de l'intérêt. Si on ajoute les renseignements que donne Perceval de Cagny lui-même dans sa préface à ceux que fournissent ces plaidoiries, on peut dire que l'on connaît maintenant beaucoup de ce qu'il est essentiel de savoir sur cet auteur. Je vais résumer ici les particularités que ces textes révèlent. Robert de Cagny, dit Perceval, avant janvier 1412 (n. st.), était écuyer d'écurie du comte d'Alençon, ce qu'on savait d'ailleurs. À cette époque déjà, il était marié, et c'est à bon droit sans doute que j'ai pu présumer, d'après une phrase de lui, qu'il laissa postérité. Aux environs du mois d'août 1408, il acquit en Picardie, dans les environs de Montdidier, le fief de « Deffors[^], » ou plutôt, en réalité, de < DeflFois, » dont M. Germain Lefèvre-Pontalis me signale l'existence sous le nom actuel de « Defoy , » ferme située à mi-chemin entre les communes d' AssainviUers et d'Ayencourt 3. Mais, se prévalant 1. Sur ce personnage, voir P. Anselme, Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, t. VI, p. 746 A. 2. Plaidoirie en date du 3 février 1423, ci-après, p. xvi. C'est évidemment la terre de a Defforts, » située exactement dans la même région, que le P. Anselme (op. cit., t. VI, p. 54 A) mentionne comme appartenant à Robert de Bologne, dit le Tirant, à cette même époque. Mais cela ne contredit pas l'afQrmation que Perceval de Cagny y possédait un fief. On remarquera qa*il n'est pas dit qu'il en possédât la seigneurie; celle-ci appartenait à Robert de Bologne. 3. Somme, arr. et canton de Montdidier.

1*

XVI NOTICE. du droit de retrait, Jean de Hangest, seigneur de Genlis, fit ajourner le vendeur de la terre devant le prévôt de Montdidier au mois d'août 1408 et consigna le prix deux mois après. D'où procès entre Perceval de Cagny et Jean de Hangest, tous deux prétendant à la jouissance de ce fief. Par malheur pour Perceval de Cagny, les lenteurs de la procédure qui, en 1411, avaient amené la cause devant le bailli de Senlis, firent venir son appel devant le Parlement de Paris en février 1413 (n. st.), à une époque où les passions bourguignonnes, surexcitées à Paris, laissaient peu d'espoir aux partisans de la maison d'Orléans et à leurs domestiques d'obtenir justice de magistrats inféodés à la faction de Jean Sans-Peur. Aussi, après trois audiences, le 3 février, le 27 février et le 18 mai 1413, on ne trouve plus trace du procès, et quand on considère qu'à ce moment la faction cabochienne détenait le pouvoir et en abusait de si odieuse manière, on comprend pourquoi Perceval de Cagny dut renoncer à faire prévaloir ce qu'il pensait être son droit. Il y a quelque honneur pour lui à avoir souffert dans ses biens, pour la cause à laquelle ses maîtres s'étaient dévoués. ■ 3 février 1443 (n. st.). Entre Perceval de Gaigny et sa femme appellans du bailli de Senliz d'une part et Jehan de Hangest intimé d'autre part; dit Tappellans qu'il ont un fief appelle de Deffors, à cause de quoy furent appellez devant le bailli et hommes jugans à Montdidier et furent appoinctés contraires et démenèrent devant le bailli de Senliz; tandem et fu donnée sentence contre lui dont appella céans et releva ou dut relever aux jours de Senliz qui furent en janvier ggggxi; mais son message fu prins et perdit et pose qu'il fust venu, attendu le temps et qu'il estoit escuier d'escuierie du conte d'Alençon, nul n'eust volu pour lui occuper-, si obtint congé sa partie adverse et sub hujus pretextu s'est bouté oudit fief. Or, a esté paix faicte entre les seigneurs du sanc du roy et si a relievement du roy, sur quoy a esté

NOTICE. XVU Hangest adjorné; si conclut à renterinement de ses lettres par vertu de quoy demeurent les choses en estât et soit conclu ou procès s'il est par escript, alias se Hangest ne le vult, conclut à dammages interests et despens. Hangest dit que des aoust ccccviti, qu'il fit adjorner devant le prevost de Montdidier le vendeur de ladicte terre et consigna aussy le priz en main de justice en octobre après, et pour ce que les appellans ne faisoient que faire empêtrer lettres de vielx et valitudinaire et fit venir après plusieurs impetrations la cause devant le bailli de Senliz, duquel appella d'une sentence donnée à son profit; sur quoy obtint congié aux jours de Senliz cccc xi, par vertu de quoy fu renvoyée la cause devant ledit bailli, qui, selon sa sentence, devoit estre renvoie devant le prevost de Mondidier, devant qui arguoit de suspeçon Caigny les hommes jugans, et pour ce obtint lettres que le bailli de Yermendois procedast au jugement de la cause, et appelle le procureur du roy, ledit bailli sentencia à son profit; et quant au priz déposé, fu prins de par le roy par le conestable et présent maistre Eustace de Laitre; et depuiz, le roy conferma ladicte sentence par vertu de quoy a joy de ladicte terre et a fait foy et hommage. Ce nonobstant, les appellans ont obtenu lettres qui ne s'extendent pas aux biens ou terres tenues par autre que par le roy, qui aussy sont surreptices par plusieurs moiens dessusdis; par vertu desquelles a esté céans adjorné; aussy au regart de plusieurs excès qu'a faiz Perceval l'a fait adjorner. Si dit in quan-tum defensor qu'il n'est tenu de procéder, attendu ce que dit est et que les lettres de Perceval sont du tout surreptices alias inciviles : car aussy se Perceval estoit relevé ne sauroit il où pranre son argent par ce que dit est. In quantum actor conclut qu'il soit maintenu et gardé en la possession de ladicte terre et soient condampner (sic) à oster empeschement ledit Perceval et aux fraiz et dammages et inlerests, et à amendes honorables et profitables de v

xviii NOTICE. 27 février U4 3 (n. «t.). Entre Robert de Gaigay dit Perceval d'une part et Jehan de Hangest sur la cause autre foiz proposée, Gaigay réplique en soustenant son appel par les causes dessusdictes, et considéré le temps qui a esté qui donnoit cause au relievement et que il avoit esté ordonné que lui et les paraulx recouverroient leurs héritages nonobstant appeaulx, procès et sentences, etc Car le bailli de Yermendois le het et si estoit absent Si conclut à son estât et à despens quanio majores au regart mesme de ceulx qui ont esté adjornez à comparoir en personne et ut supra. Hangest revendra à viij* et à ce jour a garant et pourra adjorner sans lettre Tuissier les garans. (Arch. nat., XU 4789, fol. 406 ▼•.) 48 mai 4443. En la cause de Perceval de Gaigay d'une part et Jehan de Hangest d'autre part qui duplique dit oultre qu'il a tiltre onéreux par ce qu'il a baillié son argent et si a esté la maison arse par le fait Perceval ou abatue par quoy il auroit recours contre icellui Perceval Oultre dit que le roy a volu de nouvel par ordonnance^ que toutes terres que le roy a donné ou aliéné soient à ceulx à qui les a baillées et supposé que avec Âlençon ledit Perceval, toutevoie par ledict [restitution] gênerai et abandonnement a esté banni ; quant à Testât l'aura attendu ce que dit est et par especial au regart de la sentence en conclut k CQet ut supra. Perceval triplique et dit que veu Tempeschement du roy et que Teritage est sien et Hangest demandeur en cas de retrait et lui défendeur, il ne fait à recevoir Quant au derrien edict, il n'est point entériné ne ne sera^ Appointié est au conseil et verra la court les lettres et si considérera les raisons proposées. (Arch. nat., Xia 4789, fol. 451 V.) 1. L'ordonnance est du 13 nov. 1442 (Ordonnances, t. X, p. 34). 2. Ces lettres furent déchirées le 5 septembre 4443 (A. Tuetey, Journal de Nicolas de Baye, t. U, p. 142). Elles n'avaient pas en effet été passées au grand conseil; il est bien curieux de voir que Gagny savait d'avance qu'elles ne seraient pas entérinées.

LA CHRONIQUE D'ALENÇON* ESGRIPTÉ PAR PERGËYAL
DE GAIGNT ESGUTÉE d'eSGUERIE DU DOC d'aLBNÇON. La lignie
descendue du roy Saint Louys . Cy après est desclairé comment la lignie de
France est descendue du roy Saint Louys à la lignie du roy Phellipe de
Valois et dudil Phellipe à la lignie d'Alençon. Saint Louys fut sacré et
couronné roy de France en l'an M ce XXVII et régna jusques en l'an
MCCLXXque il ala ou pais de Thunes^, et là trespasa environ les rivages
de la mer de Quartage^. Il out cinq filz : le premier out nom Louys, qui
trespasa jeune ^; le second Phellipe, qui fut roy après lui; le tiers Jehan,
conte de Nevers; le quart Pierre, conte d'Alençon; le quint Robert, conte de
Glermont. Et si ot quatre filles : Ysabel, raigne de Navarre^; Marie (sicy^
qui fut mariée à l'ainsné filz du roy de Castelle'^; Marguerite, 1. C'est-à-dire
le Mémoire généalogique de la maison d'Alençon. 2. Tunis. 3. Garthage. 4.
En 1260. 5. Elle épousa Thibaud II dit le Jeune. 6. Blanche épousa
Ferdinand de la Gerda. 7. En marge; Duchesne a inscrit la note suivante : «
Blanche plus tost; elle gist aux Gordeliers de Paris. » à

2 CHRONIQUES duchesse de Brebant^ ; et Agnes, duchesse de Bourgoigne ^ . Après ledit Saint Louys^ régna en roy Phellipe son filz, qui fut couronné en l'an m gglxxi et régna xv ans et trespasa à Parpignen^ . Gestui Phellipe out deulx femmes. La première fut Ysabel, fille du roy d'Arragon^ , et en eut troys filz : le premier, Louys, qui fut roy après son père et ne régna que ung an et out ung filz nommé Jehan, qui fut roy après luy, et ne régna que jour et demy en roy. Et vint le royaume à Phellipe le Bel^ , son oncle le second; Phellipe le Bel fut couronné en l'an m gglxxxvi après le roy Jehan, son nep veu et régna jousques en l'an m ggg xmi, et trespasa à Fontainebliaut en Gastinois^ et gist à Saint Denys en France; le tiers Gharles, conte de Valoys. La seconde femme du roy Phellipe, filz Saint Louys, fui Marie, fille du duc de Brebanl", et en out trois enffans : Louys, qui fut conte d'Evreux ; Marguerite, raigne d'Angleterre®; et Marie, duchesse d'Osteriche®.

1. Première femme de Jean P', duc de Brabant. 2. Elle épousa, en efiPet; Robert 11^ duc de Bourgogne. 3. Perpignan. 4. Jacques I". 5. Perceval de Gagny a confondu Louis, fils aîné de Philippe le Hardi, avec Louis Hutin, et Philippe IV le Bel avec son fils Philippe V le Long ; de là, une succession d'erreurs qu'il suffît de signaler. 6. Sur sa mort, voir, Bibliothèque de V École des chartes (t. LVIII, année 1897, p. 5), Tarticle de mon confrère et ami M. Baudon de Mony, la Mort et les funérailles de Philippe le Bel. 7. Henri HI, duc de Brabant. 8. Marguerite, femme d'!£douard P'. 9. Blanche, mariée à Rodolphe, duc d'Autriche.

DE PERGEVAL DE GAGNY. 3 Le roy Phellipe le Bel fut marié à Jehenne de Navarre et ourent cinq enfans, iiij filz et une fille. Louys Hutin[^], son premier filz, fut couronné en roy en Tan M CGC xv et ne régna que ung an et trespasa au Bois de Yicennes et gist à Saint Denys. Il out ung filz appelle Jehan et ne vesquit gaires[^]. Phellipe le Long[^], ii conte de Poitiers, fut sacré en * roy après Louys Hutin son frère, en l'an mggcxvi, et régna roy v ans, Robert son frère, tiers filz, ne vesquit .gaires*. Apres le roy Phellipe le Long, fut couronné en roy Charles le BeP, conte de la Marche et quart filz du roy Phellipe le Bel en Tan mgggxxi et régna jusques en l'an M CGC xxvm et ne demoura ne filz, ne fille de nul des mi filz du roy Phellipe le Bel. Et Ysabel, sa fille, fut mariée à Edouart[^], roy d'Engleterre. De laquelle Ysabel et dudit roy Edouart sont yssus les enfans qui ont tousjours fait les guerres en France, à cause et pour ce qu'ils ont tousjours maintenu que le royaume de France leur devoit et doit appartenir, parce qu'elle estoit seur seuUe des iiij filz du roy Phellipe le Bel, qui sont aies de vie à trespas, sans ce qu'il soit demouré nul héritier de leurs corps. Ainsi que dessus est dit, les iiij filz du roy Phellipe 1. Monté sur le trône le 29 novembre 1314, Louis X fut sacré le 24 août 1315 et mourut le 5 juin 1316. 2. Né le 15 novembre, Jean P' mourut le 19 novembre 1316. 3. Philippe V le Long fut sacré le 9 janvier 1317 (n. st.) et mourut le 3 janvier 1322 (n. st.). 4. Robert mourut jeune. 5. Charles IV le Bel fut couronné le 21 février 1322 (n. st.) et mourut le 1® février 1328 (n. st.). 6. Edouard IL

>■**"»; " t " ^"T'r^^""^ ""*T"V"Vr_ liltijrff 4 CHRONIQUES le
 Bel, c'est asçavoir Louys Hutin, Phellipe le Long, copte de Poitiers, Caries
 le Bel, conte de la Marche, tous trois furent roys Tun après l'autre ; et
 Robert leur frère ne le fut point, pour ce qu'il mourut jeune. Et ne eurent
 nulz des dessusdis aucun héritier issant d'eulx : par quoy la lignie du roy
 Saint Louys faillit à venir de hoir en hoir en ligne directement ; et par ce est
 venue la couronne de France par ligne collatéral aux enfans maies de
 Caries, conte de Valoys, filz du roy Phellipe, filz de Saint Louys et de
 Ysabeau, fille du roy d'Arragon. Comment la lignie d'Alençon est
 descendus du roy Saint Louys. Charles de Valoys, filz du roy Phellipe et
 frère du roy Phellipe le Bel, eut ij filz et une fille. La couronne de France
 vint et eschait à Phellipe de Valoys, son ainsné filz, nepveu du roy Phellipe
 le 3el, en Tan M CGC XXIX. Et après ce, ledit roy Phellipe de Valloys
 bailla à Charles, son frère, en provision de vivre et pour son estât, les contez
 d' Alençon et du Perche * et la seigneurie de Fougieres^. De la bataille de
 Crecy. En l'an m gggxlvj fut la bataille mortelle à Crecy en Picardie^ entre
 le roy Phellipe de Valoys et le roy 1. C'est avant son avènement, le 3 avril
 1326, que Philippe VI, alors comte de Valois, en vertu d'un accord qu'il
 conclut avec son frère Charles, lui céda les comtés d'Alençon et du Peréhe.
 2. Fougères, lUe-et-Vilaine, chef-lieu d'arrondissement. 3. 26 août 1346.

Hi DE PBRCEYAL DE GAGNY. 5 d'ËDgleterre ; à laquelle bataille ledict Charles, conte d' Alençon, fut navré et mis à mort. Et par avant ii'avoit point demandé ne prins son partaige tel ne si grant comme il lui devoit appartenir par l'eschaite de la couronne qui estoit eschaite et venue au roy Phellipe de Valoys, son frère, et à lui. Et est le partage qui lui devoit venir et appartenir, demouré en tel estât, parcequ'il ne demanda en temps ne en lieu. Il fut moult pompeux homme et désira tousjours estre grandement acompaigné de seigneurs, chevaliers et escuiers, et tant, qu'il en avoit devers luy plus que le roy, son frère. Et quant aucune foiz se dementoit d'avoir son partage, la raigne Tapesoit aucunes foiz, en lui faisant bailler argent pour soustenir son estât; autrefoiz lui donnoit ung lévrier ou chiens courans, autres foiz ung oysel. Et luy mort, ses enfans perdirent le droit de poursuivre ledit partage. Cy ensuit la lignie de Charles^ conte de Valoys^ frère du beau roy Phellipe^ fih du roy Phellipe, fih du roy Saint Louys. Charles, conte d'Âlençon et du Perche, seigneur de Fougieres, filz de Charles, conte de Valoys, et frère du roy Phellipe de Valoys, iiit marié ^ à madame Marie d'Ëspaigne, à laquelle vint par succession la conté de Biscoye. De eulx deulx yssirent quatre enfans : Charles, leur ainsné filz; Philipe le second; Pierre le tiers, et Robert le quart. Ledit Charles 1. Il avait épousé en premières noces Jeanne, comtesse de Joigny, morte en 1336 sans enfans. La même année, il épousa Marie de la Cerda.

6 GHKONIKUES finit ses derreniers jours à la bataille de Greycy, comme dessus est dît, en Tan mgggxlyi, et futaporté son corps en la ville de Paris et mis et ensepulturé en Teglise du colege des Frères Mendians[^] dudict Heu. En laquelle église gisl pareillement le corps de ladite madame Marie, comme il peult apparoir par leurs sépultures, laquelle Marie trespasa en ladite ville de Paris en Tan mggg[^]. Charles l'ainsné filz desdiz Charles et Marie fut homme de gracieuse devocion et desprisa tant tout estât mondain, que de son vouloir renuncia à estre conte d'Alençon et à toutes les honneurs mondaines de cest siècle mortel et de son très humble vouloir se mist et print Testât de Tordre des Frères Prescheurs ; et de ce n'eust pas esté comptent se il n*eust servi et fait en Tordre autant comme le plus petit de touz ceulx du couvent de Paris duquel il estoit. Et ont plusieurs supposé que il print celui estât et dévotion à cause et pour ce que sesdiz père et mère y estoient ensepulturez. Et tout le temps que il fut oudit couvent, vout et fist à son tour la queste parmy la ville de Paris et porta la besace au coul comme les aut[^]es dudit ordre, touz les jours en sepmaioes qui luy escherent. Et demandoit les aumosnes aussi humblement comme les plus petiz de Tordre Tavoient acoustumé faire, et portoit oudit coUiege tout ce qui luy avoit esté donné en sa queste par la ville. Le roy Charles, filz du roy Jehan, le voyant en tel estât, par plusieurs foiz luy pria qu'il lui pleust prendre 1. « Ou plus tost Prescheurs » (Note de Duchesne], 2. Le 19 novembre 1379.

DE PERGEYAL DE GAGNY. 7 autre manière de vivre ; et
tousjours trouvoit excusacion de demourer et parfaire sa devocion. Et après
ce, ledit roy Charles luy fist delessier ledit ordre des Frères Prescheurs et le
fis! estre archevesque de Teglise de Lyon sur le Rosne ^ ; auquel lieu il
vesquit très saintement et là finit ses jours et y fut ensepulturé en Tan mggg
Phellipe second filz et frère dudit Charles fut homme de très grant devocion
à l'Eglise, et comme son frère ainsné renoncia à touz les héritages de ses
feux père et mère et print Testât de l'Eglise. Il fut evesque de Beauvays en
Beauvoisin^ et puis après fut archevesque de Rouan ; et luy estant en la
dinité et estât d'archevesque, ledit roy Charles lui requist, par plusieurs foiz,
par ses letresetde bouche, que il donnast une prébende, laquelle vacquoit en
l'église de Nostre Dame de Rouan, à ung clerc qu'il avoit pour bien fort
recommandé, duquel ledit archevesque congnoissoit tant la vie et la science
que il le sçavoit non estre digne de venir à Testât de chenoigne ; et du tout
en escondit le roy qui en fut moult marry^. Et à l'occasion de ce fist prendre
i. Charles d'Alençon fut promu au siège de Lyon le 13 juillet 1365 et mourut
le 5 juillet 1375, après avoir vigoureusement tenu tête à Charles Y. 2.
Philippe d'Alençon devint évêque de Beauvais le 24 avril 1357 et fut
transféré en 1359 au siège de Rouen qu'il garda jusqu'en 1374. Il devint, de
1375 à 1376, patriarche de Jérusalem, cardinal en 1378 et patriarche
d'Aquilée en 1381. Il mourut en 1397 et fut enterré dans la basilique de
SainteMarie-in-Trastevere, où aujourd'hui encore on voit son tombeau. 3.
La cause officielle de la brouille survenue entre Charles Y et Philippe
d'Alençon n'est pas celle que dit Perceval de Cagny. Il est possible que
Philippe d'Alençon ait eu l'occasion de J

inoBaBBam g CHRONIQUKS et mettre en sa main tout le temporel de Tegliae de Rouan : de quoy ledit archevesqae en demanda et fiât demanda* la délivrance, laquelle il ne poeult obtenir; et lui fiât le roy de grans rigueurs pour la cause dessusdicte et ne luy vould délivrer le temporel de Teglise. Et quant ledit archevesque vit qu'il ne pavoit jouir des droictures de relise que le Pape lui avoit données, luy qui estoit de grant courage et très fervent de gar^ der les droiz de TËglise, eust autant ou mieulx aimé mourir en gardant les droiz de TËglise, que vivre et les lessier perdre. Il fist les sommacions au roy telles comme le cas le requeroit; et après ce, quant il vit qu'il ne pavoit mettre le temporel de l'eglise au délivre et que sa diligence n'y pavoit rien valoir, il geta ou fist geter une sentence sur le roy, qui tellement fut exécutée, que par ung espace de temps on ne chanta messe, ne ne furent faiz nulz autres services appartenans à l'Eglise en toute la viconté de Paris. Pour quoy et de ce le roy fut moult indigné. répondre par un refus à une recommandation du roi; mais il est plus croyable que la cause du conflit est ailleurs. Dans un récent article inséré dans le Moyen Age (juillet-août 1897, Un Conflit de Juridiction sous Charles V), MM. Mirot et Deprez n'ont pas hésité à mettre les torts sur le caractère orgueilleux et altier du prélat. Quant à raffaire, cause du conflit, la voici, d'après MM. Mirot et Deprez : En 1370, le bailli de Rouen, Guillaume Anseau, vers le 1^ mai, saisit un clerc marié, Nicolas Aurichier, accusé de plusieurs crimes, et le fit pendre. L'archevêque excommunia le bailli, d'où procès au Parlement. Le pape parait n'avoir pas donné raison à Philippe d'Alençon. Est-ce à un sentiment de rancune que ce dernier obéit en soutenant plus tard la cause urbaniste ? Charles V agit mieux en recommandant Philippe d'Alençon pour le patriarcat d'Aquilée.

DE PERGEYAL DE GAGNT. 9 Et quant ledit archevesque vit que la chose aloit tousjours en empirant, il se absenta du pays et s'«n ala devers le Pape à Romme, et là fut très grandement recueilli du Pape, des cardinaulx et de touz ceulx de Teglise de Romme. Et là ne demoura gaires de temps que le Pape le fist patriarche d*Âcquilée et puis après cardinal, et out la plus grant voix et plus grant gouvernement, en tout le fait de l'Eglise que touz ceulx qui y estoient devers le Pape. Et là vesquit et se gouverna si honnestement et saintement que le Pape, les cardinaux et tout le colege le reputoient touz homme de très sainte vie, et aussi tout le peuple qui avoit congnoissance de lui. Et avant son trespasement et après. Dieu fist et a fait de moult beaulx miracles pour lui, et prie et requis en l'église de Romme, où son corps gist, à donner secours et aide à plusieurs. Il trespassa audit lieu de Romme en Tan M CGC ^, et gist et repose son corps en l'église de Nostre Dame de Ronde à Romme. La lignie descendue du conte Pierre d'Alençon. Pierre, tiers filz dudit Charles, par le voulloh* de ses deulx frères ainsnez, succéda et vint à la seignourie des contez d'Alençon et du Perche et seignourie de Fougieres en l'an m CGC XLvi. Et furent ses frères et lui moult grandement gouvernez par madame Marie d'Espaigne, leur mère, laquelle les out en bail et gouvernement par long temps. Ledit Pierre fut marié à 1. En 1397. i

ja>j irti;h;' 10 CHRONIQUES MarieS vicontesse de Beaumont^, et ourent vj enfans, ij filz et iiij filles. L'ainsné des filz out nom Pierre et le second Jehan. L'ainsnée des filles out nom Jehanne, la seconde Marie, la tierce Katherine, la quarte Margarite^. Quant icelui Pierre se trouva conte et seigneur des seignouries de feu son père, il commença à seignourir et soy gouverner par le bon conseil et avis de ses frères ainsnés et print avecque lui gens de très bon estât et renommée, telz que par sediz frères lui furent bailliés et conseilliés à prendre. Il fut moult sages et se gouverna tant honnorablement et mena si grande et large despence en son hostel et ailleurs où il estoit, que en son temps n'out seigneur en France mieulx ne si bien renommé de largesse; et estoit tousjours sa despence poyée sans rien acroyre. Il tint tousjours son hostel et ses gens en paix et bien reliez chacun selon son estât; il n'y avoit chevalier, escuier, gens de conseil, officiers, ne nul autre de quelque estât qu'il fust, qui n'eust gaiges et pencion de lui par an, bonne et convenable à chacun d'eulx, et ne deffailloient point de leur poyement. Il gouverna 1. Pierre épousa Marie Chamaillart, vicomtesse de Beaumont-en-Maine, le 20 octobre 1371. Comme on le verra plus loin, Pierre II eut trois fils; les deux aînés moururent en bas âge. 2. Beaumont-le-Vicomte^ Sarthe, arr. de Mamers, chef-lieu de canton. 3. Pierre II eut cinq filles : Marie, morte en 1377; Jeanne, morte en 1403 ; Marie, mariée à Jean, comte d'Harcourt, morte vers 1417 ; Catherine, mariée à Pierre de Navarre, comte de Mortain, et en deuxièmes noces à Louis de Bavière, frère d'Isabeau, elle mourut en 1462 ; Marguerite, qui mourut à l'HôtelDieu d'Argentan, où elle s'était retirée. Voir ci-dessous, p. 32 et 33.

DE PERCE VAL DE CAGNY. 11 son peuple, ses seigneuries et terres en si bonne paix et justice, que l'un n'osast entreprendre à faire tort à l'autre. Il fut obey et aimé de ses subgietz et voisins et craint de ses adversaires. Il acheta les chastel, ville et chastellerie d'Ârthen, les chastel, maison et seigneurie d'Aunou[^], de Saint Lehier*, du Gouillet[^] et de Quingné*, touz en l'aviron dudit lieu d'Argentan. Il fist faire ou chastel d'Argentan une très notable maison à trois estages et galatas, et pareilles galleries portans du bout de celle maison, et d'autres belles chambres oudit chastel et maisons à logier toutes ses offices. Il (ist faire oudit chastel d'Aunou une belle et bonne maison pour soy logier et bonne cuisine, et audit lieu du GouUet, ung beau corps de maison. Le chastel d'Essayé qui est très bel et bien logé, il le fist tout faire, sinon ij tours et la porte. Il fist lever la grosse tour du donjon d'Alençon d'un estage et faire iiij tourelles es iiij coings et machicoler tout autour. Il fist faire en son chastel de Bellesme[^] ung beau corps de maison ; il fist faire es chasteaulx de Exmes"[^] et Yerneuill[^] et Fougieres moult de grans ouvrages. Il fist faire ou chastel de Pouencé[^] une belle tour, et 1. Aunou-le-Faucon, Orne, arr. et cant. d[^]Argentani 2. Saint-Loyer-des-Champs, Orne[^] arr. d'Argentan, cant. de Mortrée. 3. Goulet, Orne, arr. d'Argentan, cant. d'Écouché. 4. Cuigny, Orne, arr. et comm. d'Argentan. 5. Essai, Orne, arr. d'Alençon, cant. du Mesle-sur-Sarthe. 6. Bellême, arr. de Mortagne, chef-lieu de cant. 7. Exmes, Orne, arr. d'Argentan, chef-lieu de cant. 8. Verneuill-sur-Avre, Eure, arr. d'Évreux, chef-lieu de cant. 9. Pouancé, Maine-et-Loire, arr. de Segré, chef-lieu de cant.

I nilWMWMMi*«inl ■■-■■■ -ki -« 12 CHRONIQUES toutes les autres lever chascune d'un estage et machicoler tout autour, et en touz ses chasteaux et places, moult de belles reparacions. Luy estant en Testât de mariage fut homme de très grant devocion, craignant Dieu, la Vierge Marie, en soy recommandant par chacun jour à eulx et aux benoiz saints et saintes de Paradis, luy souvenant de la belle et sainte vie et de Testât que ses ij frères ainsnez avoient prins et esleu. Pour prier Dieu, la Vierge Marie et benoistz saints et saintes de Paradis pour les âmes de ses seur, père et mère et de ses prédécesseurs et lui, sa femme et leurs lignies succedans après eulx, il fist faire en son vivant en ses chasteaux d'Alençon, d'Ëssay et d'Argenthen en chacun d'iceulx, une très belle et très notable chapelle et les doua très grandement afin que le divin service y fust fait par chacun jour pour ceulx dessusnommez et touz autres. En son vivant fist et acomplit son testament et donna à touz ses serviteurs, de quelque estât qui fussent, bien largement de son or et argent, à chacun en droit soy selon son estât. Et quant il pleut à Nostre Seigneur qu'il venist à la fin de ses jours, ses hoirs et exécuteurs ne demourerent chargiez sinon seuUement de le faire mettre en terre et faire son service. Il posséda les seignouries d'Alençon et autres terres, par Tespace de Ivijj ans, et quant il vint à la fin de ses jours, il ne devoit à ses serviteurs, ne pour sa despence ne pour tous les ouvrages que oncques il eust fait faire à homme ne à femme, qui vausist denier ne maille qui venist à la congnoissance à nul de ses exe

DE PERCE VAL DE CAGNT. 43 cuteurs. 11 trespasa en son chastel d'Argenthen en la Ghalhbre à la raigne le xx jour de septembre en l'an M cccc mi. Nostre Seigneur luy face vray pardon et à tous ses amis trespasés. Amen. Son corps gist et est ensepulturé en l'église des Chartreux au Yaudieu^ Il fut très grant aumosnier et piteux de povres gens; et quelque part qu'il fust, soustenoit grant peuple de ses aumosnes. Il fut en tout son temps lieutenant pour le roy Charles le v de ce non, ou duché et pays de Normendie, et le tint autant ou plus privé et prouchain de soy que nul des autres seigneurs de son sang. Il servit bien et loyaument en ses conseulx et affaires, et ou fait des guerres qui entrevindrent en son temps se porta tant grandement et haultement comme il devoit; il fut moult grièvement navré et blecié au siège que il tenoit devant les Ænglois à la ville de Hanebon en Bretagne^. Et le plus souvent estoit en sa compagnie le bon conestable Bertran de Gueascin. Robert, le quart filz de Charles, eut en partage la conté du Perche et fut marié à fille du viconte de Rohan^; et ourent ung filz nommé Charles, qui ne vesquit gaires*. Ledit Robert fut très fort et puissant de corps et de si grant courage ou fait des armes et de la guerre, que corps de chevalier povoit estre. Et 1. Valdieu, Orne, arr. et cant. de Mortagne, comm. de Feings. 2. M. Siméon Luce a proposé de placer le siège d'Hennebont dans la seconde moitié du mois de mai 1373 (Chroniques de Jean Froissart, t. VIII, p. lxxiv). 3. Robert épousa en efiPet Jeanne de Rohan le 5 avril 1374. 4. En outre, ils eurent une fille, Isabelle, qui mourut religieuse. i

!. ^ ifii I l,jliiliJ.Ni|_ii| Il I I J 14 CHRONIQUES tant se abandonnoit que moult de foiz en fut reprins des chevaliers et escuiers de son hostel et de sa compaignie. Et quant il se trouvoit sans guerre et ennemis, il ne peust longuement estre que il ne s'asemblast chevaliers et escuiers, dames et damoiselles, et faisoit de moult belles joustes de paix, ne autrement ne sceust ne ne poeult estre oyseulx. Or, luy advint une foiz que il y ont unes grans joustes criés en Bretagne pour le mariage du seigneur de Rohan^ et de une fille de Navarre, seur de la duchesse de Bretagne. Et en celuy temps, il estoit «malade de flux de ventre, et quant il vit le jour des joustes aprocher, il fist venir son médecin et autres, et leur pria et commanda et chargea, si chier comme il se amoient et le craingnoient à courcier, que ilz advisassent et trouvassent des remèdes et tant feissent que il fust refraint; et tant en furent par lui pressés que il leur convint faire à son VouUoir. Et ce fait, il monta à cheval et ala jusques ^. Pierres, Tainsné filz de Pierre, conte d'Alençon, fut né ou chastel d'Alençon. Il ne vesquit gaires^ et fut mal gouverné des femmes qui l'avoient en garde et de sa nourrice. Son corps gist à Tabbaye de Persaigne*. Il trespasa 1. Ce seigneur de Rohan, Jean P', vicomte de Rohan^ était le beau-père de Robert; il se remaria et épousa en effet, en 1377, Jeanne de Navarre. 2.

■ DE PERCE VAL DE CAGNY. i5 Jehany premier duc d'Alençon. Jehan, second filz de Pierre et de Marie, vicontesse de Beaumont, fut né ou chasteau d'Ëssay, le jour Saint Nicolas, ix jour du mois de may en Tan MCCCLXXXV*. Il succéda et vint aux seigneuries de son père en Tan m gggg et un et de son eage environ xviii ; et de son propre mouvement retint à soy et de son hostel touz les chevaliers et escuiers, gens de conseil et officiers quelconques, touz en autel estât et service et gaiges comme ils avoient esté avecques son père; lesquels chacun en droit soy se eforcerent de le servir au mieux qu'il peurent et sceurent.^ Et tant en firent que son corps, son hostel, ses terres et seigneuries et touz ses subgetz furent si bien rieuUez et gouvernez en bonne police et justice, que nul n'avoit cause de s'en plaindre. Et quant il se trouva environ Feage de xx ans que le corps et le sens luy fut creu et multiplié, il fut moult joyeux de se trouver et veoir ou et bon estât de son corps, ses seurs et de son hostel voir aussi bien gouverné^, il apercent bien que c'estoit par le bon gouvernement de ses loyaux serviteurs. Et tousFresnay-sur-Chédouet , comm. de Neufchâtel-en-Saonnois. Cette abbaye était le lieu de sépulture des comtes d'Alençon. Le Cartulaire de l'abbaye cistercienne de Perseigne a été publié en 1875, au Mans, par M. G. Fleury. 1. Avant d'avoir Jean, qui fut son successeur, Pierre avait eu un second fils, Jean, qui mourut en bas âge en 1376. Jean P', duc d'Alençon, fut donc le troisième fils de Pierre IL 2. La phrase n'est pas compréhensible, mais je la reproduis telle que Duchesne Ta copiée.

;gggq| ii'ijj j iiiiii^ijiljjiiijl. _ i i iisacsîrîajg^SSS 16

CHRONIQUES jours et depuis, se gouverna et vout gouverner de par eulx et par leur conseil et jamais ne fist riens sans eulx de chose où conseil appartenist. Et si bien lui print de soy conduire par bon conseil et excecuter ce que estoit avisé, que tousjours ala en accroissant de bien en mieulx, et tant, que en France n'avoit point seigneur mieux renommé de luy; et tousjours en entretenant le bon nom de son père et de ses prede^ cesseurs, païet tousjours bien sa despence et toutes autres choses qu'il prenoit. Il achata les chasteaux et chastellenies de Saint Ghristofle^ et Saint Blançay^; il fist faire le paveillon sur la mote ou cbastel de Yerneuill et faire et commencer ou dehors par le chastel, une très notable tour et eslever de deux estages : et elle achevée, eust esté une des belles tours de France. Il fist faire la porte et la basse court de son chastel d'Alençon, fortiffiée de grosses tours, et avoit intencion de faire de grans œuvres. Il fist faire une belle et grosse tour en son chastel de Fougieres et moult de grans œuvres en ses autres places. En son temps, Jehan, duc de Bourgongne, filz du duc Phellipe, fist tuer Louis, duc d'Orleans, frère du roy Charles, dont moult grans guerres sourdirent entre Charles, duc d'Orleans, filz dudit duc Louis, et ledit duc de Bourgoigne ; lequel fist tant par ses faussetés et baraz que il print le roy et lui fist mener sa guerre encontre ledit Charles d'Orleans. i. Saint-Christophe-sur-le-Nais, Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. de Neuvy-le-Roi. 2. Semblançay, Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. de Neuillé-Pont-Pierre .

DE PERGEYÂL DE CÂGNY. 17 Il fut très déplaisant du très grant tort qu'il veoît estre fait au roy, de son frère ainsi meurtry, et faire guerre à son filz et se mist avecques les autres seigneurs de France du costé dudit d'Orleans et lui aida à soustenir sa guerre. Il y employa son corps et ses finances, il en print plus de diligences que nul des autres et sans son aide, la querelle dudit d'Orleans qui estoit bonne et sainte n'eust peu estre conduite. Mais par son sen\$ et diligence, il retira Louis, roy de Gecille, et plusieurs autres, et tant en fist que ledit de Bourgoigne fut débouté d'avecques le roy et mis hors de Paris et que le roy congneut le grant tort et desloyauté que ledit de Bourgoigne lui a voit fait. Il fut fort et puissant de corps et de si haut courage contre ses ennemis, que nul de quelque estât qu'il feust povoit estre et si très ardent de servir le roy en touz ses affaires et par especial en la guerre contre ses adversaires; et bien le monstra par plusieurs foiz. La prinse de Harfleur. En l'an m cccc xv, quant le roy Henry d'Engleterre eut print par siège la ville de Harfleur S il print son chemin pour recouvrer Calais et cuida passer la rivière de Somme, auprès d'Abbeville. Ledit duc d'Alençon assembla moult grant gent et se ala mètre en ladite ville d'Abbeville^ et rompit le passage audit 1. Harfleur, Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Montivilliers. Harfleur fut pris le 22 septembre 1415. Le roi d'Angleterre se mit en route environ quinze jours après. 2. Monstrelet (t. III, p. 96) cite en efiPet le duc d'Alençon parmi les défenseurs d'Abbeville qui étaient commandés, à la

=3x=ag=i*bUM-i.>. MUM 1^1 I |i, ■ |ff-it'n.i|i.'|{,|tf^WWW^;,iw
18 CHRONIQUES roy d'Engleterre ; et tant le costoia de place en place,
qu'il convint audit d'Engleterre aler contremont la rivière jusques auprès de
Saint Quentin, sans ce qu'il peust avoir ne trouver passage pour puissance
qu'il eust. Et neantmoins, il la passa ^ et reprint son chemin pour recouvrer
ledit lieu de Calais. Quant ledit duc d'Alençon vit qu'il estoit passé, il le fist
sçavoir à touz noz autres seigneurs de France et que touz se hâtassent de
venir pour donner la bataille ; ainsi le firent nosdits seigneurs et poursuivrent
ledit d'Engleterre jusques au lieu nommé Agincourt^, auquel lieu fut la
bataille très cruelle contre le roy; et là furent mis à mort moult de seigneurs,
chevaliers, escuiers et plusieurs autres et ledit duc d'Alençon, le xxiiij jour
d'octobre mcgcgxv^. Son corps en fut rapporté et amené en l'église et abbaye
de Saint Martin de Sées. Jehanne, première fille du conte Pierre et seur
dudit Jehan, fut née ou chastel d'Ëssay; elle fut très humble et de son pouvoir
grant aumosniere et piteuse de povre gent, et ne vould oncques estre mariée.
Elle trespasa ou chastel d'Argenthen, en l'an MGGGCm, vérité, par le
connétable de France, Waleran de Luxembourg, comte de Saint-Pol. 1. Le
roi d'Angleterre passa la Somme entre Voyennes et Béthencourt, les gens de
Saint-Quentin n'ayant pas « rompu » les passages. Il convient de ramener à
de plus modestes' proportions le rôle du duc d'Alençon. 2. Azincourt, Pas-
de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. du Parcq. 3. La bataille fut livrée le 25
octobre. Perce val de Gagny aurait dû ajouter que le duc d'Alençon se
comporta avec vaillance : il blessa à mort le duc d'York et fut tué par les
gardes du roi d'Angleterre au moment où il venait de le frapper (Monstrelet,
t. m, p. 119).

DE PERGEYAL DE GÂGNY. 49 le vj jour d'aoust et est
ensepulturée auprès dudit conte Pierre, son père, en l'église du Vault Dieu.
Marie, seconde fille, fut née au chastel d'Essay, le xxj jour de mars M gggg
xiii ^ ; elle fut mariée à Jehan, conte de Harecourt et fut de moult belle vie
en son mariage. Son corps gist à Ghasteauleraust * en Teglise des
Gordeliers; elle trespasa audit lieu, en l'an M GGGG Katherine, tierce fille,
fut née ou chastel de Vernueil. Elle fut mariée à messire Pierre de Navarre,
conte de Mortain, ou chastel d'Alençon, enlanMGGGGXi en avril ^. Apres
ledit Pierre, elle fut mariée au duc de Bavière et frère de la raigne Ysabel,
en Tan mil GGGG *. Marguerite, quarte fille dudit conte Pierre, fut née ou
chastel d'Argenten. Des son jeune eage, elle eslut de son vouloir à vivre de
la vie contemplative. Elle lessa rhostel de son frère et la compagnie de ses
seurs pour vivre en plus grant devocion, et eslut son hostel et son demeure
en l'Hostel Dieu d' Argenthen ; et là servit Dieu et les povres, tout le
sourplus de sa vie très humblement ; et en les servant, finit ses jours audit
lieu et y fut ensepulturée. Marie, femme dudit conte Pierre, fut de très belle
1. Le P. Anselme [Histoire généalogique et chronologique de la maison
royale de France, t. I, p. 271) donne la date du 21 mars 1373, fixe son
mariage en mars 1389 et la fait mourir avant 1418. 2. Ghâtellerault, Vienne,
chef-lieu d'arrondissement. 3. Au mois d'août de la même année, suivant
d'autres (P. Anselme, op, cit. y t. I, p. 271). 4. Le 1" octobre 1413. . 3

«■»»»iiigil 20 CHRONIQUES et dévoute vie en mariage et grànt aumosniere et piteuse de toute povre gent et en especial des prisonniers, femmes gisans et des povres de l'Hostel Dieu. Elle finit ses jours ou chastel d'Argenthen, ou mois de novembre xviij jour m gccg et xv ^ Son corps gist en l'église de l'Hostel Dieu de Saint Thomas d'Ârgenthen. Jehan, second filz de Pierre et de Marie, vicontesse de Beaumont, fut né ou chasteau d'Essay le jour Saint Nicolas ix jour du mois de may^. De luy et de Marie de Bretagne sa femme^, issirent cinq enfans, trois filz et deux filles. L'ainsné filz out non Pierre, le second Jehan et le tiers Jehan ; l'ainsné fille out non Marie et la seconde Gharlote. Pierres, premier filz de Jehan, premier duc d'Alençon et de Marie de Bretagne, fut né ou chastel d'Argenthen le iiij jour du mois de octobre l'an M gcgg vn. Il trespasa jeune enfant audit lieu d'Argenten l'an MOGCCVii le vendredi xvj jour de mars. 11 fut enterré en l'église de Fabbaie de Nostre Dame de Gilli^, près dudit lieu d'Argenten. Jehan, second filz et second duc d'Alençon, fut né ou chastel dudit lieu d'Argenthen le samedi ij jour du mois de mars, en l'an M GGGG vi^ ; il vint et succéda 1. En 1425^ d'après le P. Anselme [op, cit., t. I, p. 271). 2. En 1385. 3. Jean P' d*Alençon épousa Marie, fille de Jean V^ duc de Bretagne, en 1396. 4. Silli-en-Gouffem, Orne, arr. d'Argentan, cant. d'Exmes. 5. M GCGG XI, selon Duchesne, mais plutôt 1409 (n. st.), puisque plus loin Perceval de Gagny dit que son maître avait six ans en 1415, date de la bataille d'Azincourt. Il est bon de remar

The text on this page is estimated to be only 18.18% accurate

DE PERCBVAL DE CAGNY. 21 aux seigneuries des duché d'Atençon, conté du Perche, seigneuries de Fougieres, de Saint Christofle, de Samblauçay et viconté de Beaumout, en Tan uccccxv ou mois d'octobre. Luy, son fÈ-ero Jelian et sa seur Charlole furent mouli grandement gouvernez par madame Marie de Bretagne leur mère, laquelle eu eut le gouvernement par bien long temps. Il a este autant fortuné en très grant adversité que nul jeune seigneur pourroit eslre : luy estant en l'eage de vj ans, son père fut mis à mort en la bataille à Gincourt ; sa mère demeura veufve et chargié de lui et de sesdiz frères et seurs et en guerre contre les Ânglois, lesquelz, deux ans après la mort de sondit père, conquererent lesdiz duché d'Alençon ^er qu'en 1409 (n. st.)le2 mars tomba ud samedi, ce qui répond i la date du jour donnée par Perceval de Gagny . Il est vrai que deux pages plus loin le même auteur écrit qu'en 1424 le duc d'Aiençou avait environ dix-huit ans, alors que dans la précédente hypothèse il n'aurait eu, en 1424, que quinze ans. Mais plus loin encore on ht, à propos du même personnage, le passage suivant: «... et tant que en son eage de xīvj ans ou environ que a il avoit quant ceu cy dessus fut escript. » Oi', il semble bien que Perceval de Cagny ait data son mémoire généalogique, de même que sa chronique qui le suit, de l'année 143C. Ceci reporterait la naissance du prince à 1410 environ, et par conséquent on peut admettre la correction que je propose et lire : u Le samedi ij jour du mois de mars, en l'an u cccc vin. n Je dois ajouter que M. Guibert, dans les positions de sa thèse, Jean II, duc d'Alençoa {Positions des t/ièses soutenues par les élèves de la promotion de IS93 pour obtenir le diplôme d'arekivisie-paléogrophe, p. 43), pense que Jean II est né a probablement dans les premiers mois de 1405 ; peut-être le samedi 2 mai. n Mais j'ignore sur quels textes il appuie son hypothèse. M. G. Lefèvre-Pontalis, dans sa Chronique d'Antonio Morosini (t. II, p. 169, note 5j, paraît se ranger à l'opinion de M. Guibert. r'

22 CHRONIQUES et conté du Perche, et convint que sadite mère les menast en bien grant haste hors du pays de Normandie : qui fut à elle et à sesdiz enfans dommage inreparable. De monseigneur d'Alençon à Vemueil. En l'an m GGGG xxun, il fut marié à Jehenne, fille du duc d'Orleans et de madame Ysabel de France, ainsnée fille du roy^ Et plus tost que faire se pout, se mist aux armes et à cheval, et environ son eage de xviiij ans, luy grandement encouragié et désirant servir le roy de tout son povair. Et en ce faisant, avoit entencion et volonté de recouvrer ses terres et seigneuries, comme il monstra par effaict. Il donna la journée et entreprint la bataille contre lesdiz Anglois devant sa ville de Yernueil^; à laquelle journée il y eut moult des seigneurs de France et d'Escoce mors et grans nombre d'aultres chevaliers et escuiers et de gens de guerre. A ladicte journée il fut prins et détenu prisonnier au duc de Bethford^, lequel le tint en prison par l'espace de trois ans et plus ou chastel du Grotay^; et pour sa ranson et soy délivrer, ledit de Bethford le mist à la somme de deux cens mille saluz^ en oultre 1. Le mariage eut lieu le 29 août 1423^ d'après un renseignement que Perceval de Gagny a inséré dans sa Chronique générale à l'année 1423. 2. 17 août 1424. 3. Le duc de Bedford. 4. Le Crotoy, Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Rue. 5. Le salut d'or eut cours pour vingt-cinq sous tournois. Le duc, libéré, entra à Fougères le 3 octobre 1427, d'après Per

The text on this page is estimated to be only 24.44% accurate

DE PERCEVAL DE CAGNY. 23 ses despens qui se montèrent très grant somme de deniers : qui l'ut plus grant somme qu'il ne devoit paier par raison de bonne guerre, veu son estât et la perte de ses terres et seigneuries. Et pour soy acquiter et poyer ledit de Bethford et sadite despence, luy furent vendues et baillées très grant nombre de très nobles joyaux d'or, d'argent et de pierres précieuses mises en plusieurs et diverses espèces de ouvrages. Et avecques ce lui furent bailliés de très nobles et riches chambres et autres paremens; lesquelz joyaulx et paremens dessusdiz avoient esté aux prédécesseurs de l'hostel d'Alençon ; lesquelles choses dessusdittes ledit de Bethford par sa puissance desordonnée et sans raison, mist et tist aprisaiger à très vil pris et à moins qu'il ne valloient. Et pour parfournir au nombre du paiement de sadite finance, lui escoovînf vendre toute sa terre et seigneurie de Fougieres à son oncle te duc de Bretagne', qui, pour la nécessité où il le veoit, lui en donna mendre pris la moitié et plus qu'elle ne valoit; et combien ()ue alors il devoit à lui et à sadite mère, passé la somme de xl mille escuz et miculx, tant en or et argent comptant, que en assiete de rente, en quoi il estoit tenu à eulx. Et lui convint baillier sadicte terre et demeurer à soi faire paier une autre foiz. Et nota, tel est parent qui n'est amis. Et avecques ce vendit en autres lieux de ses rentes et revenues et tout à maindre pris qu'ils ne valoient. teval de Cagnj. Bryde la Clergerie, dans son Histoire des paya cl comté du Perche (p. 321), donne l'analyse de diverses pièces relatives à cette rançon. 1. Jean V, frère de la duchesse douairière d'Alençon.

24 CHRONIQUES Et, quant en sa prison il luy souvenoit des très grans griefs, dommages et extorcions que les anciens ennemis de ce royaulme ont fait longtemps a, et par plusieurs foiz à Tostel d'Alençon, dont il est le chief et seigneur : comme en avoir mis à mort son beseel à la bataille de Crecy en Picardie, et moult grièvement navré et blecié son ayl qui tenoit le siège devant eux en la ville d'Hanebon en Bretagne, et mis à mort son père à la journée de Gincourt et luy déshérité, il ne lui chaloit à quel pris on vendist ne mesvendist ses meubles ne ses héritages, affin que il peult yssir et eschapper des mains de ses ennemis. Et ainsi le fist à ce que venu pardeça, à Taide de Dieu, il se peult monstrar et employer au service du roy et au recouvrement de sa seigneurie. Et ainsi Ta fait, comme chacun le peult veoir et sçavoir*. Et luy revenu de sa prison, en continuant le bon vouloir qu'il avoit avant qu'il feust prisonnier et a eu tousjours depuis, le plus tost que faire le peult, il ala devers le Roy et devers sondit oncle pour leur remonstrer son estât et sa povreté, telle que eulx et aultres povoient assez sçavoir, veu sa ranson que il avoit poiée en partie et l'autre demourée à paier et sa terre demourée es mains des Anglois; en leur requérant aide, ainsi que par raison le debvoit faire ^.

Et pour 1. Cf. les considérants de lettres de Charles VII en date de mai 1450 (Beaucourt, Histoire de Charles VII y t. VI, p. 43, note 2). 2. Le 10 novembre 1427, Charles VII donna au duc d'Alençon 10,000 écus du a profit et droit seig^euriage de For fin « qui seroit ouvré es monnoyes de ce royaume » (Bry de la Clergerie, Histoire des pays et comté du Perche ^ p. 322). Il

The text on this page is estimated to be only 22.56% accurate

DE PBRCEVAL DE CAGNY. 25 ce que par eulx ne de par aulx
De peult avoir ae recouvrer finances de quoi il se peust aider à remettre en
estât, pour servir le roy et essayer à recouvrer son pais, il vendit et engaiga
partie de si peu de héritage qui luy estoit demeuré. Et tant en fîst, que il se
mist sus et l'ieii en point. Il assembla une belle conipaignée de gens de
guerre, lesquelz il employa et lui au recouvrement de la ville de Bourges,
laqucle tenoit le conte de Cleremont, qui depuis a esté duc de Bourbon,
contre le roy'. Et depuis, en soy monstrant tel comme il devoit et vouUoit
eslre, quant le roy enlreprint le voyage de son couronnement à Rains-, il le
servit tout le chemin très grandement et bien acompaignié et conduis!
presque lousjours le fait de la Pucelle. Et entretant que le roy apresta ses
abillemens pour ce faire, luy et la Pucelle acompaignieez du conte de
Vendosme, du bastard d'Orleens, du mareschal de Rays^ et d'aultres
convient de faire remarquer encore que le duc d'Aleoçon reçut de Charles
VU, par leUrcs du 5 mai 1428, un nouveau don de 14,000 écus à prendre
sur le produit du premier aide qui serait oclroyé par les États convoqués à
Tours [Beaucourl, Histoire de Charles VU, t. II, p. 163). 1. Charles 1",
comte de Clermont, puis duc de Bourbon en 1434, et Bernard d'Armagnac,
comte de Pardiac, avaient occupé Bourges au commencement de juillet
1428. Le roi, accompagné de forces nombreuses, n'eut pas de peine l'i
négociier avec eux un traité et leur délivra, le 17 juillet 1428, des lettres
d'abolition (Beaucourt, Histoire de Charles VU, t. II, p. 167). Le 10
septembre, Charles VII, par un acte public, constatait que le duc d'Alençon,
les comtes de Clermont et de Pardiac l'assistaient de leurs conseils [Ibid., p.
ili9). 2. 17 juillet 1429. 3. Gilles de Laval, sire de Retz. r

26 CHRONIQUES allèrent devant la ville de Jargeau[^] en laquelle estoient le comte de Suffort, deux de ses frères[^] et plusieurs autres Anglois : et fut ladite ville prise d'assaut sur eux; auquel assaut et prise moururent plusieurs Anglois. Et ce fait, iiij ou v jours après, lui ainsi accompagné fist venir le comte de Richemont, connestable de France, lequel estoit pour lors en la mallesse grâce du roy par le moien du sire de la Trimouille ; et eux assemblez tout en un jour, il prit sur les Anglois la ville de Meun[^], la ville et chasteau de Beaugency sur Loire[^] et la ville de Yenville[^]; et gagna la journée de la bataille de Patay en Beauce[^], à laquelle mourut moult grand nombre d'Anglois. Et icelle journée passée, le connestable ne osa aller plus avant et s'en retourna en sa ville de Parthenay*[^]. Et le duc d'Alençon, à toute sa compagnie s'en alla à Gien devers le roy qui là Tattendoit : et là ne fut 1. Jargeau (Loiret, arr. d'Orléans, chef-lieu de cant.) fut pris le 12 juin 1429. 2. L'un des frères du comte de Suffolk, Alexandre, fut tué, Tautre, Jean, fut pris. 3. Le pont de Meung-sur-Loire (Loiret, arr. d'Orléans, chef-lieu de cant.) fut emporté le 15 juin et la ville évacuée le 18 au matin. 4. Beaugency (Loiret, arr. d'Orléans, chef-lieu de cant.), fut occupé le 18 juin au matin. 5. Janville (Eure-et-Loir, arr. de Chartres, chef-lieu de cant.) se rendit le 18 juin au soir, après Patay. 6. La bataille de Patay (Loiret, arr. d'Orléans, chef-lieu de cant.) eut lieu le 18 juin 1429, dans l'après-midi (Vallet de Viriville, Chronique de la Pucelle ou Chronique de Cousinot, p. 306). 7. Parthenay, Deux-Sèvres, chef-lieu d'arrondissement.

The text on this page is estimated to be only 22.93% accurate

DE PERCEVAL DE CAGNT. 27 gaires que le roy priât son voyage audit lieu de Rains *. Auquel lieu ledit d'Alençon le servit, le jour de sou couraoement, eu Testât et office de per de France ou lieu du duc de Bourgoigne, qui, en ce temps, faisoit guerre au roy et tenoit le party desdiz Englois. LeJit d'Alençori servit le roy tout le clietiiii en alant audit lieu de Rains, et de là en s'en retournant devant Paris. En tout ce voyage se gouverna si grandement ou fait de la guerre et en tous les autres services du roy, que en ce il avoit plus de voix et de bruit que tous ceulx de la compaignic. Il leva les bastilles qui estoient devant le Mont Saint Michel* et iist moult d'autres belles enleprinses; et tant, que en son eage de xxv] ans ou environ que il avoit quant ceu cy dessus fut escript^, il n'estoit mémoire de homme, de quelque estât qu'il eusl esté, mieulx renommé de luy, Nostre Seigneur, par son saint plaisir, lui doint parfaire et finer ses jours honnourablement. Sa mère et lui ont tousjours servi et obéi au roy, en ce que possible leur a esté ; et eulz fuitiz et boutez hors de leur pays aidèrent au roy en sa nécessité, en joiaulx d'or et d'argent estimez et prisiez à la somme de xxv mille escuz ; pour quoi et de ce le roy ne leur bailla en senreté que la chastellenie de Mort*, qui ne vault en tout pour le seigneur, les officiers payez, que de V à vj" livres. Lui estant en cest eage de si graot

1. AiTivé à Gien le 24 juin, Charles VII en partit le 29 pour îteims. 2. En 1435. 3. Sans doute 1436. 4. Ducliesne a iScrit en marge : « Peut-estre Moret. n r"

28 CHRONIQUES renommée en Tan m gggg xxxii, Nostre Seigneur, qui de toutes choses fait à son plaisir après touz les meschiefs de prison, des pertes de son pays et autres choses, luy envoya derechief plus grant dommage et courroux que devant, du trespasement de feue ladite Jehanne d'Orleans, sa femme, qui estoit en Teage de xxiiij ans et tant humble et douce envers toutes gens, que dame pourroit estre ; laquelle trespassa le xix jour de may l'an dessusdit en Tostel de Tabbaye de Saint Aubin de Angiers. Son corps est ensepulturé ou chueur de Feglise dudit lieu. Nostre Seigneur, par son saint plaisir, luy doint la paix et le repos de son benoist Paradis[^]. Jehan, tiers filz desdiz Jehan et Marie de Bretagne, fut né ou chastel dudit lieu d'Argenten le xvij jour du mois de septembre, en Tan m gggg et xii. Il estoit bel enfant et doux, et par le commencement de ses manières se monstroît que il eust esté homme de grant et hault courage. En l'eage de dix ans, il trespassa en Tostel d'Ussé[^], près Ghinon, ouquel madame sa mère estoit aie demeurer pour la mortalité qui estoit tant fort es pays de Biais, de Touraine et d'Anjou que nul ne sçavoit quel part aler ne tourner[^]. Son 1. Ce passage prouve jusqu'à l'évidence que Perceval de Cagny a écrit ceci avant le 30 avril 1437, date du contrat du second mariage du duc d'Alençon, peut-être même avant le 26 janvier 1437 (n. st.), époque à laquelle le mariage était officiellement convenu (Bibl. nat., coll. Brienne, vol. 309, p. 251 à 252). 2. Ussé, Indre-et-Loire, arr. de Ghinon, cant. d'Azay-leRideau, comm. de Rigny. 3. Mon confrère et ami M. Louis de Grandmaison a eu l'obligeance de me signaler un passage relatif à cette épidémie dans

The text on this page is estimated to be only 20.72% accurate

DE PBRCBVAL DE CAGNT. 29 corps gist et fut ensepulturé ou cueur de l'abbaye de Boui^{ue}il en Valée*, le xvij jour du mois d'octobre, en l'an hccccxk...^{ue}. Marie, première fille, fut née ou chastel dudit lieu d'Àrghenthen. Elle vesquiL deux ans et son corps gist et fut ensepulturé en ladite église de l'obbaye de Noatre Dame de Cilly, Charlote, seconde fille, fut née oudil chastel d'Argenthen le XV jour de décembre, en l'an Mccccxil^{ue}. Apres la ppînse de monseigneur son frère, à la bataille dudit lieu de Vernueil, madame leur mère se trouva moult marrie cl desplaisant et non sans cause; et ne sçavoit où aler ne quoi part tourner pour trouver les remèdes de rachater et ravo^{ir} sondit filz. Pour cuider mieulx faire, pou de temps après, elle ala demeurer au chastel du Gavre en Bre^{ta}igne*; et elle venue audit lieu pour déporter la despence de son hostel et aflfin qui peust de plus aydc^r à payer la ranson de sondit filz, elle mist demourer ladite Charlote avcc(|ues la ducesse de Bre^{ta}igne, sa seur. Ladite Charlote vesquit très dévotement jusques en l'eage de xxij ans, sans vouloir estre mariée ; et esloit Y Histoire de Tours du VV Giraudel {t. I, p. 208 et 209) : En janvier 1420, il y eut à Tours une grande diselte, suivie d'une épidémie de peste qui décima les habitants en juillet et août. Pour conjurer le fléau, on fit une procession extraordinaire, ma^{is} la peste n'en dura pas moins jusqu'au rigoureux tiiver de 1422. 1. Bourgueil, Indre-et-Loire, arr, de Chinon, chef-lieu de canton. 2. Lire : rc En l'an m cccc ixii. » 3. Lire 1413. 4. Gâvre, Morbihan, arr. de Lorientl, caut. de Porl-I^{ue}is. r

30 CHRONIQUES tant humble et amiable et grant aumosniere et
piteuse de povre gent, que nulle femme, de quelque estât qu'elle fust, peust
estre. Elle ala de vie à trespassement le xxiiij jour du mois de mars en la
ville de Lamballe en Bretagne^ Son corps fut mis en sépulture en Tegtise
de Nostre Dame dudit lieu le xxv jour dudit mois de mars en l'an m cggg
xxxv avant Pasques. Nostre Seigneur vueille recepvoir Famé d'elle en son
benoist Paradis^. 1. Lamballe, Côtes-du-Nord, arr. de Saint-Brieuc, chef-
lieu de canton. 2. Ici s'arrête le mémoire généalogique, comme en fait foi r
épilogue-pré face (si j*ose dire) qui suit.

The text on this page is estimated to be only 24.15% accurate

DE PERCEVAL DE CAGNT. 31 Affin qu'il soit sceu et congneu ou temps prescrit et advenir à tous ceulx qui liront ou orront lire tout ce dessus escript, ilz pourront veoir et sçavoir coidment et de quel lieu sont descenduz et venuz les très nobles seigneurs de ce très reiiomnié liostel d'Alençon et comment ilz ont tous estez très obeissans et loyaulx à la couronne de France, Perceval de Caigny, natif du pays de Beauvoisin a servy et demouré audit hostel d'Alençon par l'espace de xlvj ans continuellement : c'est à savoir feu le conte Pierre en estât et office de pennetier; Jehan, son filz, premier duc d'Alençon, d'escuier d'escuirie ; et monseigneur qui à présent est, d'escuier d'escurie et de mestre d'oslel. Touz lesquelz et chacun d'eulx lui ont fait trop plus de biens, honneurs et prouffit, que jamais ne leur eust peu desservir et encore servira tant comme il pourra et sçaira et (jue il leur vendra à plaisir. Et combien qu'il n'ait le sens, mémoire, ne l'abillité de savoir faire mètre par escript ce, ne autre chose mendre de plus de la moitié, pour Tardant désir que il a que par tous pais fussent dictes très honorables et bonnes parolles à la louenge et recommandation de leur dit hostel, et aussi que les successeurs de luy puissent veoir, sçavoir et congnoistre comment et avecques quels seigneurs il a vescu la pluzpart de sou temps, il a fait faire cest présent mémoire, et avecques ce a voulu faire mètre par escript aucun pou des mechiés, guerres et pestilences avenues en ce royaume de France avant son temps et de ce dont il a eu congnoissancce en l'an mcccCCxxxvi. r 1

32 CHRONIQUES [1239-1346 Comment^ les Saintes Reliques furent aportés au Palais à Paris. En Tan M GG xxxix le roy Saint Louis fist apporter en France la Sainte Couronne dont Dieu fut couronné^. Et en celui temps il achata la Sainte Croix, le Fer de la Lance et TEsponce à quoy on donna à boire à Nostre Seigneur en l'arbre de la Croix, de la main des Vénitiens ausquels Jehan le Bègue ^ empereur de Costentinoble les avoit engaigiez ; et fist tout apporter et mètre en la Sainte Chapelle du Palais à Paris. D'une bataille en Flandres. En Tan m CGC et mi le roy Phellipe, filz Saint Louis desconfit les Flamencs à Mons en Pere^; et à la journée moururent passé vingt mille Flamencs ; et Gui, leur conte, fut amené prisonnier à Paris et mourut en la prison. La grant chierté des blés. En l'an m ggg xxi fut très grant chierté de blé par tout le royaume de France, et tant que septier de blé à la mesure de Paris estoit vendu Ix sols parisis de très forte monnoye^. Et en celui an fut très grant 1. A ce point-ci commence la chronique générale de Perceval de Gagny. 2. Cf. Grandes Chroniques^ t. IV, p. 257. 3. Jean III Ducas Vatace. 4. La bataille de Mons-en-Pevèle est du 18 août 1304. 5. Les Grandes Chroniques (t. V, p. 227), qui donnent le même chiffre pour le prix du blé, ne l'ont pas emprunté à la Continuation de Guillaume de Nangis (t. I, p. 426).

4343-4382] DE PERCEVAL DE CAGNY. 33 mortalité et si soudaine que les aucuns mouroient en alant au moustier, les autres en mengeant à la table et en plusieurs autres manières. Et en Tan mil CGC xviii fut couppée es Haies à Paris la teste à messire Olivier de Glisson ^ . La bataille de Crecy. En Tan m CGC xlyi fut la bataille mortelle de Grecey en Picardie entre Phelipe de Valoys, roy de France, et le roy d'Engleterre^; à laquelle bataille moururent plusieurs grans seigneurs et autres chevaliers et escuiers du party de France. Et fut la journée pour le roy englois, et se retrait le roy de France à Amiens. La bataille de Poitiers. En l'an M GGG LVi fut la bataille mortelle à Poitiers, le xxix jour de septembre, entre Jehan, roy de France, et le roy d'Engleterre ^ Et fut la journée moult cruelle et y moururent plusieurs seigneurs, chevaliers et escuiers de France; et fut la journée pour le roy englois, et le roy Jehan prins et mené prisonnier en Engleterre. La bataille de Flandres à Rosebech. En Tan M GGG Lxxxii, ou mois de novembre, Charles, vi de ce nom, roy de France, mena moult grant ost en la conté de Flandres, à l'aide du duc 1. Olivier de Glisson fut exécuté aux Halles le 2 août 1343. 2. 26 août 1346. 3. 19 septembre 1356.

34 CHRONIQUES [1356-1358 Phellipe de Bourgoigne, contre les Flamans qui lui estoient desobeissans ; lesquels se assemblèrent très grant nombre en une place nommée Rosebec ^ , ouquel lieu le roy les combatit et gaigna la journée, à laquelle moururent xxxvj mille Flamans et plus^. Du roy de Navarre^ qtd fut rebelle au roy. En Tan mgggxlyi^, le roy Jehan print et mist en son obéissance la cité d'Èvreux et toutes les autres villes et chasteaux que le roy de Navarre tenoit de lui ou duché de Normendie, pour la rébellion et désobéissance qui luy a voit esté faite. La Jaquerie de Beauvoisins. Et en celui an M CGC xlvi, le peuple de Beauvoisins, par la monicion dudit roy de Navarre, se mist sus contre les nobles du pays^ et tuèrent plusieurs chevaliers et escuiers, dames, damoiselleset enfans jusques au bers. Et, en ce faisant, la ville de Paris fut esmeue pour ainsi faire. Et se appella ceste mocion la Jacquerie de Beauvoisis. Et fist ledit de Navarre en celui temps et en sa personne ung preschement es Halles de Paris pour induire le peuple à rébellion contre le roy Jehan ^. Et en sa présence, en sa chambre au Palais, tuèrent les 1. Le 27 novembre 1382 fut livrée la bataille de Roosebeke. 2. G'est sans doute au chiffre de 25,000 ou 26,000 morts qu'il faut s'arrêter [Chronographia regum Francorum, t. III, p. 45, note 2). 3. Lire 1356. 4. En mai 1358. 5. 15 juin 1358.

1360-1369] DE PERCE VAL DE GÂGNY. 35 mareschal de Ghampaigne et de Gleremont^ Et en celui an fut le roy d'Engleterre devant Rains^ pour soy faire couronner en roy de France. La bataille d'Auroy. En Tan M CGC LXim fut la bataille d'Aurroy en Bretaingne entre Charles de Blois, qui en estoit vray héritier et duc, à l'encontre de Jehan, conte de Monfort, qui s'en disoit seigneur^; lequel ala en Engleterre et se alia des Englois et les fist venir et amena ou royaume de France, et oudit lieu donna la bataille, disant que le duché ne peult venir ne eschoir à fille. Et combien que ledit de Blois à la journée se trouva moult grandement acompaignié de plusieurs chevaliers et escuiers que le roy luy avoit baillé en son aide et de la plus part des barons de Bretaingne et d'autres, Dieu qui est juge des batailles et de toutes autres choses, souffrit ladite journée estre à l'honneur et prouffit dudict de Montfort et contre ledit Charles de Blois, lequel fut mis à mort à ladite journée. Et en ce temps fut France moult grevée des Englois. La bataille de Espaingne. En l'an m ggg lxxvi fut la bataille en Espaigne^ entre le roy Piètre, d'une part, et Henry, son frère, lequel, à l'aide qui lui fut envoie de France, sçavoir 1. On sait que c'est en la présence du régent que Tattentat fut commis, le 22 février 1358. 2. Le siège mis au commencement de décembre 1359 (ut levé le 11 janvier 1360 (n. st.)). 3. La bataille d'Auray fut livrée le 29 septembre 1364. 4. C'est la bataille de Montiel, 14 mars 1369. Est-il utile de 4

36 CHRONIQUES [1380-1382 est messire Bertran du GueaquiD, le Bègue de Villaines et plusieurs autres chevalliers et escuiers^ A laquelle journée fut mis à mort ledit roy Piètre, et par aiussi demeura ledit Henry, son frère, roy et héritier de son frère. Les Maillés de Paris. En Tan m CGC lxxxi, Charles, vi de ce nom, poy de temps après ce que il fut sacré et couronné roy à Rains en Teage de xiiij ans^, il fut consillié par les ducs de Berri et de Bourgoigne, ses oncles, et plusieurs prelaz et autres de son conseil, de mètre les quars et imposicions sur toutes tes marchandises vendues en gros et en détail par tout son royaume'; et, pour les asseoir, cuillir et lever, furent ordonnez en chacun des diocèses, esluz et autres officiers. Ce fut moult desplaisant à toutes les bonnes villes et commun de France ; et, affin que tout y obeist, fut ordonné la chose estre criée et mise sus en la ville de Paris*. Le roy absent de la place, après le cry ainssi fait et les officiers nommez, la ville se esmeut contre iceulx officiers oudit an le jour du mois ^. Hz se rappeler que D. Pedre ne pérît pas dans le combat, mais fiit tué sous les yeux de son frère Henri de Trastamare, dans la nuit du 23 mars 1369 ? 1. La phrase n'est pas terminée. 2. Charles VI fut sacré à Reims le 4 novembre 1380. 3. Nul n'ignore que les aides n'ont pas été établies par Charles YI, mais seulement rétablies par lui, contrairement au vœu, d'ailleurs irréalisable, de Charles V. 4. Le 17 janvier 1382 (n. st.), le rétablissement des aides fut proclamé (Chronographia regum Francorum, t. III, p. 8). 5. Il faut remplir ces deux lacunes de la manière suivante : l*"^ mars 1382 (n. st.).

1394] DE PERCEVAL DE CÂGNY. 37 armèrent tellement et alerent prendre et tuer tous les officiers à ce commis, et l'evesque de ^ et touz ceulx qui avoient esté du conseil. Hugues Âubnot, prevost de Paris, estoit en prison, aculé estre bougre. Pour aucun plaisir qui leur avoit fait, rompirent les prisons et le mirent dehors^. Quant le roy fut à Argenthen. En Fan m ggg xcm, le roy, nos seigneurs d'Orleans, de Berri, de Bourbon, messire Pierre de Navarre, le conte d'Eu, connestable de France, messire Charles d'Alembert avecques grant compaignie de chevaliers et escuiers, vindrent de Paris à Argenthen pour eulx festoyer et veoir monseigneur le conte Pierre avecques lequel ilz furent par deux jours ^ ; et Dieu sçait la joye i. J'ignore de quel évêque il est ici question. Il y a là sans doute une erreur. 2. Le baron Pichon avait cité^ sans en indiquer la source (Le Ménagier de Paris, t. I, p. xx, note), un récit fort curieux de la fuite d'Hugues Aubriot. Le hasard m'a fait trouver qu'il était extrait d'une plaidoirie au Parlement (Arch. nat., X^^ 1472, fol. 42 V», 43 v°, 44 r«, 49 r% 51 v°). Il a sans doute été utilisé par M. E. Deprez dans son étude sur Hugues Aubriot, encore inédite [Positions des thèses soutenues à V École des chartes en 1898, p. 50]. 3. D'après les Séjours de Charles VI (1380-1400), de M. Petit (p. 60), Charles VI passa à Argentan (et non Argenton) la journée du 9 février 1394 (n. st.). Il se rendait en pèlerinage au Mont-Saint-Michel. Je n'ai pas trouvé ailleurs de mention relative à ce séjour auprès du comte d'Alençon. La Chronique du Mont'-Saint-Michel (éd. Luce, t. I^ p. 18) se borne à relater la fondation par Charles VI en ce pèlerinage, d'une chapelle de cent livrées de rente.

38 CHRONIQUES [1396-1406 qu'il en out et la chère qu'il leur fist, et comment itz furent très grandement servis de vins et de viandes en toutes les manières que on pout et sceut aviser. Et tant en fist que le roy et toute la compaignie disdrent que oncques n'avoient esté plus honnourablement receuz. Et au départir donna au roy et aux seigneurs de grans dons et à de leurs gens. Et tant en fist que le roy et la compaignie furent tous très comptens. Uan que JehaUj premier duc d'Alençon[^] fut marié. En Tan m CGC XGVI, Jehan, conte du Perche, filz dudit Pierre, espousa Marie, fille du duc de BretaigneS ou chastel de Saint Âulbin de Cormier*[^] près Fougieres, le xiiij jour de juillet oudit an, duquel mariage ledit de Bretaingne se trouva très joyeux, pour ce que par avant n'avoit pas tousjours esté très bien à acort ledit Pierre et lui. Du siège de Bourc. En Tan m gggg yi, es mois d'octobre, novembre, décembre et de janvier, monseigneur le duc d'Orleans, seul frère du roy, tint le siège devant Bourc en Guienne[^]; et, avant son partement de Paris, cuida 1. Le contrat de mariage est du 26 juin 1396 (D. Morice[^] Mémoires pour servir de preuves à V histoire,, de Bretagne, X. II, p. 667). 2. Saint-Aubin-du-Gormier, ïUe-et-Vilaine, arr. de Fougères, cheMieu de cant. Le duc de Bretagne data de Saint-Aubin du Gormier, 27 juillet 1396, un acte relatif à Texécution du contrat de mariage [Ibid,y p. 674). 3. Le duc d'Orléans, parti de Paris le 18 ou le 19 sep

1408] DE PERCEVAL DE CA6NY. 41 périt diabolique, rempli de fausseté et traïsoD, par mauvaise pencée longuement gardée en son cuéur, fist par nuit gaitier par mauvais traîtres afaictiez à ce faire le duc d'Orleens, seul frère du roy ; et environ l'eure de ix heures de nuit*^ en s'en revenant de souper, fut assailli, batu et navré si très cruellement que piteuse chose estoit à veoir à touz ceulx qui en tel estât le virent; et fut lessié tout mort en la place. Laquelle mort a esté cause de toutes les guerres et meschiefs venus en ce royaume depuis icelle. U année du grant y ver. Geluy an fut le grant yver qui commença la veille Saint Martin et dura jusques environ la Chandeleur^; il fut si très fort que, à Paris et ailleurs, partout on passoit sur les glaces, charioz, charretes chargées de toutes denrrées et toutes autres manières de gens et bestes. Par la force dudit yver, de toutes manières d'arbres fut partout si grant perdicion que merveilles fut à voir : les ungs furent fenduz, les autres destains et tant que oncques depuis ne portèrent fruit. Et de toutes manières d'oyseaulx en mourut tant que en Tan d'appres on n'en veoit comme nulz aux champs. Et i. a Environ huit heures, » d'après le Journal de Nicolas de Baye (t. I, p. 206), publié par M. Tuetey. 2. On constate que tous les détails donnés ici concordent précisément avec ceux du récit fourni par la Chronique du Religieux de Saint^Denis, t. III, p. 744. C'est l'hiver de 14071408. Le dégel commença le 27 janvier 1408 et fut terminé la veille de la Chandeleur. Les détails fournis par le Journal de Nicolas de Baye (éd. Tuetey, t. I, p. 211 et suivantes) sont extrêmement curieux.

40 CHRONIQUES [1406-1408 Du prevost de Paris qui fist mourir deux clerks. En ranMGGGGYii, messire Guillaume de Thignonville, prevost de Paris, fist prendre et enprisonner ij clerks de l'Université de Paris, et poy de temps après les fist pendre au gibets De quoy et pour ce toute rUniversité fist de très grans plaintes et poursuites devers le roy[^]. Et combien que ledit de Thignonville trovast de grans faveurs devers messeigneurs d'Orleans, de Berry et les autres, neantmoins par la très âpre et grant poursuite que en firent ceulx de rUniversité, fut ledit Tignonville contraint de les aler despendre, et, iceulx despenduz, il les besa en la bûche et les fist remener, luy tousjours présent, parmy la ville de Paris à grant solennité de torches et autres choses convenables audit cas, et grant amende pour employer en messes[^]. De la mort monseigneur d'Orleans. En celui an m gggg vn , le xij jour du mois de novembre[^], Jehan, duc de Bourgoigne, conduit d'esxiiij 1. 1. » Total des hommes d'armes : a Somme iijTM v'ij hommes « d'armes[^] et iiij« iiij" v arbalestriers et iijo xxxîx picquenaires. » (Arch. nat.[^] 1919[^] n[®] 24, cahier de cinq feuillets en papier.) 1. L'un de ces écoliers s'appelait Léger du Moncel et l'autre Olivier Bourgeois; ils furent pendus le 26 octobre 1406. Il convient d'ajouter que tous deux étaient de vulgaires criminels, de l'aveu de tous les contemporains. 2. Cf. Journal de Nicolas de Baye[^] éd. Tuetey, t. I, p. 205. 3. Cette cérémonie eut lieu le 17 mai 1408. 4. Cette date est inexacte. L'assassinat fut commis le 23 novembre 1407.

1408] DE PERGEYAL DE GAGNY. 41 périt diabolicque, rempli de fausseté et traïson, par mauvaise pencée longuement gardée en son cuéur, fist par nuit gaitier par mauvais traitres afaictiez à ce faire le duc d'Orleens, seul frère du roy ; et environ Teure de ix heures de nuit*, en s'en revenant de souper, fut assailli, batu et navré si très cruellement que piteuse chose estoit à veoir à touz ceulx qui en tel estât le virent; et fut lessié tout mort en la place. Laquelle mort a esté cause de toutes les guerres et meschiefs venus en ce royaume depuis icelle. Vannée du grant y ver. Geluy an fut le grant y ver qui commença la veille Saint Martin et dura jusques environ la Chandeleur^; il fut si très fort que, à Paris et ailleurs, partout on passoit sur les glaces, charioz, charretes chargées de toutes denrées et toutes autres manières de gens et bestes. Par la force dudit yver, de toutes manières d'arbres fut partout si grant perdicion que merveilles fut à voir : les ungs furent fenduz, les autres destains et tant que oncques depuis ne portèrent fruit. Et de toutes manières d'oyseaulx en mourut tant que en Tan d'appres on n'en veoit comme nulz aux champs. £t 1. « Environ huit heures, » d'après le Journal de Nicolas de Baye (t. I, p. 206), publié par M. Tuetey. 2. On constate que tous les détails donnés ici concordent précisément avec ceux du récit fourni par la Chronique du Religieux de Saint^Denis, t. III, p. 744. Cest l'hiver de 14071408. Le dégel commença le 27 janvier 1408 et fut terminé la veille de la Chandeleur. Les détails fournis par le Journal de Nicolas de Baye (éd. Tuetey, t. I, p. 211 et suivantes} sont extrêmement curieux.

42 CHRONIQUES [1408 grant foison de congnins, lièvres et autres bestes en moururent. Et quant vint au desgeler, les grans glaces emportèrent la plus grant part des pons, moulins et mesons qui estoient sur les rivières. En Tan mcccc vni, iceluy Jehan, due de Bourgoine, gainna la journée contre les Liegeoys le xvij de septembre[^]. En celui an, Jehan, premier duc d'Alençon, le ij jour d'octobre, fut retenu de Tostel et avecques monseigneur de Guienne, et lui furent ordonnez pour son estât et pencion toute la revenue des aides de sa l. La date est fausse. Il faudrait lire 23 septembre ik08. Cf. A. Tuetey, *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 3, note 5; et la Bataille du Liège dans l'édition donnée par Buchon de la *Chronique des ducs de Bourgogne*, par Georges Chastellain, t. I, p. 373 à 377. Deux jours après, Jean Sans-Peur écrivit au duc de Brabant une relation du combat (D. Plancher, *Histoire de Bourgogne*, t. III, preuves, cclx). Cette victoire eut un grand retentissement. On en trouve la preuve dans ce fait qu'on la figura en tapisserie. En efiPet, la grande salle du logis de l'abbé de Saint- Vaast d'Arras était tendue, lors du congrès d'Arras en 1435, « tout autour de draps de haulte lice, esquels « estoit figurée la bataille et déconfiture des Liégeois faicte a par monseigneur le duc Jean, père de monseigneur le duc « de Bourgongne, et par Guillaume, comte de Hollande, en a l'an mil quatre cent huict » [*Journal de la paix d'Arras*,,, par D,'A, de le Taverne, publié en 1651 par Jean Collart, p. 6). Il y a lieu de croire que Jean le Fèvre, seigneur de Saint-Remy, fait allusion à la Bataille du Liège que je viens de signaler plus haut, lorsqu'à propos de cet événement, il explique qu'il donnera les noms des morts, « ainsi que les ay trouvés par « escrit », et de même quand quelques lignes plus haut il écrit : « comme plus à plain est déclaré es croniques sur che faictes » (éd. Morand, l. 1, p. 12). Il est bien douteux, qu'adoptant l'opinion de M. Morand, on puisse voir dans cette phrase une référence à Monstrelet (Ibid., t. II, p. 385).

1408] DE PERCEVAL DE CAGNY. 43 terre S desquelles aides son pere, le conte Pierre, n'en print ne ne leva oncques le tiers. En celui an le roy, la raigne et monseigneur le dauphin partirent de Paris et alerent demourer à Tours en Touraine*. Et estoient en leur compaignie les roys 1. Le 6 octobre 1408, Jean d'Alemant, trésorier du comte d*Alençon, reçut de Michel de Rouvres, receveur des aides à Alençon, 644 livres tournois « sur ce qu'il puet devoir à mona dit seigneur à cause de la moittié desdictes aides ayans cours a en ses terres estans en ladicte recepte pour l'année fenie le « derrenier jour de septembre derrain passé » (Bibl. nat., Quittances, vol. 54, n° 4091). Le 2 nov. 1408, Charles VI avait alloué au comte d'Alençon 1125 livrer tournois, tant pour les hommes d'armes qu'il entretenait, que pour ses antres dépens durant le mois d'octobre (Bibl. nat.. Titres scellés de Clairambault, vol. 4, fol. 89). 2. Le Journal d'un bourgeois de Paris (éd. Tuetey, p. 4) se trompe quand il dit que Charles VI quitta Paris le 16 novembre 1408, un samedi. En e  Pet, le 16 est un vendredi. D'après la Chronique de   ousinot[p. 124), la cour partit de Paris le 2 nov. 1408, se rendit d'abord à Melun, puis à Tours. Le chancelier dut demeurer à Paris avec le Parlement pour exp  dier les affaires en l'absence du roi (lettres du 26 novembre 1408. — Bibl. nat., coll. Dupuy, vol. 31, p. 18). Le 12 novembre 1408, on disait au Parlement que le roi   tait parti de Paris depuis quinze jours et qu'il   tait sans doute à Gien (Tuetey, Journal de Nicolas de Baye, t. I, p. 245). En e  fet, il alla de Melun à Gien et de Gien à Tours (Histoire de Charles VI, par J. Jouvenel,   d. Denys Godefroy 1653, p. 197). Jean Jouvenel, qui donne là-dessus bien des d  tails, fait partir le roi le 3 novembre 1408. Or, le 3 novembre 1408 est un samedi et, le Journal d'un bourgeois de Paris fixant à un samedi le jour du d  part de Charles VI, il est fort possible qu'il faille adopter la date du 3 novembre 1408. En tout cas, il faut sans doute rejeter la date du 10 novembre donn  e par la Chronique du Religieux de Saint^Denis (t. IV, p. 182). M. Guessard a publi   dans la Biblioth  que de l'  cole des chartes (ann  e 1847-1848,

44 CHRONIQUES [1408 de Sicille et de Navarre, les ducs de Berri, de Bretaingne et de Bourbon, les contes d'Alençon et de Gleremont et grant nombre de chevaliers et escuiers et autres gens de guerre, et vindrent audit lieu pour aviser de trouver manière comment le duc de Bourgoigne seroit amené et tenu à reparer la très grant extorcion que il avoit fait au roy, aux enfans d'Orleens et à tout le royaume. Et entreprint le roy ledit voyage ou mois d'octobre. Assemblée de gens par le duc de Bourgoigne. En celui an M GGGG Yiii, ou mois de novembre, le duc de Bourgoigne vint à Paris, acompaignié de grant nombre de signeurs de hault païs, plusieurs chevaliers et escuiers et grant nombre d'autres gens de guerre, estimez jusques au nombre de xx mille et plus^ Et on disoit que il avoit fait ceste armée pour vouloir faire le conte de Paintievre, qui avoit espousé sa seur, duc de Bretaigne^ t. IX, p. 469) une pièce, sans doute non classée alors, et qui aujourd'hui est reliée dans le volume 45 de la série des Quittances et Pièces diverses au départ, des mss. de la Bibliothèque nationale (pièce n° 4115). Ce document fort curieux, qui prouve le passage du roi et de la cour par Orléans lors de leur voyage à Tours, donne l'indication des différents logis occupés à Orléans par plusieurs personnages de la cour. 1. Jean Sans-Peur arriva à Paris pour souper le 28 novembre 1408. Il n'en partit que le 1*' février 1409 (n. st.) pour aller à Arras (E. Petit, Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean Sans-Peur y ducs de Bourgogne^ p. 368). Jean Jouvenel (éd. Denys Godefroy, 1653, p. 197) dit par erreur que le duc fit son entrée à Paris le 28 décembre. 2. Le comte de Penthievre^ Olivier de Blois, avait épousé

1409] DE PERGSYAL DE GAGNY. 45 Comme le roy fut à Chartres pour le duc de Bourgoigne. En celui an mgggg vni, le samedi ix jour de mars, le roy, la raigne et monseigneur ^ eulx estans en la ville de Chartres, acompaigniez des roys et seigneurs qui les avoient conduiz audit lieu de Tours, en Teglise de Nostre Dame dudit lieu de Chartres*, firent venir devant eulx nos seigneurs les enfans d'Orleens et ledit duc de Bourgoigne, chacun d'eux acompaignié de tel nombre de gens non armez que le roy leur ordonna ; et en ladite église et en la ville fut le conte de Henau si acompaignié de chevaliers et escuiers armez à tel nombre comme par le roy et les seigneurs dessusdiz luy fut ordonné*. » en 1406 Isabelle, fille de Jean Sans-Peur. Je n'ai pas vu ailleurs mention de cette opinion du public. Gf. Vallet de Viriville, Histoire de Charles VII, t. I, p. 196. Monstrelet (t. II, p. 79) mentionne, en 1410, Tintervention de Jean Sans-Peur pour décider ces deux seigneurs à un accord. 1. Sans doute le dauphin. 2. La date est exacte. Gf. E. Petit, Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean Sans^Peur, ducs de Bourgogne, p. 369. Le 2 mars 1409 (n. st.), le roi avait mandé auprès de lui deux des présidents, six conseillers clercs et six laïcs, le procureur général et les deux avocats du roi au Parlement, pour assister à la conclusion de Taccord entre les deux partis (A. Tuetey, Journal de Nicolas de Baye, t. I, p. 259). 3. Le duc de Bourgogne entra à Ghartres à la tête de « cent « chevaucheurs ; » le duc d'Orléans et son frère, le comte de Vertus, étaient accompagnés de « cinquante chevaucheurs. » Quant au comte de Hainaut, Guillaume IV, qui avait négocié cet accord au nom de Jean Sans-Peur, il avait 400 bassinets en sa compagnie [Chronique d'Enguerran de Monstrelet, t. I,

46 CHRONIQUES [1409-1410 La chose aplicquié ainsi comme le cas le requérait, lesdiz enfans d'Orleens et duc de Bourgoigne entrèrent devers le roy ou cueur de ladite église, et là furent les parolles du traictié d'entre eulx dites devant le roy en leur présence, et acorderent d'un costé et d'autre de tenir et nourrir paix entr'eulx, et jamais pour les choses dessusdites et mort dudit d'Orleens ne faire assemblée ne guerre les ungs aux autres ^ . Et de ce le roy fut comptent et ledit de Bourgoigne. Mais lesdiz enfans et la pluspart des chevaliers et escuiers et le bon peuple françois n'en furent mie bien apaisiez en leurs consciences^. Une assemblée à Gien. « L'an MGGGGix^, ou mois d'avril, furent assemblez à Gien sur Laire le roy de Cecille, les ducs de Berri, d'Orleens et de Bretagne, les contes d'Alençon^ et de Gleremont. Audit lieu fut fait le mariage du filz ainsné p. 397). Cf. Chronique du Religieux de Saint^DerUs, t. IV, p. 200. 1. Cf. Histoire de Charles VI par Jean Jouvenel (éd. Denys Godefroy 1653, p. 198 et 727), et Chronique de Jean le Fèvre, seigneur de Saint-Remy (éd. Morand, t. I, p. 13 à 16). 2. Monstrelet dît à peu près la même chose lorsqu'il écrit qu'aucuns desdiz seigneurs furent d'icelle paix moult desaplaisans et fort murmurans en secret, disans que doresena« vant on auroit bon marché de murdrir les seigneurs puisqu'on « en estoit quitte sans faire autre reparacion » (t. I, p. 400). 3. Lisez 1410. 4. La Geste des Nobles (Vallet de Viriville, Chronique de la Pucelle, p. 130) mentionne, en efiTet, la présence du comte d'Alençon.

1409-1410] DE PERCEVAL DE CAGNY. 47 dudit de Cécile et de la fille du duc de Bourgoigne * ; avecques ce fut fait ung appoinctement entre ledit de Bretagne et le conte de Paintieuvre jusques à aucun temps*. Ladite fille de Bourgoigne fut en l'ostel d'Anjou l'espace de trois ou quatre ans ; et, après ce, fut renvoyée à son père en partie pour le débat des enfans d'Orleens et autres choses^. La mort de Montagu^ grant maistre d'ostel. L'an M cccc ix, le xvij jour du mois d'octobre, fut la teste coupée à messire Jehan de Montagu, grant maistre d'ostel de l'ostel du roy^, lequel, en exersant son office, entreprint en oultre, et tant fist que il avoit 1. Catherine de Bourgogne partit le 19 mars 1410 (n. st.) pour Gien (E. Petit, Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean Sans-Peur, ducs de Bourgogne, p. 595). 2. C'est-à-dire que le duc de Bretagne refusa d'accepter les conditions du traité [Chronique du Religieux de Saint" Denis, t. IV, p. 314). 3. Louis II d'Anjou fit reconduire Catherine de Bourgogne à Beauvais en novembre 1413. Le 15 novembre, il lui fut donné quittance du trousseau de la jeune princesse (A. Lecoy de la Marche, Le Roi René, t. I, p. 27). Monstrelet (t. II, p. 414) dit que la jeune princesse fut remise aux gens de son père le 20 novembre : elle l'avait rejoint le 29 novembre à Eecloo dans la Flandre orientale (E. Petit, Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean Sans^Peur, ducs de Bourgogne, p. 404). 4. Montagu fut décapité le 17 octobre 1409, comme le dit Perceval de Cagny; mais il avait été arrêté le 7 octobre [His~ toire de Charles F/ par Jean Jouvenel, éd. Denys Godefroy 1653, p. 669). Le Journal d'un bourgeois de Paris (éd. A. Tuetey, p. 6) ajoute cette remarque à propos de l'exécution : « dont la « rumeur dura à aucun des seigneurs de France, comme Berry, « Bourbon, Alençon et plusieurs autres. »

c 48 CHRONIQUES [1410 le gouvernement du corps du roy, de ses demaines et de toutes ses finances, et tellement qu'il n'y avoit ne monseigneur d'Orleans, de Berri, ne nulz de nos autres seigneurs à qui aucune foiz il ne lui tenist la bride. Et tenoit son hostel, lui, sa femme et ses enfans en aussi hault et grant estât que aucuns de nosdits seigneurs, et cuida jouer du placebo à touz, qui est trop fort à faire en tel cas. Et cuide que par les grans finances qui prenoit et avoit prinses du royS il fut envié et mis à mort. V assemblée de Gien. L'an Mccccx, ou mois d'avril ensuivant*, nos seil. Cf. le Songe Véritable^ Extrait des Mémoires de la Société de V Histoire de Paris , t. XVII, et l'article de M. Merlet dans la Bibliothèque de l'École des chartes, t. XIII, p. 248. 2. La seconde « assemblée » de Gien eut lieu, d'après le Religieux de Saint-Denis (t. IV, p. 317], un mois après celle dont il vient d'être question quelques lignes plus haut. Monstrelet fixe le lieu de la réunion à Mehun (t. II, p. 65); et sûrement il se trompe. Cf. Guessard [Gauluet ou le sire de Gaules, Bibliothèque de V École des chartes, année 1847-1848, t. IX, p. 455) qui prouve que la date donnée par Perce val de Cagny est exacte. S'il était nécessaire, la date d'avril 1410 serait encore confirmée par un document émané du duc d'Orléans lui-même : a Comme à nostre partement de Gyen ou mois « d'avril dernièrement passé, nostre très chier et très amé « cousin, le duc de Bourbonnois, nous eust requis de lui près« ter la somme de deux cens livres tournois pour ses afaires, » ordre de rendre son reçu au duc de Bourbon; a car nostre « entencion n'est point que nostredit cousin nous en face « jamais aucune restitution ne paiement » (16 janvier 1411, n. st. — Bibl. nat.. Cabinet des Titres, Pièces originales, vol. 2157, pièce 461). Le 17 février suivant, ordre de considé

1410] DE PERGEVAL DE GAGNY. 49 gneurs les ducs de Berri, d'Orleans, de Bretagne et de Bourbon, les contes d'Âlençon et d'Armignac, le connestable d'Allebret, les (sic) archevesque de Sens et l'evesque de Paris ^ grandement acompaigniez d'autres gens, telz que bon leur sembla, se assemblèrent en la ville de Gien pour avoir advis et conseil ensembles comment ilz pourroient acquiter leurs loyautez envers le roy et le service ainssi comme chacun d'eulx y estoient et sont obligiez à mètre et tenir le roy en sa pure loyauté et franchise, affin qu'il peust gouverner lui, son royaume et son peuple en bonne justice, paix et tranquillité. Auquel lieu les dessusdiz firent leur aliance de commun accort^, et touz ensemble et chacun par soy jurèrent et promisdrent les ungs aux autres, par leurs foiz et seremens et sur le corps de Nostre Seigneur sacré en leur présence, que touz et chacun d'eulx employeroient corps et biens à servir le roy et le mètre en Testât dessusdit; et pour et de ce passèrent et firent letres sur ce et se obligèrent à faire et entretenir bien et loiaument tout ce que juré et promis avoient, et audit lieu prindrent temps et jour d'eux assembler à Poitiers au xij jour de juing ensuivant et chacun d'eulx admener audit lieu la plus grant puissance de gens que faire pourroient. Et ainssi se départirent touz les seigneurs dudit lieu de Gien, et chacun d'eulx s'en ala en son païs rer comme don un autre prêt de 100 écus d'or au même [Ibid,y pièce 467). 1. Ce sont les deux frères de Jean de Montagn : Gérard était l'évoque de Paris et Jean archevêque de Sens. Le Songe Véritable, p. 190. 2. 15 avril 1410.

50 CHRONIQUES [1410 pour assembler et quérir, chacun à par soy, tout le plus grant nojnbre de chevaliers, de escuiers et d'aultres gens de guerre et de deffence que finer en pourroientS et ainssi le firent. Et retournerent audit lieu de Poitiers^ au jour dessusdit, chacun d'eulx très grandement acompaigniés, ainssi que promis l'avoient, sinon le duc de Bretagne qui n'y fut, ne n'envoya soy excuser. Les seigneurs estans audit lieu, le roy et le duc de Bourgoigne envoyèrent plusieurs fois devers eulx en tenant manière de vouloir traictier par ambassadeurs, grans et notables ad ce faire. Mais oncques ledit de Bourgoigne ne se vult mètre ne couchier en Tobeissance, telle que les seigneurs en deussent par raison estre contens. Et quant ils eurent tout ce veu et ouy, combien que par plusieurs foiz, ce temps pendant, ils eussent envoie devers ledit de Bretagne, le sommer de venir devers eulx pour acquitter sa promesse, ilz y envoierent derechief devers luy le conte d'Armignac pour savoir sa volenté ; auquel il fist response que il pleroit l.'Il n'y a aucnn doute que, pendant ce même temps, le duc de Bourgoigne cherchât un appui en Angleterre. Il faisait ordonner le 14 juillet 1410 par Charles VI de verser 55 livres tournois à « Robin Robert, escuier, demourant à Bolongne « sur la Mer..., pour sa peine et salaire d'avoir amené par a devers nous ou noz officiers de Calais, jusques en la ville de a Saint Denis en France, Jehan Delhi, herault d'Angleterre, a pour aucunes besongnes touchans nous et nostre royaume... » (Bibl. nat., Titres scellés de Clairambault, vol. 218, pièce 33). 2. Le Religieux de Saint-Denis mentionne (t. IV, p. 342} l'ambassade qui joignit le duc de Berry à Poitiers le 17 août 1410. Le comte d'Alençon y était aussi.

U\0] DE PERCE VAL DE CAGNY. 51 à son conseil. Et, ce ouy, ledit d'Ârmignac retourna aux seigneurs et leur dist que oudit de Bretagne ne se congnoissoit et que il avoit plati la coue^ Quant les seigneurs eurent ouy et sceu ce que ledit de Bourgoigne leur avoit fait sçavoir et la responce dudit de Bretagne, et qu'ils se trouvoient grandement acompaigniez de très grant nombre de chevaliers et escuiers et autres gens de guerre, avecques le très grant courage que chacun d'eux avoit à mètre et mener leur entreprinse à bonne fin, ilz prindrent jour bien brief, auquel ilz se trouvèrent ensemble au lieu de Tours ^.

Ëulx assemblez audit lieu de Tours ^, ilz tindrent conseil pour aviser ce que ils a voient à faire et quelle manière ils avoient à tenir devers le roy et les bonnes villes obéissantes au duc de Bourgoigne, 1. Ces trois mots sont écrits de cette manière par Duchesne. Je ne doute pas qu'ils signifient : qu'il avait serré la queue. D'ailleurs, Jean V ne paraît pas avoir eu l'âme bien haute. Lorsqu'il fut pris par Olivier de Blois ou de Penthievre, il répétait qu'il « ne lui chailloit de déposition, pourvu qu'il fût « assuré de la vie » (Vallet de Viri ville, Histoire de Charles VII, t. 1, p. 200). De plus, à l'époque qui nous occupe, il toucl^ît une pension de 12,000 fr. d'or assignée par le roi sur la recette d'Evreux et devait craindre de la perdre (Bibl. nat.. Quittances, volume 46, pièce 4333). La Geste des Nobles (Vallet de Viriville, Chronique de la Pucelle, p. 131) signale l'absence du duc de Bretagne « qui ses gens y envoya. » 2. Le duc de Berry avait répondu le 18 août aux envoyés du roi et du duc de Bourgogne qu'il se rendrait à Tours « regiis « obtemperando mandatis » [Religieux de Saint^Denis, t. IV, p. 350]. 3. Suivant la Geste des Nobles (Vallet de Viriville, Chronique de la Pucelle, p. 131), les princes se réunirent à Tours à la fin du mois d'août 1410. ô

52 CHRONIQUES [1410 auquel ilz conclurent de rescripre et envoyer divers le roy pour lui montrer et faire congnoistre toute leur bonne intencion et ce en quoy ils le vouloient et dévoient servir. Et ainssi le firent. Hz rescriprent au roy, à touz les archevesques et evesques et à toutes les bonnes villes obéissantes au duc de Bourgoigne ^ ; et, ce fait, se partirent dudit lieu de Tours et s'en vindrent devant la ville de Chartres, en laquelle estoient messieurs (sic) Morellet de Betencourt^, le Galois de Villers^ et avecques eulx de iiij à v^ autres Bourgoignons, lesquelz ne voudrent oncques faire ouverture de ladite place aux gens envoyez par monseigneur de Berri et les autres seigneurs, affin qu'ilz se peussent loger dedens. Et quant ilz sceurent la responce de la désobéissance ainssi faicte, ilz partirent présentement de 1. Jean Jouvenel, dans son Histoire de Charles F/ (éd. Denys Godefroy 1653, p. 203), donne le texte de ces lettres. L'exemplaire qu'il reproduit est adressé à l'évêque de Beauvais et daté de Gien, 2 septembre 1410. Cf. la mention qui en est faite dans le Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI de Douët d'Arcq, 1. 1, p. 327 et le Journal de Nicolas de Baye y t. I, p. 332, note. 2. Cf. la Geste des Nobles (Vallet de Viriville, Chronique de la PucelleCy p. 131). Ce Morelet de Béthencourt se distingua en 1412 au dire de Monstrelet (t. II, p. 245) par sa complicité dans le pillage du trésor de Louis, duc en Bavière, frère de la reine. Il était maître d'hôtel du duc de Bourgogne et chambellan du roi [Inventaire des Sceaux de la collection Clair ambault, par G. Demay, t. 1, n° 976). M. A. Tuetey, dans le Journal d'un bourgeois de Paris (p. 8, note 2), a consacré une intéressante notice à ce personnage. 3. Il y avait à ce moment Jacques de Villers, maître d'hôtel du duc de Bourgogne et Antoine de Villers, écuyer tranchant du même prince.

i410] DE PERGEVAL DE CAGNY. 53 BonoevaP et vindrent en la bataille devant ladicte ville, qui en leur présence leur fut refusée. Et, ce fait, firent crier Tassault. Et quant les Bourgoignons de dedens virent la très noble et grant compaignie qui estoit devant eulx, et preste de leur bailler l'assault, ilz se rendirent et mirent eulx et la place ou vouloir de nosdis seigneurs, en laquelle ilz firent leur demeure par iiij jours ^, Nos seigneurs à Vicetre. Nos seigneurs estans audit lieu de Chartres, ren* voierent devers le duc de Bretagne, lequel leur avoit fait sçavoir que audit lieu se trouveroit en leur compaignie. Et, pour ce, luy firent sçavoir que ilz parferoient leur entreprinse tout ainssi que luy et eulx Tavoient advisé et conseillé, et que il ne vusist point demourer ne tarder à emplir et parfaire ce que il leur avoit promis, et que, en faisant leur chemin, le contreattendroient ; et ainssi le firent. Ilz ordonnèrent leur avant garde et la baillèrent au conte d'Armignac, en sa compaignie ung nommé Bourdon^, acompaigniez de iiij mil combatans et mieulx. Et, en prenant le chemin droit à Paris^, les seigneurs vindrent logier à Ghanterlou soubz Montleheri ^ 1. Bonneval, Eure-et-Loir, arr. de Ghâteaudun^ chef-lieu de canton. 2. Chronique du Religieux de Saint^Denis, t. IV, p. 356. 3. C'est Louis deBosredon qu'il faut lire. Sur ce personnage et sa fin tragique, voir Vallet de Viriville, Histoire de Charles VII y t. I, p. 37 à 39. 4. De Chartres, le duc de Berry vint à Étampes (Chronique du Religieux de Saint-Denis y t. IV, p. 358). 5. Chanteioup, Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. d'Arpajon,

54 CHRONIQUES [UfO et es villages d'entour, et audit lieu séjournèrent par l'espace de xv jours en attendant ledit de Bretagne ; et, quant ilz virent qu'il ne venoit point, ilz ne vouldrent pas pour ce delessier leur entreprinse et d'ilecques se partirent et s'en vindrent les seigneurs logier en la place de Vissetre* près Paris ettouz leurs gens es avirons d'entour, ainssi par la manière comme chacun des seigneurs avoient prins par ordonnance. comm. de Saint-Germain-les-Arpajon. Cependant, la reine négociait avec les princes ; elle s'était logée à cet effet à Marcoussis (Monstrelet, t. II, p. 91), d'où elle partit le 23 septembre, après avoir constaté l'inutilité de ses efforts (Ibid., p. 92). 1. Bicêtre. Le duc de Berry y arriva chez lui le 6 octobre [Chronique du Religieux de Saint-Denis, t. IV, p. 376]. Le duc d'Orléans occupa à Gentilly l'hôtel de l'évêque de Paris, et le comte d'Armagnac s'installa à Vitry (Monstrelet, t. II, p. 94). Puis le duc d'Orléans s'installa définitivement . à Bicêtre, auprès de son oncle, pendant environ un mois. C'est à cette occasion qu'il donna 50 livres tournois « aux menuz officiers de l'ostel » de nostre très chier et très amé oncle monseigneur le duc de « Berry, pour consideracion des services qu'il nous ont faiz en a l'ostel de nostredit oncle à Vixcestre, où nous avons esté en sa « compaignie par l'espace d'un mois ou environ...; aux menes« terelz de nostredit oncle xxij livres x sols tournois » (Bibl. nat.. Cabinet des Titres, Pièces originales, vpl. 2157, pièce 456). Cette installation coûta cher aux habitants des environs; le duc d'Orléans dut indemniser un de ces malheureux : « A l'oste a de la Roze, du Bourc la Royne, en recompensacion d'une « sienne maison qui a esté arse audit lieu par aucuns de la « compaignie de nostredit oncle et de nous, xxij livres x sols tf tournois » (Ibid.). Pendant ce temps, le duc d'Orléans envoya un émissaire à Paris ; c'était Jean, seigneur de Fontaines, son chambellan. Le document qui donne ces détails apprend aussi que le duc était encore à Bicêtre le 30 octobre (Bibl. nat., Quittances, vol. 48, pièce 4801).

1410] DE PERCEVAL DE CAGNY. 55 Æulx estans audit lieu, le conte de Richemont vint devers eulx à ij mille combatansS excusant le duc son frère tellement quellement ; et estoit la compagnie nombrée à passé Ix mille combatans et plus. Et furent ainssi logiés les seigneurs devant Paris en la fin du mois de septembre et jusques à la Toussains ensuivant[^]. 1.

Guillaume . Gruel ne donne pas le chiffre du contingent breton (A. Le Vavas seur, *Chronique d'Arthur de Richemont*, p. 7. — M. Cosneau a publié en 1886 *Le connétable de Richemont*). Monstrelet (t. II, p. 95), qui fixe la venue de Richemont au second jour après l'arrivée du duc de Berry, soit au 8 octobre d'après mon calcul, l'estime à 6,000 chevaux et mentionne le dépit de Jean Sans-Peur. 2. Nicolas de Baye, dans son *Journal* (t. I, p. 335), raconte à la date du 16 septembre 1410 l'envahissement des logis des bourgeois de Paris par les gens de guerre; et, plus tard, le 12 novembre, il signale que les portes de Paris, sauf une ou deux, étaient longtemps restées fermées par crainte des troupes amenées par les ducs de Berry, d'Orléans, de Bourbon, les comtes d'Alençon, d'Armagnac, le sire d'Albret, qui logeaient tant à Bicêtre qu'à Vanves, à Issy ou à Vitry [*Ibid.*, p. 340). Paris fut affolé, ses défenseurs eux-mêmes faisaient de terribles dégâts. Mais la province ne fut pas moins éprouvée. C'est au point que, par exemple, les fermiers de l'aide de xij deniers pour livre des draps vendus en gros à Evreux demandèrent et obtinrent décharge de 200 livres tournois sur le montant dû par eux de leur ferme : « Et combien que tous les ans eust acoustumé de venir et affluer en ladite ville environ l'esté a très grant quantité de marchans des pays de Lymosin, d'Auvergne, de Languedoc, de Bourgongne et d'ailleurs du hault pais, qui avoient acoustumé d'acheter et lever en icelle ville « d'Evreux très grant quantité de draps » (la période rémunératrice aurait dû être juillet, août et septembre 1410, et pendant ce trimestre la peur des gens d'armes écarta tous les marchands. — *Bibl. nat.. Quittances*, vol. 47, pièce 4490). La crise fut donc absolument générale.

56 CHRONIQUES [1410 Appoinctement avec le duc de Bourgoigne. Le duc de Bourgoigne tenoit le roy dedens Paris. Et doit chacun sçavoir que il se estoit efforcié de tout son sens et puissance de avoir assemblé touz ceulx de quoy il se povoit et vouloit aider tant en conseil que en gens de guerre, et n'estoit sa puissance estimée que de quinze à seize mille combatans. Chacun poeult sçavoir que en icelle espace de temps il y out, tant d'un costé que d'autre, plusieurs escarmouches et saillies, et moult de gens mors et blechiez de chacun costé ^ . Ce temps pendant, par la monicion dudit de Bourgoigne, le roy envoya par plusieurs foiz grans embassades devers nosdiz seigneurs, en tenant tousjours paroUes et manières de vouloir traictier et venir à paix ; et, ad ce faire, s'emplirent très fort le cardinal de Bar^, le duc de Brebanl, le conte de Saint Pol, le grant prieur de Rodes^ et touz les meilleurs amis dudit de Bourgoigne, tant pour complaire à raison 1. Guillaume Gruel raconte que le duc de Berry plaça les Bretons au pont de Saint-Cloud (A. Le Vavasseur, *Chronique cT Arthur de Richemont*, p. 7). Jean de Châteaugiron y fut pris « et pluseurs mors et prins » (Ibid., P* ^)* 2. Cependant, à Paris, le cardinal de Bar passait pour être Armagnac, puisqu'il était l'ambassadeur du duc de Berry, au dire du *Journal d'un bourgeois de Paris* (éd. Tuetey, p. 9). Dans son *Histoire de Charles VI*, Jean Jouvenel attribue aux efforts du comte de Savoie la conclusion du traité (éd. D. Godefroy 1653, p. 207). 3. Philibert de Naillac était en effet l'homme du duc de Bourgogne (Monstrelet, t. II, p. 90). Il était grand maître de Rhodes; il intervint aussi dans les négociations de 1412, pendant le siège de Bourges.

i410] DE PERCEVAL DE CAGNY. 57 que pour la double et crainte que ilz avoient de nosdiz seigneurs et de leur compaignie. Et en la parfin fut appoincté que ledict de Bourgoigne retourneroit en son pais * ; lequel jura et promist de jamais ne faire armée pour les causes encommencées, et avecques ce de ne retourner ne venir devers le roy, que ce ne feust au sçeu de nosdiz seigneurs ou par le grant conseil du roy, ouquel dévoient estre et résider, pour ung chacun de nosdiz seigneurs, ung des gens de leur maison^, et pareillement le vouldrent et consentirent nosdiz seigneurs le faire. Et ainssi retournèrent tous chacun en son pais^. 1. Voir les termes de Taccord dans le Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI, de Douët d'Arcq, t. I, p. 329. Il est du 2 novembre 1410. 2. Le Religieux de Saint-Denis donne (t. IV, p. 384), comme Monstrelet (t. II, p. 101), les noms des principaux membres de ce conseil. 3. Les princes se séparèrent le 10 novembre d'après la Geste des Nobles (p. 132), « environ le vj® jour de novembre » selon le Journal d'un bourgeois de Paris (éd. Tuetey, p. 10). On a vu plus haut que Nicolas de Baye parle des dévastations, à la date du 12 novembre, comme si c'était le premier jour où les populations des environs de Paris pussent respirer. En tout cas, le duc de Berry et le duc de Bourgogne s'éloignèrent, le premier à Dourdan, le second à Meaux, le 8 novembre [Chronique du Religieux de Saint-Denis, t. IV, p. 384]. Le 10 nov., le duc d'Orléans était à Étampes (Bibl. nat., Cabinet des Titres, Pièces orig., vol. 2157, pièce 456) ; le 29 nov., il était à Blois (Bibl. nat., Quittances, vol. 48, pièce 4801). De son côté, le Religieux de Saint-Denis accuse le comte d'Alençon notamment de réunir des troupes pour inquiéter Paris (février 1411, n. st. Chronique du Religieux de Saint-Denis, t. IV, p. 386). — Le duc d'Orléans se tint pendant tout le mois de janvier 1411 (n. st.) en constante communication avec ses alliés. De Blois, où il séjournait alors, il avait envoyé le 28 décembre 1410 à Bourges

58 CHRONIQUES [1411 Comme le duc d'Alençon se remist sm. En l'an MGGGGXI, le duc de Bourgoigne, en entretenant tousjours à mal faire, comme pieça a voit encommencé, cuida secrètement faire une armée et venir devers le roy à Paris et faulcer les sermens d'entre nos seigneurs tenans le parti de monseigneur d'Orleans et lui. Nosediz seigneurs le sçeurent et le firent sçavoir l'un à l'autre, et que chacun s'aprestast le plus tost que faire se pourroit, à tel nombre de gens de guerre qu'ilz pourroient finer pour aler passer la rivière de Sayne, affin d'empescher la venue dudit de Bourgoigne devers le roy ; et ainssi le firent*. En icelui an, le premier jour du mois de juillet, le duc d'Alençon qui, pour honneur du roy, faisoit de la querelle du duc d'Orleans comment se ce fust son propre fait, se trouva en sa ville de Fougieres ; auquel lieu il assembla grant nombre de chevaliers, escuiers et autres gens de guerre, et les contenta touz tellement qu'il lui promisdrent de le servir bien et loiaulet en Bourbonnais son conseiller, « maistre Nicole le Dur, » par devers les ducs de Berry et de Bourbon (Bibl. nat., Cabinet des Titres, Pièces originales, vol. 2157, pièce 460). Même mission fut confiée le 4 janvier à Jean Chomery, chargé aussi de porter ses étrennes au duc de Bourbon (Ibid.). Enfin, le 12 janvier 1411 (n. st.), Louis de Villars, prieur de Saintes, partait « de Bloiz à Argenten paV devers nostre très chier et amé coûte sin le conte d*Alençon. » 1. Le désordre dans les transactions commerciales, causé par les pillages des gens de guerre et augmenté par l'effroi des Anglais, fut à un tel point, que plusieurs fermiers des aides durent solliciter la décharge de tout ou partie du montant de leurs engagements (Bibl. nat., Quittances, vol. 47, pièce 4489).

1411] DE PERGEVAL DE GAGNY. 59 ment; et trouva que ce qu'il avoit assemblé audit lieu de FougierSy et ceulx qui trouverait du pais de Normendie, povoient bien estre nombrez mil et v^o combatans. Et ainssi le fist sçavoir au duc de Berry et aux autres seigneurs, et que chacun d'eulx s'avansast d'aller passer ladicte rivière de Saine où mieulx le pourroit faire S et que ainssi le feroit. Comme y passa Sayne. En icelui an, le ij jour d'aoust, ledit duc d'Alençon passa la rivière de Saine au port de Gloton soubz la Roche ^ en telz bateaux comme il pout recouvrer et à 1. Le comte de Vertus fut chargé, en juin 1411, de défendre le château de Coucy. Les noms des chevaliers et des écuyers qui étaient en sa compagnie nous ont été conservés (Bibl. nat.. Cabinet des Titres, Pièces originales, vol. 2157, pièce 471). Les lettres de défi du duc d'Orléans au duc de Bourgogne sont datées de Jargeau, 18 juillet 1411. Le duc de Bourgogne eut en conséquence des besoins d'argent pressants, en sorte que le 31 août 1411 il fit remettre comme gage par le roi, simple instrument entre ses mains, à Gauvain Trente, marchand de Lucques établi à Paris, quantité de bijoux dont l'énumération est curieuse, en échange d'un prêt de 18,030 livres tournois (Bibl. nat.. Quittances, vol. 47, pièce 4501). 2. Gloton, Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Bonnières, comm. de Bennecourt. En juillet 1411, on publia à Rouen, de par le roi, « que tous les vesseaulx et navire estant en la rivière « de Saine fussent enfondrez ou amenez en ports seurs...; et « fu le navire de ladicte rivière de Saine tellement fermée que, « durant les mois de septembre, octobre et novembre oudit « an, il n'arriva audit lieu de Rouen en montant ne en dévalant « quelconques marchandises, ou aus moins que bien poy par « ladicte rivière... Car des pais qui ont esté empeschés par « lesdis gens d'armes* et des pais voisins et marchissans à « yceulx, si comme Poitou, Galardon, Bretagne, Alençonnois

60 CHRONIQUES [1411 très grant paine, et traversa tout le pais de Veuquessid, de Beauvoysin et de Picardie jusques en la ville de Neelle*, qui est près d'Arraz à une petite journée, sans aultres gens que ceulx de sa compaignie ; auquel lieu il séjourna ix ou x jours sans autre chose sçavoir dudit de Bourgoigne. Et après ce s'en ala d'illecques à Ghauny sur Ayse devers le conte de Vertus, pour joindre eulx et leurs gens ensemble, et ne furent gaires audit lieu de Ghauny*, [ledit de Bourgoigne] vint à grant compaia et plusieurs autres, il n'est arrivé audit lieu de Rouen que « poy de marchandise..., » tandis qu'auparavant a venoit et « arrivoit audit lieu de Rouen toute marchandise tant des païs « de Flandres, de Bretagne, de Bourgongne, de Poitou, d'Or« leans, de Galardon, d'Anjou et du Maine comme de plusieurs a autres pais » (Bibl. nat., Quittances, vol. 47, pièce 4489). L'ordre d'enlever les bateaux fut apporté par Mathieu Boudart, huissier d'armes du roi, qui signifia à Etienne Le Peletier, sergent du roi en la sergenterie de Pont-de-l' Arche, et à Amaury Goupil, sergent du roi en la sergenterie de Preneuse, d'aller

141 IJ DE PERCE VAL DE GAGNY. 61 gnie mètre le siège devant la ville de HaD ^ sur la rivière de Somme et la print sans estre deffendue 2. Quant nos seigneurs d'Alençon et de Vertus virent que ladite ville de Han avoit ainssi esté prinse sans resistance et arse et pillée, sans grant raison veu la compaignie que ilz avoient, ilz abandonnèrent ladite ville de Ghauni, qui fut grant pitié, et s'en alerent logier ou chastel et ville de Goussi^ ou mois de septembre ensuivant, et ledit de Bourgoigne retourna en sa ville d'Arras^. d'or « pour Dieu et en aumosne et pour lui aidier à avoir sa a vie » (Bibl. nat., Quittances, vol. 48, pièce 4657)? 1. Chronique du Religieux de Saint-Denis ^ t. IV, p. 466. Le siège de Ham (Somme, arr. de Péronne, chef-lieu de canton) commença le 10 septembre 1411 ; il dura quatre jours (E. Petit, Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean Sans-Peur^ ducs de Bourgogne, p. 382. — Cf. Mémoires de Pierre de Fenin, éd. de M"« Dupont, p. 19). 2. Ceci n'est pas tout à fait exact. Bien que la ville fût ouverte, Bernard d'Albret essaya de la défendre; voyant que la tâche était impossible, il fit une sortie et s'échappa [Histoire de Charles VI, par Jean Jouvenel, éd. Denys Godefroy, p. 225 et 226). 3. Coucy-le-Château, Aisne, arr. de Laon, chef-lieu de canton. Cf. Chronique du Religieux de Saint-Denis, t. IV, p. 455. 4. Le duc de Bourgogne, de Ham, se dirigea avec ses troupes a empres » Nesle, Roye, Montdidier, revint près de Nesle, près de Ham, de là à Péronne, à Bapaume, et gîta enfin à Arr as le 2 octobre 1411 (E. Petit, Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean Sans- Peur, p. 382 et 383). Les Mémoires de Pierre de Fenin (éd. de M"® Dupont, p. 19) donnent assez exactement le détail de ces marches. La Chronique de Jean le Fèvre, seigneur de Saint-Remy (éd. Morand, 1. 1, p. 34), relate aussi les embarras causés à Jean Sans-Peur par l'indiscipline des Flamands.

62 CHRONIQUES [1411 Les seigneurs logiés à Saint Ouyn. Ou mois d'octobre ensuivant, nozdiz seigneurs ouirent nouvelles que le duc d'Orleans et le conte d'Armignac estoient environ Paris. Si se misdrent à chemin pour aler devers eulx et passèrent la rivière de Aisne auprès du chastel d'Athchi ^ et les trouvèrent près Senliz^. Et, quant ilz furent ensemble, ce fut une très belle compagnie. Ils avisèrent que le prince d'Orengé estoit logié dedens la ville de Saint Denys^; si alerent nozdiz seigneurs logier leurs corps en la maison de Saint Ouyn^ et leurs gens à Montmartre^, à la Chapelle et autres villages et es faulxbours de Saint Denys^. Et ainssi fut ledit d'Orengé assiegié viij ou xv jours, et puis rendirent la place, sauf leurs corps et leurs bernois. Apres deux ou trois jours que Saint Denis fut ainssi i. Attichy, Oise, arr. de Compiègne, chef-lieu de canton. 2. D'après le Religieux de Saint-Denis (t. IV, p. 480), le capitaine de Senlis, Ènguerrand de Bournonville, fit une sortie qui fit tomber entre ses mains a vehicula eorum sarcinis onerata. » 3. Jean de Châlon, prince d*Orange, entré le 3 octobre, rendit la place le 11 octobre (Chronique du Religieux de Sainte Denis y t. IV, p. 501). 4. C'est là, en efiFet, que se logea le duc d'Orléans (Monstrelet, t. II, p. 191). 5. A Aubervilliers selon Jean Jouvenel (p. 228) et à Clignancourt d'après le Journal d'un bourgeois de Paris (éd. Tuetey, p. 11). 6. Suivant le même texte, les Orléanais, dans la nuit du samedi 2 au dimanche 3 octobre 1411, arrivèrent devant SaintDenis.

141 i] DE PERCEVAL DE CAGNY. 63 prins, il fut rapporté à noz seigneurs que le duc de Bourgoigne estoit parti de sadicte ville d'Arraz à grant nombre de gens d'armes et s'en venoît à Paris*. Nosediz seigneurs, pour lui vouloir estre au devant, vindrent passer la rivière de Oyse au pont de Beaumont^ et alerent jusques à Gathenoy^, auquel lieu ilz sceurent que, quant ledit de Bourgoigne ouyt parler de leur venue à l'encontre de luy, en très grant desroy il reprint le chemin à retourner hâtivement en son pais^. Nos seigneurs acertenez de son retour, combien que par monseigneur de Hangest^ et autres capitaines de leur compaignie ilz fussent conseilliez porsuir ledit de Bourgoigne, ilz firent le contraire. Et pour ce que les Bourgoignons , après ce qu'ilz furent passez, 1. Jean Sans-Peur partit d'Arras le 9 octobre, passa par Péronne, Roye, Breteuil, Beauvais, Gisors et arriva à Pontoise le 16 octobre (E. Petit, Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean Sans-Peur, ducs de Bourgogne, p. 383). 2. Beaumont-sur-Oise, Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de risle-Adam. La Chronique normande de Pierre Cochon (éd. Robillard de Beaurepaire, p. 257) leur fait passer TOise le jeudi 1® octobre 1411. L'arrière-garde était sous les ordres du comté d*Alençon [Chronique du Religieux de Saint-Denis, t. IV, p. 482). 3. Catenoy, Oise, arr. de Clermont, cant. de Liancourt. 4. Perceval de Gagny signale là une véritable feinte du duc de Bourgogne. 5. On venait de lui retirer sa charge de maître des arbalétriers de France. Cf. le Songe Véritable (extrait des Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris, t. XVII), p. 140, et Chro^ nique du Religieux de Saint^Denis, t. IV, p. 464. Ce dernier chroniqueur insiste en efiPet sur ce fait que, si le conseil du seigneur de Hangest avait été suivi par les princes, la guerre eût été terminée.

64 CHRONIQUES [14il gardoient ledit pont de Beauoiont^, ilz firent faire sur ladite rivière d'Oyse, en droit la ville de Berberie^, ung pont sur bateaulx ; et là passèrent touz à grant paine et revindrent logier dedens la ville de Saint Denis, cuidans incontinent estre devers le roy en la ville de Paris. La prinse du pont de Saint Cloust. En Tan M GGGC xi, le x jour du mois de novembre, nos seigneurs ainssi logiez à Saint Denys et leurs gens es autres places cuiderent que ledit de Boui^oigne ne osast entreprendre ne vouloir recouvrer la ville de Paris, veu ce qu'il s*en estoit fouy et retourné en Flandres de Montdidier, où il estoit venu à grant compaignie de gens^; mais il fist autrement, et secrètement se apresta et, à petit nombre de gens bien empoint, entreprint son chemin et à grans journées vint passer Saine au pont de Meullent, et fut dedens Paris avant que nozdiz seigneurs seurent rien de sa venue*. 1. Le prévôt de Paris avait envoyé, pour garder le passage et détruire la grande arche du pont, la garnison de Saint-Denis, formée de milices parisiennes (Chronique du Religieux de Saint-Denis, t. IV, p. 482). 2. Verberie, Seine-et-Oise, arr. de Senlis, cant. de Pont-Saint-Maxence. Cf. Chronique du Religieux de Saint-Denis, t. IV, p. 488. 3. On a vu, en effet, plus haut, qu'une première fois le duc de Bourgogne avait reculé rapidement, après s'être avancé jusqu'à Montdidier. Cf. Chronique de Jean le Fèvre, seigneur de Saint-Remy, t. I, p. 35; Chronique normande de Pierre Cochon, éd. Robillard de Beaurepaire, p. 256, et Chronique du Religieux de Saint-Denis, t. IV, p. 486. 4. Le 22 octobre, Jean Sans-Peur dina à Pontoise, où il était

i4ii] DE PERCEVAL DE CAGNT. 65 Poy de jours après, lui et
oeulx de la ville de Paris avisèrent que les gens de noz seigneurs logiez au
pont de Saint Gloust leurs donnoient de grans chaînez et que le village
n'estoit pas moult fortifié pour soustenir grant feiz[^] : ledit de Boui[^]oigne
fist armer grant nombre de gens de ladite ville de Paris avecques Anglois[^]
et autres qui fist venir après luy, et ledit depuis le 16 octobre, et «
chevancha tonte la nuit en armes « ponr aler par Meulan à Paris, » où il
entra le 23 (E. Petit, Itinéraires de Philippe le Hardy et de Jean Sans[^]Peur, p.
383 et 384. — Cf. Vallet de Viriville, Geste des Nobles, p. 138). Pierre de
Fenin (p. 20-21) donne tout cela avec précision. 1. Le pont de Saint-Cloud
avait été livré par Colinet de Puisenx, le 13 octobre précédent [TuetC}',
Journal d'un bourgeois de Paris, p. 12), au sire de Gaucourt (Vallet de
Viriville, Geste des Nobles, p. 137). Il est constaté que Colin de Puiseux
était en effet capitaine du pont de Saint-Cloud dès avant le 3 septembre
1410 (Bibl. nat., coll. Clairambault, vol. 57, fol. 4375). 2. C'est-à-dire le
comte d'Anmdel. Thomas, comte d'Anmdel, était aux gages du duc de
Bourgogne, quoi qu'en dise la Chronique du Religieux de Saint[^]Denis (t.
IV, p. 522 et 524y ; une quittance du 7 octobre 1411 ne laisse aucun doute à
cet égard. Bibl. nat., coll. Clairambault, vol. 6, p. 273). Monstrelet,
d'ailleurs, le dit sans embarras (t. II, p. 199). U y a mieux. Charles VI, par
lettres du 18 janvier 1412 (n. st.), fit verser 2,300 francs à son argentier,
Charles Poupart, « pour « paier certains fermanlx, anneaux et autres joyaux
d'or gar« niz de pierreries et perles, que ledit seigneur a fait acheter « et fait
présenter de par lui en la présence de monseigneur « le duc de Bourgongne
à plusieurs seigneurs, chevaliers et « autres capitaines du pais d*Angleter|p,
qui ont esté en la « compagnie de monseigneur le duc de Guienne,
daulphin de « Vienne, à la prise des chasteaux d'Estampes et de Dourdain, «
que tenoient et occupoient Lovs du Bosredont et autres capi« taines et gens
de guerre, ooltre et contre la volenté et « ordenance du roj et dudit
seigneur > (18 mars 1412, n. st.

66 CHRONIQUES [i411 jour vint en belle et grant ordonnance de avangarde, bataille et arrieregarde * . Et furent ceulx dedens le village assailliz^, lesquelz se deffendirent très grandement et neantmoins ne peurent soustenir le feis et furent presque touz mors ou prins^ : qui fut très grant pitié et dommages pour nos seigneurs*. Ce fait, le duc de Bourgoigne retourna à Paris et noz seigneurs, qui à celle heure estoient en bataille de l'autre costé du pont, retournèrent audit lieu de Saint Denys, très marris et en grant doubte dudit de Bourgoigne et de la ville de Paris, et tindrent conseil ensemble, ouquel fut avisé que audit lieu ne povoient plus demourer, et environ l'eure de mienuit montèrent à cheval et toute la compagnie et vindrent L. Pannier, Les joyaux du duc de Guyenne ^ Extrait de la Revue archéologique y 1873, p. 47). D'autre part, le duc d'Orléans eut au même moment et pendant quelque temps « le seigneur de Clifort » dans ses rangs (Monstrelet, t. II, p. 202). 1. Le 9 novembre 1411. Le duc de Bourgoigne sortit de Paris par la porte Saint-Jacques le 8 novembre, vers dix heures du soir (A. Tuetey, Journal d'un bourgeois de Paris, p. 15). 2. Jean Sans-Peur fit dire des messes du Saint-Esprit et de la sainte Vierge pendant le temps de « l'assaut du pont de « Saint-Cloud » [Annuaire~Bulletin de la Société de f histoire de France, année 1868, p. 169). Jean le Fèvre, seigneur de Saint-Remy, donne dans sa Chronique des détails assez précis (t. I, p. 38 et 39). Mais rien n'approche des récits que l'on doit à la Chronique du Religieux de Saint-Denis (t. IV, p. 558) et à Monstrelet (t. II, p. 203). 3. Au nombre de si§ ou huit cents, paraît-il (Tuetey, Journal de Nicolas de Baye, t. II, p. 30, et Monstrelet, t. II, p. 208, note 1), ou même de neuf cents [Chronique du Religieux de Saint-'Denis, t. IV, p. 560). 4. Les princes partirent de Saint-Denis le mardi 10 novembre.

1411] DE PERGEVAL DE CAGNY. 67 passer 9 partie à ung pont^ fait au travers de Sayne^ en droit Saint Denis et l'autre partie audit pont de Saint Clout^, et en pou d'ordonnance s'en vindrent à Boudent*, à Galardon^, à Estampes et à Orleens^. Et 1. Ce pont est mentionné par le Journal d'un bourgeois de Paris (p. 16) et par la Chronique du Religieux de Saint^Denis (t. IV, p. 562). 2. Duchesne, par inadvertance sans doute, a écrit Somme au lieu de Sayne. 3. II. faut donc que Jean Sans-Peur, heureux de les voir s'éloigner, ait favorisé leur passage. 4. Houdan, Seine-et-Oise, arr. de Mantes, chef-lieu de canton. 5. Gallardon, Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Maintenon. 6. La vérité est que le 20 novembre le duc de Bourgogne partit pour Corbeil avec le duc de Guyenne et suivit ses ennemis jusqu'à Etampes, qu'il quitta le 14 décembre pour rentrer à Paris (E. Petit, Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean Sans* Peur, p. 384 et 385). Là encore on constate la présence d'Anglais au service du duc de Bourgogne et Jean « de Gray, » écuyer, resta auprès de Jean Sans-Peur avec 21 écuyers et 100 archers du pays d'Angleterre, « qui estoient demourez par deçà depuis « le département du conte d'Arondel, desserviz et à desservir « pour aler avec monseigneur le duc de Bourgogne, en la ((compagnie de monseigneur le duc de Guienne, en la conté « d'Estampes, pour aidier à débouter les ennemis du roy en a icelle » (21 décembre 1411. — Bibl. nat., coll. Clairambault, vol. 55, n° 75). Il est bien curieux de constater que selon Jean Jouvenel (éd. D. Godefroy 1653, p. 237), lorsque le duc de Bourgogne paya leur solde aux Anglais, il fallut le cacher à Charles VI : « Car tout malade qu'il estoit, qui luy eust parlé « d'Anglois, il eust fait manière de les combattre, plus que de « leur donner. » Monstrelet (t. II, p. 222) approche de la vérité, quand il marque au 23 novembre le départ des ducs de Guyenne et de Bourgogne. 6

68 CHRONIQUES [1411 ledit de Boui^oigne demoura audit lieu de Paris en grans pompes et grant bruits La prinse du conte de la Marche. En ioelui an m^ggcgxi, le jour du mois de décembre, le conte de la Marche tenant le parti des Bourguignons fut desconfit et prins et grant compaignie de chevaliers et escuiers normans à la journée du Pttiset[^], près Yan ville en Beausse ; à laquelle journée 1. PerceTal de Cagny passe sous silence le siège d'Etampes, défendu par Louis de Bosredon, qu'il a appelé Bourdon. On vient de voir que le siège d'Etampes se termina le 14 décembre par la prise de cette place. Cf. Chronique de Jean le Fèvre[^] seigneur de Saint-Remy, éd. Morand, t. I, p. 44, et Chronique du Religieux de Saint[^]DeniSy t. IV, p. 572. 2. Le Puiset, Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Janyille. Cf. V Histoire de Charles VI de Jean Jouvenel, éd. Denys Godefroy, p. 235. Quoique la Chronique normande de Pierre Cochon fixe au 9 décembre 1411 la date de cette rencontre (éd. Robillard de Beaurepaire, p. 260) et au lundi 7 décembre la reddition du château d'Étampes, il y a lieu de croire que ces deux dates sont inexactes. Le Religieux de Saint-Denis (t. IY, p. 576] fixe au 15 décembre la prise d'Etampes, date tout à fait voisine de celle que donne l'itinéraire du duc de Bourgogne (14 décembre). Je suis donc porté à croire que Taffaire duPuiset eut lieu entre le 14 décembre et le 21 décembre 1411, c'est-à-dire pendant la trêve dont parle le Religieux de Saint-Denis (t. IY, p. 578). Cependant, je dois ajouter que la C[^]ste des Nobles (Vallet de Yiriville, Chronique de la Pucelle[^] p. 139) place le combat du Puiset pendant le siège d'Etampes et que je n'ai pas trouvé de quittance de gages d'hommes d'armes datée d'Etampes après le 6 décembre 1411. M. Tuetey [Jour[^] nal d'un bourgeois de Paris, p. 17, note 3) cite une lettre de rémission, d'après laquelle le duc de Guyenne et le duc de

i411] DE PERCE VAL DE CAGNT. 69 moururent plusieurs chevaliers et escuiers et autres, et y furent prins le sire de Tournebu et d'Auvillers *, le sire de Veuville^, le sire de Montejan^ et moult d'autres Mansseaux et Normans et ung bouchier de Paris qui se fist chevalier, nommé Guillaume le Gouoys*, et autres d*icelle ville; ledit conte de la Marche et les autres prisonniers furent amenez devers monseigneur d'Orleans en sa ville dudit lieu. Et fut Fentreprinse faicte et menée à fin par monseigneur de Barbasen^, monseigneur de Gaucourt^, messire Lionnet de Braquemont^, capitaine de la place d'Yenville, Ponsson de la Tour® et autres en très Bourgogne n* « entreprirent le voyage d'aler à Estampes » que le 5 ou le 6 décembre. Monstrelet (t. 11^ p. 228) ne donne pas de date, mais entre dans difiPérents détails de la rencontre du Puiset. 1. Il était à la fois seigneur de Tournebu et d'Auvillars. 2. Jean de la Vieuville. 3. Jean, sire de Montjean. 4. Fils aîné de Tbomas Le Goix/ il s'appelait Guiot d'après Monstrelet (t. II, p. 230). Son corps fut ramené à Paris et on l'enterra à Sainte-Geneviève (Jean Jouvenel, éd. D. Godefroy 1653, p. 236). a On luy fit une tombe dessus sa sépulture, où « avoit un epitaphe qu'on peut voir. » Est-ce cette* épi taphe que M. Germain Lefèvre-Pontalis me signale? (Bibl. nat. lat. 5703, dernier fol. recto.) 5. Arnaud Guilhem, seigneur de Barbazan. 6. Raoul de Gaucourt. Cf. Histoire de Charles VI y par Jean Jouvenel, éd. Denys Godefroy 1653, p. 777 à 779. 7. Lionnet de Bracquemont était chambellan du duc d'Orléans. 8. Poinçon de la Tour et plusieurs seigneurs reçurent en 1410 des lettres patentes du roi; elles leur furent portées hâtivement par Guillaume Cliquet, chevaucheur, qui le 7 août 1410 donna quittance de son salaire (Bibl. nat., Titres scellés de

70 CHRONIQUES [1412 petit nombre envers leurs ennemis.

Geste journée conforta moult le parti de monseigneur d'Oleens, qui en avoit moult grant besoio, et abaissa moult le parti des Bourgoignons[^]. Le siège de Bourges. L'an MGGGGxn, ou mois de juillet, le duc de Bourgoigne mena le roy mètre le siège devant le duc de Berry en sa ville de Bourges*, le duc de Bourbon, le conestable d'Auebret, plusieurs barons banerez, chevaliers, escuiers et autres gens de guerre en sa compagnie. Et combien que ledit de Bourgoigne eust grant assemblée de gens avecques le roy[^], les portes, de ladite ville n'en furent oncques fermées, de jour et de nuit, et firent ceulx de la ville plusieurs saillies et escarmouches sur Tost du roy et luy portèrent de grans dommages et tuèrent moult de ses gens et Clairambault, vol. 218, pièce 35). Il périt à Azincourt (Monstrelet, t. III, p. 119, note). 1. Le Religieux de Saint-Denis, dans sa Chronique (t. IV, p. 580), se fait Técho du même sentiment. 2. Charles VI et le duc de Bourgogne quittèrent Melun le 14 mai 1412 et arrivèrent le 11 juin devant Bourges par Joigny, Auxerre, Druyes-les-Belles-Fontaines, Donzy, la Charité-sur-Loire, le Berry et Dun-le-Roi (E. Petit, Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean Sans[^]Peur, ducs de Bourgogne[^] p. 388 et 389). 3. Il convient de signaler la montre du duc de Bar, chevalier banneret, suivi de sept chevaliers bannerets, de douze chevaliers bacheliers, trois cent cinquante-six écuyers, trente-six archers, quatre ménestrels, trois queux et des trompettes de sa compagnie reçus devant Bourges le 15 juin 1412 (Bibl. nat., coll. Clairambault, vol. 9, fol. 536).

1412] DE PERCEVAL DE GA6NY. 71 prindrent prisonniers; messire Pierre de Navarre, coote de Mortaîng, messire Gilles, frère du duc de BretagneS et d'autres grans seigneurs moururent audict siège ^ . En celui an, ou mois de septembre^, par appointement fait entre monseigneur de Berry et ledit de Bourgoigne audit lieu de Bourges, le roy leva son siège et de là s'en vint en la ville d'Ausseurre^, auquel lieu le duc de Berry et touz noz autres seigneurs tenans le parti du roy en la compagnie de monseigneur d'Orleans, furent touz, excepté le duc d'Alençon, qui demoura en son pais par le conseil et acort de nozdiz seigneurs, lesquelz Tavoient lessé pour ce, et afBn que il trovast les moyens de faire venir le duc de Qerence en leur aide^ pour obvier 1. Tous deux, d'après Monstrelet (t. II, p. 290], moururent en chemin vers Auxerre, au retour de l'expédition. Mais il se trompe au moins pour Gilles de Bretagne, qui mourut dès le 19 juillet. Pierre de Navarre mourut à Nevers (Tuetey, Jour" nal de Nicolas de Baye y t. II, p. 80). Cf. le Songe Véritable y p. 191. 2. Le 18 juillet, Charles VI et le duc de Bourgogne partirent de Bourges (E. Petit, Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean Sanê~Peur, p. 390). 3. Lisez juillet y et plus précisément le 15 juillet [Chronique du Religieux de Saint^Denis, t. IV, p. 692 à 700). 4. Jean Sans-Peur arriva à Auxerre le 28 juillet (E. Petit, op. cit., p. 390). Suivant Monstrelet, Charles VI ne quitta la plaine de B^^urges que le 20 juillet (t. II, p. 289). 5. Le baîlU de Caen mit la main sur les papiers de Témissaire des princes, Jacques Le Grand, Augustin. Ils furent examinés en conseil à Thôtel Saint-Pol le 6 avril 1412 (Monstrelet, t. II, p. 2'i6. — Chronique du Religieux de Saint^Denis, t. IV, p. 658). Il est facile de prouver qu'en effet Jacques Le Grand

72 CHRONIQUES [1412 aux mauvaises malices des entreprises[^] du duc était ragent du duc d'Orléans; le 6 janvier 1411 (n. st.), ce prince lui faisait remettre trente livres tournois « pour faire et « faire faire voyages en certains lieux » (Bibl. nat.. Cabinet des Titres, Pièces originales, vol. 2157, pièce 460). Est-il téméraire de penser que ces a voyages en certains lieux » désignent des missions en Angleterre ? Sur cette question, voir une note de M. Morand dans son édition de la Chronique de Jean le Fèvre, seigneur de Saint-Remy y t. II, p. 389. 1. Le traité des princes avec l'Angleterre est du 18 mai 1412 (Monstrelet, t. II, p. 339, et Mémoires de Pierre de Fenin, éd. de M^{""} Dupont, p. 32, note 1). Comme Ta fait remarquer Douët d'Arcq (Monstrelet, t. II, p. 241, note 1), Walsingham montre que Thomas, comte de Dorset, fut chargé par le roi d'Angleterre de négocier cet accord, mais qu'il ne se fit pas faute de ravager les terres de ses nouveaux alliés ; il finit par consentir à prendre ses quartiers d'hiver en Guyenne. Voici une lettre du sire de Heilly, personnage que Jean Jouvenel (éd. D. Godefroy 1653, p. 237) indique comme chargé en 1411 de la défense du Poitou. Cette lettre, datée du 27 juillet [1412], soit sept jours après que Charles VI eut quitté les champs devant Bourges, montre l'embarras du parti Orléanais qui ne pouvait poursuivre les Anglais, et la duplicité de ceux-ci, qui, avec le comte de Dorset, appuyaient les Orléanais, et avec le comte d'Arundel combattaient pour le compte du duc de Bourgogne. a Mes très chiers et honorés seigneurs, jfe me recomande à a vous tant come je puis ; et vous plaise à savoir que quant je « suy arivé en Guienne, j'ay ouy nouvelles que les Angloys « estoient passés la rivière de la Charante et les conduïsoit a Jehan des Hayes, cappitaine de Chasteauneuf pour monsei« gneur d'Orliens, lequel leur a donné passage audit lieu; et a incontinent que je oy les nouvelles, j'escrips à Barbazan et « à Thorssay qu'ilz se voulsissent mètre sus ou tout le plus de « gens d'armes et de trait qu'ilz porroyent finer, en leur offrant « de les paier et contenter come il est raison ; et que mon enten« cion eatoit ou l'aide d'eulx et des bons, vrays et loyaulx sub« gés du roy, de ruer jus lesdiz Angloys et les cassier hors du a pais. A quoy ilz me firent une responce très obscure; et pour

1412] DE PERCEYAL DE CAGNT. 73 de Bourgoigne. a ce je renvoyay par devers eulx pour savoyr oultreement leur a Youlenté et s'ilz me donroyent retrait es forteresses de mon« seigneur de Berry, se mestier en avoye. Sur quoy ledit Bara basan me fist responce à deux visaiges, disant qu'il servoit « tousdiz le roy, sans moy declairer autrement sa youlenté, a come appert plus à plain par ses lettres qu'il m'envoya, les« quelles j'envoyé au roy et la coppie à monseigneur de Guienne. a Et ont passé lesdiz Angloys à ung des bouts de Poitou sans « avoir trouvé qui leur ait fait aucun empeschement; ainçoys a ont eu des vivres et autres choses à eulx neccessaires pour « leur argent; et se j'eusse peu avoir retrait es plasses de « mondit seigneur de Berry, je leur eusse pourté damage à « mon povoyr et ne feussent pas ainssi passés. Et pour ce me « suis tenus jusques à ores en ceste ville de Parthenay, en « atendant mes gens ; et aussi que ilz c'estoient vantés de des«c truyre la terre de monseigneur de Parthenay, car ilz ne font a guerre que à ceulx qui, l'année passée, ont tenu le parti du « roy. Si m'en pars au jour de huy pour m'en aler audevant du « conte Dorsset, lequel a fait charger très grant quantité de « habillemens de guerre, en entencion de venir mètre le siège « devant Montandre ; et si Dieu plaist, en brieff orrés bonnes « nouvelles. Mes très chiers et honorés seigneurs, je vous ay « autrefois escript qu'il vous pleust expédier ce que messire « Jehan Harpedenne, seigneur de Belleville, a à faire par devers « vous. Si vous prie, tant que je puis, que vous plaise l'avoyr « pour recommandé en ce qu'il aura à faire; car c'est ung « homme, entre les autres du pays de part deçà, de qui le roy a « bien à faire pour le présent, et qui l'année passé et tousjours, a c'est fort expletté au fait du roy, et de bon voloyr. Et vous « plaise moy mander tousdiz ce que par vous voudrés que je a face et je le acompliray de bon vouloyr en priant le benoist

74 CHRONIQUES [1412 Le département du siège de Bourges.

Le roy, monseigneur de Guienne, le roy Louys*, messire Pierre de Navarre, conte de Mortaing, messire Gilles de Bretagne, les duc de Bourgoigoe, de Bant (sic) ^ et contes de Nevers et de Saint Poi furent audit siège de Bourges, et après le trespas des dessusdiz de Navarre et de Bretagne vindrent, comme dit est, audit lieu d'Ausseurre ; auquel lieu vindrent devers le roy noz seigneurs les ducs de Berri, d'Orleans^, de Bourbon, les contes de Vertus, d'Angoulesme, d'Armignac, le conestable d'AUEbret et plusieurs autres seigneurs, tant d'église que d'autres. Et la convencion et assemblée faite^, chacun poeult sçavoir que touz les bons François desiroient, comme « la chambre des Comptes » (Bibl. nat. fr. 20437, fol. bl, papier). Jean Jouvenel (éd. Godefroy 1653, p. 246) mentionne l'expédition au. cours de laquelle le sire de Heilly écrivit ce que l'on vient de lire, et explique qu'elle échoua faute d'argent. La proposition que le sire de Heilly faisait à Barbazan de lui payer une solde peut donc être considérée comme une plaisanterie d'assez mauvais goût. 1. C'est-à-dire Louis II, roi de Sicile. 2. C'est Bar qu'il faut lire. Voir ci-dessus, p. 84, note 3. 3. Pendant son séjour à Auxerre, le duc d'Orléans fit remettre « aux variés de porte de Tostel de monseigneur le roy estant à « Auxerre x escus, et au héraut de nostre très chier et très amé a cousin le conte de Richemont, qui audit lieu d'Aucerre nous « apporta lettres de par lui, x escuz, que nous leur donnasmes a lors » (Bibl. nat., Pièces originales, vol. 2157, pièce 484). 4. Jean Sans -Peur demeura à Auxerre du 28 juillet au 23 août 1412 (E. Petit, Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean Sans-Peur, p. 390 à 392).

1412] DE PERGEVAL DE CAGNY. 75 fere le dévoient, que le roy fust osté mis de la subjection et contraincte en quoy le tenoit ledit de Bourgoigne ; et après plusieurs parolles, tant d'un costé que d'autre, le roy print touz les debaz et guerres devant dites en sa main et aux parties fist jurer et promettre paix et acort ensemble et à touz les seigneurs, tant d'un costé que d'autre ^ Et audit lieu fut apointié que touz les chevaliers et escuiers et touz autres de quelque estât et condicion qu'ilz fussent revendroient et pourroient prendre la saisine et possession de tous leurs héritages quelconques que eulx ou leur prédécesseurs estoient ou avoient esté avant les debaz et guerres menés par la mort du duc d'Orleans, tant d'un costé que d'autre ; et avecques ce ung et chacun d'iceulx pourroit reprendre et avoir touz et chacuns ses meubles qui seroient en estre : et ou surplus, qui a perdu, si ait perdu*. 1. Nicolas de Baye, dans son Journal (éd. Tuetey, t. II, p. 79), donne le texte des lettres de Charles VI, datées du 3 août 1412 à Auxerre, par lesquelles le roi priait le Parlement d'envoyer « vj notables personnes et un président s> en même temps que le premier président. Ils devaient représenter le Parlement à une sorte d'assemblée convoquée à Auxerre le 10 août suivant et qui devait se prononcer sur les mesures proposées par le conseil royal pour la pacification générale. L'assemblée eut lieu le 22 août [Ibid., p. 83. — Chronique du Religieux de Saint'Denis, t. IV, p. 706). Le même jour, Charles VI ordonnait au duc d'Orléans de renoncer à l'alliance anglaise (Douët d'Arcq, Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles F/, t. I, p. 352). 2. Cf. Monstrelet, t. II, p. 289-290, 292-296. Sur ces lettres de restitution, voir le Journal de Nicolas de Baye, t. II, p. 87 à 92, et Chronique du Religieux de Saint^Denis^ t. IV, p. 722.

76 CHRONIQUES [1412 La venue du duc de Clarence. En Tan m
gggg xu, ou dit mois de septembre, le duc de Clarence, en sa compagnie de
x à xij mille Anglois, vint descendre ^ Monseigneur d'Alençon en tout le fait
monseigneur d'Orléans fut plus fervent et en prit plus pains et travaux à
ses despens que nul des autres seigneurs; il alla jusques à Fougères^
audevant dudit de Clarence et le recueillit très grandement et tant que il en
fut très content et ceulx de sa compagnie; il le amena par le pais du G*est
en invoquant ces dispositions que Perceval de Cagny, comme on Ta vu à la
fin de la Notice, disait le 27 février 1413 (n. st.) qu' « il avoit esté ordonné
que lui et les paraulx recoa« yerroient leurs héritages nonobstant appeaulx,
procès et « sentences, etc. » On voit qu'il avait des raisons bien personnelles
d'insister, comme il Ta fait ici. 1. D'après le Religieux de Saint-Denis (t. IY,
p. 704), le roi apprit devant Bourges le débarquement des Anglais. Douët
d'Arcq, dans son Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI
(t. I, p. 359), a publié l'engagement de service du duc de Clarence.
Monstrelet (t. II, p. 291) dit que la nouvelle du débarquement des Anglais
vint au roi alors qu'il était à Auxerre; il évalue le nombre des ennemis à
8,000, dont 2,000 bassinets, et les fait débarquer à la Hougue. En effet, les
Anglais descendirent à Saint- Vaast-de-la-Hougue le 10 août 1412 (S. Luce,
Chronique élu Mont-Saint^Michely t. I, p. 19). Gruel, dans sa Chronique d^
Arthur de Richemont, estime qu'ils étaient 10,000 (éd. Le Vavas seur, p. 10)
et signale le service que son héros rendit au duc d'Alençon, son beau-frère,
en aidant à réduire plusieurs places appartenant au duc et qui « s'estoyent
rebellés contre luy. • 2. Fougères, Ille- et -Vilaine, chef- lieu
d'arrondissement. Monstrelet ^t. O, p. 291) fait accompagner le comte
d'Alençon par le comte de Richemont.

1412] DE PERCEYÂL DE CA6NT. 77 Maine, et en venant droit à Gilli le Guillaume ^ boutèrent des feux, prindrent des prisonniers et firent moult d'aultres maux : ils prindrent le chasteau de Gilli le Guillaume d'assault. Audit lieu, le duc d'Alençon eut nouvelles et sceut certainement que le traictié et appointment estoit fait en la ville d'Auxerre par le roy, entre les ducs d'Orleans et de Bourgoigne^. Le duc d'Alençon print congîé du duc de Glerence et s'en vint en son chastel d'Alençon. Ledit de Glerence print son chemin droit au Mans et ardit les faulxbours qui estoient moult beaulx et notables, et d'illecques droit à Yendosme et auprès de Blois ^ ; et faisoit bien sça voir et congnoistre le chemin par où il estoit passé, en boutant les feux en moult de lieux. Le siège de Bellesme. Le roy de Gecille, tenant le parti des Bourgoignons, ouparavant de ce avoit mis et tenu le siège devant la ville et chasteau de Bellesme^ ou Perche; ceulx de la 1. Gruel attribue la prise de Sillé-le-Guillaume (Sarthe, arr. du Mans] au comte de Richemont (p. 10). 2. Au mois de novembre 1412, le roi licencia tous ses auxiliaires anglais, ; vol. 49, fol. 3715; vol. 53, fol. 3987 v° et 3988; vol. 85, fol. 6709; vol. 62, fol. 4823; vol. 97, fol. 7567; vol. 98, fol. 7639; vol. 100, n» 30; vol. 102, n<> 37 ; vol. 104, n» 162). 3. Blois était en effet marqué comme Fendroit où les Anglais recevraient des princes leurs gages (Rymer, Fœderay t. IV, 2* partie, p. 12 et 22). Ce paragraphe a été publié par D. Godefroy, Hist. de Charles VI., par J. J. des Ursins, éd. 1653, p. 660, 4. Suivant Monstrelet (t. II, p. 248), le roi de Sicile quitta

«B 78 CHRONIQUES [1412 place se reDdirent à lui^ Lui et ses gens firent de moult grans maux et dommages ou pais ; pour quoi moult gens ont supposé et dit que le duc d'Alençon lui fist d'autel pain soupes^. Quant le duc de Glerence fut passé la rivière de Laire^, nosseigneurs du party d'Orleans envoierent devers lui pour le mercier des grans services et plaisir que il leur avoit fait à touz, en venant pardeça pour leur aide ; et pour ce que ils n'avoient mie argent prest pour le contenter, luy fut baillé le conté d'Angoulesme en ostage et plege de cent mille frans, dont ilz furent bien contemps, et d'illecques s'en partit et s'en ala droit ou pais de Bordelais^.

Paris le 20 avril 1412. Saint-Rémy-du-Plain, puis Domfront furent pris ; Bellême (Orne, arr. de Mortagne) subit le même sort [Chronique du Religieux de Saint-^DeniSy t. FV, p. 674). Le roi de Sicile avait obtenu de la faiblesse de Charles VI la concession de ce qu'il enlèverait au comte d'Alençon [Ibid., p. 634. Cf. Chronique de Jean le Fèvre, seigneur de Saint" Remy, éd. Morand, t. I, p. 54 à 57). 1. Monstrelet (t. II, p. 254). Cette campagne est antérieure au siège de Bourges et par conséquent à la venue du duc de Clarence. 2. En faisant ravager ses terres par les Anglais (Monstrelet, t. n, p. 300). 3. Chronique du Religieux de Saint^Denis, t. IV, p. 720. 4. D'après Monstrelet (t. II, p. 300), la somme totale due aux Anglais par les seigneurs du parti Orléanais était de 200,000 écus. Dans l'impossibilité où il sentait ses débiteurs de le satisfaire, le duc de Clarence accepta comme otages de 110,000 francs d'or le comte d'Angoulême et plusieurs seigneurs (Ibid., p. 303 et 304). Comme le dit Perceval de Cagny, les Anglais se retirèrent en Bordelais (Ibid., p. 300 et 305). Les chiffres donnés par la Geste des Nobles (Vallet de Viriville, Chronique de la Pucelle, p. 144) sont à peu près les mêmes.

1412] DE PERCEVAL DE CAGNY. 79 La prinse de Laigle et de Saint Remy. Ed celui an et mois, le coDte de RichemoDt amena une belle compaignie de Bretons ou pays du duc d'Alençon et print sur les Bourgoignons le chastel de Saint Remy du Plain^ et la tour de Laigle^ d'assault et Saint Remy par composition. Le Borgne de la Heuse vint devant Argenthen. En l'an m gggg xu, le Borgne de la Heuse ^ et messire Richart de Tournebu^, logiés à FaL*accord entre le duc d'Orléans et le duc de Glarence porte le nom de traité de Buzançais (14 novembre 1412. — DupontFerrier, Jean d'Orléans , comte d' Angoulême , dans Positions des thèses soutenues à V Ecole des chartes en 1888, p. 34). Il convient de signaler aussi l'état des sommes envoyées à Jean, comte d'Angoulême, en Angleterre, pendant sa captivité, de 1413 à 1436, publié par M. Vallet de Viriville dans la Bibliothèque de l'École des chartes, année 1854-1855, t. XVI, p. 556. 1. Saint-Remy-du-Plain, Sarthe^ arr. et cant. de Mamers (Histoire de Charles VI, par Jean Jouvenel, éd. D. Godefroy 1653, p. 236). 2. La prise de Laigle (Orne, arr. de Mortagne, chef-lieu de canton) est mentionnée par Gruel (p. 10), mais non celle de Saint-Remy. 3. Robert dit Le Borgne de la Heuse avait assisté, le 10 mai précédent, à l'affaire de Saint-Remy-du-Plain (Histoire de Charles VI, par Jean Jouvenel, éd. D. Godefroy 1653, p. 240, et Mémoires -de Pierre de Fenin, éd. de M"® Dupont, p. 30). Sur Robert de la Heuse, il y a une notice dans le Songe Véritable (extrait des Mémoires de la Société de V Histoire de Paris, t. XVn, p. 156). 4. Le 29 juin 1413, Richard de Tournebu, seigneur de Grimbois et d'Auvillars, donnait quittance pour paiement de ses

80 CHRONIQUES [1413] loiseS partirent dudit lieu à mille BourgoigDons, ou plus, eu leur compagnie, pour venir faire une eschar[^] mouche. Mais, quant vint à l'aproucher, ilz regardèrent la place de loing et puis s'en alerent. En celui [an] fut très grant mortalité en tout le royaume. U assemblée de Vemueil. En Tan m gggg xni, x jours en juillet, touz noz seigneurs tenans le parti de monseigneur d'Orleens furent assemblez en la ville de Vernueil * pour aviser par quelle forme et manière le duc de Bourgoigne pourroit estre mis hors de la ville de Paris et de la compagnie du roy[^]. Monseigneur d'Alençon, qui tousjours faisoit les grans diligences de ce qui fesoit à entreprendre, procura et fist tant que le roy de Cécile gages de lui, chevalier banneret, onze écuyers et treize archers[^] « au pais de Basse Normandie pour la défense desdis pais, en « la compagnie et sous le gouvernement de messire Robert de « la Heuse[^] dit le Borgne, chevalier banneret, capitaine gênerai « dudit pais de Basse Normandie » (Bibl. nat., Pièces originales, « vol. 2866, dossier 63621, pièces 44 et 45). La veille, Robert de la Heuse avait fait montre à Carentan (Bibl. nat., coll. Glairambault, vol. 59, fol. 4557 v<>). 1. Falaise, Calvados, chef-lieu d'arrondissement. 2. Vemeuil, Eure, arr. d'Evreux. La présence du duc d'Orléans à Verneuil est constatée le 15 juillet (Bibl. nat.. Quittances, vol. 48, pièce 4770). Monstrelet ne donne pas la date précise de cette réunion des princes. Elle avait été précédée de négociations à Ivry (A. Tuetey, Journal de Nicolas de Baye y t. II, p. 118) et à Sablé (Vallet de Viriville, Chronique de la Pucelle, p. 148). 3. Le duc de Bourgogne s'était mis en possession de la Bastille, qui le rendait vraiment maître de Paris. (Bibl. de Rouen, coll. Leber. Extraits de la Chambre des comptes, vol. 11[^] fol. 60 V». — 9 mai 1413.) I

1443] DE FERCEYAL DE CAGNY. 8i et d'autres gens de bien lessèrent le parti des BourgoigDODS^ et vindrent et furent avecques nozdiz seigneurs audit lieu de Yernueil par Tespaoe de viij ou X jours que le conseil fut par chacun jour tenu entre eulx. Si peult chacun sçavoir que l'assemblée fut moult somptueuse et à la charge dudit d'Alençon. Et le temps pendant que ilz furent audit lieu de Vernueil, par plusieurs foiz fut envoyé devers le roy, et monseigneur de Guienne ^ print leurs parolles et leurs faiz en grant amitié et congneut le très grant honneur et prouffit que ung chacun d'eulx vouloit faire au roy et à lui, et le grant péril où ilz se estoient mis pour acquiter leurs loyautéz devers le roy et lui. Et pour en sçavoir plus clerement par leurs bouches que faire ne povoit par escript, leur bailla journée à laquelle eulx touz seroient en la ville de Yernon sur Saine ; à laquelle journée ilz furent touz^. 1. Le traité entre le roi de Sicile et le duc d'Orléans est daté d'Angers 16 février 1413, n. st. (Douët d'Arcq, Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI, 1. 1, p. 359. Cf. Chro^ nique du Religieux de Saint^DeniSy t. IV, p. 768). Le duc d'Orléans écrivit de Verneuil une lettre pressante, le 15 juillet, au comte d'Harcourt (Bibl. nat., Quittances, vol. 48, pièce 4770). " 2. Monstrelet (t. II, p. 376) fixe au mercredi 12 juillet 1413 le retour des ambassadeurs envoyés par le roi à Verneuil auprès des princes. Les détails donnés par le Journal de Nicolas de Baye (t. II, p. 117 à 122) sont curieux. Cf. la Chronique du Religieux de Saint-Denis, t. V, p. 80; la Geste des Nobles, Vallet de Viriville, dans Chronique de la Pucelle, p. 147 ; et la Chro" nique de Jean le Fèvre, seigneur de Saint-Remy, t. I, p. 87. Le comte de Vertus ne paraît pas avoir assisté à cette sorte de congrès ; le 22 juillet 1413, il était à Blois, d'où il écrivait au seigneur de Gaules à la Ferté-Hubert et à Clignet de Brabant à Courcelles (Bibl. nat., Quittances, vol. 48, pièce 4772). 3. Les conférences de Vernon (Eure, arr. d'Évreux) com

82 CHRONIQUES [1413 Vassemlée à Vernon. Oudit ao et en la fin dudit mois de juillet, nozdiz seigneurs furent audit lieu de Vernon[^], comme dit est, chacun d'eulx moult grandement acompaignié, et cuiderent là passer Saine et venir devant Paris pour eulx mètre entre ledit de Bourgoigne qui estoit dedens, et son pais de Picardie et de Flandres[^]. Mais audit mencèrent sans doute le 22 juillet 1413 [Chronique du Religieux de Saint-Denis, t. V, p. 96). Cependant, dès le 21 juillet, le duc d'Orléans était à Vernon, d'où il envoya Aleaume de la Mote, son maître d'hôtel, « à Clermont, devers madame « de Bourbon, et de là à Beaumont sur Oize, où mondit seigneur « d'Orléans m'envoya pour certaines choses à moy enchar« gées par mondit seigneur et son conseil » (Bibl. nat., Quittances, vol. 48, pièce 4771). Le 24 juillet, le comte d'Armagnac expédiait une lettre à Vernon, à l'adresse du duc (Ibid., pièce 4773). D'après le Beligieux de Saint-Denis (t. V, p. 120), la réunion de Vernon prit fin dans les derniers jours de juillet, et il raconte que le duc de Berry, parti de Vernon, arriva à Saint-Denis le 31 juillet. Mais il semble que le duc d'Orléans était parti avant le 27 juillet, puisque, des termes d'un document contemporain, il paraît possible de conclure que le 27 juillet le duc était à Avrilly-au-Perche (Orne, arr. et cant. de Domfront). Voici l'analyse de ce texte : Laurens du Jars, écuyer d'écurie du duc d'Orléans, donne quittance de 11 livres 5 sous tournois a pour aler présentement et hastivement d'Avrilly a ou Perche, par devers messire Clignet de Breban ou pays « de Gastinois, pour lui dire certaines choses à luy enchar«c gées par mondit seigneur le duc et rapporter response » (27 juillet 1413. — Bibl. nat.. Quittances, vol. 48, pièce 4776).

1. Vernon devait être remis « en la main du roy de Sicile, « par bonne seureté de le rendre, l'assemblée passée » (A. Tuetey. Journal de Nicolas de Baye, t. II, p. 120-124). 2. Ce projet n'est pas indiqué par Monstrelet, qui dit simplement que Clignet de Brabant, à la tête de 16,000 hommes.

1413] DE PERCEVAL DE CAGNY. 83 lieu de YernoD leur fut fait asçavoir par monseigneur de Guienne et le duc de Berri, lequel duc de Berri estoit devers le roy pour trouver aucuns appoinctemens, que ilz retournassent et que ilz enteroient dedens Paris par le costé de devers Chartres ^ . entra en Gâtinais pour guerroyer contre les Parisiens (Cf. Bibl. nat., Quittances, vol. 48, pièce 4776). Hélion de Jacqueville s'avança contre lui jusqu'à Montereau, mais ne sut pas le joindre (t. II, p. 391). Quant à Jean Sans-Peur, parti de Paris le 21 juillet après dîner, il gîta à Pontoise et y séjourna jusqu'après dîner, le 31 du même mois (E. Petit, Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean S ans- Peur y ducs de Bourgogne y p. 400). Sur les négociations qui précédèrent la fuite du duc de Bourgogne, voir Monstrelet, t. II, p. 373 et 376. Le séjour de Jean Sans-Peur à Pontoise permet de vérifier l'exactitude du récit de Monstrelet (t. II, p. 376 et 377). Cf. le Journal d'un bourgeois de Paris, éd. Tuetey, p. 34, qui fixe au 20 juillet la venue du duc de Berry à Pontoise. 1. Le duc d'Orléans était à Blois le 5 août 1413 et envoya Guillaume de Puivinant, écuyer, son échanson, en Limousin « porter lettres closes de mondit seigneur adressans à plu« sieurs chevaliers et escuiers et prelaz dudit pais » (Bibl. nat., Quittances, vol. 48, pièce 4780). P'Orléans, où il était le 9 août, le duc d'Orléans suivit de près les pourparlers avec Paris ; ce jour-là, il expédia aux ducs de Guyenne et de Berry son écuyer, Pierre du Saillant, leur porter des lettres closes (Bibl. nat., Quittances, vol. 48, pièce 4781). Le même jour, départ du chambellan François de Orignaux avec une mission auprès du roi et du duc de Guyenne (Ibid., pièce 4782). Les 11, 13, 14, 16 août, on constate de même la présence du duc à Orléans. Notamment le 14 août, il envoya son échanson, Guillaume de Mareuil, en Anjou, « pardevers le roy Loys » (Bibl. nat., Quittances, vol. 48, pièces 4*^83 à 4786 et 4790). Le résultat des pourparlers fut que le roi lança le 10 août des lettres consacrant « la paix nagaires faicte et acordée par le c(roy nostre sire en son royaume » et ordonnant « que l'en « feist vuydier et départir hors du royaume de France toutes 7

84 CHRONIQUES [14i3 Si prindrent nozdiz seigneurs et leur oompaignie leur chemin à Dreulx^ à Galardon^, à Lonjumeau^, auquel lieu leur fut fait asçavoir par nozdiz seigneurs de Guienne et de Berri, que quant ledit de Bourgoigne sçeut leur venue ^, il fist seoiblant et demanda congié à nozdiz seigneurs de Guienne et de Berry de aler chassier es bois de Bondiz^ ; et si tost que il fut « gens d'armes, archiers, arbalestiers, gens de compaîgne, « routiers et autres gens de guerre » (BibL nat., Quittances, vol. 48, pièce 4793). Peut-être, ce jour-là même, le duc d'Orléans était-il à Blois (Bibl. nat.. Quittances, vol. 48, pièces 4797). 1. Dreux, Eure-et-Loir, chef-lieu d'arrondissement. 2. Gallardon, Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Maintenon. 3. Lonjumeau, Seine-et-Oise, arr. de Corbeil. Robert de Tuillieres, conseiller du duc d'Orléans, donna quittance de ses gages (fixés par lettres du 10 août) durant quarante jours,

4413-1414] DE PERCEVAL DE GAGNT. 85 hors de Paris, il se mist ea abit dissimulé et en Testât d'un simple gentilhomme, et, le plus hâtivement que faire le pout, recouvra sa ville d'Ârraz^ Et noz seigneurs alerent devers le roy et monseigneur de Guienne^. Comment le duc de Bourgoigne vint devant Paris. En celui an, poy de temps après ce que ledit de fiourgoigne se fut ainssi emblé de la présence du roy et de noz seigneurs de Guienne et duc de Berri, il assembla très grant compaignie de Bourguignons, « trouva manière » que le roi allât chasser en la forêt de Villeneuve-Saint-Georges ; puis il le quitta subitement sous un prétexte quelconque, gagna la forêt de Bondy, alla coucher à PontSainte-Maxence et gagna TArtois, puis la Flandre (23 août 1413). C'est bien conforme au récit de Jean Jouvenel [Histoire de Charles F/, éd. D. Godefroy 1653, p. 263]. En effet, les Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean Sans-Peur y ducs de Bourgogne^ publiés par M. Petit, mentionnent, le 23 août 1413, que le duc de Bourgogne, parti de Paris, dîna à Noisy-le-Sec, soupa à Pont-Sainte-Maxence; le 24 août, il dîna et gîta à Roye ; le lendemain, il dîna encore à Roye, mais soupa et gîta à Péronne; enfin, le 26 août, il atteignait Bapaume (p. 400). Ceci confirme le récit des chroniqueurs, qui s'accordent à noter la hâte que Jean Sans-Peur mit à s'enfuir. 1. Lisez Douai et Lille (E. Petit, Itinéraires de*Philippe le Hardi et de Jean Sans^Peur, p. 400 et 401). 2. Le 31 août, suivant le Religieux de Saint-Denis (cf. Yallet de Viri ville, Geste des nobles , Chronique de la Pucelle, p. 150), et non le 1® août, comme le dit à tort le Bourgeois de Paris dans son Journal, p. 35. La Chronique de Pierre Cochon confirme la date du 31 août (éd. Robillard de Beaurepaire, p. 268). — Le 30 novembre 1413, le comte d'Alençon fut créé gouverneur de Normandie [Chronique de Pierre Cochon, éd. Robillard de Beaurepaire, p. 268).

86 CHRONIQUES [1414 Picquars, Flamaas et autres^ et s'en vint logier en la ville de Saint Denis, touz noz seigneurs du party du roy et de monseigneur d'Orieens estans en la ville de Paris ^. Et vint à estendart desployé et en bataille jusques au noiarché aulx Pourceaulx, et là fut par l'espace de iij heures et mieulx ; et quant il vit que nulz ne venoient à lui, retourna audit lieu de Saint Denis' et d'illecques en son pais^. 1. La lettre reproduite par Monstrelet (t. II, p. 421), par laquelle le duc de Bourgogne notifie aux bonnes villes de Picardie son intention de soustraire le roi et le duc de Guyenne au parti Orléanais, est datée du 23 janvier 1414 (n. st.). Le même jour, le duc de Guyenne, par une lettre adressée au bailli d'Amiens, protestait contre l'intervention de Jean Sans-Peur (Ibid., p. 425). Celui-ci se mit en marche à la fin de janvier 1414 (n. st.) et réunit son ost à Bapaumes, d'où il entra en campagne le 30 janvier (E. Petit, *Itinéraires de Phi" lippe le Hardi et de Jean Sans^Peur*, p. 406). 2. Le bomte d'Alençon fut spécialement chargé de la garde de l'hôtel de Bohême (A. Tuetey, *Journal cTun bourgeois de Paris* y p. 47), les autres princes se chargeant des diverses positions dans Paris. 3. D'après Monstrelet (t. II, p. 431), Jean Sans-Peur se logea à Saint-Denis, à l'hôtel de l'Épée (7 février 1714, n. st. — E. Petit, *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean Sans^Peur^* p. 407). Cf. *Chronique du Religieux de Saint-Denis* ^ t. V, p. 242. « Et dîsoit l'en que les coureux de son ost avoient couru a jusques ou marchié des Pourceaux » (A. Tuetey, *Journal de Nicolas de Baye^* t. II, p. 167. — 10 février 1414, n. st.). Le même jour, Nicolas de Baye raconte que, monté « au plus hault » de la tour criminelle, » il vît les gens d'armes du duc de Bourgogne entre le Roule et Montmartre. Enfin, le 13 février est le dernier jour où Nicolas de Baye parle d'un projet du duc de Bourgogne (Ibid., p. 168) contre Paris. 4. Le 16 février 1414 (n. st.), au point du jour, le duc de Bourgogne partit de Saint-Denis, « où il a esté environ

1414] DE PERCEVAL DE CAGNY. 87 L'an MGGGGxni, ou mois de décembre, le baron d'Ivry[^] fut envoyé par les seigneurs parler aux Bourguignons qui estoient dedens le chastel de Gaen et leur porta leur remission, cuidant que ilz luy rendissent la place ; mais ilz dissimulèrent et prindrent terme de rendicion jusques au mois de mars ensuivant. Et de ce baillèrent ostages et le rendirent au jour qui fut mis. Des sièges de Compiegne et Soissons. L'an MGGGGxmi, le xv jour d'avril*, le roy, monseigneur de Guienne et nozdiz seigneurs partirent de Paris et alerent mètre le siège devant la ville de Compiegne[^], en laquelle estoit pour le duc de « XV jours » (A. Tuetey, Journal de Nicolas de Baye, t. II, p. 169). Il dîna et gîta à Dammartin-en-Gohelle (E. Petit, Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean Sans-Peur, p. 407) le même jour. 1. Il y a une notice sur Gharles, baron dlvy, dans le Songe Véritable (Extrait des Mémoires de la Société de V Histoire de Paris y t. XVII, p. 148). 2. D'après Monstrelet (t. 111, p. 1), Gharles VI s'était mis en route plus tôt, et il ajoute que le duc de Guyenne le rejoignit à Senlis le 9 avril 1414. La Chronique de Jean le Fèvre, seigneur de Saint'Remy (t. I, p. 158), fait partir Gharles VI de Paris le 4 avril 1414, alors que son fils, selon le même auteur, ne sortit de Paris que le 9 avril. Gharles VI songeait à cette petite expédition dès avant le 21 mars 1414, jour où il pria le Parlement de désigner deux de ses membres pour l'accompagner (A. Tuetey, Journal de Nicolas de Baye, t. II, p. 175). 3. Gompiègne se rendit le 7 mai 1414 (Monstrelet, t. 111, p. 4), Il paraît que Gharles VI, la reine et le duc de Guyenne dînèrent le lendemain dans la ville [Chronique normande de Pierre Gochon, éd. Robillard de Beaurepaire, p. 271). Le Religieux de Saint-Denis (t. V, p. 302) indique le poste qu'occupait devant la ville le comte d'Alençon.

88 CHRONIQUES [1414 Bourgoigne le sire de Fore ^ et messire Hue de Lannay ^ ; ilz tindrent la place xij jours et se rendirent leurs corps, chevaulx et bernais saufs. En celui an, le xij jour de may, s'en ala le roy à tout son ost mètre le siège devant Enguerrant de Brenonville, en la cité et ville de Soissons^. Ledit de Brenonville, qui estoit ung des plus renommez de 1. Il est probable qu'au lieu de Fore., il faut lire Sorel ei reconnaître Guillaume de Sorel ainsi prénommé par la Chro^ nique du Religieux de Saint-Denis (t. V, p. 294) comme Tun des défenseurs de Gompiègne. Le nom du même personnage figure dans la Chronique anonyme du règne de Charles VI, publiée par Douët d'Arcq dans le t. VI de son édition de la Chronique d'Enguerran de Monstrelet, parmi ceux de plusieurs gentilshommes picards de l'entourage du duc de Bourgogne (p. 237). Mais un document contemporain permet de corriger le prénom que lui donne le Religieux de Saint-Denis. Le l'^ octobre 1414, à G and, Jean Sans- Peur donna à son amé et féal chevalier, conseiller et chambellan Pierre de Sorel, les château, terre et seigneurie de Remy, sauf la haute justice, en récompense des services qu'il lui a faits dans ses voyages, ses armées et autrement, et notamment dans la dernière guerre entamée par le roi et les seigneurs ennemis du duc de Bourgogne, pendant laquelle tous les biens dudit Pierre de Sorel ont été saisis, en sorte qu'il n'avait plus de quoi vivre (Bibl. nat.. Trésor généalogique de D. Ville vieille. Cabinet des Titres, vol. reliés n** 151 bis, fol. 121 v*). Pierre de Sorel avait épousé Marie de Belloy. 2. Hue de Lannoy (Monstrelet, t. II, p. 439, et Mémoires de Pierre de Fenin, éd. Dupont, p. 37). 3. Le 10 mai, d'après Monstrelet (t. III, p. 5). Lisez Enguerrand de Bournonville, l'un des partisans les plus déterminés du duc de Bourgogne. Il s'était donné comme commissaire du roi à Soissons et en cette qualité s'était avisé d'y faire toute sorte de dégâts. Le 20 mars 1413 (n. st.), le duc d'Orléans avait réclamé au Parlement contre ces abus (A. Tuetey, Jour^ nal de Nicolas de Baye, t. II, p. 105).

1414] D^l PERCEVAL DE GA6NY. 89 guerre du parti des Bourguignons, vult et cuida résister contre la puissance du roy ; mais rien ne lui valut, la ville fut prinse d'assault et ledit de firenonville prins; il ot la teste couppée et d'autres avecques lui[^] Touz ceulx qui ne furent mors furent prins à prisonniers; toute la ville fut pillée et les notables églises, et tant qu'il n'y demoura que pou ou nyent[^]. Et par deffault de ce que les églises ne furent autrement révérees ne déportées pour l'onneur, révérence et obéissance que chacun chrestien doit faire à la présence du Corps Nostre Seigneur qui y reposoit, maintes gens ont eu et ont imaginacions que le fait du roy en vaudroit pis. En conséquence dudit lieu, le roy s'en ala à tout son ost en sa ville de Lan en Lannays, et, après pou dé temps, s'en ala dudit lieu à Saint Quentin en Vermendois[^]. 1. Cf. Monstrelet, t. III, p. 10 et 11, et la Chronique d'Arthur de Richemonty par Gruel (éd. Le Vavas seur), p. 14. Soissons fut rendu le 21 mai entre trois et quatre heures [Chronique du Religieux de Saint-Denis , t. Y, p. 322). Enguerrand de Bournonville fut décapité le 28 mai (Ibid., p. 328). 2. Le pillage fut en effet effroyable (Monstrelet, t. III, p. 11, et Chronique du Religieux de Saint[^]Denis, t. Y, p. 326) . Senlis avait envoyé du matériel de siège devant Soissons (Flammermont, Senlis pendant la seconde partie de la guerre de Cent ans. Mémoires de la Société de V Histoire de Paris, t. Y, p. 195). C'est devant Soissons, le 18 mai 1414, que Charles YI réitéra Tordre de délivrer à son neveu, le comte de Vertus, les biens meubles et immeubles confisqués sur Guillaume Barrault (Bibl. nat., Titres scellés de Clairambault, vol. 218, pièce 96). 3. Charles YI quitta Laon le 10 juin et alla à Saint-Quentin en passant par Rîbemont (Monstrelet, t. III, p. 13). Ensuite, il arriva le 29 juin à Péronne, qu'il quitta le 9 juillet. C'est à ce

90 CHRONIQUES [1414 Le siège de Bapaumes. En celui an, ou moy de juillet, le roy mist le siège devant la ville de Bapaumes et y fut par ix jours^ Et là fut fait le duc d'Alençon chevalier par le duc de Bourbon, et, après ce, eulx deux en firent plusieurs autres*. La ville fut rendue au roy^. Le siège de Arras. En Tan MGGGGxrv, le xx jour du mois de juillet, mist le roy le siège devant la ville et cité d'Arraz et le tint jusques au v jour de septembre ensuivant^; en sa séjour que se rapporte la pièce dont voici un extrait : Charles, duc d'Orléans, ordonne à ses gens des comptes de rabattre de la recette de Pierre Sauvage, garde de ses coffres, neuf livres tournois que « nous avons fait bailler et délivrer en ceste ville o de Peronne, le vij® jour de ce présent mois de juillet..., à a maistre Henry Mauloue le jeune, commis à l'audience de « monseigneur le roy pour le saufconduit de Richart de Oetea ville du pays d'Angleterre, lui xvj®, pour venir du dit pays a d'Angleterre en ce pays. » (Péronne, 8 juillet 1414. — Bibl. nat., Cab. des Titres, Pièces originales, vol. 2157, pièce 489.) 1. Le 12 juillet, le roi s'établit à Miraumont (Somme, arr. de Péronne, cant. d'Albert), qui est à neuf kilomètres à vol d'oiseau de Bapaume (Pas-de-Calais, arr. d' Arras). La Chronique de Jean le Fèvre, seigneur de Saint^Remy (éd. Morand, t. 1, p. 169), fait partir Charles VI de Péronne le 20 juillet, et le fait loger le même jour à Miraumont; mais c'est évidemment une erreur. 2. D'après Monstrelet (t. III, p. 18 et 19), le comte d'Auxerre y aurait été fait chevalier par le duc de Bourbon, et le duc d'Alençon de la main du roi. ' 3. Sans doute le 17 juillet (Monstrelet, t. III, p. 20). Charles VI en partit le 19 juillet (Ibid., p. 23). 4. Charles VI se logea d'abord à Wailly (Pas-de-Calais, arr.

1414] DE PERGEVAL DE GAGNT. 91 compaignie monseigneur de Guienne, nosseigneurs les ducs d'Orleans, d'Alençon, de Bourbon et de Bar, les contes de Vertuz, d'Armignac et de Richemont, monseigneur d'Allebret, connestable de France, et plusieurs autres grans seigneurs, barons banerez et autres^. Ce fut grant pitié et dommage inreparable de la destruction des faulxbourcs en très notables églises et belles maisons qui furent destruites et par tout les avirons ou pais^. Et ont plusieurs imaginé que se ledit de Bourgoigne n'eust eu de très grans supposts en Tost du roy et ailleurs, ladicte ville eust esté prinse et luy parsuy en son pais de Flandres, où il se estoit retraict^. Et estoient alors le roy et nozdiz seigneurs en très grant désir et vouloir de le chassier et mener jusques et cant. d'Arras], puis plus près de la place, en la maison du Temple (Monstrelet, t. III, p. 25). Le Religieux de Saint-Denis (t. V, p. 370) place au 28 juillet l'arrivée de l'avant-garde sous les ordres du duc de Bourbon. 1. Les négociations de paix commencèrent le 30 août, à l'arrivée au camp du duc de Brabant, de la comtesse de Hainault et des représentants des trois Etats de Flandre. Le 4 septembre, la paix fut publiée (Monstrelet, t. III, p. 31 et 32, et Chronique du Religieux de Saint-Denis, t. V, p. 378). 2. Cf. Monstrelet, t. III, p. 23. Ce fut la garnison bourguignonne qui elle-même mit le feu aux faubourgs [Chronique du Religieux de Saint-Denis, t. V, p. 369). 3., Cependant, Monstrelet (t. III, p. 32) donne, de la facilité avec laquelle la paix fut acceptée, une explication très plausible : la dysenterie sévissait dans l'armée royale. Au contraire, le Religieux de Saint-Denis (t. V, p. 372) signale qu'il y avait dans l'armée royale des chevaliers favorables au parti contraire, et il donne plusieurs preuves des trahisons commises; ce qui ne Tempêche pas de reconnaître les pernicioeux effets de la température (Ibid., p. 380).

92 CHRONIQUES [1414 à desconfiture et execution de son corps et forfaicture (Je touz et chacunes ses seigneuries^ ; mais il fut avisé par lui et aucuns des meilleurs de ses amis, pour adoucir et atemper l'ire du roy, de faire venir la duchesse de Rolande; laquelle vint devers le roy, monseigneur de Guienne et nozdiz seigneurs très grandement acompaignié de chevaliers, escuiers, dames et damoiselles; et avecques elle vint le duc de Brebant, lequel ne porta ne ne aida oncques audit de Bourgoigne, son frère, à soustenir la mauvestié qu'il avoit entreprinse et faicle; mais il s'employa à tout son povoir, comme par raison le devoit faire, de le apaisier devers le roy et lesdiz seigneurs. Et tant firent et pourchassèrent ladite duchesse et lui que le roy fut content et apaisié à icelle eure, par ainssi que ladicte ville et cité furent mis et rendue en la main du roy, et ses banieres et panons mis sur les portes et tours de ladite ville. Et ce fait, le roy et son ost se départirent, et s'en revint et print son chemin par sa ville de Peronne^. La paix du duc de Bourgoigne. En celui an, ou mois de décembre, fut créée la paix 1. Perceval de Gagny passe sous silence un épisode qu'il n'eût pas dû omettre. Le 5 septembre, à minuit (le Journal cTun bourgeois de Paris, éd. Tuetey, p. 55, propose la date du 11 septembre, à tort selon moi), un inconnu mit le feu au quartier du comte d*Alençon, qui ne put échapper qu'à grand'peine (Monstrelet, t. III, p. 33). La Chronique de Jean le Fèvre, seigneur de Saint-Remy, t. I, p. 183, place cet incendie au lendemain du jour où la paix avait été publiée : ce qui revient à dire que le feu fut mis le 5 septembre. 2. Le roi arriva à Saint-Denis le 14 septembre 1414 (Monstrelet, t. III, p. 47).

1414-1415] DE PERCE VAL DE CAGNY. ' 93 du duc de Bourgoigne avecques le roy, monseigneur de Guienne et touz nos autres seigneurs en la ville de Paris, et après par toutes les villes du royaume de France[^]. Le premier duc d'Alençon. En icelui an mggggxiui, le premier jour dudit mois de janvier, Jehan, conte d'Alençon, fut fait premier duc de ladite conté d'Alençon, à Paris, par le roy*, presens ad ce touz nosdiz seigneurs ; auquel jour fut très notable chose de les veoir chacun en son estât et tous les autres chevaliers et escuiers, qui touz menèrent grant joye et firent grant feste ledit jour et toute la sepmaine. En icelui an et mois, le roy fist faire unes notables joustes grandement parés des seigneurs, chevaliers, escuiers, dames et damoiselles, de laquelle ledit duc d'Alençon emporta le prix[^]. 1. Monstrelet, t. III, p. 36. Le même chroniqueur (Ibid., p. 60) raconte qUe la paix d*Arras fut créée le 24 février 1415 (n. st.). L'ordonnance royale qui la promulgue est du 2 février 1415 [Mémoires de Pierre de Fenin, éd. Dupont, p. 49, note 5). Le 16 mars 1415, les gens du Parlement jurèrent d'observer cette paix, et Nicolas de Baye, dans son Journal (t. II, p. 211), constate avec mélancolie que c'est la « cinquiesme paix. » 2. M. A. Tuetey [Journal dun bourgeois de Paris, p. 58, note 2) donne la cote sous laquelle les lettres royales de cette érection sont conservées. Quelques jours plus tard, le 16 février, le roi lui faisait verser un acompte en remboursement d'un prêt que le nouveau duc lui avait fait [Bibliothèque de V École des chartes , Extraits de Journaux du Trésor y t. XLIX, année 1888, p. 421, n*> 495). 3. Cette joute eut lieu le 10 février selon Monstrelet (t. III,

94 CHRONIQUES [1415 Le siège de Harefleu[^]. En Tan mggggxy, la veille de la Nostre Dame, mi aoust*, le roy d'Engleterre descendit en Normendie, en ung lieu nommé Quié de Gaux[^], à tout une très grosse armée et plus grant, ce disoient les anciens chevaliers et escuiers, que passé avoit cent ans n'avoit esté amenée en France ; et estoit la compagnie nombrée de iiiij[^]" à cent mille combatans. Eulx et leurs abillemens de guerre descenduz, ledit d'Engleterre vint mètre le siège devant la ville de Harefleu, et, pour la prendre, applica et assist devant la place V ou vj des plus grosses bombardes qui oncques eussent esté veues par deçà, et avecques ce très grant artillerie*. p. 60), et le roi y jouta contre le duc d'Alençon. Suivant le Journal d'un bourgeois de Paris (éd. Tuetey, p. 58), le duc de Brabant, qui jouta avec le duc d'Orléans, « gai[^]a le prix. » Le duc d'Orléans fit faire « douze heuques qui ont esté semées a de coupeaux, argentez de fin argent, que nous donnasmes « lors à douze gentilzhommes qui nous servirent de lances es a joustes, qui furent derrenierement oudit mois de février en a Tostel de Saint Pol à Paris » (Bibl. nat., Cabinet des Titres, Pièces originales, vol. 2157, pièce 498). 1. Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Montivilliers. 2. La date donnée par Perceval de Gagny est bien exacte. 3. Pour ce nom, voir notes de la Chronique cT Antonio Morosiniy éd. G. Lefèvre-Pontalis et L. Dorez, t. II, p. 52, note 5. — Sur le siège d'Harfleur, il faut consulter l'excellent ouvrage de M. de la Roncière, Histoire de la marine française y t. II, p. 214-216; il n'y a rien à ajouter à son récit. Cf., pour le débarquement des Anglais, Chronique d'A. Morosini, t. II, p. 46 à 54, notes. 4. Monstrelet (t. III, p. 82) estime que la flotte se composait de 1,600 vaisseaux. Quant aux troupes, il les décompose

1415] DE PERCEVAL DE CAGNY. 95 Monseigneur de
 Estouteville, monseigneur de Gaucourt, messire Lionnet de Bracquemont et
 autres capitaines avecques plusieurs chevaliers et escuiers[^] et les bons
 bourgeois de la ville, se gouvernèrent très grandement à la venue desdiz
 Englois devant leurdite ville[^], et, ledit siège durant, firent mainte saillie sur
 eulx. Lequel siège leur dura depuis la mi aoust jusques au jour du mois de
[^], que oncques ne porent avoir secours; et en la parfin, les esconvint
 rendre. Et combien que ilz rendirent la place sauf leurs corps, le roy
 d'Engleterre ne leur tint pas ce que promis leur avoit esté en rendant ladite
 place, ensois prindrent à prisonniers lesdiz seigneurs d'Estouteville, de
 Gaucourt et plus autres chevaliers et escuiers[^]. Et ainsi : 6,000 bassinets,
 24,000 archers, sans compter le personnel de l'artillerie (Ibid., p. 83 j. M. de
 la Roncière établit que la flotte comptait 1,400 navires; il estime le nombre
 des troupes de débarquement à 30,000 hommes [Histoire de la marine
 française[^] t. II, p. 213 et 214). Cf. Chronique d'A, Moro[^] sini, t. II, p. 44,
 note 3, et p. 58, note 5. 1. 400 hommes d'armes les accompagnèrent
 (Monstrelet, t. III, p. 83) dans les murs d'Harfleur. Sur ces personnages, voir
 Chronique cTA. Morosini, t. II, p. 62, note 6. 2. La dysenterie aussi fit périr
 beaucoup d'assiégeants (Monstrelet, t. III, p. 85). 3. Suppléé par 22
 septembre (Hellot, Récit du siège de Har fleur en ik15y p. 21 à 30, et Ch. de
 la Roncière, Histoire de la marine française, t. II, p. 216), comme le dit
 Monstrelet (t. III, p. 85), car la copie de Duchesne ne mentionne ni le
 quantième, ni le mois. La Chronique de Pierre Cochon (p. 274) fait durer le
 siège du 16 août au 19 septembre. 4. Il y a sur ce siège un document bien
 important qui trouve sa place ici : « Charles, sire de Lebret, connestable de
 France, a à noz très chiers et especiaulx amis les gens des comptes de «
 monseigneur le roy à Paris, salut et dileccion. Savoir vous « faisons que par
 l'ordonnance et exprès commandement de

96 CHRONIQUES [1415 ladite place garnie de telz gens et abillemens de guerre a nous et de nostre frère le mareschal Bouciquaut, Robert des a Marquez, receveur des aides pour la guerre à Rouen, a « paie, baillé et délivré des deniers de sadicte recepte aux « personnes qui s'ensuient, la somme de cent trois livres dix a solz tournois par les parties et pour les causes cy après desa clairées. C'est assavoir à maistre Antboine Blogier, cbarpena tier, pour la vendue et délivrance d'une sienne petite galiotte « neufve que nous avons fait prendre et achatter de lui « XXV livres tournois, pour y celle envoyer à Harefleu, affin que « ceulx de ladicte ville qui de présent sont assegiez par la a terre, s'en puissent aidier par la mer à recouvrer vivres et a autres leurs neccessitez, laquelle ilz avoient escript et prié « qu'on leur envoyast le plus hastivement que faire se pour« roit pour eulx en aydier à l'envoier à Honnefleu et environ « pour leur advitaillement et pour mettre gens hors pour, faire a sçavoir de leurs nouvelles, laquelle chose bonnement ne se « pourroit faire par la terre. A Jehan La Guette, dit Lescot, « marinier, demourant à Rouen, pour son salaire d'avoir prins « à mener, rendre et conduire ladicte galiotte à ses perilz et « fortunes audit lieu de Harefleu, par marchié fait avecques lui « pour tout salaire et des compaignons pour ce neccessaires « XXX livres tournois. A Raoulin Langlois pour avoir fait, c(baillié et livré une baniere aux armes de monseigneur le roy « pour mettre et asseoir en ladicte galiotte x sols tournois. Et « à messire Robert de Hellande, chevalier, bailli de Rouen, « que nous lui avons tauxé et ordonné pour son voyage de huit ((jours commençans le jour d'uy pour aller de Rouen à Paris a par devers mondit seigneur le roy, monseigneur de Guyenne « et leur conseil, leur dire et exposer certaines choses que a nous lui avons dit de bouche et baillé par instruction tou« chant la descente et venue des Anglois et la provision qu'il « sembloit estre à faire sur ce, pour la salvacion de ladicte ville « de Harrefleu et du pais de par deçà, xlviiij livres tournois au « feur de vj frans... » (23 août 1415. — Bibl. nat., Quittances, vol. 49, pièce 4971. Ce document a été mentionné par M. de la Roncière, Histoire de la Marine française, t. II, p. 215, note 2). De son côté, Rouen chercha à se mettre à l'abri d'un coup de main (ibid., pièces 4989 à 4991).

1415] DE PERCKVAL DB CAGNY. 97 que boa sembla audit roy d*Ëngleterre ^ il se mist à chemin et tout son ost, pour vouloir recouvrer sa place de Galays. La bataille de Gincourt. En Tan mggggxv, la première sepmaine du mois d'octobre, le roy d'Engleterre en s*en revenant dudit lieu de Harefleu, cuida venir passer la rivière de Somme à gué par ung lieu nommé la Blanchetacque^. Le duc d'Alençon^, estant devers le roy à Rouan *, sceut que ainsi devoit estre, et par sa diligence fist tant que il se trouva en la ville d'Âbville ouparavant que ledit d'Engleterre peust estre audit passage, et lui rompit 1. M. de la Roncière cite un texte d* après lequel il établit que le 25 novembre Henri V s'occupait d'envoyer des munitions à Harfleur (Histoire de la Marine française, t. II, p. 216, note 7). 2. Pour cet itinéraire, voir notes de la Chronique d'Antonio Morosini, éd. G. Lefèvre-Pontalis et L. Dorez, t. II, p. 68, note 5. 3. Un document mutilé, daté incomplètement de Harfleur, 1415, fait connaître que Guillaume François, écuyer, donna quittance de son prêt pour services de guerre sous le duc d'Alençon (Bibl. nat., Titres scellés de Clairambault, vol. 50, fol. 3753). 4. Monstrelet, t. III, p. 96. C'est à ce séjour du roi à Rouen que se rapporte un curieux extrait d'un Journal du Trésor [Bi^ hliothèque de V École des chartes, t. XLIX, année 1888, p. 426, n® 517), où l'on voit à quelles chimères d'art militaire se com* plaisait l'infortuné souverain en ces tragiques circonstances. Il se faisait en effet apporter par le garde de sa bibliothèque le Thexaurus Régis Francie adquisicionis Terre Sancte, de Gui de Vigevano (Bibl. nat., fonds latin 11015, fol. 32) : a Et y sont « les engins figurés tels que il les fault pour assaillir villes..., a passer rivières » (L. Delisle, le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale, t. III, p. 162).

98 CHRONIQUES [1415 son chemin[^]. Et tant en fist que il esconvint audit d'Engleterre monter contremont ladite rivière pour trouver aucun passage, et, en ce faisant, lui et ses gens eurent moult grant deffaulte de vivres, parceque le duc d'Alençon fist venir à Amiens, à Gorbie, à Peronne, à Saint Quentin en Yermendois les ducs de Bourbon et de Bar[^], le conestable d'Allebret et autres seigneurs, chevaliers et escuiers, lesquelz donnèrent de grant paines et travaux auxdiz Englois et portèrent de grans dommages[^]. Et, neantmoins, quelque diligence que noz seigneurs feissent, en une nuit[^] lesdiz Englois trouvèrent passage sur ladite rivière, entre Peronne et ledit lieu de Saint Quentin; lequel lieu le duc d'Alençon avoit commandé au baillif de Yermendois et autres les officiers du roy audit pais, lesquelx officiers estoient avecques lui audit lieu de Peronne, que celui passage et autres sur ladicte rivière fussent rompuz et empeschez, et pençoit que ainssi fust. Et quant le duc d'Alençon et nozdiz seigneurs virent que les Englois estoient ainssi passez, ilz le firent savoir à Rouan au roy[^], monseigneur de Guienne et au duc de Berri et partout ailleurs où ilz cuidoient recouvrer gens pour combatre lesdiz Englois, 1. Cf. Chronique (VA, Morosini, t. II, p. 68, note 5. 2. Cf. les Cronicques de Normendie, éd. Hellot, p. 18. 3. Jean Jouvenel (éd. D. Godefroy 1653, p. 310) montre rimportance du rôle des milices communales dans cette poursuite. 4. Le 19 octobre. 5. Le 20 octobre, un conseil fut tenu par le roi et le duc de Guyenne à Rouen. Le duc de Berry y assista (Monstrelet, t. m, p. 97 et 98).

4415] DE PERGEVAL DE CAGNY. 99 et se misdrent entre eulx et la ville de Galays^ et tant les hardoierent que ilz se trouvèrent prez une place nommée Gincourt^. Auquel lieu, le xxv jour dudit mois d'octobre, fut la journée de la bataille donnée au roy d'Engleterre et toute sa compaignie, laquelle fut très piteuse et de très grant dommage inrecuperable, pour le roy principalement et pour touz ceulx de son royaume, grans, moyenz et petiz, car elle fut à Tonneur et prouflit du roy d'Engleterre. Et à icelle journée finirent leurs jours les ducs d'Alençon^, de Brebant^ et de Bar^ et les contes de Nevers^, de Marie", de Dreux*, conestable de France, de Vaudemont^ et de Braine*^, le seigneur de Preaulx^* et Jehan monsieur de Bar^^ et plusieurs autres grans barons, chevaliers, escuiers et autres gens de guerre,

1. Cf. Chronique d^ Antonio Morosini, éd. G. Lefèvre-Pontalis et L. Dorez, t. II, p. 70 et 72, notes. 2. Azincourt, Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. du Parcq. Sur la bataille, voir le livre de M. H.-N. Nicolas, His" tory of the battle of Agincourt. 3. Monstrelet (t. III, p. 119), en faisant Téloge de la valeur du duc d'Alençon, raconte qu'il blessa mortellement le duc d'York. Cf. Chronique cT Antonio Morosini, éd. G. LefèvrePontalis et L. Dorez, t. II, p. 76, note 3. 4. Antoine de Bourgogne. 5. Edouard. 6. Philippe de Bourgogne. 7. Robert de Bar, comte de Soissons et de Marie. 8. Charles d'Albret. 9. Ferry de Lorraine, seigneur de Rumigny. 10. Jean VI, comte de Roucy et de Braine. 11. Louis de Bourbon. 12. Frère du duc de Bar. Je pense qu'il faut lire Jean Monsieur, de même qu'on avait dit Antoine Monsieur pour désigner le comte de Rethel. 8

400 CHRONIQUES [1415 estimez jasqaes au nombre de v à vj mille ^ . Et, à ladite journée, furent prins et detenuz à prisonniers les ducs d'Orleans et de Bourbon, les contes de Eu^, de Richemont et de Venddsme^ et de Beaufort^, mareschal de France, et plusieurs autres barons, chevaliers et escuiers. En celui an, le jour du mois de décembre^, trespassa le duc de Guienne. La prinse de Harfieu. Chacun peult sçavoir que quant il fut venu à la congnoissance du roy que le roy de Ëngleterre estoit descendu, comme dit est, en son pais de Gaux et mis le siège devant sa ville de Harefleu, luy et son conseil se efforcèrent de tout leur pover de trouver manière de assembler gens pour résister et obvier à la malice et entreprinse dudit d'Engleterre^.

- i. Monstrelet (t. III, p. 119) propose le chiffre de 10,000.
2. Charles d'Artois.
3. Louis de Bourbon.
4. Jean le Meingre II, dit Boucicaut, comte de Beaufort.
5. Lire ici le 18 décembre. La date du mois manque dans la copie de Duchesne. Cf. A. Tuetey, *Journal de Nicolas de Baye*, t. II, p. 231. Ses obsèques furent célébrées à NotreDame de Paris le 23 décembre, et il y fut inhumé [Ibid., p. 233]. Cf. Notes sur VÉtat civil des princes et princesses nés de Charles VI et d'Usaheau de Bavière, par Vallet de Viriville, *Bibliothèque de V École des chartes*, t. XIX, p. 473, et *Les joyaux du duc de Guyenne*, par L. Pannier (extrait de la *Revue archéologique*, année 1873).
6. Ce chapitre contient une sortie assez violente contre le duc de Bretagne. Monstrelet (t. III^ p. 132) raconte son intervention vaine en faveur du duc de Bourgogne, et Jean Jouvenel (éd. D. Godefroy 1653, p. 313) ajoute que, désigné pour faire partie de « la bataille, » c'est-à-dire du centre, « il s'ex« cusa, disant qu'il n'y mettroit ja le pied si le duc de Bour^^

!4i5] DE PERGEVAL DE GAGNY. !Ûi Et tant firent que touz les seigneurs dessusnommez vindrent à son service, chacun endroit soy, le mieux acompaigné de gens de guerre que faire le pourent ; ce que chacun d'iceulx fist volentiers, ainssi que faire le dévoient et que le fait s'en est montré. Le duc de Bretagne fut mandé comme les autres seigneurs et mist longuement à estre prest, et, luy apresté, vint jusques en la ville de Faloyse; auquel lieu le roy, monseigneur de Guienne et le duc de Berri, estans en la ville de Rouan, luy firent asçavoir que ledit d'Engleterre avoit prins la ville de Harefleu et prins son chemin à retourner à Calais, et que ledit de Bretagne se vousist avancier pour soi trouver en la compagnie des autres seigneurs. Quelque haste et besoing que le roy eust dudit de Bretagne, il séjourna audit lieu de Faloyse par Tes^e pace de xiiij jours; et après ce, vint devers le roy audit lieu de Rouan, et, combien que il veist et congneust bien la nécessité du roy, il ne vult oncques passer oultre, jusques ad ce que le roy luy eust fait passer en son grant conseil le letres du don de Saint Malo de l'Ule et de toutes les choses appartenantes à la ville \ de laquelle oncques nulz de ses prédécesseurs n'avoyent eu possession ne la seigneurie. « gongne, son cousin, n'y estoit. » Il pensait en effet que Tarmée royale ne serait jamais assez forte (Ibid., p. 314). Malgré ces explications, le rôle du duc de Bretagne est assez louche. 1. M. de la Roncière (Hist, de la marine française^e t. II, p. 228 et note 6) mentionne une déclaration de Tévêque de Saint-Malo à la Chambre des comptes, le 21 octobre 1415, dans laquelle ce prélat proteste de l'attachement des Malouins à la couronne de France et ajoutent qu'ils ne veulent pas voir livrer leur ville au duc de Bretagne.

102 CHRONIQUES [1415-1416 Et après ce partit et ala jusques en la ville d'Amiens, et combien que nozdiz seigneurs estans en la poursuite desdiz Englois luy feissent à sçavoir que leur intencion et vouloir estoit de combatre lesdiz Englois et que il se vousist avancier et joindre avecques eulx, il séjourna audit lieu d'Amiens par iij jours et n'en partit jusques au jour de ladicte bataille ^ . Le conte d'Armignac fut fait conestable. Ou mois de janvier ensuivant mggggxv, le conte d'Armignac fut envoyé quérir en son pais à venir devers le roy et noz seigneurs à Paris ^ . Et, luy venu oudit mois, fut fait conestable de France à grant sollennité, comme le cas le requeroit. Oudit an, ou mois de mars, vint Tempereur à Paris ^ , et avecques lui le grant conte de Hongue¹. Thomas Basin[^] dans son Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI (éd. Quicherat[^] t. I[^] p. 24], n'est pas moins sévère pour le duc de Bretagne. 2. Bernard d'Armagnac entra à Paris, selon Monstrelet (t. m, p. 131), huit jours après les obsèques du duc de Guyenne. La date précise est le 29 décembre 1415 [Histoire de Charles F/, par Jean Jouvenel, éd. D. Godefroy 1653, p. 325). Sa nomination est du 30 décembre 1415. 3. L'empereur Sigismond entra à Paris, le 1[®]*[^] mars 1416 (n. st.), par la porte Saint- Jacques (A. Tuetey, Journal de Nicolas de Baye, t. II, p. 241; Jean Jouvenel, éd. D. Godefroy, p. 329). Monstrelet (t. III, p. 136) fixe le départ de l'empereur au 20 mars et donne de son voyage les mêmes motifs qu'ici. Ces motifs, d'ailleurs, sont exposés avec de grands détails par le Religieux de Saint-Denis (t. V, p. 700 à 742). Plus tard, on apprécia sévèrement l'attitude de Sigismond, qui, passant ensuite en Angleterre, « s'est allié, joinct et uny » avec ledit adversaire d'Angleterre et en faveur d'icellui,

1416] DE PERCEVÀL DE GAGNY. 103 rie S avecques eulx plusieurs seigneurs et autres gens de leur pais. Et estoit la voix commune qu'ilz estoient venuz devers le roy pour le fait de l'Eglise et autres choses de leurs affaires. La destrouse de Vallemont. En l'an MGGGGXV, le jour du mois ^, le conestable d'Armignac et le mareschal de Loigny^ eurent une rencontre contre les Englois de la garnison de Harefleu près une place nommée Vallemont ^, environ Teure de soUeil couchant ; et convint que la nuit « sans quelconque cause, a deffié et fait deffier en son nom « le roy^ qui oncques ne lui mesfit » (communication de M. Lacaille. Arch. nat., X«^ 1480, fol. 123 v^ à la date du 16 mars 1418, n. st.). M. G. Lefèvre-Pontalis {Chronique d'Antonio Morosini, t. II, p. 93, note 5) fait rester l'empereur, tant à Paris qu'à Saint-Denis, jusqu'au 20 avril, et corrige ainsi l'erreur de Monstrelet. 1. Sans doute, il faut reconnaître sous ce titre « Nicolaus de « Gara, regni Hungarie palatinus » mentionné par la Chronique du Religieux de Saint-Denis (t. V, p. 674). Cf. l'histoire de Charles VI, de Jean Jouvenel (éd. D. Godefroy 1653), p. 329. 2. En janvier 1416 (n. st.), d'après la Geste des Nobles (éd. Vallet de Viriville, p. 157). Mais les Croniques de Normendie (éd. Hellot, notes 59 et 60) donnent la date précise du 14 mars 1416 (n. st.). Cf. cependant Jean Raoulet, qui date l'épisode du 1®r décembre (Vallet de Viriville, Chronique de Charles VII ., par Jean Ghartier, t. III, p. 156). 3. Louis de Loigny, maréchal de France. 4. Valmont, Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, chef-lieu de canton. La version donnée ici ne se trouve ni dans Monstrelet (t. III, p. 171), ni dans la Chronique du Religieux de Saint-Denis (t. V, p. 752); ni dans la si brève relation de la Geste des Nobles y éditée par Vallet de Viriville, p. 157.

104 CHRONIQUES [1416 les despartist, et se logèrent les ungs devant les autres; nos gens cuidans les combatre Tendemain, les Ænglois[^] se fortiffierent en ung grant jardin[^], comme acoustumé ont, et firent grans feuz[^] ; et environ mienuit, sans le sceu de nos gens, par emblée prindrent leur chemin pour recouvrer Harefleu *. Et, quant la congnoissance fut venue audit conestable et mareschal, ilz se misdrent après lesdiz Englois qui s'en aloient à pié par les grèves de la mer ; et, à l'endroit où noz gens les aconsuient, avoit de grans roches et très maie descente ; nozdiz gens se misdrent à pié, cuidans aler combatre lesdiz Englois et parceque ilz n'avoient place ne chemin aysié à eulx mètre en ordonnance[^], en aprochant lesdiz Englois, furent mis à mort le sire de Villequier [^] et d'autres gens de bien jusques au nombre de iiij" à cenf[^]. Et par ainssi se départirent noz gens, et lesserent les Englois mors jusques au nombre de v à vj'[^]. 1. Sous les ordres du comte de Dorset. 2. a Se retrairent en ung jardin qui estoit environné de fortes haies d'espines » écrit Monstrelet (t. III, p. 171). 3. M. Hellot[^] dans ses notes (note n[^] 59) aux Cronicques de Normendie, paraît avoir ignoré la présente relation. 4. Cf. Chronique d'Antonio Morosini, éd. G. Lefèvre-Pontalis et L. Dorez, t. II, p. 102, note 6. 5. Cf. les Cronicques de Normendie, éd. Hellot, p. 24. 6. Colart, sire de Villequier, était capitaine de Montivilliers. 7. Monstrelet (t. III, p. 172) et Jean le Fèvre, seigneur de Saint-Remy (éd. Morand, t. I, p. 286), estiment que les Français perdirent 1,200 hommes. C'est plutôt 200 hommes qu'il faut lire. Pierre Cochon, dans sa Chronique normande (éd. Robillard de Beurepaire[^] p. 276), se borne à dire que le connétable « perdi grant quantité de sez genz. »

1416] DE PERGEVAL DE GAGNY. 105 Justice faicte es Halles de Paris. En Tan MGGGGXVi, ung nommé le Boeteux d'OrgemontS Guillemain Sanguin^ et plusieurs des grans bourgeois de Paris et autres avoient induit es notables villes de ce royaume plusieurs [à mettre le roy] et touz noz seigneurs à mort et leurs lignies, sinon le duc de Bourgoigne, lequel ils vouloient eslire leur roy et faire le roy de Engleterre duc de Normendie et de Guienne, en prenant la fille du duc de Bourgoigne, comme on disoit. Et quoy que fust, quelque traison y avoit contre le roy, laquelle fut decouverte par la grâce de Dieu, et tant que par missire Teneguy du ChasteP, prevost de Paris, furent prins et mis en prison en la Bastille, le d'Orgemont, ung secrétaire nommé maistre Regnault^, ung drappier de grant renom nommé 1. Nicolas d'Orgemont, fils du célèbre Pierre d'Orgemont. Il était maître des comptes {Bibliothèque de l'École des chartes, année 1888, t. XLIX, n*>« 466, 499, 500, 510). Cf. une courte et substantielle notice sur ce personnage dans le Journal d'un bourgeois de Paris, éd. Tuetey, p. 70, note 4. 2. Ce personnage n'est cité ni par le Journal d'un bourgeois de Paris, ni dans le Journal de Nicolas de Baye. C'était un des plus considérables bourgeois de Paris. Il fut banni du royaume par lettres du 6 mai. Le Roux de Lincy, dans Paris et ses historiens aux XIV^ et XV^ siècles, lui a consacré une importante notice (p. 340). 3. Accompagné de 50 hommes d'armes (Monstrelet, t. III, p. 141). Les coupables furent pris le 21 avril 1416. 4. Regnault Maillet (A. Tuetey, Journal de Nicolas de Baye, t. II, p. 249, et Journal d'un bourgeois de Paris, p. 71).

!06 CHRONIQUES [1416 Robert de Bellay ^ et plusieurs autres de Paris. Et eu la sepmaine d'après ladite prinse ^, en la présence du roy de Gecille et de monseigneur de ^, acompaigniés de grant quantité de gens d'armes, furent menez es Halles de Paris lesdiz secrétaire et drappier, lesquels eurent les testes couppées, et fut ledit d'Orgemont mené en ung banel pour en veoir faire la justice, et puis fut gardé en prison pour plus enquerre et sçavoir de lui la vérité de la traison encommenchée. Et poy de temps après ces choses faites, le conestable d'Armignac vint à Paris et par Tordonnance du roy et de noz seigneurs il fist couper les testes^ au seigneur de Tostelerie de l'Ours ^ et à viij autres grans bourgeois de la ville, et fist oster toutes les chaines de toutes les rues de ladite ville et fist prendre toutes les armures de ceulx du quartier des Halles et le tout fist charier et apporter en la bastille Saint Antoine^. Et, ce fait, le roy demoura en sa seigneurie à Paris et fut obéi. En celui an, le xiiij jour de juing, fist plus grans tonnerres ou pais d'Alençonais que nulz des vivans 1. Robert de Belloy. 2. Le 24 avril 1416. — Nicolas d'Orgemont, d'abord enfermé à la Bastille, où il resta jusqu'au 18 juillet, fut transféré à Meung-sur-Loire, dans la prison de l'évêque d'Orléans, où il mourut (A. Tuetey, Journal éHun bourgeois de Paris, p. 70, note 4). 3. Il s'agit sûrement du duc de Berry. Cf. A. Tuetey, Journal de Nicolas de Baye, t. II, p. 250. 4. Le 2 mai 1416. 5. Jean Roche^ sergent d'armes du roi. 6. Le 8 mai 1416.

1417] DE PERGEVAL DE CAGNY. 107 n'avoit ODCques ouy ; en celui jour et celui de rendemain plut tant que les eaues furent plus grans qu'il n'ont acoustumé estre en temps d'iver et tant que il ne demoura gaires chaucée à rompre. Comme le duc d'Alençon ala devers le dauphin. En celuy an mggggxvi, le iiij jour du mois de frevier, le duc d'Alençon partit d'Argenthen à très belle compaignie de chevaliers et escuiers, ses officiers et autres gens touz vestuz bien richement de sa livrée ; et estoient bien iiij[^] chevaulx en sa compaignie. Et en tel estât ala devers le roy, qui le receut très grandement : et lui sembla très bel enfant. Et après trois ou quatre jours l'envoya devers monseigneur le dauphin \ marié en Henaust, à Gompiengne, et luy ordonna demourer avecques luy en belle et grande retenue de gens ovecques lui. La mort du bailli de Rouan. En l'an M GGGG xvii, les Bourguignons de la ville de Rouan[^] et la garnison des gens d'armes qui estoient 1. G'est-à-dire Jean, duc de Touraine, qui avait épousé Jacqueline de Hainaut. Peu de jours après, ce prince mourut d'une fistule à l'oreille, d'après le Religieux de Saint-Denis (t. V, p. 60). Il mourut en efifet à Gompiègne vers le 4 ou le 5 avril 1417, où son beau-père, le comte de Hainaut, l'avait amené au mois de janvier précédent. (A. Tuetey, Journal d'un bourgeois de Paris [^] p. 76, note 2.) 2. Le 24 mai 1417, le greffBer Clément de Fauquembergue signale qu'on montra au Parlement « certaines lettres patentes a envoyées de Rouen et trouvées atachées aux portes d'au

108 CHRONIQUES [1417 en ladicte ville avecques eulx, le xxiiij jour de juUet, taereDt par nuit le bailli de ladicte ville en son lit[^], et Tendemain au matin tuèrent son lieutenant emmy la ville et prindrent iiij des bourgeois, lesquelx ilz noyèrent ledit jour en la rivière*. Et tout ce firent pour ce que ilz [^] vouloient remetre ladicte ville en la main et obéissance de monseigneur le dauphin[^], lequel, en espérance de ce, fut l'endemain logié à Sainte Katherine près la ville [^], bien acompai* gnié des seigneurs de son sang et grant nombre de chevaliers et escuiers et autres gens de guerre. Et le logis fait, incontinent se fist grant escarmouche devant les portes de ladicte ville, et Tendemain tout le jour. Et au tiers jour fut parlé de traictié [^]; mondit seigneur « cunes églises d'ilec, seellées du petit seel du duc de Bour« gogne et signées de sa maiu[^] comme Teu dist[^] contenans « menasses de feu et de sang contre ceulx qui gouvernent à c(présent par deçà et entour du roy, qu41 appelle rapineurs, « dissipeurs, crians traistres, empoisonneurs et murtriers, et a leurs adherans » (communication de M. Lacaille. Arch. nat., X*[^] 1480, fol. 92 yo). i. Ce bailli était Raoul de Gaucourt; son lieutenant se nommait Jean Léger. Il est curieux de constater que Pierre Cochon, dans sa Chronique normande (éd. Robillard de Beaurepaire, p. 277 et 278), ne fait qu'une allusion vague à cet incident. 2. Monstrelet donne de l'événement une version un peu différente dans ses détails (t. III, p. 176). 3. Hz désigne le bailli, son lieutenant et les quatre bourgeois. 4. La version de Perceval de Cagny est sans doute inexacte. 5. Dix jours après, selon Monstrelet (t. III, p. 178). En fait, voici la date de ces événements : la nuit du 23 au 24 juillet 1417, assassinat des agents royaux; le 22 ou le 23, le dauphin avait paru à Pont-de-l' Arche; le 25, il se logea à l'abbaye de Sainte-Catherine. 6. En effet, trois jours après que le dauphin eut introduit

1417] DE PERGEYAL DE CAGNT. 109 le dauphin leur donna rémission de la mort dudit bailli et des autres, et le xxix jour dudit mois entra mondit seigneur le dauphin en ladite ville. La prise de Caen et (TArgenthen. En Tan meismes le jour Saint Germain, desrenier jour dudit mois de juillet*, le roy d*Engleterre descendit à Touque^, en sa compagnie le duc de Glarence son frère, le duc de Glossetre, Cornouaille et bien de iiij à iiiij mille chevaliers et escuiers et de xxv à XXX mille archiers, comme on disoit. Incontinent lui descendu, la place de Touque lui fut rendue^. Et, ce fait, se en ala mètre le siège devant la ville de Gaen, laquelle ne tint que viij ou x jours, et fut prise d'assault le veille de la my aoust ce dit an^. des troupes dans le château de Rouen, ce prince, a par traic« tié, entra à Rouen » (Monstrelet, t. HI, p. 179). Perceval de Cagny aurait dû signaler que le duc d'Alençon était dans l'armée du dauphin [les Cronicques de NormencUe, éd. Hellot, p. 28). i. 31 juillet 1417. Mais c'est une erreur, le débarquement est du 1® août. Le 15 mai 1417, le greffier du Parlement, Clément de Fauquembergue, signale que le chancelier « a exposé « la nécessité d'avoir argent prompt pour pourveoir à résister a aux adversaires d'Angleterre qui se mettent ou sont desja « mis sus pour grever ce royaume... » (communication de M. Lacaille. Arch. nat., X*^ 1480, fol. 91). 2. Touques, Calvados, arr. et cant. de Pont-rÉvêque. 3. Elle était commandée par Jean d'Angennes (Monstrelet, t. ni, p. 188), qui résista du 2 au 3 août (S. Luce, Chronique du Mont^Saint^Michel, t. I, p. 20, note 4), date de la capitulation; la ville fut rendue le 9 août (Hellot, les Cronicques de Normendiey note 82, et Morand, Chronique de Jean le Fèvre, seigneur de Saint-Remy, Appendices, t. II, p. 412). 4. Le siège commença le 18 août. Cf. Léon Puiseux, Siège et prise de Caen par les Anglais en i4i7, p. 30-34.

iiO CHRONIQUES [1417 Le chastel se tint malvairement ; le sire de Montenay ^ en estoit capitaine : et sans estre assailli ne batu d'engins, ne de bombardes que pou, le xviiij jour de septembre ensuivant, se rendirent au roy d'Engleterre^, leurs corps* Oudit an M GGGG xvn, le iiij jour d'octobre, le roy d'Engleterre vint devant Argenthen*. Trousseauville^, le sire de Fouille^, Guillaume TArçonneur'^, capitaines, rendirent l'endemain*. Les bourgeois de ladicte ville, 1. Guillaume, sire de Montenay. Avec lui, on comptait le seigneur de la Ferté et Jean Bigot (Monstrelet, t. III, p. 242). Gaen fut pris le 4 septembre, et les Anglais n'entrèrent dans le château que le 20 septembre (L. Puiseux, op, cit., p. 50-69. — Hellot, les Cronicques de Normendiey note 83). Cf. Chro^ nique d^ Antonio Morosini, éd. G. Lefèvre-Pontalis et L. Dorez, t. II, p. 144-148, notes. 2. Au contraire, le Religieux de Saint-Denis (t. VI, p. 106 et 108) donne à entendre que la place et le château n'étaient plus tenables. Pierre Cochon (p. 278) parle de a malvese garde ou traison » et Jean Jouvenel (éd. D. Godefroy, p. 338) dit à peu près la même chose. 3. On peut suppléer ainsi cette lacune : « Et leurs biens « saufs » (Monstrelet, t. m, p. 242). 4. Argentan, Orne, chef-lieu d'arrondissement. Cette date correspond très exactement avec celle de la reddition, qui est le 12 octobre, huit jours après le commencement du siège (les Cronicques de Nor mendie, éd. Hellot, note 85). 5. Sans doute Guillaume de Trousseauville, écuyer, seigneur de Mesnil-Guillaume (20 novembre 1438. — Bibl. nat.. Cabinet des Titres, Pièces originales, vol. 2889, dossier 64213, pièce 4). En 1439, on constate le décès d'Henri de Trousseauville (Ibid., pièce 5) de la vicomte de Verneuil. 6. Jean Jouvenel (éd. D. Godefroy 1653, p. 338) donne ce nom sans y joindre de prénom. 7. Je n'ai rien trouvé sur ce nom. 8. Il est fort possible que la capitulation ait été conclue le 5 octobre et que l'entrée des Anglais ait été fixée au 12 octobre^

1417] DE PERCEVAL DE CAGNY- 111 qui tant doucement avoient esté nourriz sous la seigneurie d'Alençon en très bonne justice, furent desplaisans qu'ilz deussent demourer soubz autre seigneur. Combien que en rendant la place touz avoient leurs corps, leurs biens saufs et leurs héritages à ceulx qui vouloient demourer, et sinon chacun emporteroit avecques soy tout ce que pourroit et vouldroit porter de ses biens, iceulx bourgeois abandonnèrent touz leurs héritages et maisons et leurs meubles, sinon ce que ilz peurent apporter qui ne fut que pou au regart des grans biens qu'ilz avoient. Et s'en vindrent demourer sous ladicte seigneurie d'Alençon en leurs autres terres de Bretagne, d'Anjou et du Maine. La prise (TAlençon. En celui an et mois, le x jour, le roy d'Angleterre mena son ost devant la ville d'Alençon, laquelle et le chastel estoient grandement garnies et de tout ce qu'il esconvenoit à forteresse, de gens, vivres et habillemens^ Le Galois d'Âché estoit capitaine dudit lieu dans le cas où, suivant l'usage d'alors, la place n'aurait pas été secourue dans ce délai. Mais Jean Jouvenel (p. 338] ne manque pas de faire remarquer que la défense fut très molle. 1. Les Cronicques de Normendie (éd. Hellot, p. 31), suivant les versions, écrivent qu'Alençon, ville et château, fut rendu au roi d'Angleterre, soit le 12, soit le 22 octobre. M. Hellot, dans ses notes (note 87], établit qu'Alençon fut rendu entre le 22 et le 27 octobre 1417. Gomme Perceval de Cagny fixe d'une part au 10 octobre le début du siège et d'autre part ajoute qu'il ne dura que trois jours, peut-être faut-il en conclure que la a composition » fut signée le 13 octobre et devait avoir son effet le 22 octobre.

412 CHRONIQUES [1418 d'Alençon, et sans assault ne giet de canons, en iij jours rendit la placée Toutes les autres places du pais du duc d'Alençon, sinon Danfront[^] et Bellesme, se mirent en composition ouparavant que Alençon feust rendu, de faire autel comme ladicte place d'Alençon; et par ainssi, sans faire nulle deffence, fut presque tout le pais d'Alençon conquesté en moins de quinze jours. La mort du eonestable et chancelier. 8 En l'an MGGGGxym, le jour du mois de may les bourgeois de la ville de Paris tuèrent en ladicte ville le conte d'Armignac, eonestable de France, missire Henry de Marne*, chancelier, l'evesque de Constances[^], Remonnet de la Guerre[^], après soupper, en 1. Jean Jouvenel (éd. D. Godefroy 1653, p. 338] juge aussi mal le défenseur d'Alençon. 2. Encore faut-il ajouter qu'au mois de mai 1418 les Anglais assiégèrent Domfront (Orne, chef-lieu d'arrondissement] et s'en emparèrent le 22 juillet [les Cronicques de Normendie, éd. Hellot, p. 35, 45 et note 126]. 3. La date manque dans le manuscrit. Mais on sait que Paris fut livré aux Bourguignons dans la nuit du 28 au 29 mai 1418. Le comte d'Armagnac se réfugia chez un pauvre homme, son voisin; celui-ci le livra le 30 mai. Les massacres eurent lieu le 12 juin; c'est ce jour-là, et non le 29 mai, que périrent le comte d'Armagnac et le chancelier. De nouveaux massacres eurent lieu dans la nuit du 20 au 21 août. 4. Lisez Henri de Marie, père du suivant. 5. Jean de Marie. Sur ces deux personnages, voir A. Tuetey, Journal d'un bourgeois de Paris à la table. 6. M. A. Tuetey [Journal d'un bourgeois de Paris, p. 67, note 2) donne quelques renseignements sur ce capitaine gascon.

1448] DE PERGEYAL DE GAGNT. 143 la chambre du roy au Palais ; et, après les avoir ainsi meurtriz, les atrainerent et les misdrent touz nuz sur la table de marbre, et là furent trois jours pour estre veuz, et après ce les firent porter hors de la ville et enterrer ou marchié aux Pourceaux ^ . Et ce jour maisme tuèrent audit Palais et en la ville des gens du roy, chevaliers et escuiers, gens de la Chambre des comptes, bourgeois et autres, passé v ou vj^ ; et ij ou iij jours après esconvint que monseigneur le dauphin s'en alast de la Bastille où il se estoit retraict^ et s'en ala à Melun, et fut pour lors dit que se n'eussent missire Tennegui du Ghastel, prevost de Paris, et autres ses chambelens, que il eust esté en grant péril de sa vie. Apres ce les meurtres fais à Paris. Et ce fait, xv jours après, lesdiz bourgeois, acompaigniez du seigneur de l'Ile Adam et d'autres des gens du duc de Bourgoigne, firent ung très grant meurtre en ladicte ville de Paris, sur touz les gens et officiers du roy, de quelque estât qu'ilz fussent, tant 1. A la Louvière (Monstrelet, t. III, p. 271). Clément de Fauquembergue écrit qu'ils furent « mis en terre prophane es « champs de la cousture Saint Martin dedens Paris, si comme « on disoit » (communication de M. Lacaille. Arch. nat., X*^ 1480, fol. 139, à la date du 12 juin 1418). 2. Le dauphin fut enlevé, « enveloppé d'un linseul tant seulement, » par Tanguy du Ghâtel et mis en sûreté à la Bastille (Monstrelet, t. III, p. 262) et de là à Melun (Beaucourt, Histoire de Charles VII y t. I, p. 87). M. de Beaucourt pense que le jeune prince ne séjourna pas à la Bastille.

114 CHRONIQUES [1418 de Parlement que autres, et furent nombrez les mors à iij ou iiij mille ou plus, que ungs que autres. Et du meudre fait en l'autre jour et cestuy furent avouez ceulx qui a voient ce fait par le duc de Bourgongne^ En celui an, le viij jour du mois de juillet, le roy d'Engleterre mist le siège devant la ville de Rouan^, et se tindrent ceulx de la place jusques au iiij jour de février ensuivant et ne porent oncques estre secouruz du roy et souffrirent moult de mechief, de famine et de mortalité ; et furent nombrez les mors en toutes gens à passé Ix mille. Et ainssi rendirent la place en poiant grans finances^. 1. Cette seconde tuerie est du 12 juin 1418 (Beaucourt^ Histoire de Charles VII, t. I, p. 32 et 33). Clément de Fauquembergue essaie de dégager de ces horreurs la responsabilité de Jean Sans-Peur^ a lesquelles avoient esté « faictes sans le sceu, adveu ou consentement de monseigneur a de Bourgogne ne dez bourgeois et gens notables de la ville de a Paris; mais estoient faictez par le fait et entreprinse de plu« sieurs gens du menu peuple de Paris et de petit état, si a comme on disoit » qu'on dépêcha au siège de Montlhéry (communication de M. Lacaille. Arch. nat., X^^ 1480, fol. 144). 2. Monstrelet donne de longs détails sur le siège de Rouen (t. m, p. 283 à 286 et 294 à 308). Le blocus complet de Rouen eut lieu le 29 juillet; le 19 janvier 1419, la ville ouvrit ses portes. Cf. Léon Puiseux, Siège et prise de Rouen par les Anglais (1418-1419). 3. Clément de Fauquembergue raconte que le 17 janvier 1419 (n. st.) on apprit à Paris que le roi d'Angleterre a devoit « prochainement entrer dedens la ville de Rouen par traictié a fait entre luy et les habitans de la ville par defaulte de « vivre. Car autrement, par force d'armes ou par assaultz, la a ville n'estoit pas mie prenable » (communication de M. Lacaille. Arch. nat., X*^ 1480, fol. 165 v«).

1418] DB PERGEYAL DB GAGNY. Il5 Uassemblée à Corbeuil. En cel an, le x jour du mois d'aoust, furent envoyez^ par monseigneur le daulphin, les ducs de Bretagne et d'Alençou devers ledit de Bourgoigne en la ville de Corbeuil^, pour trouver et faire aucun appointement^. Mais quant ilz furent retournez devers mondit seigneur le daulphin et il out ouy ce qu'ilz avoient appointié, il se marrit et troubla, et dist que il ne vouloit point d'appointement, que par justice, à celui qui avoit mauvairement meurtry ou fait faire, son oncle, son conestable, son chancelier et les aultres bons et loyaulx serviteurs de son père et de lui^. 1. Ils partirent de Chinon. Le duc d'Alençon n'avait que neuf ans, si Ton admet mon hjrpothèse (voir supra, p. 20, note 5). 2. Monstrelet (t. III, p. 288) mentionne Tentrevue du duc de Bourgogne et du duc de Bretagne, au pont de Charenton, le 13 septembre 1418 (A. Tuetey, Journal ePun bourgeois de Paris, p. 114, note 1). Le duc de Bretagne était en effet venu d*abord à Ck)rbeil. « Ce jour, » écrit à la date du 13 septembre 1418 Clément de Fauquembergue, « le duc de Bretagne, qui « estoit venu à Corbueil avec les ducs d'Anjou et d'Alençon a pour traïctier de l'apaisement..., vint au pont de Charenton « pour parler au duc de Bourgogne, et furent ensemble ce jour « au disner en l'ostel de Conflans. Et après disner se départi a le duc de Bretagne pour retourner à Brye Conte Robert, « pour ce qu'il y avoit mortalité à Corbueil » (communication de M. Lacaille. Arch. nat., X*^ 1480, fol. 146 v«). 3. Ce traité, connu sous le nom de traité de Saint-Maur-desFossés, du lieu où eurent lieu les négociations, fut conclu à Vincennes le 16 septembre 1418 (A. Tuetey, Journal â!un bourgeois de Paris, p. 114) et crié à Paris le 19 septembre. Cf. Beaucourt, Histoire de Charles VII, t. I, p. 106 à 109. 4. Perceval de Cagny donne bien exactement l'état d'esprit 9

116 CHRONIQUES [1418 Du siège de Tours. En celui an m gggg xyiu, ou xxvj jour du mois de novembre, monseigneur le daulphin mist le siège devant la ville de Tours S laquelle tenoit contre luy un Bourguignon nommé Charles Labbé, lequel rendit la place ou mois de janvier ensuivant. En celui an, aucuns des gens de monseigneur le dauphin prindrent le chancelier de Bretagne, lequel leur poia x mille francs avant s'en aler[^]. du dauphin, que révèle d'une manière si précise et si nette sa protestation du 29 septembre suivant (Mémoires de Pierre de FerUn, éd. de M"* Dupont, p. 271; Beaucourt, Histoire de Charles VII[^] t. I, p. 111). 1. Le siège fut mis devant Tours le 26 novembre 1418. La place fiit rendue le 30 décembre. On donna à Charles Labbé la châellenie de Montreuil-Bonnin et depuis il devint un fervent partisan du dauphin (Jean Jouvenel, éd. D. Godefroy 1653, p. 355; cf. J. Delaville le Roulx, la Domination bourguignonne à Tours). 2. Je n'ai pas trouvé ailleurs trace de cet événement. Feu M. de La Borderie, à la mémoire duquel je suis heureux de rendre hommage, a bien voulu m'avertir qu'il ne connaissait rien de pareil. En outre, le fait ne paraît pas très vraisemblable, car à ce moment Jean de Malestroît, évêque de Saint-Brieuc, chancelier de Bretagne, avait au contraire rendu divers services importants au dauphin et à ses partisans (Jean Jouvenel, éd. D. Godefroy 1653, p. 356). En 1418, je ne vois qu'une prise d'évêque : celle de Martin Gouge, évêque de Clermont, partisan du dauphin, qui, capturé par le seigneur de la Trémoille et enfermé à Sully, fut relâché par son geôlier quand celui-ci vit approcher les troupes du dauphin (Ibid., p. 355). Enfin, il faut noter que jusqu'à sa capture par Olivier de Blois, lé duc de Bretagne semblait assez favorable au dauphin. Cependant, il ne faut pas oublier qu'en 1426, peu après Pâques, Arthur de Richemont[^]

1420] DE PERGEVAL DE GAGNY. 117 La prinse du duc de Bretagne. En l'an mgggg xnc, le jour du mois de février S le conte de Paintievre[^], lequel par raison devoit estre duc de Bretaingne, pensant recouvrer ledit duché ou y avoir telle porcion qu'il deust estre comptent, trouva manière que le duc[^], qui à présent tient la dudbé, devoit aler diner, lui et son frère d'Estampes, avecques la mere[^] dudit de Paintievre en son chaste! de Gantosseaulx sur Loire [^]. Le jour venu et le disner devenu connétable, fit prendre Jean de Malestroit et le fit « mener à Ghinon i> (Chronique eP Arthur de Richemont,,[^] par Guillaume Gruel, éd. Le Vavasseur, p. 46). Faut-il voir, dans la mention que fait ici Perceval de Gagny, une interversion ? En tout cas, on doit noter l'influence, qu'au dire de Gruel, Jean de Malestroit avait à la cour de Bourgogne. J'ajouterai que ce malheureux chancelier de Bretagne paraît avoir été voué à tomber entre les mains de gens intéressés à le rançonner. On sait qu'en 1431, le 29 septembre, le duc d'Alençon le fit capturer à Quarquefou, près de Nantes. Faut-il voir ici une transposition de l'attentat de 1431 en 1418, et Perceval de Gagny aurait-il relaté en 1418, et très sommairement, un événement auquel il consacre d'assez longs détails à Tannée 1431? (Beaucourt, Histoire de Charles VU, t. I, p. 202). 1. La copie de Duchesne ne donne pas la date du jour, quoique M. de Beaucourt, dans son Histoire de Charles VII (t. I, p. 202, note 4), imprime que Perceval de Gagny donne la date du 12 février. M. de Beaucourt adopte la date du 13 février 1420 (n. st.). 2. Il s'agit d'Olivier de Blois. On voit les préventions du chroniqueur en faveur de la maison de Blois. 3. Jean VL Son frère Richard ne devint comte d'Etampes que le 8 mai 1421. 4. Marguerite de Glisson. 5. Ghamptoceaux, Maine-et-Loire, arr. de Gholet, chef-lieu de canton.

ii6 CHRONIQUES [1420-1421 apresté ainssi comme il
appartenoit pour festoier ung tel seigneur, ledit de Paintievre ala audevant
de lui et firent grant joie à eulx entre encontrer. Hz ne furent gaire ^ La mort
du duc de Bourgoigne. Oudit an, le jour du mois de février^, fut une journée
prinse en laquelle le duc de Bourgoigne devoit venir devers monseigneur le
daulpbín en la ville de Montereul Fault Yonne^; auquel jour il vint à tel
nombre de gens et en abillement tel, que par mondit seigneur lui fut
ordonné ^. La bataille de Baugié. En l'an mggggxx, la veille des Grans
Pasques^, le conte de Bocan, conestable de France^, le conte de 1.

4421] DE PERCEVÀL DE CAGNY. 119 VictoD^ acompaigniez de belle compaignie de chevaliers et escuiers et de archiers de leur pais d'Escoce, le bastard d'Âlençon, les sires de Fontaines^, du Bellay^ et autres cappitaines, avoient sceu que le duc de Glerence^, grandement acompaigné de iiij contes, de V ou vj grans seigneurs^, de autres chevaliers et escuiers en grant nombre et autres archiers touz du pais d'Ëngleterre avecques eulx descenduz, le tout nombre de x à xij mille ou plus, estoient venuz ou duché d'Anjou et conté du Maine, espérant y faire une grant conquete. Pour quoy mondit seigneur le conestable et les autres dessus nommez se assemblèrent ou village de Baugé^ ; ledit de Glerence estant à Beaufort", devant le chastel, lessa son entreprinse et vint pour courir sur le logis dudit conestable, lequel par sa diligence sceut la venue dudit de Glerence et fist sçavoir, par les logis d'environ lui, la venue desdiz Ënglois et que hastivement vinssent à lui. Lesquelx ne sceurent oncques si tost venir que ilz trouvèrent le conestable et ses gens meslez et combatans avecques lesdiz Ânglois près une Buchan, Jean Stuart, reçut Tépée de connétable (5 avril 1421. — Beaucourt, Histoire de Charles VU, t. I, p. 222). 1. C'est le comte de Wigton, Archibald Douglas, fils aîné d'Archibald, comte de Douglas [Histoire de Charles VII y par Vallet de Viriville, t. I, p. 250, note 2). 2. Guérin de Fontaine. 3. Jean du Bellay. 4. Thomas de Lanças ter, duc de Glarence, frère d'Henri Y. 5. Cf. Vallet de Viriville, Histoire de Charles VII y t. I, p. 248 et 249. 6. Baugé, Maine-et-Loire, chef-lieu d'arrondissement. 7. Beaufort-en- Vallée, Maine-et-Loire, arr. de Baugé, cheflieu de canton.

1^0 CHRONIQUES [1421 église nommée le Yiel Baugé^; auquel lieu eut une très forte et cruelle bataille, laquelle fut pour les François. Et y moururent ledit duc de Glerence, les contes de et de ^, les seigneurs de Reghs^, de Greis^ et iiij autres et plusieurs autres chevaliers et escuiers et gens de guerre d'Engleterre^. A ce jour, ledit de Glerence ne se vout point aider d'ung bien grant nombre d'archiers qui estoient près d^Uecques, et ne print sinon les archiers de son corps, disant que ceulx de France disoient que les Ænglois ne gaignoient les journées, sinon par les archiers et que à ceste fois verroit comme il luy en prendroit. Et ainsi fut mort et ceulx de sa compaignie 1. Baugé-le-Vieil^ Maine-et-Loire, arr., cant. et comm. de Baugé. 2. Les Henrici Quinti gesta (éd. Williams, p. 274 et 275) contiennent en appendice une liste des morts de Baugé. Elle cite les noms de deux comtes seulement : « Therle Humfreyville » et « Therle of Tankervel, » c'est-à-dire Gilbert Humphreville, comte de Kyme, et le comte de Tancarville, Jean Gray. 3. Probablement lord Rooss, maréchal d'Angleterre. Sur cette dignité que lui attribuent plusieurs chroniques, voir Chronique cP Antonio Morosini, éd. G. Lefèvre-Pontalis et L. Dorez, Annexes, t. IV, annexe viii. 4. Sans doute Jean Gray, comte de Tancarville, à moins qu'on ne comble l'une des deux lacunes précédentes avec ce nom. Je dois ajouter que je n'ai pas trouvé de nom approchant de celui de Greis autre que celui de Gray, dans la liste publiée par Williams à la suite de son édition des Henrici Quinti gesta (p. 274). 5. La nouvelle arriva à Paris le 4 avril 1421 (n. st.) d'après Clément de Fauquembergue (communication de M. Lacaille. Arch. nat., X^^ 1480, fol. 231). Cf. une lettre écrite de Paris ou des environs de Paris dans Chronique d'Antonio Morosini, éd. G. Lefèvre-Pontalis et L. Dorez, t. II, p. 198.

1421] DE PBRCEVAL DE CAGNY. 121 jusques au nombre de passé M et y[^] de Tesliste [^] de ceulx de leur parti ; et le sourplus s'enfouyt en Normendie. Geste journée fut moult honnourable et en fut le roy moult joyeulx et reconforté et touz ceulx de son parti [^]. La prinse de Mommirail[^] et de Galardan. En l'an M GGGG xxi, le x jour du mois de juing, monseigneur le régent, en sa compaignie le duc d'Âlençon[^], le conte d'Âumale, de Bocan et de Victon, plusieurs grans seigneurs et autres cappitaines, chevaliers, escuiers et gens de guerre, nombrez à passé XXX mille combatans, furent devant la place de Mommirail, en laquelle estoit ung nommé [^], lequel se rendit à la volenté du roy; et, ce fait, le roy mena son ost devant le chastel de Beaumont le Ghetif[^], en laquelle place estoit ung nommé , lequel rendit la place au roy le dimanche xv jour dudii mois. i. Cependant[^] Vallet de Viriville (Histoire de Charles VII y t. I; p. 252) fait monter son estimation à 2,000 morts. 2. Sur Teffet moral causé par la victoire de Baugé, on consultera avec fruit la Chronique cP Antonio Morosiniy éd. G. Lefèvre-Pontalis et L. Dorez, t. II, p. 202 et suivantes. 3. Montmirail, Sarthe, arr. de Mamers. 4. Alors âgé de onze ans si on adopte pour date de sa naissance le 2 mars 1409 (n. st.) (voir supra, p. 20, note 5). 5. Il faut suppléer à cette lacune par Tun des deux noms suivans : ou bien Fouquet Pesas ou bien Jannequin, tous les deux chargés par le duc de Bourgogne de défendre Montmirail. [^] 6. Beaumont-le-Chartif, aujourd'hui Beaumont-les-Autels, Eure-et-Loir, arr. de Nogent-le-Rotrou, cant. d'Authon.

122 CHRONIQUES [1421 Et, ce fait, le roy mena son ost devant la ville de Galardon[^], en laquelle estoit ung nommé le Roussellet[^] et autres cappitaines bourguignons; le roy arriva audit lieu le xxij^j jour dudit mois de juing, et le xxix^j jour ensuivant fut la place prinse d'assault et y furent plusieurs Bourguignons prins et mors et la ville pillié[^]. 1. D*après la Chronique de Jean Raoulet (Vallet de Viriville, Chronique de Charles VII.,, par Jean Chartier, t. III, p. 170), le siège de Gallardon avait précédé celui de Montmirail. L'éditeur place le siège de Gallardon au 7 juin et celui de Montmirail au 10 juin. Si Ton adopte ce récit, il semblerait que le dauphin n'ait pas eu l'intention d'assiéger Chartres avant de se porter sur Gallardon (Vallet de Viriville, Histoire de Charles VII, t. I, p. 268, note 2, et Beaucourt, Histoire de Charles VII, t. I, p. 229). 2. La Geste des Nobles de Cousinot (éd. Vallet de Viriville, Chronique de la Pucelle, p. 182) dit que ce Rousselet était un batelier de Paris. Sur ce nom, voir G. Raynaud, Rondeaux et autres poésies du XV^e siècle, p. xxui. Mais il est à peu près certain que le personnage qui nous occupe n'est pas le poète dont M. G. Raynaud a eu à s'occuper. Etait-il même le père du poète ? Tout au contraire, je crois que c'est bien le même personnage qu' « Andry de Rousselet » dont Jean Jouvenel dit, en 1411, qu'il fut mis « sus comme un capitaine. Et luy bailla on le gouvernement des archers et arbalestriers de Paris » (éd. D. Godefroy 1653, p. 239). Le Roux de Lincy (Paris et ses historiens, p. 370) le cite sous le nom d' Andry Roussel parmi les membres de la faction cabochienne. 3. Le 4 juillet, Clément de Fauquembergue écrit que les gens du dauphin tenaient, a si comme on disoit, siège contre la « ville de Chartres » et « nouvellement par siège et puissance a d'armes estoient entrez en la ville de Galardon et par traité « en la ville Nogent le Roy » (communication de M. Lacaille. Arch. nat., X*^e 1480, fol. 236). M. de Reaucourt [Histoire de Charles VII, 1. 1, p. 227 et 228) prouve que la prise de Gallardon doit être avancée au 25 juin.

1422] DE PERGEVAL DE GAGNY. 123 En celui an M GGGG
xxiS xij jour d'octobre, monseigneur le daulphin estoit en la ville de la
Rochelle et avoit assemblé touz ceux de ladicte *ville qui fesoient à apeller,
pour avoir finance preste, en Tostel de l'evesque ^ audit lieu ; et par le grant
peuple apellé devant le roy en la salle, pour la grant charge des gens, du
costé où le daulphip estoit, les planchies fondirent^, tellement que lui et
grant nombre de chevaliers et escuiers fondirent et chairent en bas, et 1.
Corriger la date en lisant 1422. 2. Il faut sans doute combler cette lacune en
y ajoutant ces mots : de Maillezais, 3. Il semble donc que, contrairement à
Topinion reçue^ Teffondrement se soit produit dans la partie du plancher
qui supportait précisément le siège du dauphin (Beaucourt, Histoire de
Charles VII^ t. I, p. 240). C'est du reste ce que confirme un texte signalé par
M. de Beaucourt [Ibid., note 2 in fine). Jusqu'au mois de mars 1423 (n. st.),
on ignora à Paris, « es marces de Piccardie, » en plusieurs autres pays, si le
dauphin n'avait pas péri des suites de l'accident (Bibl. nat., fonds franc.
23018, fol. 431 r^o). Les gens de Tournai, ville demeurée fidèle au prince,
envoyèrent aux nouvelles en Berry et en Orléanais; ils apprirent qu'il était
vivant (Ibid., fol. 431 V^o). En revanche, lors de la reddition du pont de
Meulan aux Anglais (1*^ mars 1423, n. st.), l'un des négociateurs de la
capitulation pour le compte de la garnison, Jean de Gravelle, certifia, dit-on,
que le dauphin a estoit vivant quant il « party de luy pour venir audit lieu de
Melun (sic). Mais il « estoit moult malade et en adventure d'avoir perdu à
tousjours « mais ung des lez de son corps par la blechure dont cy devant a
est faicte mension de la maison fondue en la ville de la « Rocelle : en
laquelle maison, il dauphin avoit esté si vilainea.ment blechiés et navrés
qu'il estoit en aventure d'en demo« rer affolé et perdu à tousjours. Et ce
affectèrent les gentilza hommes de sa compaignie, chascun à part, sur ce
interroghiés, a par serment solempnel » (Ihid.y fol. 436 r^o).

124 CHRONIQUES [1422 d'autres avecques; de laquelle cheste furent mors le sire de Preaulx ^ et le sire de Lingnac, frère du grant maistre d'Âcquitaine^. De quoi et de ce la ville et touz ceulx qui n'estoient en la place furent prests de eulx entretuer, cuidans que le daulphin et les seigneurs de sa compaignie fussent mors par traison et mal appencement. La bataille de Mortaigne. L'an MGGGGXxn, ou mois d'aoust^, le conte d'Aumale*, le viconte de Nerbonne^, plusieurs capitaines, chevaliers et escuiers et plusieurs autres gens de guerre en leur compaignie firent une course à la ville de Bernay^, laquelle estoit moult garnie de peuple et de grans marchandises de draps et autres denrées, et fut la ville moult fort pillié. Et, en retournant droit à Mortaigne ^^ ung cappitaine Englois, nommé messire Phellipe Branche^, sceut la 1. Pierre de Bourbon, seigneur de Préaux. 2. C'est-à-dire frère de Philibert de Naillac, le grand maître de Rhodes. 3. Au commencement d*août, écrivent le Religieux de SaintDenis (t. VI, p. 474) et Jean Jouvenel (éd. D. Godefroy 1653, p. 394). La relation que ce dernier fait de cet événement est bien médiocre. Vers le 10 août, d'après Vallet de Viriville (Histoire de Charles VII, t. I, p. 334). 4. Jean d'Harcourt. 5. Guillaume, viconte de Narbonne. 6. Bemay, Eure, chef-lieu d'arrondissement. 7. Mortagne, Orne, chef-lieu d'arrondissement. 8. L'éditeur de la Chronique du Religieux de Saint-Denis (t. VI, p. 476) a imprimé ce nom : Branth. Il est certain qu'il faut lire Philippe Branch.

1422] DE PBRCEVAL DE CAGNY. 125 compaignie sur le pais.
Il assembla gens et se trouva acompaignié de ij à iij mille oombatans et se mist après les autres ; et, quant il vint audit lieu de Mortaigne, ledit conte d'Âumalle, qui rien ne sçavoit de sa venue, se estoit deslogié, et ne fut pas demie lieue loings, que il sceut que ledit Branche le poursuivoit. Et si tost que ce fut venu à sa congnoissance, il fit arrêter toute sa compaignie et demourer tout son bagage à ung village près d'illec^ et se trouva bien de sa compaignie mil ou xij"" combatans bien empoint, et tentost se mist à chemin à retourner contre les Ënglois. Et ce jour, veille de la my aoust, trouva lesdiz Ënglois auprès dudit lieu de Mortaigne et sans dissimulacion se ferirent luy et ses gens dedens lesdiz Ënglois et à l'arrivée y out dure bataille ; ledit d' Aumalle eut ses gens ensemble et entrèrent dedens leurs ennemis et ainssi furent departiz. Et en pou d'eure tourna la desconfiture sur les Engloys : ledit Phelipe Branche s'enfouit et y demeura bien de ceulx de sa partie, tant sur la place que en la poursuite, de m à xij

126 CHRONIQUES [1422 La mort du roy d'Engleterre. En celui an, le jour du mois de septembres trespassa le roy d'Engleterre au Bois de Vincennes et fut sa mort celée xv jours ou plus. Et, après ce, fut mené par la rivière de Saine à ouan, et là fut le corps sollemnellement receu et de là mené en Engleterre. Il estoit moult chevalereux et tant obey des ses gens, granz, moienz et petiz que homme de quelque estât qu'il peut estre; il estoit très fort justicier. Plusieurs de ses adversaires François et de ceulx qui ont tenu son parti ont dit et en grant supposition, que se il fust demouré vif et sain que il eust conquesté tout ce royaume, veu le roy dont il avoit le gouvernement, le duc de Bourgoigne qui estoit de son parti et le duc de Bretagne qui se estoit mis en paix finalle avecques lui. moral de la course opérée par le vicomte de Narbonne (Chronique tT Antonio Morosini, éd. G. Lefèvre-Pontalis et L. Dorez, t. II, p. 224, note 5, et p. 228, note 6). 1. Le lundi 31 août 1422. L'erreur de Perceval de Gagny s'expliquerait naturellement parce qu'il dit, une ligne plus bas, si son affirmation était exacte. Clément de Fauquembergue montre ce qu'il faut en penser, puisqu'une première fois il écrit à la date du 8 juillet que l'Université de Paris fit une procession a pour le salut et reconvalescence du roy d'Angle« terre, » et que plus loin, le 31 août, il note la mort de ce prince survenue ce même jour à deux heures du matin (communication de M. Lacaille. Arch. nat., X*¹⁴⁸⁰, fol. 254 et 257 V). 2. Cf. les Mémoires de Pierre de Fenin, éd. de M*¹⁸⁷ Dupont, p. 187. « Magnus justiciarius , » dit le Religieux de SaintDenis (t. VI, p. 480).

1422J DE PERGEYAL DE CAGNY. 127 Le trespassement du roy. Ou mois d'octobre, ledit an, le jour*, Nostre Seigneur, qui de toutes choses fait à son plaisir, print de\^rs lui le roy Charles VI. En son jeune eage, n'avoit en son royaume chevalier, escuier, ne homme de quelque estât qu'il feust, homme mieulx formé de beau corps gent, beaux bras et jambes de grant force et de grant ligierté; il se esbatoit aux gieux de paulme, de saillir, de dancer, de jouter et de touz autres gieux honnestes, autant doucement et humblement que peust faire le filz d'un simple chevalier ; il estoit tant larges et courtois de donner, que grant mal lui feist de esconduire nulle honneste requeste qu'il luy feust faicte. Oncques homme ne feut plus amé de son peuple que il estoit. Touz ses voisins et aultres royaumes le prisoient, honnouroient et craingnoient touz; il tint par long temps son royaume si en paix que sa ville de Paris et les autres villes et chasteaulx ne fermoient ne nuit, ne jour, ne n'y failloit guet ne garde. Touz marchans de quelque marchandise que il se mellassent aloient et passoient par mer et par terre à tout leurs denrrées, comme ilz peussent faire enemy sa ville de Paris, ne • 1. Le 21 octobre 1422. Le corps fut porté à Saint-Denis le 10 novembre et enterré le lendemain. Cf. Vallet de Viri ville, Chronique de Charles VII, par Jean Chartier, t. III, p. 292, note 3. — La Chronique anonyme publiée partiellement par Douët d'Arcq dans son édition de la Chronique cTEnguerran de Monstrelet (t. VI, p. 324 à 327) entre à cet égard dans les plus grande détails.

128 CHRONIQUES [1422-1423 nul n'osast prendre denier ne maille, ne autre chose que le vausist, sur paine de mort. Et après ces très grans biens de grâce et bienerez renon. Dieu le souffrit cheoir et venir en l'inconvénient d'une très grande maladie et merveilleuse qui l'a tenu par l'espace de xx ans et plus; par quoy'et pour ce, ce royaume, qui tant abondoit en richesses et en paix, est venu et cheu en toute misère et desolacion, comme par ce de devant peult estre veu et sceu[^]. La chierté des blés. En l'an M GGGG xxni, depuis le temps de Pasques et le caresme passé jusques au mois d'aoust ensuivant, les blés furent si chiers que, depuis Paris jusques à la Rochelle et tout le long de la rivière de Laire, la charge de trois chevaux de froment coustoient la value de deux mars d'argent, et valoit la charge d'un cheval seul quatre escuz ou quatre royaulx qui couroient pour lors*. La nativité de monseigneur le daulphin. En l'an MGGGGXxm, le samedy iij jour de juUet, fut né en la ville de Bourges Loys, aisé filz du roy, 1. Il n'y a pas une note discordante dans les auteurs du temps sur le compte de Tinfortuné monarque. 2. L'hiver avait été d'une rigueur exceptionnelle (A. Tuetey, Journal (Tun bourgeois de Paris, p. 185). A la date du 19 janvier 1423, Clément de Fauquembergue note ceci : « Viguit « gelidissimum frigus » (communication de M. Lacaille. Arch. nat., XiA 4793, fol. 248 v«).

1423] DE PERGEVAL DE CAGNY. 129 daulphin de Viennois ^ et furent ses parrains le duc d'Alençon et l'evesque de Cleremont^, chancelier de France. En celui an, le dimenche xxix jour du mois d'aoust, fut marié le duc d'Âlençon à Marie, fille du duc d'Orleans et de Ysabeau, fille du roy. En cel an, oudit mois d'aoust, eut fait une destrousse sur les Englois et Bourguignons ensemble près de Bourges^. La bataille de la Broussigniere. En celui an m gggg xxm, le xxvj jour du mois de septembre*, jour du dimenche, [par] le conte d'Au1. Vers trois heures de Taprès-midi. La lettre par laquelle Charles VU annonça la naissance de son fils a été publiée dans la Bibliothèque de V École des chartes ^ année 1878^ vol. XXXIX , p. 586. 2. Martin Gouge. 3. M. G. Lefèvre-Pontalis a bien voulu me signaler dans le ms. franc. 11497, fol. 77 r^, de la Bibl. nat., un passage bien curieux d'une histoire des archevêques de Bourges. Il est bien probable qu'il s'applique à cette a destrousse » : « Devant « laquelle ville [de Bourges] leà Angloys baillèrent plusieurs « assaulx qui furent vertueusement repuisez par les citoyens de « ladicte ville de Bourges, par les sires de Gonssault (Concres« sault ?) (John Stuart de Darnley) et Huttyn, capitaines soubz a ledict roy, auquel ilz faisoient compaignye, par quoy brus« lerent plusieurs villes en Berry Lesquelz Angloys mirent « semblablement le siège devant la ville et chastel d'Issouldung « après avoir esté deschassez et repuisez de devant la ville de « Bourges, en laquelle ville d'Issouldun en Berry n'y peurent « semblablement entrer et en furent honteusement repuisez. » 4. Vallet de Viriville, Histoire de Charles VU, t. I, p. 400.

130 CHRONIQUES [1423 malle ^ André, filz de Laval ^, de Teage de xvj ans ou environ, fut fait chevaliers. Ce jour^, le bastard d'Alençon, messire Jacques de Montenay, noiarechal d'AJençon, et autres capitaines en leur compagnie et plusieurs chevaliers et escuiers et autres gens de guerre nombrez ensemble ij mille et v® bassinez, iceulx seigneurs sceurent que les Englo^s venoient faire une coursse en la conté du Maine; et pour ce se assemblèrent et vindrent au chastel de Segray*. Le conte d'Aumalle sceut audit lieu que le sire de la Poulie^, frère du conte de Suffort^, avecques lui autres capitaines et gens de guerre d'Engleterre, ou tenans leur parti, jusques au nombre de iij mille ou environ estoient logiez en ung lieu nommé, la Gravelle*^. Ce jour, ilz se trouvèrent es landes de Broissiniere^ en 1. Le comte d*Aumale, on Ta dit plus haut, était Jean d'Harcourt. 2. André de Laval devînt le maréchal de Lohéac. Cf. les Cronicques de Normendie, éd. Hellot, p. 74 et note 211. 3. Sur cette rencontre, voir une note qui donne tous les renseignements nécessaires dans Texcellent travail de M. Germain Lefèvre-Pontalis, la Guerre de partisans dans la Haute'Normandie [Bibliothèque de VÉcole des chartes^ année 1895, t. LVI, p. 434). 4. Segré, Maine-et-Loire, chef-lieu d'arrondissement. 5. Jean de la Pôle. Voir S. Luce, Chronique du Mont-Saint'Michely t. I, p. 98, note 1, et p. 126. 6. Lisez SufiPolk ; c'était William de la Pôle. 7. La Gravelle, Mayenne, arr. de Laval, cant. de Loiron. Cette affaire porte dans la Geste des Nobles de Cousinot (Vallet de Viriville, Chronique de la Pucelle, p. 193) le nom de la Gravelle (Ibid., p. 215). 8. M. Germain Lefèvre-Pontalis (la Guerre de partisans dans

1424] DE PERCE VAL DE CA6NY. 131 bataille les ungs contre les autres, chacun d'eulx désirant assembler à sa partie, et, leurs ordonnances faites pour la bataille, ils ferirent ensemble. Nostre Seigneur donna par sa grâce la victoire de la journée audict conte d'Aumalle, et furent lesdiz Ènglois mis à desconfiture et mis à mort passé le nombre de M et v^ et de prisonniers prins de iij à iiij cens^; desquelz prisonniers ledit la Poulie et ung sien frère et autres du pais de Normandie furent prins à prisonniers ce jour ; qui fut ung très grant bien pour le roy et ceulx tenans son parti^. Du siège d^Avrenches. En cedit an et en icelui mois, ledit conte d'Aumalle mist le siège devant la ville d'Âvrenches, et pou de jours après donna ung assault à ladicte ville ; auquel assault eut de nos gens mors et blechiez au nombre de la Haute" Normandie y Bibliothèque de V École des chartes^ année 1895, t. LVI, p. 434, note 1) adopte ridentification de la Brossinière avec la Bressinière (Mayenne, arr. de Laval, cant. de Loiron, comm. de Bourgon) proposée par M. Le Fizelier. Cf., sur la rencontre elle-même, le récit du ms. franc. 23018 de la Bibl. nat., fol. 479 v*>. 1. Gousinot de Montreuil, qui fixe à peu près aux mêmes chiffres les pertes des Anglais, dit qu'il tenait ces renseignements d* (c Alençon le hérault, » qui avait assisté au combat (Vallet de Viriville, Chronique de la PucellCy p. 217). 2. Ceci est bien conforme au sentiment qu^exprime Gousinot dans la Geste des Nobles (Vallet de Viriville, Chronique de la Pucelle, p. 193), a dont moult' furent Anglois affeibloiez. » Cf. l'article de M. Germain Lefèvre-Pontalis, la Guerre de partisans dans la Haute^Normandie [Bibliothèque de f École des chartes, année 1895, t. LVI, p. 442). 10

132 CHRONIQUES [1424 Ix à iiij". Si fut la ville faillie à prendre et s'en revindrent noz gens^ La bataille de VemueiL En Tan MGGGGXXim^, le jeudi xvij jour du mois d'aoust^, le duc d'Alençon, le conte d'Aumalle, le conte de Tonnerre, le viconte de Nerbonne, plusieurs barons, chevaliers, escuiers de Normendie et autres de ce royaume, le conte de Bocquan, conestable de France, le conte du Glaz^, ung de ses filz^ et une belle compaignie de seigneurs et de chevaliers et escuiers et autres gens de guerre du pais d'Escoce avoient sceu que le duc de Bethford®, le conte de Salseberi"^, le conte de Suffort^, en leur compaignie pluseurs des grans seigneurs d'Engleterre et autres chevaliers et escuiers, 1. Le comte d*Aumale poussa même jusqu'aux faubourgs de Saint-LÔ, où il resta trois ou quatre jours. 2. La date donnée par Perceval de Gagny est exacte. Gf. G. Lefèvre-PontaliSy Bibliothèque de Vécole des chartes^ t. LVI, p. 490, note 2. 3. Gomme le Vénitien Antonio Morosini (cf. Chronique eT Antonio Morosiniy éd. G. Lefèvre-Pontalis et L. Dorez, t. II, p. 261, note 3), Perceval de Gagny ne parle pas de la bataille de Gravant (31 juillet 1423). A mon sens, cette omission est une bien sérieuse confirmation de la réflexion émise dans le commentaire de Morosini, où Ton se demande si le silence du chroniqueur italien n'implique pas que cette rencontre a eu moins de retentissement que le choc de Baugé par exemple. 4. Archibald comte de Douglas, récemment fait duc de Touraine. 5. Jacques deuxième, fils du précédent. 6. Duc de Bedford. 7. Gomte de Salisbury, Thomas Montaigu. 8. Gomte de Sufi'olk.

i424J DE PERCE VAL DE CA6NY. 133 archiers et autres gens de guerre, le tout nombre à X mille combatans et pluz^, et nosdiz seigneurs de France et d'Ëscoce, nombrez de vij à viij mille combatans^, prindrent leur chemin de Tours à aler combatre ledit de Bethford qui tenoit le siège devant le chastel d'Yvry^. Audit lieu, nosdiz seigneurs sceurent que ledit de Bethford estoit grandement fortifié en son siège d'Yvry et avisèrent que la ville de Vernueil et le chastel estoient petitement garniz de gens de deffence et que, veue leur compaignie, ne leur devoit point estre tenue; si laissèrent leur entreprinse d'aler à Yvry et vindrent audit lieu de Vernueil, de laquelle les bourgeois et gens de la ville firent ouverture de la grant ville au duc d'Alençon^, à qui elle estoit ; et les 1. Le total donné par Perceval de Cagny semble exact. 2. Le chiffre le plus voisin de révaluation de Perceval de Cagny est donné par le ms. franc. 23018 de la Bibl. nat., fol. 451 r", soit 14,000 hommes. Sur ces chiffres, voir la discussion des témoignages qui a été faite d'une manière définitive par M. G. Lefèvre-Pontalis dans la Bibliothèque de V École des chartes, t. LVI, p. 488-489. 3. Ivry-la-Bataille, Eure, arr. d'Evreux, cant. de Saint-André. M. Germain Lefèvre-Pontalis (la Guerre de partisans dans la Hautes-Normandie, Bibliothèque de t École des chartes, année 1895, t. LVI, p. 465) fixe Tinvestissement de cette place à la mi-juin. La capitulation est du 5 juillet. L'évacuation était fixée sous condition au 15 août. Sur le siège dlvry, la prise de la place et la bataille de Verneuil, voir aussi Histoire dlvry~la'» Bataille,,, d après les notes,,, recueillies par feu M, F.^J, Mauduit, rédigées,,, par un Membre de la Société libre d^agri^ culture, sciences, arts et belles^lettres de VEure [M. G. -A. Prévost]. 4. La ruse, sans doute plus que leurs sentiments loyalistes, amena les habitants de Verneuil à ouvrir leurs portes (Vallet

i34 CHRONIQUES [1424 Ænglois, qui estoient en l'autre ville et chastel, les rendirent par composition. Et, si tost que ce vint à la congnoissance dudit de Bethford, il leva son siège ^ et s'en vint droit audit lieu de Vernueil. Nosediz seigneurs sceurent sa venue par ij jours avant qu'il venit*. Et, ledit xvij jour d'aoust, ledit de Bethford vint en bataille près de ladicte ville ; et tant que nosediz seigneurs qui des devant le jour l'avoient attendu en bataille dehors ladicte ville jusques à ij heures après midy, dont ilz furent moult travailliez; lesquelz avoient ordonné et estoient disposez de attendre ledit de Bethford et sa compaignie en la place qu'ilz avoient eslue et ordonnée^; et, quant ilz virent que la bataille des Englois ne se bougoit et ne fesoient semblant de venir droit à eulx, ils desplacerent et en leur ordonnance vindrent jusques à leurs anemis touz à pié et leurdiz anemis contre eulx, et se meslerent ensemble, comme au cas est acoustumé, environ trois heures après midi. Et incontinent, en pou d'espace de temps, Dieu, qui est juge et ordonne de toutes choses à son plaisir, de Viriville, Histoire de Charles F//, t. I, p. 410), le 15 août, aux Français (G. Lefèvre-Pontalis, art, cit., p. 476-477). 1. Le duc de Bedford ne leva pas du tout le siège, ce qui impliquerait qu'il n'eût pas pris Ivry. Tout au contraire, cette place lui ouvrit ses portes le 15 août (Vallet de Viri ville, His^ toire de Charles VII , t. I, p. 411), d'après un traité de capitulation conclu le 5 juillet (Germain Lefèvre-Pontalis, art, cit., Bibliothèque de f École des chartes, t. LVI, p. 465). 2. Par un religieux qui, le matin du 15 août, avait chanté la messe devant le duc de Bedford (Vallet de Viriville, Histoire de Charles VII, t. I, p. 412). 3. C'est dans la Guerre de partisans dans la Haute-Normandie [Bibliothèque de V École des chartes, année 1895, t. LVI, p. 465 à 497), de M. Germain Lefèvre-Pontalis, qu'il faut chercher

1424] DE PERCEVAL DE CAGNY. 135 souffrit tourner la desconfiture contre les François. Et en peu d'espace de temps y out un très piteux et grant meurtre fait en ladite placée en laquelle finirent leurs desreniers jours le conte d'Aumalle, le conte de Tonnerre, le conte de *, le viconte de Nerbonne et presque tous les barons, chevaliers et escuiers de Normendie mors ou prins. Et y furent mis à mort du pais d'Escoce le conte de Bocquan, le conte du Glaz, un de ses filz[^] et autres seigneurs du pais et grant compaignie de chevaliers et escuiers, archiers et autres gens de guerre du parti du roy, jusques au nombre de mille ou plus; et du parti des Englois y furent tuez jusques au nombre de K une relation définitive de la première partie de la bataille de Verneuil. 1. Vallet de Viriville (Histoire de Charles VII, t. I, p. 418) s'appuie sur plusieurs témoignages autres que celui de Perceval de Cagny pour affirmer que « la journée de Verneuil fut « l'une des plus imposantes et des plus meurtrières qui pussent être citées de mémoire d'homme » à cette époque. On voit que le récit de Perceval de Cagny confirme absolument cette opinion. Cf. G. Lefèvre-Pontalis, art. cit., p. 507, note 3. 2. C'est le comte de Ventadour. — Le duc d'Alençon fut au nombre des prisonniers. Non seulement, comme on le constate, Perceval de Cagny ne raconte pas, avec Thomas Basin, que le duc d'Alençon fut trouvé après le combat vivant au milieu d'un monceau de morts [Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI, t. I, p. 51), mais il ne le nomme même pas. 3. Les généalogies écossaises infirment la mention de cette mort, insérée cependant dans plusieurs chroniques. 4. J'ignore quels chiffres il faudrait placer là, car plus haut Perceval de Cagny estimait les troupes françaises à 7 ou 8,000 combattants. Vallet de Viriville [Histoire de Charles VII t. I, p. 418) fait monter les pertes françaises à 9,000 hommes

136 CHBONIQUE [1425-1427 Le conte de Richemont fut fait conestable. En celui an, le conte de Richemont, frère du duc de Bretagne, fut fait conestable de France[^]. Le siège de Montargis. En l'an M cccc xxvi, le jour de juillet 2, les contes de Suffort et de Salsebery, en leur compagnie de v à vj mille Englois, tenoient le siège devant la ville de Montargis. Ledit jour, le bastard d'Orleens, le sire de Gaucourt[^], la Hire et Poton de Sentraillie en leur compagnie de ij à iij mille combatans ferirent sur ledit siège ; et y furent mis à mort de vij à viij cens Englois et prins passé ij[^] prisonniers[^]. Tout le sourplus tourna enfuie. Ainssi fut le siège levé et furent lesdiz Englois moult endommagez des abillemens de guerre et autres choses dudit siège. Le retour de la prison du du[^] d'Alençon. En Tan m cccg xxvn, le iij jour d'octobre, le duc et les pertes anglaises à 4,000 hommes environ. M. de Beaucourt (Histoire de Charles VII, t. II, p. 16, note 3) cite un bien curieux texte établissant que le duc de Bedford estimait les pertes françaises à 7,262 hommes. M. de Beaucourt pense que les Anglais ne perdirent que 1,600 hommes. 1. Le 7 mars 1425 (n. st.) à Chinon (Chronique cT Arthur de Richemonty par Guillaume Gruel, éd. Le Vavasseur, p. 36). 2. Lisez le 5 septembre 1427. Le siège avait commencé le 1[^] juillet. 3. Raoul de Gaucourt. 4. 1,500 Anglais furent blessés ou tués, d'après M. de Beau

1427*1429] DE PERGEVAL DE GA6NY. 137 d'Alençon, qui avoit esté prins des Englois à la bataille de Vernueil, revint de sa prison[^] et arriva œdit jour en sa ville de Fougieres. Il fut prisonnier trois ans et tant comme il a du xvij jour d'aoust jusques au iij jour d'octobre ensuivant[^]. La destrousse des Harens. En l'an m cccc xxvm, le jour du mois de mars[^], les Englois tenans le siège devant la ville d'Orleens[^] avoient envoyé quérir des vivres de Karesme à Paris, court (Histoire de Charles VII, t. II, p. 28 et note 4). Vallet de Viriville [Histoire de Charles VII, t. II, p. 20, note 1) adopte les chiffres donnés par Perceval de Gagny. Clément de Fauquembergue se borne à écrire, à la date du 5 septembre 1427 : ((Ce jour, par puissance d'armes, lez ennemis levèrent le siège tt que tenoit le conte de Suffolz devant Montargis » (communication de M. Lacaille. Arch. nat., XA[^]1480, fol. 384). 1. Il avait été enfermé au Grottoy. 2. Sa rançon s'éleva à 200,000 saluts (Vallet de Viriville, Histoire de Charles Vil, t. I, p. 483) et plus exactement, d'après Jean Ghartier, à 120,000 saluts (éd. Vallet de Viriville, t. I, p. 57 et 81). En fait, il dut verser 200,000 écus. En 1423, le salut d'or d'Henri VI valait 12 francs de notre monnaie, valeur intrinsèque, tandis que l'écu à la couronne varia en 1427 de 7 francs à 12 francs, valeur intrinsèque (N. de Wailly, Mémoire sur les variations de la livre tournois, Mémoires de V Académie des inscriptions et belles[^]lettres, t. XXI, 2[®] partie, p. 250). Le change dut être très onéreux pour le prince. 3. Gette date de mois est encore fausse. La journée des Harengs est du 12 février 1429 (n. st.). Gf. le Jouvencel, par Jean de Bueil, éd. Favre et Lecestre, t. I, p. xxui, note 3. 4. Il est bon de remarquer que Perceval de Gagny fait ici pour la première fois mention du siège d'Orléans, qui en réalité avait commencé le 12 octobre 1428.

138 CHRONIQUES [1429 lesqueulx conduisoient le sire de Fastoth[^] et autres capitaines acompaigniez de ij mille combatans Englois et plus. Le conte de Glermont[^], messire Guillaume d'Alembret, seigneur d'OrvaP, le conestable d'Escoce*, le seigneur de Touars[^], le mareschal de Boussac[^], acompaigniés de iiij mille combatans et mieulx, partirent d'Orleans, sceurent la venue dudit Fastoth et des vivres qu'il amenoit audictes bastilles et alerent audevant jusques à ung village nommé Saint Pierre Avy"[^]. Et, entre Yenville et icelui village, en plaine campagne, les Englois se mirent à pié et se fortifièrent fort de leur charroy qui estoit grant. Nos gens descendirent à pié assez près des Englois et se mirent en ordonnance comme pour donner 1. Falstolf amena environ 2[^]500 hommes. Sur lui, voir L. Jarry, le Compte de V armée anglaise au siège cPOrléanSy p. 206, note 5. 2. Charles de Bourbon. 3. Guillaume d'Albret, seigneur d*Orval, de Bruyères-surCher, était le deuxième fils de Charles P' d'Albret, connétable de France, mort à Azincourt. 4. Jean Stuart, comte d*Evreux. 5. Louis, sire d*Amboise, vicomte de Thouars. 6. Jean de la Brosse, seigneur de Sainte-Sévère, créé maréchal en 1423. 7. Les autres chroniqueurs placent le lieu de la rencontre près de Rouvray-Saint-Denis (Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Janville). Perceval de Cagny précise beaucoup, en indiquant le terrain compris entre Janville et Saint-Péravy-Epreux (Loiret, arr. de Pithiviers, cant. d*Outarville). D'après le récit de Cousinot de Montreuil [Chronique de la Pucelle, p. 267), la bataille fut livrée entre Janville et Rouvray ; il est donc permis d'en circonscrire le terrain dans un triangle dont les angles sont marqués par Janville, Rouvray-Saint-Denis et SaintPéravy-Épreux.

1429] DE PERCEVAL DE GA6NY. 139 bataille ; et, pour ce que les Édglois ne se bougoient de leur fortification, lesdiz d'Allebret, le conestable d'Escoce et autres capitaines de la compagnie, à tout grant partie de leurs gens, marchèrent droit auxdiz Englois, et le conte de Glermont demoura en bataille. Les Englois ne saillirent point, ne ne bougoient de leur place; nos gens vindrent cuider entrer dedens eulx. Les Englois se deffendirent fermement. Et à celle entreprinse furent mis à mort lesdiz d'Alebret et conestable d'Escoce et plusieurs autres de nos gens ^ . Le conte de Glermont, voyant la desconfiture sur eulx, monta à cheval et revint lui et les autres audit lieu d'Orleans. La venue de la Pucelle devers le roy. En icelui an, le jour dudit mois de mars, une pucelle de Teage de xvij ans ou environ, des marches de Lorraine et de Barroiz, vint devers le roi* à Ghinon^ ; laquelle estoit de gens de simple estât et de labour, laquelle disoit de moult merveilleuses choses, tousjours en parlant de Dieu et de ses Sains ; et disoit que Dieu l'avoit envoyée à l'aide du gentil roy Gharles ou fait de sa guerre. De quoy le roy et tous ceulx de son hostel, et aultres de quelque estât qu'ilz fussent, fe donnèrent de très grans merveilles de ce que elle parloit et 1. Au nombre « d'environ trois à quatre cent combatans, et

140 CHRONIQUES [1429 devisoit des ordonnances et du fait de la guerre, autant et en aussi bonne manière comme eussent peu et sceu faire les chevaliers et escuiers estans continuellement ou fait de la guerre. Et, sur les parolles qu'elle disoit de Dieu et du fait de ladite guerre, fut très grandement examinée des clerks et theaulqgiens et autres et de chevaliers et escuiers; et tousjours elle se tint et fut trouvée en ung pourpos. Elle print et se mist en habit d*homme et requist au roy qu'il iuy fist faire armures pour soy armer, telles comme elle les deviseroit, et Iuy baillast chevaux pour elle et ses gens. Et ainsi lui fut fait; et la tint le roy devers lui jusques au mois de may sans ce qu'elle alast nulle part. Et, avant sa venue, le roy ne les seigneurs de son sang ne savoient quel conseil prendre. Et depuis, par son aide et conseil, vint tousjours de bien en mieulx. Comme la Pticelle commsnça faire guerre aux Englois. En l'an m CCGC xxix, la Pucelle entreprint à vouloir monstrier pourquoy elle estoit venue devers le roy. Après la journée des Harens, les Englois des bastilles devant Orleens gardèrent que nulz vivres ne peussent venir à ceulx de dedens, et tant que ils avoient très grant deffaulte de pain : et pour y pourvoir envoyèrent plusieurs foiz devers le roy, qui assembla ses capitaines pour aviser par quelle manière on leur pourroit mener des blés et autres vivres; nul d'iceulx n'osa entreprendre la charge pour la doubte des Englois qui estoient d'un costé et d'autre à bien grant nombre en

1429] DE PERCE VAL DE CAGNY. 14! leurs bastilles, et avecques ce tenoient les villes et places au dessus de la rivière et au dessopbz. Ladicte Pucelle voyant que nul n'entreprenoit à donner secours à ceste noble place d'Orleens, et congnoissant la très grant perte et dommage que ce feroit au roy et à son royaume de perdre ladicte place, requist au roy qu'il luy baillast de ses gens d'armes, et dist : c Par mon martin^, » ce estoit son serment, € je leur feray mener des vivres, t Le roy luy acorda, de quoy elle fut moult joyeuse. Elle fist faire ung estendart^, ouquel estoit l'image de Nostre Dame, et print ung jour de soy trouver à Biais, et dist que ceulx qui devroient estre en sa compagnie y fussent ; et que, à ce jour, les blés et autres vivres fussent prestz de partir en charrettes, chevaulx et autrement, et ne demandoit point grant compagnie de gens, et disoit : c Par mon martin, ilz seront bien menez, n'en faictes doubte. » Des vivres menez à Orleens. Le mareschal de Rais, la Hire, Gaucourt, Poton de Sentrailles et d'autres capitaines furent audit jour à Blais^ pour la conduite et firent partir grant foison de vivres de ladicte ville. La Pucelle les fist passer pardevant les places de Baugency, de Meun et autres places 1. Sur cette locution de Jeanne d*Arc, voir J. Quicherat, Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d!ArCy t. IV, p. 4, note 1. 2. Lisez un pennon, 3. La Pucelle partit de Blois le 28 avril 1429 et ne fit que passer devant les têtes de pont de Beaugency et de Meung.

142 CHRONIQUES [1429 garnies d'Englois, sans avoir quelque destourbier en ce qu'elle menoit. Et, quant elle vint auprès d'Orleens, elle fist avaler^ des bateaux de ladicte ville et fist chargier lesdiz vivres elle et ses gens en bateaux ; et allèrent à la ville sans destourbier des bastilles du pont et de l'autre costé de la rivière^; de quoy ceulx de ladicte ville furent très grandement rejouiz, pour la grant nécessité qu'ilz avoient des vivres et de la venue de la Pucelle et des gens de sa compaignie'. Le sire de Gaucourt^ et aucuns autres des capitaines demeurèrent avecques elle; le bastard d'Orleens et les autres capitaines dessusnommez retournèrent audit lieu de Blois^ et remenerent ceulx qui avoient portez lesdiz vivres : elle leur avoit dit et asseuré que ilz 1. Sur ce mot, voir J. Quîcherat (Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc, t. IV, p. 5, note 1). Au contraire, les bateaux remontèrent d'abord, pour redescendre ensuite. Jeanne aurait voulu aller à Orléans par la rive droite, sans traverser la Loire; on l'obligea au contraire à passer par la rive gauche, en laissant la Loire entre les Anglais et sa troupe. Seuls, le convoi de vivres et quelques hommes d'armes, Jeanne d'Arc à leur tête, parvenus en face d'Orléans sur la rive gauche, un peu au-dessus de la ville, furent transportés à Orléans par les bateaux qui étaient remontés à leur rencontre. Le gros des troupes dut retourner au pont de Blois pour passer la Loire et tenter de pénétrer à Orléans par voie de terre. 2. A la vérité, les Orléanais avaient fait une diversion en attaquant la bastille Saint-Loup, la seule des bastilles de la rive droite qui pût arrêter le convoi. 3. 29 avril 1429. 4. Raoul, sire de Gaucourt, venait d'entrer avec Jeanne d'Arc. 5. Le bâtard d'Orléans, qui défendait la place depuis le commencement du siège, partit le 1" mai au-devant des troupes de secours venant de Blois.

1429] DE PERCE VAL DE CAGNY. 143 n'auroient nul
destourbier en leur retour et ainssi fut. Et avecques ce leur ordonna prendre
des autres vivres audit lieu de Biais et que ilz venissent audit lieu d'Orleans
par l'autre costé de la rivière, devers Paris, et que ilz ne feissent nulle
doubte des Ænglois. Et ainssi Tentreprindrent, comme ordonné leur avoit, et
passèrent près des forteresses desdiz Ænglois et près de la ville par entre les
bastilles, à la veue d'eulx, sans ce que nul se bougast de son logis, comme
gens qui ne se sceussent ou peussent aider ^ • Comme la Pucelle print et
leva les bastilles £Orleans. En celuy an mggggxxix, le jour du mois de
may^, après disner, la Pucelle appella les capitaines et leur ordonna que
eulx et leurs gens fussent armez et prests à Teure qu'elle ordonna ; à laquelle
elle fut preste et à cheval plus tost que nul des autres capitaines et fist
sonner sa trompille, son estendart après elle ala parmy la ville dire que
chacun montast, et vint faire ouvrir la porte de Bourgoigne et se mist aux
champs. Les gens de la ville, qui estoient en bon abillement de guerre, a
voient ferme espérance que les Ænglois ne leur pourroient mal en sa
compaignie, saillirent dehors à très grant nombre ; et après se misdrent aux
champs les mareschaux de Rais et de Boussac, le bastard d'Orleans, le sire
de Graville et les autres 1. Il faut ajouter que Jeanne d'Arc était venue au-
devant d'eux. Ils entrèrent à Orléans le 4 mai, de bon matin. 2. Lisez 4 mai,
c'est-à-dire le jour même de Tarrivée des renforts.

i44 CHRONIQUES [1429 capitaines. La Pucelle leur ordonna à garder que les Englois, qui estoient dedens leurs bastilles en bien grant nombre, ne peussent venir après elle et ses gens de pié de la ville. Elle print poy des gens d'armes avec elle et s'en ala devant la bastille de l'abbaye des Dames, nommée Saint Lo, en laquelle estoient environ iij[^] Englois. Si tost comme les gens de la ville d'Orleens y furent arrivez, incontinent ilz alerent à l'assault. La Pucelle print son estandart et se vint mètre sur le bort des fossez. Tentost après, ceulx de la place se vouldrent rendre à elle : elle ne les vout recevoir à rançon et dist qu'elle les prendroit maulgré eulx, et fist renforcer son assault. Et incontinent fut la place prinse et presque touz mis à mort. Ce fait, elle retourna en la ville d'Orleens et les seigneurs avecques qui l'avoient attendue, qui touz se donnoient merveilles de ses faiz et de ses parolles; ne oncques nul des autres Englois ne se misdrent en nulle ordonnance, ne ne firent semblant de saillir hors de leurs places, ne émplus que ce ilz n'eussent veu ne ouy chose qui leur deust desplaire. Tout le jour de l'endemain qui fut jeudi[^], la Pucelle ne nul des capitaines ne se bougèrent de ladicte ville. Le vendredi*, à heure de vespres, elle dist que chacun fust armé et prest, et en bateaulx vint passer la rivière devers la Salloingne : tous ne la suyrent pas, comme elle cuidoit; ainssi tost comme elle fut descendue à terre et pou de gens avecques elle, elle se 1. Le 5 mai. 2. Le 6 mai.

i429] DE PERGEYAL DE CA6NY. 145 ala mètre devant la
bastille des Augustins, son estendart en sa main, et fist sonner trompilles à
l'assault. Incontinent, et après ce, ne demoura gaires que la place fut prinse,
et, ce fait, ceulx de sa compagnie cuidoient que elle deust retourner à gésir
à la ville; elle se logea en ladite bastille, qui estoit moult bien garnie de
vivres, et dist : c Par mon martin, je auray < demain les tours de la bastille
du pont, ne n'entreŕay en Orleens jusques à ce qu'elles soient en la c main
du bon roy Charles. » Et manda à ceulx qui estoient en la ville demourez
fussent Tendemain bien matin devers elle. La mort du conte de Salbery.
Glacidaz^ demoura capitaine des tours et de la bastille des pons après la
mort du conte de Salsebery, qui fut tué dedens d'une pierre de canon ; et ne
fut oncques sceu qui la jeta, ne dont elle vint^. La place sembloit
imprenable d'assault à toutes gens de guerre et estoit garnie de touz les
abillemens qui appartiennent à la deffence de place assaillie. Et si avoit ledit
Glacidaz avecques lui en la place de vij à viij" Englois, telz que bon luy
avoit semblé pour sa seurté, et n'y avoit celui des capitaines à qui il ne
semblast impossible que ladicte place deust estre prinse en ung mois à plus
de gens la moitié que ilz 1. C'est Gaillaume Glasdall. Cf. L. Jarry, le
Compte de V armée anglaise au siège eT Orléans, p. 206, note 4. 2.
Perceval de Gagny ne fait pas allasion à la tradition qui veut qu'un enfant,
mettant le feu à un canon abandonné par ses servants, ait fait partir le coup
mortel.

146 CHRONIQUES [1429 n'estoient. La Pucelle dist à ceulx qui estoient avecques elle : c Par mon martîD, je la prendray demain c et retourneray en la ville par sus les pons. > Le samedi S à vij heures au matin, elle fist sonner ses trompilles et fist sçavoir que chacun fust prest d'aler donner l'assault; et, environ vij heures, elle print son estendart et s'ala mètre sur le bort des fossez. Et incontinent commencèrent à geter grant nombre de cagnons et de couleuvrines du costé de dehors, et ceulx de dedens faisoient tout ce que possible leur estoit pour deffence. On entra dedens leur fossez maulgré eulx. L'assaut fut dur et long et furent plusieurs de ceulx de dedens mors et bleciés, et pou des autres. En ce jour leur fut donné par iij ou iiij foiz Fassault, et tousjours la Pucelle reconfortoit ses gens en leur disant : c Ne vous doubtez, la place est nostre ! > Et, environ Teure de vespre, elle se mist ou fonz des fossez et incontinent ilz furent aportés plusieurs eschielles et renforsa l'assault de couleuvrines et gens de trait. Et ne demoura gaires que noz gens entrèrent en la place. Ledit Glacidaz et autres des plus grans de la place, quant ilz virent que eulx estoient prins, pour eulx sauver cuiderent recouvrer une des tours ; mais, pour la presse qui fut très grande sur leur pont, le pont rompit^ et fut ledit Glacidaz et plusieurs autres noyez et presque touz les autres mis à mort. Âinssi fut la place gagnée. De quoy touz ceulx qui ce virent furent touz esmerveillez ; et n'y moururent 1. Le 7 mai. 2. Les Orléanais y avaient mis le feu.

1429] DE PERGEYAL DE GA6NY. i47 pas de l'autre costé plus hault de xvj à xx personnes. Les pons qui estoient tant dépeciez que ce estoit merveille et sembloit impossible que en viij jours on eust trouvé manière de y passer nulles gens, en mains de iij heures après, la chose fut mise en tel apareil que la Pucelle et ceulx qui y voudrent passer vindrent parsus les pons gésir en la ville. Dieu soit (sic) à quel joye elle et ses gens y furent receuz ! Le département des Englois devant Orleens. Ce dimanche jour de may^ les seigneurs de Fastath, de Yulbi^, de Scales^ et autres capitaines, qui estoient en bien grant nombre en pluseurs autres bastilles du costé devers France, avoient veu l'assault de loing que la Pucelle avoit donné le mercredi à la bastille de Saint Lo et Tavoit prinse d'assault et ceulx de la place mis à mort; et de leurs places avoient aussi veu les assaults que elle avoit donnez le samedi aux tours et bastille du pont, et la place prendre d'assault. Gedit jour du dimenche, au matin, ilz boutèrent les feuz en leurs logis et s'en alerent la plus part d'eulx tout de pié es villes et places de Meun et Baugency sur Laire. Et par ainssi fut la noble cité d'Orleens secourue et mise en franchise par la Pucelle, message de Dieu en Taide du roy de France. Et, huit ou dix 1. Le 8 mai 1429. 2. J. Qaicherat^ Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc^ l'identifie avec Robert Willoughby (t. IV, p. 9, note 1). Gela, du reste, ne fait aacun doute. 3. Thomas de Scales. Cf. L. Jarry, le Compte de V armée anglaise au siège d'Orléans y p. 210, note 11. 11

148 CHRONIQUES [1429 jours après les bonnes aventures, elle revînt devers le roy à Ghinon[^]. Ou mois de mars précédent, après ce qu'elle Ait arivée devers le roy à Ghinon, entre les autres affaires qu'elle disoit avoir de par Jésus, elle disoit que le bon duc d'Orleans estoit de sa charge, et, ou cas qu'il ne revendroit par deçà, elle arroit moult de paines de le aler quérir en Ængleterre et avoit très grant joye de soy employer ou recouvrement de ses places ; et, à l'occasion de l'amitié et bon vouloir que elle avoit au duc d'Orleans et aussi que ce estoit partie de sa charge, elle se fist très acointe du duc d'Alençon qui avoit espousé sa fille. Et ne fut gaires après sa venue à Ghinon que elle ala veoir la duchesse d'Alençon en l'abbaye de Saint Flourent[^] près Saumur, là où elle estoit logiée. Dieu soit (sic) [^] la joye que la raere dudit d'Alençon, lui et ladite fille d'Orleans, sa femme, lui firent par iij ou iiij jours qu'elle fut audit lieu. Et après ce tousjours depuis se tint plus prouchaine et acointe du duc d'Alençon que de nul autre ; et tousjours en parlant de lui l'appelloit : c Mon bon duc, » et non autrement. Ventreprinse du couronnement du roy. Apres la prinse des bastilles devant la ville d'Orleans, la Pucelle dist au roy, aux seigneurs et à tout son conseil que il estoit temps que il fust prest de soy 1. Jeanne d'Arc rejoignît Charles Ville 13 mai 1429 à Tours. 2. Saint-Florent, Maine-et-Loire, arr. et cant. de Saumur, comm. de Saint-Hilaire-Saint-Florent. 3. En marge, Duchesne a écrit : « Dieu sçait , » alors que dans le texte il copiait : « Dieu soit »

1429J DE PERGEVAL DE GA6NY. 149 mètre au chemin de son couronnement à Raîns. Son conseil sembla très fort à exécuter à touz ceulx que en ouyrent parler; et disoient que, veue la puissance des Englois et Bourguignons ennemis du roy, et considéré que le roy n'avoit pas grans finances pour souldoyer son armée, il luy estoit impossible de par^ faire le chemin. La Pucelle dist : < Par mon martin, c je conduiray le gentil roy Charles et sa compaignie c jusques audit lieu de Rains seurement et sans des€ tourbier, et là le verre couronner, > Apres ces paroUes et ce qu'elle avoit' fait de avitaillier la ville d'Orleens et levé les bastilles de devant, nul ne osa contredire ; et mist le roy ung jour auquel il seroit à Gien sur Loire. Et ainsi le fist le roy. La Pucelle, qui tousjours avoit Tueil et sa pencée aux affaires du duc d'Orleens, parla à son beau duc d^Alençon et luy dist que entandiz que le roy se apresteroit et que il metroit à faire son chemin à aler audit lieu de Gien, elle vouloit aler délivrer la place de Gergueau^, qui faisoit et donnoit de grans charges à la ville d'Orleens. Incontinent le duc d'Âlençon fist sçâvoir aux marechaulx de Boussac et de Rais, au bastard d'Orleens, à La Hire et autres capitaines que eulx et leurs gens fussent à certain jour à ung village près Romorentin en Salloingne ; et ainssi le firent^.

1. Jargeau^ Loiret, arr. d'Orléans, chef-lieu de canton. 2. D'après un témoignage capital, celui de Gui de Laval, Jeanne d'Arc était, dès avant le 6 juin 1429, à Selles-sur-Gher (Loir-et-Cher, arr. de Romorantin, chef-lieu de canton), lieu auquel fait allusion ici Perceval de Gagny et où les troupes devaient se réunir, fille en partit le 6 juin au soir pour Romorantin. Le même jour, le duc d'Alençon l'avait rejointe; mais il resta à Selles, qu'il ne quitta que le 8 avec le bâtard d'Orléans, les maréchaux de Boussac et de Retz et La Hire.

150 CHRONIQUES [1429 L'assault de Gergeau. • Éd celui an m
gggg xxix, le samedi xj jour du mois de juing, environ deux heures après
disner, le duc d'ÂlençoUy la Pucelle, le conte de Yendosme et les autres
capitaines en leur compaignie de ij à iij mille combatans et autant de gens
de commun ou plus vindrent assiéger la ville de Gergeau, en laquelle
estoient le conte de Sufford*, ij de ses frères et de vij à viij" Ènglois. Â
l'arriver, les gens de commun à qui il estoit avis que à Tentreprinse de la
Pucelle riens ne povoit tenir, ilz saillirent es fossez sans sa présence et sans
les gens d'armes qui entendoient à eulx logiez. Il en y ot de bien batuz et
s'en re vindrent. La chose demoura pour le jour en cest estât. La nuit, la
Pucelle parla à ceulx de dedens et leur dist : c Rendez la place c au Roy du
Ciel et au gentilz roy Charles et vous c en alez, ou autrement il vous
mescherra. > Ils ne tindrent compte de choses qu'elle leur dist. La nuit, les
bombardes et cagnons furent assis, et, le dimenche venu^, environ ix heures
au matin, la Pucelle et le duc d'Alençon firent sonner les trompilles pour
venir à l'assault; la Pucelle print son estendart ouquel estoit empainure
Dieu en sa majesté, et de l'autre costé et ung escu de France tenu par ij
anges ^. Elle vint sur les fossez et inconti1. Le conte de Suffolk, GaîUaume
de la Pôle (L. Jarry, le Compte de V armée anglaise au siège dP Orléans, p.
208, note 9). 2. Le 12 juin. 3. Perceval de Cagny a dit plas haut que sur V
étendard de Jeanne d'Arc était figurée « Timage de Nostre Dame. » Il y a

i429J DE PERGEYAL DE GA6NY. 151 nent bien grant nombre de gens d'armes et de commun saillirent dedens, et commença Fassault très dur, lequel dura de trois à quatre heures ; et en la parfin la place fut prinse, qui sembloit chose impossible la prendre d'un assault, veu les gens de deffence qui estoient dedens. Et n'y mourut de nostre costé que xvj ou XX personnes. Le conte de Suffbrd fut prins à prinsonnier, ung de ses frères et xl ou l autres. Son autre frère et le sourplus des Englois furent mis à mort*. Le lundy ensuivant^, la Pucelle, le duc d'Alençon, après ce que ilz eurent ordonné ce que bon leur sembla de gens pour la garde de la place de Gergueau, eulx et le surplus de leur compagnie s'en vindrent disner en la ville d'Orleens et es villages d'ung costé et d'autre de la rivière, et là séjournèrent celui jour et l'endemain, qui fut mardi. Ce jour, la Pucelle fut moult grandement festoiée de ceulx de la ville : le duc d'Alençon, touz les autres capitaines, chevaliers et escuiers, gens de guerre, bourgeois et toutes gens de commun qui l'avoient veue estoient tant contens d'elle que plus ne povoient, disant que Dieu l'avoit envoyée pour remettre le roy en sa seigneurie. Au vespre, elle appella son beau duc d'Alençon, et là quelqae chose d'inconciliable avec la description qu41 donne dans ce passage-ci. J'ajouterai qae c'est cette dernière qai est exacte. 1. Il est singulier que Perceval de Gagny ne signale pas qu'à l'assaut Jeanne d'Arc sauva la vie au duc d'Alençon en l'écartant d'un poste dangereux. Enfin, il ne mentionne pas qu'une pierre frappa Jeanne d'Arc et la renversa. 2. Le 13 juin. *

152 CHRONIQUES [1429 lui dist : < Je vueil demain après disner aler voir ceulx < de Meun^ Faites que la compaignie soit preste de c partir à celle heure. > Le merquedi ensuivant^, la Pucelle, le duc d*Alençon, leur compaignie et bien grant nombre de commun qui se midrent en la compaignie de la Pucelle partirent après disner et alerent gésir auprès de Meun, et à l'arriver fut donné une escharmouce à ceulx de la place, et plus n'en fut fait^. Du siège de Baugency. Le jeudy ensuivant, xvj jour de juing, la Pucelle, le duc d'Alençon et toute la compaignie, à heure de midi, vindrent mettre le siège devant la place de Baugency* et furent logiez en la ville et en Tenviron, et tout le surplus du jour eut escarmouche devant la place, et la nuit furent assises les bombardes et cagnons. Messire Richart Guestin^ et Matago^, acom1. Meung-sur-Loire, Loiret, arr. d'Orléans, chef-lieu de canton. 2. Le 15 juin. 3. Les fortifications da pont tombèrent seules, ce jour-là, au pouvoir des Français. 4. Beaugency, Loiret, arr. d'Orléans, chef-lieu de canton. 5. Richard Guétin. Sur ce personnage, voir Anchiennes Cronicques cT Engleterre , par Jehan de Wavrin (éd. de M"® Dupont, t. I, p. 279, note 2), et J. Quicherat, Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc (t. IV, p. 14, note 1), ainsi que Bibl. nat., Titres scellés de Glairambault, vol., 165, fol. 5001. 6. Mathieu Gough, dit Matago (Ibid.; A. Le Vavasseur, Chronique d Arthur de Richemont^ à la table, et infra ad annum 1^32, et surtout le Jouvencely par Jean de Bueil (éd. Favre et Lecestre, t. I, p. xvm, note ,2).

1429] DE PERCE VAL DE CAGNY. 153 paigniez de ïiij"

Englois, avoient la garde de la place. Le vendredy*, le conte de Richemont, conestable de France, vint à la compaignie, ainssi que le duc d'Alençon luy aVoit fait à sçavoir des ce qu'il ala devant Gergeau, combien que le roy ne vouloit point qu'il se meslast de sa guerre, par l'enortement du sire de la Triraoille qui le tenoit à son ennemy, et il avoit toute la voix du gouvernement du roy. Le conestable arrivé, v ou vj° combatans en sa compaignie, tout ce jour de vendredy fut jette de bombardes et cagnons à ceulx de la place et eulx aussi à ceulx de dehors et escharmouché, et chacun faire le mieulx que ilz povoient. Ceulx de la place aVoient bien congnoissance des entreprinses que la Pucelle avoit fait de avitailler la ville d'Orleans, de la prinse des bastilles qui fut grant et merveilleuse et de la prinse de Gergueau ; et veoyent que rien ne pouoit résister contre la Pucelle et qu'elle metoit toute l'ordonnance de sa compaignie en telle conduite comme elle vouloit, tout ainssi comme devoient et pourroient faire le conestable et les mareschaux d'un ost^, ilz se rendirent à la Pucelle et au duc d'Alençon, sauf leurs corps, chevaux et bernois. La nuit d'entre le vendredi et le samedi vindrent nouvelles à la Pucelle et au duc d'Alençon que les seigneurs de Talebot et Fastoth estoient arrivez à grant compaignie d'Englois à Yenville en Beausse, qui venoient pour les combatre. 1. Le 17 juin. 2. Cf. Vallet de Viriville, Histoire de Charles VII, t. II, p. 85.

156 CHRONIQUES [1429 que sans elle ne peussent si grans merveilles avoir esté faictes. Et furent la Pucelle, le duc d'Âlençon et toute la compaignie audit lieu d'Orleens et ou pais d'environ depuis ledit dimenche jusques au vendredi ensuivant, xxiiij jour dudit mois. Le commencement du sacre du roy. Ce vendredi bien matin, la Pucelle dist au duc d'Âlençon : < Faites sonner trompilles et montez à c cheval. Il est temps dealer devers le gentil roy c Charles pour le mètre à son chemin de son sacre à « Rains. » Âinssi fut fait : touz montèrent à cheval en la ville et ceulx des champs ; et celui jour furent au giste devers le roy en la ville de Gien sur L'aire. Le roy fist grant feste et eut grant joye de la venue de la Pucelle, du duc d'Âlençon et de leur compaignie. Et ce jour fut moult parlé par touz les seigneurs, les chevaliers, les escuiers, les gens de guerre et toutes gens de quelque estât qu'ilz fussent, qui touz tenoient à très grant merveille les grans aventures de guerre ,qui, le samedi devant, estoient avenues par l'entreprinse de la Pucelle à elle et à sa compaignie ; et croy que ne vit nul qui ait veu la pareille, telle que mettre en l'obéissance du roy et en ung jour trois notables places, c'est à sçavoir : la ville et chasteau de Meun sur Laire, la ville et chasteau de Baugency et la ville et chastel de Yenville en Beausse, et gaigné près le village, de Patay une journée sur les Ënglois qui estoient en nombre de... mille et noz gens environ...*. i. Sur les forces françaises et anglaises engagées à Patay,

1429] DE PERGEYAL DE GAGNY. 157 Le roy fut audit lieu de Gien jusques au mecredi, xxix jour de juing, et fut la Pucelle moult marrie du long séjour qu'il avoit fait audit lieu par aucun des gens de son hostel qui luy desconseilloient de entre* prendre le chemin d'aler à Rains, disans que il avoit plusieurs citez, autres villes fermés, chasteaulx et places fortes bien garnies d'Englois et Bourguignons entre ledit lieu de Gien et Rains. La Pucelle disoit qu'elle le sçavoit bien et que de tout ce ne tenoit compte, et par despit se deslogea et ala logier aux champs deux jours avant le parlement du roy. Et combien que le roy n'avoit pas argent pour soudoier son armée, tous chevaliers, escuiers, gens de guerre et de commun ne refusoient point de aler servir le roy pour ce voyage en la compagnie de la Pucelle, disans que ilz yroient partout où elle voudroit aler. Et elle disoit : t Par mon martin, je mene€ ray le gentil roy Charles et sa compagnie seure« ment, et sera sacré audit lieu de Rains. > Cedit jourS après plusieurs paroles, le roy se partit et print son chemin à aler droit à la cité de Troye en Ghampaigne, et, en faisant son chemin, toutes les forteresses d'un costé et d'autre de sa voye se midrent en son obéissance^. Le roy arriva devant ledit lieu de Troye après disner, le vendredi viij jour de juillet^, et luy furent ceulx de la garnison et les bourgeois de la ville desobeissans. voir Chronique d'Antonio Morosini, éd. G. Lefèvre-Pontalis et L. Dorez, t. III, p. 72, note 2, p. 74, note 1. 1. Le 29 juin 1429. 2. AJQBrmation exagérée : l'armée royale, notamment, avait en vain assiégé Auzerre, qui avait refusé toute soumission. 3. Jeanne d'Arc était à Troyes depuis le 5 juillet.

156 CHRONIQUES [1429 que sans elle ne peussent si grans merveilles avoir esté faictes. Et furent la Pucelle, le duc d'Alençon et toute la compaignie audit lieu d'Orleans et ou pais d'environ depuis ledit dimenche jusques au vendredi ensuivant, xxiiij jour dudit mois. Le commencement du sacre du roy. Ce vendredi bien matin, la Pucelle dist au duc d'Alençon : < Faites sonner trompilles et montez à < cheval. Il est temps d'aler devers le gentil roy c Charles pour le mètrre à son chemin de son sacre à « Rains. » Ainssi fut fait : touz montèrent à cheval en la ville et ceulx des champs ; et celui jour furent au giste devers le roy en la ville de Gien sur L'aire. Le roy fist grant feste et eut grant joye de la venue de la Pucelle, du duc d'Alençon et de leur compaignie. Et ce jour fut moult parlé par touz les seigneurs, les chevaliers, les escuiers, les gens de guerre et toutes gens de quelque estât qu'ilz fussent, qui touz tenoient à très grant merveille les grans aventures de guerre ,qui, le samedi devant, estoient avenues par l'entreprinse de la Pucelle à elle et à sa compaignie ; et croy que ne vit nul qui ait veu la pareille, telle que mettre en l'obéissance du roy et en ung jour trois notables places, c'est à sçavoir : la ville et chasteau de Meun sur Laire, la ville et chasteau de Baugency et la ville et chastel de Yen ville en Beausse, et gaigné près le village de Patay une journée sur les Ænglois qui estoient en nombre de... mille et noz gens environ...*. i. Sur les forces françaises et anglaises engagées à Patay,

1429] DE PERCBVAL DE CAGNY. 157 Le roy fut audit lieu de Gien jusques au mecredi, xxix jour de juing, et fut la Pucelle moult marrie du long séjour qu'il avoit fait audit lieu par aucun des gens de son hostel qui luy desconseilloient de entre* prendre le chemin d'aler à Rains, disans que il avoit plusieurs citez, autres villes fermés, chasteaulx et places fortes bien garnies d'Englois et Bourguignons entre ledit lieu de Gien et Rains. La Pucelle disoit qu'elle le sçavoit bien et que de tout ce ne tenoit compte, et par despit se deslogea et ala logier aux champs deux jours avant le parlement du roy. Et combien que le roy n'avoit pas argent pour soudoier son armée, tous chevaliers, escuiers, gens de guerre et de commun ne refusoient point de aler servir le roy pour ce voyage en la compagnie de la Pucelle, disans que ilz yroient partout où elle voudroit aler. Et elle disoit : c Par mon martin, je mene ray le gentil roy Charles et sa compagnie seurement, et sera sacré audit lieu de Rains. > Cedit jourS après plusieurs paroles, le roy se par^ tit et print son chemin à aler droit à la cité de Troye en Ghampagne, et, en faisant son chemin, toutes les forteresses d'un costé et d'autre de sa voye se midrent en son obéissance^. Le roy arriva devant ledit lieu de Troye après disner, le vendredi viij jour de juillet^, et luy furent ceulx de la garnison et les bourgeois de la ville desobeissans. voir Chronique d/ Antonio Morosini, éd. G. Lefèvre-Pontalis et L. Dorez, t. III, p. 72, note 2, p. 74, note 1. 1. Le 29 juin 1429. 2. AfBrmation exagérée : Tarmée royale, notamment, avait en vain assiégé Auxerre, qui avait refusé toute soumission. 3. Jeanne d'Arc était à Troyes depuis le 5 juillet.

158 CHRONIQUES [1429 Ce jour et l'eDdemain y out fait de grans escar^ mouches ; et le dimenche x jour se midrent en Tobeissance du roy, et après disner fut très honnourablement receu en ladite ville et y séjourna jusques au mardy ensuivant. Et partout où la Pucelle venoit, elle disoit à ceulx des places : c Rendez [vous] au Roy c du Ciel et au gentil roy Charles. > Et estoit tousjours devant à venir parler aux barrières. Celui mardi, le roy partit dudit lieu de Troye*, et le jeudi ensuivant^ fut moult honnourablement receu en la cité de Chaalons; et, en faisant son chemin, toutes les forteresses du pais se midrent en son obéissance, parceque la Pucelle envoyet tousjours de ceulx qui estoient soubz son estendart dire par chacune des forteresses à ceulx de dedens : < Rendez vous au Roy c du Ciel et au gentil roy Charles. > Et iceulx, ayant congnoissance des grans merveilles avenues et faites à la présence de la Pucelle, se metoient franchement en Tobeissance du roy les aucuns, et ceulx qtii refusoient, elle y aloit en personne et touz luy obeissoient. Aucune foiz se tenoit en la bataille avecques le roy, en alant son chemin ; autresfoiz en l'avant garde, et autre en l'arrière garde, ainssi qu'elle [cuidoit] bon convenir à son entente^. Et le vendredi ensuivant se partit le roy dudit lieu de Chaalons. f 1. 12 juillet 1429. 2. 14 juillet 1429. 3. J'ai pensé qu'on devait supposer que Duchesne avait sauté un mot dans sa copie. J. Quicherat [Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d^Arc, t. IV, p. 19) propose de lire : « Ainssi qu'elle veoit convenir. . . »

1429] DE PfIRGEVAL DE CA6NY. 159 Le jour que le roy arriva
à Rains et fut sacré. En Tan m gggg xxix, le samedi xvj jour dudit mois de
juUet, après disner, le roy arriva en la ville de Rains et furent en l'encontre
de lui à sa venue Tarchevesque^ et tous les collèges de la ville, les bourgeois
et autres bien grant nombre, touz faisant grant joye en criant :

160 CHRONIQUES [1429 Tabbaye de Saint Harcoul ^ : auquel lieu furent aportées au roy les clefs de la cité de Lan^. Comment le roy^ après son sacre^ print son chemin à venir devant Paris. La Pucelle avoit intencion de remettre le roy en sa seigneurie et son royaume en son obéissance ; et pour ce lui fist entreprendre, après la délivrance de la conté de Ghampaigne, le voyage à venir devant Paris ; et, en y venant, fist bien grande conquete. Et, le samedy, xxiiij jour dudit mois, le roy vint disner, souper et gésir en la cité de Soissons : et là fut receu et obey le plus honnourablement que les gens d'église, bourgeois et autres gens de la ville peurent et sceurent faire; car le tout estoit moult povre à cause de la destruction de la ville qui avoit esté prinse sur les Bourguignons à la désobéissance du roy. Le vendredi^, le roy et sa compagnie fut tout le jour devant Ghasteau Thierry, ses gens presque tout le jour en bataille, espérant que le duc de Bethford les deust venir combattre. Au vespre, la place se rendit et y fut le roy logié jusques au lundy premier jour d'aoust ensuivant. Ge jour, le roy geut à Mommirail en Brie^. Le mardy, ij jour dudit mois d'aoust, vint à giste en la ville de Provins et y fut receu le nogieulx que 1. A Gorbeny^ Aisne, arr. de Laon^ cant. de Graonne. 2. Lisez Laon. 3. 29 juillet 1429. 4. Montmirail; Marne, arr. d'Epernay^ chef-lieu de canton.

1429] DE PERGEYAL DE GAGNY. 461 faire se pout. Et y séjourna jusques au vendredi, V jour ensuivant. Le dimenche, vij jour, le roy fut à disner, souper et giste en la ville de Goulommiers en Brie ^ . Le mecredi, x jour dudit mois, le roy et sa compaignie furent à giste en la ville de la Ferté Milon^. Le jeudi ensuivant, le roy fut à giste en la ville de Grespien Valoys^. Le vendredi ensuivant furent à giste à Laingni le Sec*. Le samedi ensuivant, le roy tint les champs tout le jour près Dammartin en Gouelle^, cuidant que les Ënglois les venissent combatre ; mais ils ne vindrent point. Ou temps que le roy mist à venir son chemin dudit lieu de Rains audit lieu de Dammartin en Gouelle, la Pucelle fist moult de diligences de réduire et mètre plusieurs places en l'obéissance du roy. Et ainssi en fut, car plusieurs en furent par elle faictes françoises. Le roy et le duc de Bethford furent Vun devant Vautre près Sentis. Le dimenche, xiiij jour du mois d'aoust ensuivant, la Pucelle, le duc d'Âlençon, le conte de Yendosme, les mareschaux et autres capitaines, acompaigniez 1. Seine-et-Marne, chef-lieu d'arrondissement. 2. Aisne, arr. de Château-Thierry, chef-lieu de canton. 3. Crépy-en- Valois, Oise, arr. de Senlis, chef-lieu de canton. 4. Lagny-le-Sec, Oise, arr. de Senlis, cant. de Nanteuil. 5. Dammartin-en^GoëUe, Seine-et-Marne, arr. de Meaux; chef-lieu de canton. C'est le 13 août. i

16[^] CHRONIQUES [1429 de vj à vij^o[^] combatans, furent à l'heure de vespres logiés à une baye aux champs près Montpillour[^] environ deux lieues près la cité de Senlis. Le duc de Bethford, les capitaines englois, acompaigniez de viij à ix mille Englois, estoient logiés à demye lieue près de Senlis, entre noz gens et ladite ville, sur une petite rivière[^] en ung village nommé de la Victoire'. Geluy vespre, nos gens alerent escharmouchier avecques les Englois près de leur logis, et à icelle escharmouche furent des gens prins d'un costé et d'autre et y fut mort du costé des Englois le capitaine d'Orbec et x ou xij autres, et des gens bleciez d'un costé et d'autre. La nuit vint, cbacun se retrait en son logis. Le lundy xv jour dudit mois d'aoust m gggg xxix, la Pucelle, le duc d'Alençon et la compaignie, cuidant ce jour avoir la bataille, touz ceulx de la compaignie, chacun endroit soy, se mist ou milleur estât de sa conscience que faire le peut, et ouyrent la messe le plus matin que faire ce peult, et après ce à cheval; et vindrent mètre leur bataille près de la bataille des 1. Montépilloy, Oise, arr. et cant. de Senlis. Il y a une e[^]xcellente description avec figures de la tour de Montépilloy dans Viollet-le-Duc, Dictionnaire raisonné de V architecture fran[^] çaise, t. IX, p. 131. 2. La Nonette. 3. L'abbaye Notre -Dame -de -la -Victoire. Elle avait été détruite en février ou mars 1418 (n. st.), lors du siège de Senlis par le connétable d'Armagnac. Henri VI, constatant ces misères et les efforts des moines, qui cherchaient à réédifier les bâtimens, leur accorda diverses faveurs par lettres du 17 avril 1423 (Flammermont, Senlis pendant la seconde partie de la guerre de Cent ans, Mémoires de la Société de V Histoire de Paris, t. V, p. 278).

1429] DE PERGEYAL DE GAGNY. 163 Englois qui ne se estoient bougés de leur logis où ilz avoient geu; et toute la nuit se fortiffierent de paux, de fossez et de leur charrey audevant d'eulx, et la rivière les fortifie t par desriere. Tousjours avoil de grans escharmouches entre les ungs et les autres. Les Englois ne firent oncques nul semblant de vouloir saillir hors de leur place, sinon par escharmouche, et quant la Pucelle vit que ilz ne venoient point dehors, son estendart en sa main, se vint mettre en l'avant garde et vindrent ferir jusques à la fortificacion des Englois. Et [à] celle entreprinse furent mors des gens de l'un costé et de l'autre. Et pour ce que les Englois ne vouldrent faire semblant de saillir à grant effort, la Pucelle fist tout retraire jusques à la bataille et fut mandé aux Englois par la Pucelle, le duc d'Âlençon et les capitaines, que se ilz vouloient saillir hors de leur place pour donner la bataille, noz gens se reculeroient et les lesseroient mètre en leur ordonnance. De quoy ilz ne vouldrent riens faire et tout le jour se tindrent sans saillir, sinon pour escharmoucher. La nuit venue, noz gens revindrent en leur logis. Et le roy fut tout ce jour à Hontepillour. Le duc de Bar, qui estoit venu devers le roy à Provins, estoit en sa compagnie, le conte de Gleremont et autres des capitaines avecques eulx. Et, quant le roy vit que on ne povoit faire saillir les Englois hors de leur place, et que la nuit aprochoit, il retourna à giste audit lieu de Grespi. La Pucelle, le duc d'Âlençon et leur compagnie se tindrent toute la nuit en leur logis ; et, pour sçavoir se les Englois se metroient point après eulx, le mardi bien matin se recuUerent jusques à Montes

164 CHRONIQUES [1429 pilloy^ et là furent jusques environ heure de midi que nouvelles leur vindrent que les Englois retournoient à Senlis et droit à Paris. Et nos gens s'en vindrent devers le roy audit lieu de Grespi. Le mecredi xvij jour dudit mois furent aportés devers le roy les clefs de la ville de Gompiegne, et, le jeudy ensuivant, le roy et sa compaignie alerent à giste audit lieu de Gompiegne. Comme le roy vint à Compiegne quant il ot lessé le duc de Bethford. Avant ce que le roy partist dudit lieu de Grespi (furent ordonnez) le conte de Yendosme, les mareschaux de Boussac et de Rais et autres capitaines en leur compaignie furent ordonnez par le roy à aler devant la cité de Senlis. Eulx venuz devant la place, ceulx de dedens, considerans la grant conquete que le roy avoit faicte en pou de temps par l'aide de Dieu et le moien de la Pucelle et que ilz avoient veu la puissance au duc de Bethford, qui, près leur place, n'avoit osé combatre le roy et sa compaignie et se estoient reculiez à Paris et ailleurs aux autres places, ilz se rendirent au roy et à la Pucelle. Le conte de Yendosme demoura gouverneur et garde de la place et y acquist honeur et chevance. Quant le roy se trouva audit lieu de Gompiegne, la Pucelle fut moult marrie du séjour que il luy vouloit faire et sembloit, à sa manière, que il fust content à icelle heure de la grâce que Dieu lui avoit faicte, sans autre chose entreprendre. Elle apella le duc d'Alençon 1. Le 16 août.

1429] DE PERCEVAL DE CAGNY. 165 et luy dist : c Mon beau duc, faictes apareiller voz gens c et des autres capitaines, » et dist : t Par mon mar€ tin, je vueil aler veoir Paris de plus près que ne € Tay veu. i Et, le mardy xxiiij jour dudit mois d'aoust, la Pucelle et le duc d'Alençon partirent dudit lieu de Gompiegne de devers le roy à tout belle compaignie de gent; et vindrent recouvrer, en faisant leur chemin, partie des gens qui avoient esté au recouvrement de ladicte cité de Senlis. Et, le vendredi ensuivant, xxvj jour dudit mois, furent la Pucelle, le duc d'Âlençon et leur compaignie logiez en la ville de Saint Denis. Et, quant le roy sceut que ilz estoient ainssi logiez en la ville de Saint Denis, il vint à grant regret jusques en la ville de Senliz^ Et sembloit que il fust conseillé au contraire du vouUoir de la Pucelle, du duc d'Âlençon et de ceulx de leur compaignie. Comme le duc de Bethford abandonna Paris. Quant le duc de Bethford vit que la cité de Senliz estoit françoise, il lessa Paris ou gouvernement des bourgeois, du sire de Tille Adam ^ et des Bourguignons de sa compaignie, et n'y demoura gaires d'Englois. Il s'en ala à Rouan moult marri et en grant doubte que la Pucelle remist le roy en sa seigneurie. 1. Où il séjourna des derniers jours d'août jusqu'au 7 septembre. 2. Sur ce personnage^ voir dans les Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1883 pour obtenir le diplôme d'archiviste paléographe, la thèse de M. Germain

166 CHRONIQUES [1429 Depuis qu'elle fut arrivée audit lieu de Saint Denys, par chacun jour deux ou trois foiz nos gens estoient à l'escharmouche aux portes de Paris une foiz en ung lieu, et puis en l'autre et aucunes foiz au moulin à vent devers la porte Saint Denys et la Chapelle. Et ne passoit jour que la Pucelle ne veist faire les escharmouches; et moult volontiers avisoit la situation de la ville de Paris et, avecques ce, lequel endroit luy sembleroit plus convenable à donner ung assault. Le duc d'Âlençon estoit le plus souvent avecques elle ; mais, pour ce que le roy n'estoit venu audit lieu de Saint Denys, pour message que la Pucelle ne le duc d'Alençon luy eussent envoyé, ledit d'Âlençon ala devers lui le premier jour de septembre ensuivant. Et lui fut dit que le ij jour dudit mois le roy partiroit. Et le duc d'Âlençon revint à la compagnie ; et, pour ce que le roy ne venoit point, le duc d'Âlençon retourna devers lui le lundi v jour ensuivant, et fist tant, que le roy se mist à chemin et le mecredi fut à disner audit lieu de Saint Denys : de quoi la Pucelle et toute la compagnie furent moult resjouis. Et n'y avoit celui de quelque estât qu'il fust qui ne deist : c Elle c metra le roy dedens Paris, se à lui ne tient. » Comme la Pucelle donna V assault à la ville de Paris. Le jeudi MGGGGXXix, jour de Nostre Dame, viij jour du mois de septembre, la Pucelle, le duc d'Âlençon, les mareschaux de Boussac et de Rais et autres capiLefèvre-Pontalis, Jean de Villiers, sire de V Isle^Adam^ maré-^ chai de France,

1429] DE PERCEVAL DE CAGNY. 167 taines, en grant nombre de gens d'armes et de trait, partirent environ viij heures de la Chapelle près Paris, en belle ordonnance, les ungs pour estre en bataille, les autres pour garder de sourvenue ceulx qui donroient Tassault. La Pucelle, le mareschal de Rais, le sire de Gaucourt, par Fordonnance d'elle apellé ce qui bon lui sembla, alerent donner l'assault à la porte de Saint Honnouré. La Pucelle print son estendart en sa main et avecques les premiers entra es fossez endroit le marché es pourceaulx; l'assault fut dur et long et estoit merveille à ouyr le bruit et la noise des cagnons et couleuvrines que ceulx de dedens jetoient à ceulx de dehors, et de toutes manières de trait à si grant planté comme innombrable. Et combien que la Pucelle et grant nombre de chevaliers et escuiers et autres genz de guerre fussent descenduz es fossez et les autres sur le bort et en l'environ, très pou en furent bleciez et en y out moult à pied et à cheval qui furent feruz et portés à terre de coup de pierre de cagnon. Mais, par la grâce de Dieu, et l'eeur de la Pucelle, oncques home n'en mourut, ne ne fut blecié qu'il ne peult revenir à son ayse à son logis sans autre aide. L'assault dura depuis environ l'eure de midi jusques environ l'eure de jour faillant ; et, après soUeil couchant, la Pucelle fut férue d'un trait de haussepié d'arballestre par une cuisse. Et, depuis qu'elle fut férue, elle se effbrçoit plus fort de dire que chacun se approchast des murs et que la place seroit prinse. Mais, pour ce qu'il estoit nuit et ce qu'elle estoit bleciée et que les gens d'armes estoient lassez du long assault qu'ilz

168 CHRONIQUES [1429 avoient fait, le sire de Gauoourt et autres vindrent prendre la Pucelle et, oultre son vouloir, l'en emmenèrent hors des fossez ; et ainssi faillit l'assaul. Et avoit très grant regret d'elle ainssi soy départir, en disant : c Par mon martin, la place eust esté prinse. » Ils la midrent à cheval et la ramenèrent à son logis audit lieu de la Chapelle et touz les autres de la compaignie, le roy, le duc de Bar, le conte de Gle* remont, qui ce jour estoient venuz de Saint Denis.. Comme la Pucelle partit de davant Paris outre son vouloir. Le vendredi ix jour dudit mois, combien que la Pucelle eust esté bleciée du jour de devant à l'assault devant Paris, elle se leva bien matin et fist venir son beau duc d'Alençon par qui elle se conduisoit, et luy pria qu'il fist sonner les trompilles et monter à cheval pour retourner devant Paris et dist, par son martin, que jamais n'en partiroit tant que elle eust la ville. Ledit duc d'Alençon et autres des capitaines estoient bien de ce vouloir à l'entreprinse d'elle de y retourner, et aucuns non; et, tantdiz que ilz estoient en ces paroUes, le baron de Mommorancy, qui tousjours avoit tenu le parti contraire du roy, vint de dedens la ville, acompaignié de L ou Ix gentilzhommes, soy rendre en la compaignie de la Pucelle, à quoy le cueur et le courage fut plus esmeu, à ceulx de bonne volenté, de* retourner devant la ville. Et, tantdiz que ilz se aprochoient, vindrent le duc de Bar et le conte de Gleremont de par le roy, qui estoit à Saint Denys, et prièrent à la Pucelle, que

1429] DE PERGEYAL DE GAGNY. i69 sans aler plus avant, elle retournast devers le roy audit lieu de Saint Denys; et aussi, de par le roy, prièrent audit d'Âlençon et commandèrent à touz les autres capitaines que ilz s'en venissent et amenassent la Pucelle devers lui. La Pucelle et le plus de ceulx de la compaignie en furent très marriz et neantmoins obéirent à la volenté du roy, espérant aler trouver leur entrée à prendre Paris par l'autre costé et passer Saine à ung pont que le duc d'Alençon avoit fait faire au travers de la rivière, endroit Saint Denis. Et ainssi s'en vindrent devers le roy. Le samedi ensuivant^ partie de ceulx qui avoient esté devant Paris cuiderent bien matin aler passer la rivière de Saine audit pont; mais ilz ne pourent, parceque le roy, qui avoit sceu l'intencion de la Pucelle, du duc d'Alençon et des autres de bon vouloir, toute la nuit fist dépecer ledit pont : et ainssi furent demourez de passer. Ce jour, le roy tint son conseil ouquel plusieurs opinions furent dictes. Et demoura audit lieu jusques au mardi xiiij jour, tousjours tendant affin de retourner sur la rivière de Laire, au grant desplaisir de la Pucelle. Comme le roy partit de Saint Denis. Gedit mardi xiiij jour dudit mois de septembre, le roy, conseillé par aulcuns de ceulx de son conseil et de son sang qui estoient inclinez à acomplir son vouloir, partit après disner dudit lieu de Saint Denis; et, quant la Pucelle vit que à son partement ne pavoit l. 10 septembre.

170 CHRONIQUES [1429 elle trouver aucun remède, elle donna et lessa tout son bernois complect devant l'image de Nostre Dame et les reliques de l'abbaye de Saint Denis. Et à très grant regret se mist en la compaignie du roy, lequel s'en vint le plus tost que faire le peult et aucunes foiz en fesant son chemin en manière de desordonnance et sans cause. Il fut, le mecredi xxj jour dudit mois, à disner à Gien sur Laire. Et ainssi fut le vouloir de la Pucelle et l'armée du roy rompue. Comme le duc d'Alençon partit du roy. Le duc d'Âlençon qui avoit esté acompaignié avecques la Pucelle, — et tousjours l'avoit conduite en faisant le chemin du couronnement du roy à la cité de Rains et dudit lieu en venant devant Paris, — quant le roy fut venu audit lieu de Gien, ledit d'Âlençon s'en ala devers sa femme et en sa viconté de Beaumont, et les autres capitaines chacun en sa frontière. Et la Pucelle demoura devers le roy moult ennuyée du département et par especial du duc d'Âlençon que elle amoit très fort : et faisoit pour lui ce que elle n'eust fait pour nul autre. Poy de temps après, ledit d'Âlençon assembla gens pour entrer ou pais de Normendie vers les marches de Bretaigne et du Maine^ ; et, pour ce faire, requist et fist requerre le roy que il lui pleust lui bailler la Pucelle, et que, par le moyen d'elle, plusieurs se metroient en sa compaignie qui ne se bougeroient se elle ne faisoit 1. Voir à cet égard une note de M. S. Luce dans son édition de la Chronique du Mont'Saint-'Michel, t. I, p. 268, note 1.

i429] DE PERGEVAL DE GAGNY. 171 le chemin. Messire de Chartres[^], le seigneur de la Trimouille, le sire de Gaucourt, qui lors gouvernoient le corps du roy et le fait de sa guerre, ne voudrent oncques consentir, ne faire, ne souffrir que la Pucelle et le duc d'Âlençon fussent ensemble, ne depuis ne la poeult recouvrer. Comme le roy demoura à parsuir sa guerre. Quant le roy se trouva audit lieu de Gien, lui et ceulx qui le gouvernoient firent semblant que ilz fussent comptens du voyage que le roy avoit fait ; et depuis, de longtemps après, le roy n'entreprint nulle chose à faire sur ses ennemis où il vousist estre en personne. On pourroit bien dire que c'estoit par son[^] conseil, se lui et eulx eussent voulu regarder la très grant grâce que Dieu avoit fait à lui et à son royaume par l'entreprinse de la Pucelle, message de Dieu en ceste partie, comme par ses faiz povoit estre aperceu ; elle fist choses increables à ceulx qui ne Tavoient veu, et peult on dire que encore eust fait, se le roy et son conseil se fussent bien conduiz et maintenuz vers elle. Et bien y apert ; car, en moins de iiij mois, elle délivra et mist en l'obéissance du roy sept citez : savoir est Orleens, Troye en Ghampaigne, Ghaalons, Rains, Laan, Soissons et Senlis et plusieurs villes et chasteaulx et gaigna la bataille de Patay. Et par son moyen 1. Suppléé par Regnault. 2. M. Quicherat, Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc, t. IV, p. 30, propose de remplacer le mot son par fol ou sot.

i72 CHRONIQUES [1429-1430 fut le roy sacré et couronné audit lieu de Rains fi furent touz, chevaliers et escuiers et autres gens de guerre, très bien contens de servir le roy en sa compaignie, combien qu'ilz furent petitement souldoyez. Depuis ce dessus escript, le roy passa temps es pais de Touraine, de Poitou et de Berri. La Pucelle fut le plus du temps devers lui, très marrie de ce que il n'entreprenoit à conquister de ses places sur ses ennemis. Et, le roy estant en sa ville de Bourges, elle print aucuns des capitaines, et, sur la rivière de Loire environ la ville de la Charité qui estoit tenue par les Bourguignons, elle conquesta iij ou iiij places[^]. Et, après ce, le mareschal de Boussac et d'autres capitaines se joingnirent avecqueselle, et, tantost après ce, elle mist le siège devant ledit lieu de la Gharilé : et quant elle y ot esté une espasse de temps, parceque le roy ne fist finance de lui envoyer vivres ne argent pour entretenir sa compaignie, luy convint lever son siège et s'en départir à grant desplaisance [^]. En Tan mggggxxx, en la fin du mois d'avril, la Pucelle, très mal contente des gens du conseil du roy sur le fait de la guerre, partit de devers le roy et s'en ala en la ville de Gompiegné[^] sur la rivière de Oyse. Comme la Pucelle se partit du roy. [^] En l'an m ggggxxix, le jour du mois de mars, 1. La campagne débuta en novembre 1429 par la prise de Saint-Pierre-le-Moutier. 2. Fin de novembre ou commencement de décembre. 3. M. Quicherat [op. cit., t. IV, p. 31) a fait remarquer que ce

i430] DE PERGEYAL DE GAGNY. 173 le roy estant en la Ylle de SuUi sur Laire, la Pucelle, qui aYoit veu et entendu tout le fait et la manière que le roy et son conseil tenoient pour le recouvrement de son royaume, elle, très mal contente de ce, trouva manière de soy départir d'avecques eulx*. Et, sans le sceu du roy, ne prendre congé de lui, elle fist semblant d'aler en aucun esbat, et, sans retourner, s'en ala à la ville de Laingni sur Marne ^, pour ce que ceulx de la place fesoient bonne guerre aux Englois de Paris et ailleurs. Et là ne fut gaires que les Englois s'assemblerent pour venir faire une coursse devant ladicte place de Laingni. Elle sceut leur venue et fist monter sergens à cheval et ala rencontrer lesdiz Engloiz en grant nombre, plus qu'elle n'en avoit, entre ladite place et et fist ferir ses gens dedens les autres. Hz trouvèrent peu de resistance et là furent mis à mort de iij à iiij^ Englois. Et de sa venue fut grant voix et grant bruit à Paris et autres places contraires du roy. Après ce, la Pucelle passa temps à Senlis, à Grespy en Yaloys, à Gompiegne et Soissons, jusques ou mois de may ensuivant. paragraphe avait l'air d'une interpolation, a car le fait est rap

174 CHRONIQUES [1430 Comme elle vint à Compiègne et là fut prinse. En Tan m gggg xxx, le xxij jour dudit mois de mayS la Pucelle, estant audit lieu de Grespy, sceut que le duc de Bourgongne, en grant nombre de gens d'armes et autres et le conte d'Arondel, estoit venu assiéger ladicte ville de Compiègne. Environ mienuit, elle partit dudit lieu de Grespy, en sa compaignie de iij à iiij[^] combatans ; et combien que ses gens lui deissent qu'elle avoit pou gens pour passer parmi Fost des Bourguignons et Englois, elle dist : c Par c mon martin, nous suymes assez; je iray voir mes c bons amis de Compiègne. » Elle arriva audit lieu environ soleil levant et, sans perte ne destourbier à elle ne à ses gens, entra dedens ladite ville ^.

Cedit jour, les Bourguignons et Englois vindrent à l'escharmouche en la prarie devant ladicte ville ; là eut fait de grans armes d'un costé et d'autre. Lesdiz Bourguignons et Englois, sachans que la Pucelle estoit dedens la ville, pencerent bien que ceulx de dedens sailleroient dehors à grant effort, et pour ce midrent les Bourguignons une grosse embusche de leurs gens en la couverture d'une grant montaigne près d'illec, nommé le Mont de Claire^.

Et environ ix heures au matin, la Pucelle ouyt dire 1. Entendre le 22 mai, dans la soirée. La date du 23, ici employée, doit porter sur Feutrée de Jeanne d*Arc à Compiègne, entrée indiquée seulement à la fin de cet alinéa. 2. Le 23 mai 1430, au matin. 3. Lisez Glairoix, Oise, arr. et cant. de Compiègne. Ce doit être la hauteur connue sous le nom de Mont-Ganelon.

1430] DE PERCEVAL DE CAGNY. 175 que Tescharmouche estoit grande et forte en la prarie devant ladite ville ; elle se arma et fist armer ses gens et monter à cheval et se vint mètre en la meslée. Et, incontinent elle venue, les ennemis furent reculiez et mis en chasse : la Pucelle chargea fort sur le costé des Bourguignons. Geulx de l'embusche avisèrent leurs gens qui retournoient en grant desroy ; lors descouvrirent leur embûche et à coyste d*esperons se vindrent mètre entre le pont de la ville, la Pucelle et sa compaignie ; et une partie d'entr'eulx tournèrent droit à la Pucelle^, en si grant nombre que bonnement ceulx de sa compaignie ne les peurent soubstenir et dirent à la Pucelle : c Metez paine de recouvrer la < ville, ou vous et nous suymes perdus. » La prinse de la Pucelle^ Quant la Pucelle les ouyt ainssi parler^ très marrie leur dist : < Taisez vous, il ne tendra que à vous que ilz « ne soient desconfiz. Ne pencez que de ferir sur c eulx. » Pour chose qu'elle dist, ses gens ne la vouldrent croire et à force la firent retourner droit au pont. Et quant les Bourguignons et Englois aperceurent que elle retournoit pour recouvrer la ville, à grant effort vindrent au bout du pont. Et là eut de grans armes faites. Le capitaine de la place voyant la grant multitude de Bourguignons et Englois prestz d'entrer sur son pont, pour la crainte que il avoit de la perte de sa place, fist lever le pont de la ville et fermer la porte* : 1. Jeanne fut prise à la fin de Taprès-midi. 2. Guillaume de Flavy. Le témoignage de Perceval de Cagny écarte de sa mémoire toute idée de trahison.

176 CHRONIQUES [1430 et ainssi demoura la Pucelle enfermée dehors et poy de ses gens avecques elle. Quant les ennemis virent ce, touz se efforcèrent de la prendre ; elle résista très fort contre eulx et en la parfin fut prinse de v ou de vj ensemble, les ungs metans la main en elle, les autres en son cheval, chacun d'iceulx disans : c Ren€ dez vous à moy et baillez la foy. » Elle respondit : < Je ay juré et baillé ma foy à autre que à vous et je c luy tendray mon serement; » et en disant ces paroles fut menée au logis de messire Jehan de Lucembourg. Comme la Pucelle fut mise en prison. Messire Jehan de Lucembourg la fist tenir en son logis iij ou iiij jours et, après ce, il demoura au siège devant ladite ville, et fist mener la Pucelle en ung chastel nommé Beaulieu en Yermendois^ et là fut détenue prisonnière par l'espace de iiij mois ou environ^. Après ce, ledit de Lucembourg, par le moyen de l'evesque de Terouenne^, son frère et chancelier de France pour le roy englois, la bailla au duc de Bethford, lieutenant en France pour le roy d'Engleterre, son nepveu, pour le prix de xv ou xvj mille saluz^ baillez audit de Lucembourg. Et par ainssi la Pucelle 1. Beaulieu-les-Fontaines, arr. de Compiègne, cant. de Lassigny. 2. Ce n'est pas exact. Jeanne d'Arc, dès le mois de juin, fut transférée de Bedulieu à Beaurevoir (Aisne, arr. de SaintQuentin, cant. du Gâtelet], autre château appartenant à Jean de Luxembourg. 3. Louis de Luxembourg. 4. Le chiffre exact est 10,000 francs d'or.

1430] DB PBRGEVAL DE CAGNY. 177 fut mise es mains des
 Ænglois^ et menée ou chastel de Rouen^y ouquel ledit de Bethford tenoit
 pour lors son demeure. Elle estant en prison ou dit chastel de Beaulieu, celui
 qui estoit son maistre d'ostel avant sa prinse ^ et qui la servit en sa prison
 luy dist : c Geste povre < ville de Gompiegne que vous avez moult amée, à
 < ceste foiz sera remise es mains et en la subjection < des anemis de France.
 » Et elle luy respondit : € Non sera, car toutes les places que le Roy du Giel
 a c réduit et remises en la main et obéissance du gentil c roy Gharles par
 mon moyen ne seront point c reprinses par ses ennemis, en tant qu'il fera
 dilic gence de les garder. » La journée ou Daulphiné. En celui an^, le jour
 du mois de juing, le sire de Gaucourt, gouverneur du Daulphiné, en sa
 compaignie le baillif de Lyon^, Rodigues^ et autres capitaines gaignerent
 une journée " ^ contre le prince d'Orenge tenant le party des Bourguignons.
 1. A la date du 21 novembre 1430, Jeanne était entre les mains des Anglais.
 2. Elle était à Rouen à la date du 28 décembre. 3. Jean d'Aulon. 4. Sur les
 préliminaires de cette affaire et sur l'incident luimême, voir le détail très
 complet qu'en a donné M. Quicherat dans Rodrigue de Villandrandoj p. 40
 et suiv. 5. Imbert de Groslée. 6. Rodrigue de Villandrando. Sur ces noms,
 voir Quicherat, Rodrigue de Villandrando y p. 45 et note 2, 7. C'est la
 bataille d'Anthon, du 11 juin 1430, qui eut un

178 CHRONIQUES [1430 Du siège levé devant la ville de Campiegne. En Tan M GGGG xxx, le jour du mois d'octobre[^] ensuivant après la prinse de la Pucelle, les Bourguignons et Englois qui avoient longuement tenu le siège devant la ville de Gompiegne estoient aprochez de la place et donnoient à ceulx de dedens plus à besoingner qu'ilz n'avoient acoustumé. Le conte de Yendosme[^], le mareschal de Boussac et autres capitaines estans en la ville de Sanlis firent diligence de sçavoir de Testât de ceulx du siège, et ung peu devant le jour vindrent ferir dedens ledit siège du costé devers la forest, faisant grant bruit et grant noise et grant son de trompilles. Les adversaires donnèrent pou de resistance et prindrent à fouyr et passer la rivière. Ceulx de dedens saillirent dehors avecques la compaignie, qui n'estoient pas venuz en grant nombre ; mais, en exécutant leur bon vouloir, Dieu leur aida tellement sur les Bourguignons [^] et Englois y demeurèrent mors et prisonniers et le grand retentissement (J. Quicherat, Rodrigue de Villandrando[^] p. 44 à 54). 1. 25 octobre. Sur ce siège et les efforts faits par la ville pour se défendre, on consultera avec intérêt Notes extraites des archives communales de Compiègne[^] de H. de TEpinois [Bibliothèque de V École des chartes, année 1862-1863, t. XXIV, p. 485 à 489), et des renseignements tirés des archives municipales de Senlis par M. Flammermont [Histoire de Senlis pendant la seconde partie de la guerre de Cent ans, Mémoires de la Société de t Histoire de Paris, t. V, p. 246). 2. Louis de Bourbon. 3. a Ce lieu est corrompu » [Note de Duchesne).

1430-1431] DE PERCEVAL DE CAGNY. 179 surplus
tournèrent en fuite honteusement. Et ainssi fut le siège levé * . Comme la
Pmelle fut jugée à m>ort. En Fan m gggg xxxi, le xxij jour du mois de may
^, le duc de Bethford, Tevesque de Terouenne et plusieurs autres du conseil
du roy d'Engleterre, lesquelz avoient veu et congneu les très grans
merveilles qui estoient avenues à Tonneur et prouSit du roy par la venue et
les entreprinses de la Pucelle, ainssi que dessus ay desclairé, ses paroUes et
ses faitz sembloient miraculeux à touz ceulz qui avoient esté en sa
compagnie ^. Après ce que ledit de Bethford et les dessus nommez la
tindrent en leurs prinsons audit lieu de Rouen, comme très envieux de sa
vie et de son estât, la questionnèrent et firent questionner par toutes les
manières que ilz peurent et sceurent, desirans, à tous leurs povers et
sçavoirs, de trouver à leur pover en et sur elle aucune manière d'eresie, tant
en ce que ilz disoient qu'elle se disoit message de Dieu et se tenoit en abit
desordonné, vestue en habit d'omme, et chevauchoit armée et si se mesloit
en faiz et en paroUes de touz les faiz d'armes que conestable ou mareschaux
pourroient et devoient faire en temps de guerre. Et 1. Cf. Vallet de Viriville,
Histoire de Charles VII, t. II, p. 182, notes, et 177. 2. Date de la conclusion
de la cause. Il est curieux de constater que Perceval de Gagny ne cite même
pas le nom de Tévèque de Beauvais. C'est le lendemain qu'eut lieu la scène
du cimetière de Saint-Ouen. 3. La phrase n'est pas complète. 13

180 CHRONIQUES [1431 sur ces cas la prescherent, et en la présence de plusieurs evesques, abbez et autres clers firent lire plusieurs articles contre elle. Et à la parfin jetèrent leurs sentences et par eulx fut condampnée et jugée à estre arsse. * Quant la Pucelle fut arsse. On peult sçavoir que, pour faire Texecution de si grant cas, les gens de la justice du roy d'Ëngleterre en ladite ville de Rouan firent appareiller lieu convenable et les abillemens pour exécuter la justice en lieu qui peult estre veu de très grant peuple, et ledit xxij jour de may, environ Teure de midy, fut amenée du chastel, le visage embronché, audit lieu où le feu estoit prest ^ • Et après aucunes choses leues en ladite place fut liée à. l'estache et arssez, par le raport de ceulx qui disoient ce avoir veu. . Du siège de Sainte Susane ^ . En celui an, le xx jour du mois d'aoust, le duc d'Âlençon, acompaignié du sire de Loheac, le baron de Goulonces^ et autres capitaines, mist le siège 1. Le 30 mai 1431. 2. Sainte-Suzanne, Mayenne, arr. de Laval, chef-lieu de canton. En 1441, le duc, qui n'avait pas encore pu rentrer en possession de cette place, la réclamait au roi en le priant de la lui faire rendre par le sire de Bueil (Douët d*Arcq, la ChrO" nique cPEnguerran de Monstrelety t. YI, p. 41 et 42). 3. Jean de la Haye, baron de Goulonces (cf. S. Luce, ChrO'nique du Mont^Saint^Michel, t. II, p. 30, note 3, et, sur son père, Ibid., t. I, p. 230, note 1).

1431J DE PERCEVAL DE CAGNY. 18! devant son chastel et ville de Sainte Susenne⁻; et y fut jusques au mardy iiij jour de septembre ensuivant. Et, par deffault de avoir assez pierres prestes pour ses bombardes et Gagnons, faillit à son entreprinse; et avecques ce le convint desloger, parceque ung des gens dudit de Loheac, nommé Olivier de Mais[^], comme on disoit, bouta le feu es logis, sans le sceu de monseigneur d'Alençon. La prinse du chancelier de Bretagne. • En celui an, le penultime jour du mois de septembre?, le diiç d*Alençon print messire de Malestret*, évesquë de Nantes et chancelier de Bretagne, à cause et pour ce que, par ce moien, il peust estre payé de grant somme d'or et d'argent que le duc de Bretagne devoit à la mère dudit d'Alençon, à cause et pour raison de son mariage, et yeu que gaires n[^]avoit que il estoit retourné de la prison, des Englois, sadite mère et lui avoient bien besoing de retirer devers eubc ce qui leur estoit deu[^]. 1. Cf. s. Luce[^] Chronique dû Mont-'Saint"Michel, t. II, p. 26, qui relate une autre tentative du duc d'Alençon en 1433, le 19 noyembre[^], en Normandie, « par devers Sainte Suzanne. * 2.. C'est sans doute .le même personnage qu'Olivier de Mes ou de Meel (A. Le Vavas seur, Chronique cT Arthur de Riche-mont, p. 216)/ compromis dans le meurtre de Gilles de Bretagne et enlevé par ordre du connétable de Richemont (Beaucourt, Histoire de Charles VII[^] t. V, p. 71). 3. 29 septembre 1431. 4. Jean de Malestroït. Voir plus haut, p. 116, note 2. 5. Monstrelet (t. V, p. 11) prétend que le duc d'Alençon reprochait au duc de Bretagne de ne l'avoir a point voulu « aidier de finance à son plaisir, pour sa prinse de la bataille

182 CHRONIQUES [1431 Et après ladite prinse firent sçavoir audit de Bretagne que son chancelier n'estoit prins pour autre chose et que par autre voye ne sçavoient aviser estre poyez, veu que ledit de Bretagne desavouoit le roy de estre son homme ne son subget^ Ledit chancelier fut es mains dudit d'Âlençon jusques au mois de janvier ensuivant*. Du siège de Pouancé. Durant le temps que ledit chancelier fut devers ledit d'Âlençon, plusieurs embassades furent envoies d'un costé et d'autre desdiz seigneurs^, et tant fut apointié entreulx que ledit de Bretagne devoit envoyer et poyer audit d'Âlençon en son chastel de Pouancé ^, le jour de dimenche devant le jour de Tan, la somme de dix mille livres et bailler bonne seurté du reste a de Vemeuil ou Perche, laquelle finance il vouloit avoir et ce recouvrer dudit chancelier. » Mais quelques lignes plus loin, dans un passage qui fait double emploi avec celui-ci et dont Torigine reste à déterminer (p. 12), on trouve exposée à peu près la même raison que celle donnée par Perceval de Gagny. Jean Chàrtier (Chronique de Charles VII y éd. Vallet de Viriville, t. I, p. 157) donne la même version que Perceval de Gagny. 1. Sur cette affaire, voir Vallet de Viriville, Histoire de Charles VII, t. II, p. 286 à 289. 2. Capturé à Quarquefou, près de Nantes, Jean de Malestroît fut d'abord enfermé à la Flèche, puis à Pouancé. 3. Jean Ghartier (Chronique de Charles VII, éd. Vallet de Viriville, t. I, p. 157) fait également allusion à ces négociations. 4. Pouancé, Maine-et-Loire, arr. de Segré, chef-lieu de canton.

1431-1432] DE PERCEVAL DE CAGNY. 183 qui demouroit, de le poier par ennée; et, en ce faisant, son chancelier s'en aloit quite et délivré. Ce dimenehe passa et le jour de Fan ensuivant, sans ce que ledit d'Âlençon eust son payement ; mais bien avoit ouy dire que ledit de Bretagne avoit fait venir grant nombre d'Englois en sa ville de Rennes et mis sus les gens de guerre de son pais. Les gens du conseil dudit d'Alençon^D luy dirent par plusieurs foiz : € Vous veez que vostre oncle a grant armée preste et € doubtons que ce soit pour vous aclorre et délivrer « le chancelier outre vostre vouloir. » 11 leur respondit : c N'en parlez plus ; jamais ne le feroit, veu ce c que par vous m'a fait sçavoir ; il est mon oncle ^ . » Le samedi iiij jour de janvier, l'an m GGGG xxxi, veille du jour des Roys[^], le sire de Ghasteaubriant, mareschal de Bretagne, ung capitaine englois nommé Riguemeht[^], acompagné de plusieurs chevaliers, escuiers et autres gens de guerre, environ l'eure de menuit arrivèrent es fausbours dudit lieu de Pouencé, et entour ladite place chacun des bonnes gens desdiz 1. D'après Jean Ghartier, le duc de Bretagne, informé de l'insuffisance de la garnison de Pouancé, en décida le siège [Chronique de Charles VH, éd. Vallet de Viriville, 1. 1, p. 157]. 2. Environ le 6 janvier, dit avec moins de précision Guillaume Gruel (A. Le Vavasseur, Chron, d[^] Arthur de Richemont, p. 79). 3. G'est bien ainsi que dans le manuscrit de Duchesne ce nom est écrit. Mais il y a, en outre, entre 17; et le t un trait horizontal indiquant une abréviation que je n'ose résoudre. Guillaume Gruel, dans sa Chronique d'Arthur de Richemont (éd. Le Vavasseur, p. 79), cite, parmi les Anglais venus au siège de Pouancé, Georges Riqueinan, nom que je propose d'écrire Riqueman. G'est sûrement le même personnage nommé plus loin par Perceval de Cagny, Georges (voir p. 185, note 3), et, ailleurs, Georges Rielquement (voir p. 224, note 3).

184 CHRONIQUES [1432 faubours avoieot presque touz leurs biens esdiz fausboursy qui tous furent perdus et aucuns d'euhc prisonniers, parceque en riens ne se doubtoient de ladite venue. La mère dudit d'Alençon, lui et sa femme ^ et presque touz les gens de leur hostel estoient dedens ledit chastel et ville de Pouencé. Et quant vint le dimenche^ tnatin que ledit d'Alençon et ses gens avisèrent la contenance des Bretons et Englois et que ilz n'estoient point venuz pour pillier, mais pour mètre siège, ledit d'Alençon print le sire d'Ângerville ^ et iiij ou V de ses gentilzhommes ; ilz se armèrent et montèrent à cheval, et par une faulce poterne saillirent et vindrent recouvrer la ville de Craon*. Le duc de Bretagne, son filz ainsné, soii frère, le conte de Richemont^, conestaUe de France, le. conte de Laval, le conte de Porhouet, presque. tous les barons, bacheliers et autres gens de guerre du pais 1. La duchesse. d'Alençon était enceinte. 2. 5 janvier 1432 (n. st.). 3. En 1415,. on relève le nom de Robert d'Angerville faisant campagne en Basse-Normandie (Bibl. nat., Titres scellés de Glairambault, vol. 5, pièce 175). Sur ce personnage, voir BeauCQurt, Histoire de Charles VII, t. III, p. 239, note 2.* 4. Graon, Mayenne, arr. de Ghâteau-Gontier, chef-lieu de cuiton. Jean Ghartier [Chronique de Charles VU, éd.Vallet de Viriville, t. I, p. «159) ne mentionne pas le séjour, du duc à Graon. 5. Perce val de Gagny confirme sur ce point le récit de Guillaume Gruel [Chronique d' Arthur de Richemonty éd. Le Vavasseur, p. 79), qui attribue à Tinfluence du connétable de Richemont une part importante dans la négociation du traité qui mit fin à ce différend. Jean Ghartier (éd. Vallet.de Viriville, t. I, p. 159) appuie cette version de son autorité.

1432] DE PERCEYAL DE GAGNY. 185 de Bretagne, après le parlement dudit d'Alençon vindrent tenir le siège devant les dames ^ La place se tint contre eulx et leur puissance jusques au jour de fevrier* ensuivant, et y moururent et furent tuez plusieurs Bretons et Englois, et y furent blechiez lesdiz de Ghasteaubriant, Georges^ et plusieurs autres. Ledit d'Âlençon assembla plusieurs capitaines et grant nombre de gens de guerre en sa ville de Chasteau Gontier, à Segrey, à Graon et la Guierche. Et, après ce, le siège se départît et ledit chancelier fut renvoyé par appointment fait entre les seigneurs^. La destrousse de Vivain. En Tan m gggg xxxn, le jour du mois de may^, messire Ambrois de Loré, mareschal du duc d'Alençon et capitaine de Saint Scelerin^, a voit assemblé 1. « Lesquelles y outrent maintes paines et douUeurs et « maintes neccessitez » (Chronique de Charles VII,., y par Jean Ghartier, t. I, p. 158). 2. Il faut sans doute compléter cette date ainsi : 19 février 1432, jour où fut signé le traité de paix entre les deux parties. 3. G'est le prénom du capitaine anglais mentionné p. 183, note 3. Voir, ci-après, p. 224, note 3. 4. Gf. A. Le Vavasseur, Valeur historique de la chronique d' Arthur de Richemont, Bibl, de t École des chartes^ t. XL VII, p. 563. Par le traité, le duc d'Alençon s'engagea à livrer la Guerche (lUe-et-Vilaine, arr. de Vitré, chef-lieu de canton) au duc de Bretagne. 5. En avril 1432, si Ton en croit Tordre que suit Jean Ghartier [Chron, de Charles VII ^ éd. Vallet de Viriville, 1. 1, p. 135), qui fixe au 1®' mai un second combat devant Saint -Géneri (p. 154). Monstrelet (t. V, p. 100) reporte l'événement à 1434. 6. Il existe bien un village nommé Saint-Gélerin, Sarthe, arr. du Mans, cant. de Montfort-le-Rotrou. Mais il est certain

186 CHRONIQUES [1432 toutes les garnisons des places appartenantes audit seigneurs, et le sire de Bueil ceulx des places obéissantes à messires Charles d'Anjou, qui se trouvèrent environ de v à vj"" combatans ^, eulx logiés à Beaumont le Vioonte* et au prieuré de Vivain ^ près d'illec pour aler ferir sur le siège que les sires de Wilby^ et d'Escales^ et grant nombre d'Englois et de renduz tenoient devant ladite place de Saint Genery®. qu'il s'agit ici de la localité que Perceval de Cagny appelle correctement plus bas ce Saint-Genery. » 1. 1^000 ou 1^100 combattants au dire de Jean Ghartier {Chronique de Charles VIT, éd. Vallet de Viriville, t. III, p. 136), 1,400 selon Monstrelet (t. V, p. 101). 2. Beaumont-sur-Sarthe, Sarthe, arr. de Mamers, chef-lieu de canton. 3. Vivoin, cant. de Beaumont-sur-Sarthe. 4. Lire Robert Willoughby, comte de Vendôme et de Beaumont-sur-Oise, lieutenant du roi d'Angleterre et du duc de Bedford es basses marches de Normandie (S. Luce, Chronique du Mont-Saint'-Michely 1. 1, p. 33, note 3). 5. Thomas de Scales. 6. Gomme se fait-il que les chroniques qui mentionnent le siège de Saint-Géneri-le-Gérei (Orne, arr. et cant. ouest d'Alençon) écrivent le nom de cette localité ainsi : Saint -Geleri [Chronique du Mont^Saint^Michely t. T, p. 33), ou bien SaintGelerin [Chronique d'Arthur de Richemonty p. 48, et Chronique de Charles VII..., par Jean Ghartier, éd. Vallet de Viriville, t. III, p. 118), etc., étant donné que la localité de SaintGélerin existe? Gela explique que Ton relève dans V Histoire de Charles VII de M. de Beaucourt (t. II, p. 44) le nom de Saint-Gélerin, comme dans l'édition du Jouvencel par Jean de Bueil (éd. Favre et Lecestre, l. I, p. xxxvm). Monstrelet, lui aussi, écrit Saint- Sellerin (t. V, p. 100). Je n'ai trouvé le nom orthographié correctement qu'ici et dans une chronique alençonnaise (Bibl. nat., coll. Duchesne, vol. 48, fol. 124 r^). Voir Saint- Céneri- le- Géré, ses souvenirs, ses monuments, par l'abbé P..., le Mans, 1865, in-12.

i432-1433] DE PERGEYAL DE GAGNY. 187 Environ le point du jour, ce jour mesmes, le bastart de Salseberi, acompagné de mil ou xi]"" conibatansS sçachant la compagnie, fut envoyé dudit siège pour ferir sur ung des logis de nos gens et vint ferir sur le logis de ceulx dudit priouré ; ilz furent trouvez en desaroy et en y out de mors et de prins et le sourplus s'enfouyt. Ceulx du logis dudit lieu de Beaumont ouyrent la noise et le cry et hâtivement montèrent à cheval et trouvèrent les Englois la plus part d'eulx venans les cuider trouver comme les autres ; et si tost comme nos gens les aperceurent, sans barguigner ferirent dedens eulx et en poy de heure les mirent en descontiture et en fuite. Et sur la place et en la fiiite moururent de v à vj"" Englois^ . Matago^ y fut prins et d'autres. La prinse du sire de la Trimouille. En Fan MGGGGXXxm, le jour du mois de juing, le sire de la Trimouille, qui avoit seul et pour le tout le gouvernement du corps du roy, de toutes ses finances et des forteresses de son demaine estans en son obéissance, fut prins par nuit ou chastel de 1. Deux à trois mille hommes d'après Jean Ghartier, qui raconte que les AjQglais arrivèrent devant Vivoin « un pou « après le point du jour » (Chronique de Charles Vil, éd. Vallet de Viriville, t. m, p. 137). Ge chiffre doit être très exagéré. 2. G*est le chiffre donné par Jean Ghartier (Chronique de Charles VII, éd. Vallet de Viriville, t. III, p. 139). 3. Sur ce personnage, voir plus haut, p. 152, note 6, à Tannée 1429. Gf. le Jouvencel, par Jean de Bueil, éd. Favre et Lecestre, t. I, p. xlu.

188 CHRONIQUES [1433-1434 GhiDonS le roy logié dedens. Et fist ceste prinse le sire de Bueil[^], cointine on disoit, par Pordonnance de la raigne de Sidlle et de Gharlon d'Anjou, son filz, à l'aide du sire de Gaucourt et autres[^]. Des grans vent et yver. En Fan MGGGGXXXiii[^], le jour du mois d'octobre, environ Teure de midi, leva ung vent, le plus grant et le plus merveilleux qui eust esté veu ne ouy passé avoit plus de xl ans, et en la ville d'Angers fist de merveilleux dommages es églises et es maisons : tant de cheminées en furent abatues et de maisons descouvertes que c'estoit pitié à vecrir*. Et, par l'espace de iiij heures, nul n'osoyt aler par la ville ; et 1. Vffistoire de Charles VII, par M. de Beau court (t. II, p. 297), fixe à la période comprise entre le 26 et le 30 juin 1433 la capture du sire de la Trémoille. Cf. le Jouvencel, par Jean de Bueil, éd. Favre et Lecestre, t. I, p. lvii-lix, et Chron. de Charles Vil,,,, pat Jean Ghartier, éd. Vallet de Virîville, t. I, p, 170. 2. Jean, sire de Bueil. 3. Cf. Histoire de Charles VU, par M. de Béaucourt, t. H, p. 299, et le Jouvencel, par Jean de Bueil, éd. Favre et Leçestre, t. I, p. LX. 4. Lire 1434. 5. On ne peut guère contester que ce témoignage n'émane d'un témoin oculaire. Malgré tout, il semble qu'il faille reporter cette tempête à l'année 1434. Cette année-là, en effet, le 7 octobre « commença le plus terrible vent dé quoy en eust « point veu puis l ans devant, et estoit environ deux heures « après disner et dura jusques entre dix et unze de nuit » (A. Tuetey, Journal d'un bourgeois de Paris, p. 300 et 301, note 1). Ces détails et d'autres encore ont une ressemblance assez frappante avec ceux que donne Perceval de Cagny.

1434-1435] DE PERCEVAL DE GAGNY. 189 par les villages et forests du pais^ ftit merveille de veoir les mesons et arbres abatuz. En celui an, Testé avoit esté le plus long et le plus chault qui eust esté veu de la congnoissance des hommes vivans. En cel an mesmes Tiver fut plus grant que il n'avoit esté depuis Tan mf vn, Fanée que monseigneur d'Orleans fut tué; et moururent pour la force de river les figuiers, les loriers et les romarins et en plusieurs lieux les ceps de vingne. Il commença à la Saint Ândrieu et dura xj semaines, et l'autre grant y ver en dura xiiij *. La mocion du peuple de Normendie. En celui an^, le bon peuple de Normendie environ Bayeux, Gaen, Faloise, le Vau de Vire, Danfront et les avirons se mirent sus pour le roy par la monicion d'aucuns des chevaliers et escuiers du pais de Normendie, et firent leur capitaine principal d'un escuier nommé de Gandepie^, du pais d'Auge; et se disoient passé xl mille hommes^ assemblez, les ungs en 1. Il faut saps doute admettre qu'il est question ici de l'hiver de 1434 à 1435^ qui, au dire du bourgeois de Paris [Journal* >.y éd. Tuetey, p. 302), commença en effet le jour de la SaintAndré (30 novembre) ; et il gela ce si fort)\ jusqu'après Pâques que les figuiers, bien des vignes, ce le bel pin de Saint Victor, a qui estoit le plus bel que on sceust en France, » et la plupart des cerisiers périrent. 2. Année 1434. 3. Sur Gantepie, voir Histoire de Charles VII, par Vallet de Viriville, t. II, p. 335 et note 2. 4. La Chron. de Charles VIL.. y par Jean Chartier (t. I, p. 172), affirme qu'on estimait leur nombre à plus de 60,000 hommes.

490 CHRONIQUES [1435 appareil, autres moienement, le plus en petit appareil ^ ; mais bon vouloir avoient ledit Gandepie et les autres nobles. Quant ilz virent ce grant nombre de gens prests de mourir en servant le roy, ilz avisèrent que sans capitaine de grant puissance ne povoient conduire tel peuple, et envoyèrent devers le duc d'Alençon lui faire sçavoir leur bon vouloir ; et si luy plaisoit entreprendre la conduite d'entreulx, il leur sembloit que par ce moyen pourroit recouvrer le pais de Normandie pour le roy. La prinse des bastilles du Mont Saint Michel. Quant le duc d'Alençon sceut ces nouvelles, il en fut moult joyeux et, le plus tost que faire le poult, se apresta et ce de gens de quoy il peult finer ^. Et le jour du mois de janvier, ledit an^, se mist à chemin 1. M. Vallet de Viri ville, dans son Histoire de Charles VII (t. II, p. 336, note 1), et M. Puiseux, cité par lui, ont été les premiers à mettre en lumière ce fait, signalé par la Chronique du Mont'Saint'Michel (t. I, p. 36), que les Anglais distribuèrent des armes aux paysans normands. Je serais incomplet si je n'ajoutais pas que Jean Chartier (t. I, p. 172) avait fait remarquer que les paysans de Basse-Normandie et du pays de Caux retournèrent contre les Anglais les armes que ceux-ci leur avaient fait distribuer, sur le conseil (Cronicques de Nor mendie y p. 82) du duc d'Orléans, encore prisonnier en Angleterre. Monstrelet (t. Y, p. 104) avait signalé le même fait, et Thomas Basin y avait insisté [Histoire des règnes de Charles VU et de Louis XI y éd. Quicherat, t. I, p. 103). 2. Voir S. Luce, Chronique du Mont-Saint-Michely t. II, p. 59. 3. Janvier 1435.

1435] DE PERGEYÀL DE GA6NY. 191 pour soy aler joindre en Normendie avecques les dessusdiz^. Quant il vint à l'abbaye de Savigné ^, nouvelles luy vindrent que ledit Gandepie, avecques grant nombre de gens assemblez, estoient alez devant Gaen^; les Englois saillirent audevant d'eulx et à rescarmouche qu'ilz firent ledit de Gandepie et de ses gens furent mors environ deulx cens^ et autant de prisonniers^. Ge fait, toute leur compaignie se trouvèrent moult entreprins ; partie retournèrent en leurs maisons, les nobles et partie du commun vindrent^ devers monseigneur d'Alençon, près d'un lieu nommé Saint Ylaire"^. Eulx venuz, ledit d'Âlençon print le chemin pour aler mètre le siège devant Avrenches®. Les Englois qui tenoient les bastilles devant le Mont Saint Michel, doubtons que le siège leur 1. s. Luce, Chronique du Mont^Saint-Michel, t. II, p. 58. 2. Savigny-le- Vieux, Manche, arr. de Mortain, cant. du Teilleul. Sur ce séjour du duc d'Alençon et sa jonction avec les gens du pays, voir S. Luce, Chronique du Mont-Saint^Michely t. II, p. 51, 58, 60 et 61. 3. Selon Monstrelet (t. V, p. 113), les Normands arrivèrent devant Caen au nombre d'environ 12,000. Cf. S. Luce, Chro~ nique du Mont~Saint~Michel, t. II, p. 50. Thomas Basin parle de 30,000 hommes. 4. Ce chiffre est probablement faux. 5. Cf. Chronique de Charles VIL., par Jean Chartier, éd. Vallet de Viriville, t. I, p. 172. 6. Au nombre d'environ cinq ou six mille hommes (Chronique de Charles F//..., par Jean Chartier, éd. Vallet de Viriville, t. I, p. 173). 7. Saint-Hilaire-du-Harcouët, Manche, arr. de Mortain, chef-lieu de canton. 8. Cf. le Jouvencel, par Jean de Bueil, éd. Favre et Lecestre, t. I, p. LXXI.

186 CHRONIQUES [4432 toutes les garnisons des places appartenantes audit seigneurs, et le sire de Bueil ceulx des places obéissantes à messires Charles d'Anjou, qui se trouvèrent environ de v à vj® combatans ^, eu\ x logiés à Beaumont le Viconte* et au priouré de Vivain^ près d'illec pour aler ferir sur le siège que les sires de Wilby* et d'Escales^ et grant nombre d'Englois et de renduz tenoient devant ladite place de Saint Genery^. qu'il s'agit ici de la localité que Perceval de Cagny appelle correctement plus bas « Saint-Cenery. » 1. 1,000 ou lylOO combattants au dire de Jean Chartier {Chronique de Charles VH, éd. Vallet de Viriville, t. IH, p. 136), 1,400 selon Monstrelet (t. V, p. 101). 2. Beaumont-sur-Sarthe, Sarthe, arr. de Mamers, chef-lieu de canton. 3. Vivoin, cant. de Beaumont-sur-Sarthe. 4. Lire Robert Willoughby, comte de Vendôme et de Beaumont-sur-Oise, lieutenant du roi d'Angleterre et du duc de Bedford es basses marches de Normandie (S. Luce, Chronique du Mont-Saint-Michely t. I, p. 33, note 3). 5. Thomas de Scales. 6. Comment se fait-il que les chroniques qui mentionnent le siège de Saint-Céneri-le-Gérei (Orne, arr. et cant. ouest d'AJençon) écrivent le nom de cette localité ainsi : Saint -Céleri [Chronique du Mont-Saint^Michel, t. î, p. 33), ou bien SaintCelerin (Chronique d'Arthur de Richemont, p. 48, et Chronique de Charles VIL., y par Jean Chartier, éd. Vallet de Viriville, t. III, p. 118), etc., étant donné que la localité de SaintCélerin existe ? Cela explique que Ton relève dans V Histoire de Charles VII de M. de Beaucourt (t. II, p. 44) le nom de Saint-Célerin, comme dans l'édition du Jouvencel par Jean de Bueil (éd. Favre et Lecestre, l. I, p. xxxviii). Monstrelet, lui aussi, écrit Saint-Sellerin (t. V, p. 100). Je n'ai trouvé le nom orthographié correctement qu'ici et dans une chronique alençonnaise (Bibl. nal., coll. Duchesne, vol. 48, fol. 124 r°). Voir Saint-Ccncry-le-Géré, ses souvenirs y ses monuments, par l'abbé P..., le Mans, 1865, in-12.

1432-1433] DE PERGEVAL DE CAGNY. 187 Environ le point du jour, ce jour mesmes, le bastart de Salseberi, acompaigné de mil ou xij[^] combatans[^], sçachant la compaignie, fut envoyé dudit siège pour ferir sur ung des logis de nos gens et vint ferir sur le logis de ceulx dudit priouré ; ilz furent trouvez en desaroy et en y out de mors et de prins et le sourplus s'enfouyt. Geulx du logis dudit lieu de Beaumont ouyrent la noise et le cry et hâtivement montèrent à cheval et trouvèrent les Englois la plus part d'eulx venans les cuider trouver comme les autres ; et si tost comme nos gens les aperceurent, sans barguigner ferirent dedens eulx et en poy de heure les mirent en desconfiture et en fuite. Et sur la place et en la fuite moururent de v à vj^{'''} Englois[^]. Matago[^] y fut prins et d'autres. La prise du sire de la Trimouille. En Tan MGGGGXXxm, le jour du mois dejuing, le sire de la Trimouille, qui avoit seul et pour le tout le gouvernement du corps du roy, de toutes ses finances et des forteresses de son demaine estans en son obéissance, fut prins par nuit ou chastel de 1. Deux à trois mille hommes d'après Jean Ghartier, qui raconte que les Anglais arrivèrent devant Vivoin « un pou a après le point du jour » (Chronique de Charles VU, éd. Vallet de Viriville, t. m, p. 137). Ce chiffre doit être très exagéré. 2. C'est le chiffre donné par Jean Chartier (Chronique de Charles VII, éd. Vallet de Viriville, t. III, p. 139). 3. Sur ce personnage, voir plus haut, p. 152, note 6, à Tannée 1429. Cf. le Jouvencel, par Jean de Bueil, éd. Favre et Lecestre, t. I, p. xlu.

188 CHRONIQUES [4433-1434 GhinonS le roy logié dedens. Et fist ceste prinse le sire de Bueil[^], comme on disoit, par PordonnaDce de la raigne de Sidlle et de GharloD d'Anjou, son filz, à l'aide du sire de Gaucourt et autres[^]. Des grans vent et yver. • En l'an MGGGGXXxm[^], le jour du mois d'octobre, environ Teure de midi, leva ung vent, le plus grant et le plus merueilleux qui eust esté veu ne ouy passé avoit plus de xl ans, et en la ville d'Angers fist de merueilleux dommages es églises et es maisons : tant de cheminées en furent abatues et de maisons descouvertes que c'estoit pitié à vewr[^]. Et, par l'espace de iiij heures, nul n'osoyt aler par la ville ; et i. V Histoire de Charles VI I[^] par M. de Beaucourt (t. II, p. 297), fixe à la période comprise entre le 26 et le 30 juin 1433 la capture du sire de la Tremoille. Cf. le Jouvencel, par Jean de Bueil, éd. Favre et Lecestre, t. I, p. lvii-lij, et Chron. de Charles VII, y paf Jean Chartier, éd. Vallet de Viriville, t. I, p. 170. 2. Jean, sire de Bueil. 3. Cf. Histoire de Charles VII, par M. de Beaucourt, t. II, p. 299, et le Jouvencel, par Jean de Bueil, éd. Favre et Lecestre, t. I, p. LX. 4. Lire 1434. 5. On ne peut guère contester que ce témoignage n'émane d'un témoin oculaire. Malgré tout, il semble qu'il faille reporter cette tempête à l'année 1434. Cette année-là, en effet, le 7 octobre a commença le plus terrible vent de quoy en eust a point veu puis l ans devant, et estoit environ deux heures « après disner et dura jusques entre dix et unze de nuit i » (A. Tuetey, Journal d'un bourgeois de Paris, p. 300 et 301, note 1). Ces détails et d'autres encore ont une ressemblance assez frappante avec ceux que donne Perceval de Cagny.

1434-1435] DE PERGEVILL DE GAGNY. 189 par les villages et forests du pais[^] fut merveille de veoir les mesons et arbres abatuz. En celui an, Testé avoit esté le plus long et le plus chault qui eust esté veu de la congnoissance des hommes vivans. En ce! an mesmes Tiver fut plus grant que il n'avoit esté depuis Tan mf vn, Fanée que monseigneur d'Orleans fut tué; et moururent pour la force de river les figuiers, les loriers et les romarins et en plusieurs lieux les ceps devingne. Il commença à la Saint Andrieu et dura xj semaines, et Tautre grant y ver en dura xiiij[^]. La modon du peuple de Narmendie. En celui an[^], le bon peuple de Normendie environ Bayeux, Gaen, Faloise, le Vau de Vire, Danfront et les avirons se mirent sus pour le roy par la monicion d'aucuns des chevaliers et escuiers du pais de Normendie, et firent leur capitaine principal d'un escuier nommé de Gandepie[^], du pais d'Auge; et se disoient passé xl mille hommes[^] assemblez, les ungs en 1. Il faut saps doute admettre qu'il est question ici de Thiver de 1434 à 1435[^] qui, au dire du bourgeois de Paris (Journal,,., éd. Tuetey, p. 302), commença en effet le jour de la SaintAndré (30 novembre) ; et il gela « si fort » jusqu'après Pâques que les figuiers, bien des vignes, « le bel pin de Saint Victor, « -qui estoit le plus bel que on sceust en France, » et la plupart des cerisiers périrent. 2. Année 1434. 3. Sur Cantepie, voir Histoire de Charles VII[^] par Vallet de Viriville, t. II, p. 335 et note 2. 4. La Chron, de Charles K//..., par Jean Ghartier (t. I, p. 172), affirme qu'on estimait leur nombre à plus de 60,000 hommes.

192 CHRONIQUES [1435 veinst, désemparèrent par nuit en grant desroy ^ ; le Mont Saint Michel fut moult reconforté des biens demourez et d'artillerie desdites bastilles et de leur département. Ledit. d'Alençon fut devant ledit lieu d'Avrehches ^ ; l'iver estoit dur et aspre^, les communes s'en aloient par chascun jour d'emblée^, le roy n'envoya point les gens ne l'argent qu'il devoit envoyer, par ce ledit d'Alençon fut contraint à s'en venir. La prinse du conJte d'Arondel. En Tan mggggxxxvi^, en la première semaine de juing, fut prins le conte d'Arondel près Gerberoy^ en Beauvoisin par ung nommé La Hire et Poton de Saintrailles ; il fut très fort blecié et puis fut mené en la ville de Beauvois et là mourut tantost après "^^

A sa 1. Le 21 janvier 1435, n. st. (S. Luce, Chronique du Mont~ Saint-Michel, t. II, p. 35). Il s'agit du démantèlement de la bastille d'Ardevon, que les Anglais renoncèrent à défendre (Ibid., t. II, p. 62). 2. Environ dix ou douze jours au dire de Jean Ghartier. 3. « En celuy an fut le plus grant y ver qui fust de mémoire « de homme... » (S. Luçe, Chronique du Mont~Saint~Michel, t. II, p. 36). 4. A la vérité, il semble bien que les assiégeants « s'en a estoient hastivement fuyz de devant icelle ville pour le doubte « et crainte de niesdiz seigneurs d'Arondel et de Scalles, qui a s'estoient traiz auprès dudit lieu... pour ferir sur ledit siège » (S. Luce, Chronique du Mont-Saint-Michel, t. II, p. 55 et 56). 5. Lire 1435. 6. Gerberoy, Oise, arr. de Beauvais, cant. de Songeons. 7. Sur Jean Fitzalan-Maltravers, comte d'Arundel, voir Vallet de Viriville, Histoire de Charles VII, t. II, p. 336. Selon l'article qui lui est consacré, sans doute d'après Mons

1435] DE PfiRCfiVAL D£ GA6NY. 193 ; prinse furent plusieurs Englois mors et prias ^ . Il estoit fort entrepreneur ; sa destrousse fut de grant prouffit pour le roy. La bataille entre le roy d'Arragon et les Gennevois. En celui an^, le v jour d'aoust^, fut la bataille sur la mer à xx mille de Gaieté* entre le roy d'Arragon*^ et les Gennevois, en laquelle bataille furent prins le roy d'Arragon, le roy de Navarre^, le maistre de Saint Jacque, l'infant d'Arragon'^, le prince de Tarente^, le duc de Gesse ^ et son filz, le filz de trelet (t. V, p. 118), dans le Dictionary of national biography (t. X, p. 95), il eut la cheville brisée d'un coup de couleuvrine. Pris, il ifiit transporté à Beauvais et là amputé du membre blessé. Désespéré de sa défaite, il refusa de se soigner et mourut le 12 juin; son corps fut déposé dans Téglise des Cordeliers de Beauvais, pui^, racheté par un de ses écuyers, il fut encore vendu par ses exécuteurs testamentaires à son frère Guillaume. Finalement, il fut enterré dans la chapelle collégiale d'Arundel, désignée par lui pour sa sépulture. Il est bon de noter que le Dictionary of national biography place la capture du comte en mai 1435 sans préciser davantage. La date exacte est le 9 mai (A. Le Vavas seur, Chronique cP Arthur de Richemont, p. 109). 1. Monstrelet (t. Y, p. 122) estime les pertes des Anglais à 240 morts et 120 prisonniers environ. Cf. A. Tuetey, Journal d'un bourgeois de Paris, p. 305, note 4. 2. En 1435. 3. Le 6 août, d'après Monstrelet (t. Y, p. 148); mais VArt de vérifier les dates donne la date exacte du 5 août 1435. Ce combat porte le nom de bataille de Ponza. 4. Lire Gaëte. 5. Alphonse Y. 6. Jean d'Aragon, mari de Blanche, reine de Navarre. 7. D. Henri. 8. Jean Antoine Orsini des Baux. * 9. Antoine, duc de Sessa.

494 CHRONIQUES [1435 mcssire Ghristofle Gaietain^ le conte de Fondes^, le régent de Tille de Gecille, Meneuce de TAquilla^ et bien iy"" barons et nobles chevaliers et d'autres gens très grant nombre : et furent tuez touz ceulx qui tenoient le siège par eaue, excepté deux petiz vesseaulx qui se sauvèrent ; et touz ceulx qui tenoient le siège par terre, par ceulx de dedens la place Furent tuez, mors ou prins et demourerent touz leurs abillemens et bien vj"" que cagnons que bombardes. Le siège de Saint Denys. En celui an, ou mois de septembre^, le mareschal de Rieux fut assiegié en la ville de Saint Denis en France par les Ænglois et Bourguignons ensemble^; ceulx de dedens firent plusieurs saillies et endommagèrent fort leurs ennemis, qui prez d'ung quart d'an avoient esté devant eulx; et par deffault de vivres s'en alerent par composicion. En celui an et mois^, le pont de Meullent*^ fut prins d'eschielle par ung capitaine nommé Pierre Jaillet^. Ge 1. Honoré Gaïetano, comte de Morcone. 2. Le comte de Fondi. 3. Minicuccio dell' Aquila. 4. Il faut consulter la Chronique de Charles VII,.. y par Jean Chartier, éd. Vallet de Viriville (1, 179), pour tout cet épisode. 5. Le siège commença la dernière semaine d'août 1435. Saint-Denis était entre les mains des troupes de Charles VII depuis le 1®' juin 1435. Cf. A. Le Vavasseur, Chronique d'Arthur de Richemont, p. 104, qui, p. 107, a consacré une note au maréchal de Rieux. 6. Le 4 oct. (A. Tuetey, Journ. d'un bourgeois de Paris, p. 308). 7. Meulan, Seine-et-Oise, arr. de Versailles, chef-lieu de cant. 8. Et par le sire de Rambouillet (A. Tuetey, Journal cPun bourgeois de Paris, p. 308, note 2) dans la nuit du 24 au

4435] DE PERGEVÀL DE GAGNY. i95 fut grant prouffit pour le party du roy, qui en ce temps n'avoit pont pour passer Saine entre Paris et Rouant La paix criée à Arras. En Tan m GGGG xxxun[^], le ' jour du mois de septembre, fut la paix criée en la ville d'Ârras[^], de l'apointement du duc de Bourgoigne qui estoit remis en Tobeissance du roy. Audit lieu d' Arras avoit esté terme et prins journée par le roy pour apointer et trouver paix entre lui, les Englois et le duc de Bourgoigne : et assemblèrent les ambassadeurs d'un costé et d'autre le ^ jour d'aoust précédent et d'autres ambassadeurs du pape et du concile[^] et d'aultres royaumes, desquelz partie des nons ensuivent : 25 septembre 1435. La nouvelle de la prise du pont deMeulan et du premier échec subi par les Anglais, qui du siège de SaintDenis s'étaient retirés à Saint-Ouen, arriva à Arras le 28 septembre 1435, (c desquelles nouvelles plusieurs eurent grande « joye. » Enfin, le 30 septembre, la nouvelle fut confirmée, et on apprit, en outre, que 600 tonneaux de vin destinés à Rouen avaient été pris à Meulan par les gens du dauphin (Journal de la paix d* Arras,,, par D.-A. de le Taverne, publié par Jean CoUart en 1651, p. 106 et 107). 1. Monstrelet (t. V, p. 137) insiste sur le trouble que cette prise causa aux Parisiens, parce que leur ravitaillement par la Normandie s'en trouva empêché (A. Tuetey, Journal d'un bourgeois de Paris y p, 310). 2. Lire 1435. 3. Lire xxj®. 4. Le texte du traité d' Arras a été publié récemment par M. E. Cosneau [les Grands traités de la guerre de Cent ans, p. 119), après collation faite par M. Lemonnier sur un original. La paix fut lue solennellement à Arras le 21 septembre 1435. 5. Lire v*. 6. Le concile de Bâle dura du 15 décembre 1431 au 16 mai 14

496 CHRONIQUES [1435 Les ambassadeurs du pape et du concile tenu à Balle. Le cardinal de Sainte Croix ^ . Le cardinal de Chypre^ . L'archevêque d'Aux^ . L'évêque d'Aucerre* . L'évêque de Vaison*^ . L'évêque d'Albinge^ . L'évêque de Montmorancy'^ . L'évêque de Nome* . L'abbé de Verselay^ . Le doyen de Douacques*^ . Le maréchal du roi de Poitou^^ 1443. Cf. la liste qui suit avec celle que donnent Yallet de Viriville (Notices et extraits de chartes,,, appartenant au British Muséum de Londres^ Bibliothèque de V École des chartes, U VIII, p. 119) et Jean Ghartier dans son Histoire de Charles VII (p. 185 à 192). Cf. Monstrelet, t. V, p. 129, 132, etc., et la Chron, de Jean le Fèvre, seigneur de Saint-Remy, t. II, p. 307. 1. Nicolas Albergati (A. Tuetey, Journal d'un bourgeois de Paris, p. 280, note, et 281, note 2). 2. Hugues de Lusignan, cardinal du titre de Saint-Adrien. 3. Philippe de Levis. 4. Laurent Pinon, de l'ordre des Dominicains. 5. Lire Nicolas, évêque de Yexiô en Suède, en latin a épiscopus Yexionensis. » 6. Mathieu de Carretto, évêque d'Albenga. 7. Je n'ai pu déterminer de qui il s'agit ici. 8. Serait-ce Louis, évêque de Nona en Dalmatie ? ' 9. Alexandre, abbé de Yézelay. 10. Est-ce le doyen de Douai ? 11. On trouve le nom de Nicolas de Pologne, prévôt de Cracovie ; c'est Nicolas Lassessequin, avec onze chevaux, et dont le nom doit s'écrire correctement Nicolas Lassoczki (Bibl. nat., coll. Moreau, vol. 705, fol. 219 r«).

1435] DE PERCEVAL DE CAGNY. 197 Les ambassadeurs du
roy d'Ârsse^ Les ambassadeurs de Surie^. Les ambassadeurs du duc de
Milen^. Les Horiens^. Les Esclavons^. Les Guedons^. Les EspaingDos'^.
L'evesque d'Usés^. L'evesque de Cambray^ L'evesque d'Albic*^. Pour le
roy. L'archevesque de Rains, chancelier de France ^^ Le duc de Bourbon**.
Le conte de Richemont, conestable de France*^. 1. a Un evesque du
royaume de Dace, » dit D.-A. de le Taverne dans son Journal de la paix
cTArras (publié en 1651 par Jean CoUart), c'est-à-dire un évêque de
Danemark. S'agit-il des compagnons de Nicolas, évêque de Wexiô en Suède
alors unifiée au Danemark ? 2. Faut-il lire Suecie, c'est-à-dire Suèie 7 3.
G.-à-d. l'évêque d'Albenga, un chevalier et un docteur. 4. Peut-on
reconnaître sous ce nom les habitants de la Morée, c'est-à-dire les Grecs du
despotat de Morée, représentés au concile de Bâle, qui étudia l'union des
deux Eglises ? 5. C.-à-d. les riverains de la Baltique entre l'Elbe et la Peene.
6. Ne serait-ce pas le nom des habitants de Dantzic, que l'on appelait «
Gedanum » ? 7. C'est-à-dire les Castellans. 8. Bertrand de Cadoène. 9. Jean
de Gavre. 10. Est-ce Alby ? 11. Regnault de Chartres. 12. Charles, duc de
Bourbon. 13. Arthur, comte de Richemont.

498 CHRONIQUES [4435 Le conte de Veodosme ^ . Messire Ghristophle de Harecourt^ . Messire Tiaud de VallepoiogDé^ . Monsieur de Mouy^ . Le sire de la Faiete, mareschaP. Monsieur de GlusteP. Monsieur Paillart d'Ulphé*^ . Monsieur de Racelic^ . Monsieur de Longueval^ . Monsieur de Romant^^ . Le premier président de Parlement ^^ . Le doyen de Paris** . Maistre Guillaume Gharretier*^ . Maistre Jehan Ghastegnier*^ . Maistre Jehan de Groissi^^ . 1. Louis de Bourbon, comte de Vendôme et de Chartres. 2. Seigneur d'Avrech. 3. Théodore de Valperga, bailli de Lyon. 4. Gilles de Soyecourt, seigneur de Mouy. 5. Gilbert Motier de la Fayette. 6. Faut-il lire Gussé pour Thussé, c'est-à-dire Beaudoin de Champagne, sgr. deThussé?Monstrelet(t.y, p. 135) écrit CleteL 7. Paillard d'Urfé portait le prénom de Pierre; il était grand maître des arbalétriers. 8. Monstrelet (t. V, p. 134) cite au congrès d'Arras « le sei« gneur de Raillicq. » 9. Arthur de Longueval, plus tard bailli d'Amiens. 10. Monstrelet (t. V, p. 134) cite au congrès d'Arras « le sei« gneur de Roumant. » 11. Adam de Cambrai. 12. Jean Tudert, évêque élu de Châlons-sur-Marne. 13. Guillaume Chartier, plus tard évêque de Paris. 14. Jean Chastenier. 15. Sans doute celui dont Monstrelet (t. Y, p. 135) écrit ainsi le nom : « Maistre Jean de Thaisy. »

4435] DE PERCEVAL DE CAGNY. 199 Monsieur du GhaſteP.
Monsieur de la Motte ^ . Pour la raigne de Cecille. Moreau, trésorier
d'Anjou^ . Maistre Alain Le Queu^ . Pour monseigneur (TAlençon. Messire
Guillaume d'Ayneval, seigneur de St Pierre^ . Maistre Raoul Le Bouvier^ ,
secrétaire. Pour le roy (T Engleterre . L'archevesque d'Yort"" . L'archevesque
de Nomeque L'evesque de Saint David ^ . Le conte de Sufifort*^ . Le sire de
Humgefort* 8 1 1. Mentionné aussi par Monstrelet (t. Y, p. 134). 2. Pépin
de la Motte. 3. Etienne Bernard, dit Moreau, est mentionné par Charles VII
dans ses lettres du 6 juillet 1425 (Bibl. nat., coll. Moreau, vol. 705, fol. 178
r**). Il était, en efiPet, trésorier d'Anjou (Lecoy de la Marche, le Roi René
y t. II, à la table). 4. Alain Lequeu, archidiaacre d'Angers, président des
comptes [Ibid.), Monstrelet le nomme Alain Le Roux (t. Y, p. 135). 5. C'est
le seigneur de Saint-Pierre mentionné par Monstrelet parmi les
ambassadeurs de France à Arras (t. Y, p. 134). 6. Cf. Beaucourt, Histoire de
Charles F//, ' t. III, p. 70, note 2, et t. Y, p. 236. Il devint chanoine d'Angers.
7. Jean Kemp, archevêque d'York. 8. Lire évêque de Norwich : c'était alors
Guillaume Alnewick. 9. Thomas Rodburn. 10. Guillaume de la Pôle, comte
de Suffolk. 11. Gauthier de Hungerford.

200 CHRONIQUES [1435 Hessire Jehan Rateclief[^]. Le garde du pineel (sic) du roy*. Messire Robert Crobreux*. Messire Jehan Poupain/. Messire Jehan Gleton[^]. Messire Jehan Volfch[^]. Le bailli d'Amiens ". Messire Guillaume d'Àraille[^]. Messire Jehan de ReneF. L*evesque de Lisieux*®. Pour le duc de Bourgoigne. Le duc de Guelles*[^]. 1. Jean RadclifiP, sénéchal de Guyenne. 2. Le sauf-conduit délivré par Henri VI nomme le garde du sceau privé Guillaume Lindewood (Rymer, Fœdera, t. X, p. 611). Il faut lire prwé seeL 3. Faut-il reconnaître sous cette forme bizarre le nom de Jean Shottesbrook ? 4. Jean Popham. 5. Je ne trouve pas de nom analogue à celui-ci ni au suivant dans le sauf-conduit délivré par Henri VI à ses ambassadeurs (Rymer, Fœdera, t. X, p. 611), ni dans la relation du congrès d'Arras, due à un Anglais et dont on trouve la copie dans la coll. Moreau à la Bibl. nat., vol. 705, fol. 151 v®. Cependant, il faut noter que Chartier (Histoire de Charles VII, t. I, p. 188) nomme Jean Glifton. 6. Peut-être le a Jehan Huppe » de la liste de Chartier [Ibid.], 7. Robert le Jeune, qui a tint, tant qu'il fut bailly d'Amiens, a la partie des Anglois. » 8. Guillaume Erard, docteur en théologie à Paris. 9. Jean de Rinel. 10. Pierre Cauchon. Sur le voyage de ces trois derniers personnages, voir A. Tuetey, Journal d'un bourgeois de Paris, p. 311, note 5. 11. Adolphe d'Egmont, duc de Gueldres.

1435] DE PERGEVAL DE CAGNY. 201 Le conte d'Estampes[^].
 Le conte de Cleves*. Le conte de Vaulemont[^], Le conte de Monfort*. Le
 conte de Saint Pol[^], Le conte de Monts [^]. Le conte de Naufort^{'''}. Le conte
 de Logeray[^]. Le conte de Blait, aimant[^]. Nambout, alman^{^^}. Monsieur
 d'Anguien". Le demoysel de Roseraie^{^^}. Le demoysel Voisemalle*[^]. Le filz
 au prince d'Orenge **. Le sire de Fontainechalman^{^^}. 1. Jean de
 Bourgogne, fils du comte de Nevers. 2. Jean, fils du duc de Glèves. Il faut
 lire le damoiseau de Clèves ou le duc de Clèves, 3. Antoine de Lorraine,
 comte de Vaudemont. 4. François de Bretagne, fils de Jean VI. 5. Louis de
 Luxembourg. 6. Lisez Mœurs. Il s'appelait Frédéric. Son frère, Tarchevêque
 de Cologne, l'accompagnait. 7. Sans doute Engilbert, comte de Nassau. 8. Je
 n'ai pu identifier ce nom. 9. Je n'ai pu identifier ce nom. 10. J'ignore de qui
 il peut s'agir. Il est difficile d'admettre, même en supposant qu'une
 abréviation ait été négligée, qu'on puisse reconnaître le burgrave de
 Nuremberg. 11. Sans doute Thibaud de Luxembourg, frère du c*[^]" de St-
 Pol. 12. Peut-être le damoiseau de Rousselaer. Pourrait -on reconnaître sous
 cette forme le nom de Rotselaer ? 13. Probablement le damoiseau de
 Wesemael. 14. Guillaume de Ghalon, fils de Louis, le vaincu d'Anthon. 15.
 C'est sans doute le sire de Fontaine-Châlon.

202 CHRONIQUES [1435 Le gouverneur de Venaye[^]. Le conte de Fauquenberge[^]. Le seneschal de Henaust[^]. Le seneschal de Pontieu[^]. Le souverain de Flandres[^]. Le vidame d'Amiens[^]. Monsieur d'Anthoin[^]. Monsieur de Croy[®]. Monsieur de Romboys[^]. Monsieur de Ternan^{^^}. Le sire de Ghanousses^{^^} Le sire de Dours^{**}. Le sire de Heutin[^]. Le sire de Raynecourt^{**}. 1. Peut-être celui que D.-A. de le Taverne nomme dans son Journal de la paix d'Arras (publié par Jean Gollart en 1651, p. 11) « le prevosl de Vunally. » 2. C'est le comte de Fauquembergue, Jean de Vertain. 3. Sans doute de la maison de Werchin. 4. Florimont de Brimeu. 5. Golard de Commines, souverain bailli de Flandre. 6. Raoul d'Ailly, baron de Picquigny. 7. Jean de Melun, seigneur d'Antoing. 8. Antoine de Groy, premier chambellan du duc. 9. C'est lui que le Taverne [Journal de la paix d'Arras[^] p. 32) nomme seigneur de Roubaix ou (p. 54) de Robais. Lefèvre de Saint-Remy écrit Roubaix. C'est Jean, seigneur de Roubaix. 10. Philippe, seigneur de Ternant et de la Motte de Thoisy. 11. Je n'ai pu identifier ce nom. 12. Plus exactement Daours. 13. Le seigneur de « Henchin » d'après la Chronique de Charles VII, par Jean Ghartier, éd. Vallet de Viriville, t. I, p. 190. Il faut lire Heuchin. 14. Lu à tort Ramecourt par Vallet de Viriville (t. I, p. 191).

1435] DE PERGEVAL DE GAGNY. 203 Le sire de Fosseux ^ .
 Le sire de Hermès*. Le sire de Lalain^. Le sire de Crevecœur*. Le sire du
 Celle ^. Le sire de Gomines^. Le sire de la Vie ville". Le sire d'Ienchi^. Le
 sire de Maisgremont^. Le sire de Hangeart*^. Le sire de Mouton villier^*.
 Le sire de Lan* 2. Et, la compagnie assemblée, deux chevaliers firent 1. Ce
 nom est correct. Jean le Fèvre, seigneur de SaintRemy, cite ce seigneur dans
 la suite du duc. 2. Il y avait en Hainaut un sire de Harnes qui portait de
 gueules à un lion d'argent à la queue fourchue (Bibl. nat.^ vol. reliés du
 Cabinet des Titres, n« 927, fol. 108 r*»). 3. Simon de Lalain. 4. Jacques,
 seigneur de Crèvecœur. 5. Sans doute le même que le sire « de Durselle »
 mentionné en 1430 par Monstrelet (t. IV, p. 395). 6. Jean, seigneur de
 Commines. 7. Jacques de la Vieuville. 8. Lisez : le sire dlnchy. 9. Peut-être
 le seigneur d'Aigremont, qui portait de gueules à la fasce d'hermine (Bibl.
 nat., vol. reliés du Cabinet des Titres, n« 927, fol. 102 V>). 10. Il y avait
 dans le bailliage d'Amiens une famille de Hangard. 11. Jean Chartier, dans
 la Chronique de Charles r//(éd. Vallet de Viriville, t. I, p. 192), cite aussi le
 sire a de Montovilliers. » 12. Sans doute le sire de Lor, gouverneur du
 Rethelois. Cependant, il y avait à cette époque un certain Jean de Lon
 (Monstrelet, t. Y, p. 282).

204 CHRONIQUES [1435 armes l'un contre l'autre^ : l'un nommé messire Jehan de Gharny^, du pays de Picardie, l'autre nommé ^, du pais d'Espagne. Et firent leurs armes à pié et à cheval. Pour garder le champ messire Jehan de Sarny [et] messire Jehan de Malles (sic) : monsieur de Roye, monsieur de Saint Simon, monsieur de Ganny, le sire d'Austrefort, messire Brunet de Donquerre, le sire du Marqués, messire Jehan de Sardenge, messire Jehan de Gausebec, le sire d'Âncolit, le sire de Humieres, le sire de Moien court, messire David de Brimeu, messire Jacques de Brimeu, messire Florimont de Brimeu*. Les Englois vindrent les premiers audit lieu ; le jour d'après le duc de Bourgoigne ; le ij jour vindrent les ambassadeurs de France; le duc de Bourgoigne ala audevant d'eulx, très grandement acompaignié de gens de touz ses pays^. 1. D.-A. de le Taverne, dans son Journal de la paix d'Ar^ras (publié par Jean CoUart), qui nous apprend que ce a faict « d'armes » eut lieu le 11 août à 9 heures du matin, ajoute qu'on estima le nombre des assistants à trente ou quarante mille (p. 56 et 57). Le 12 août, à 6 heures du matin, ils « se « combattirent de haches » (p. 58). Les plus grands détails sont donnés par la Chronique de Jean le Fèvre^ seigneur de Saint'Remy (éd. Morand, t. II, p. 313 à 320). Monstrelet donne aussi de ce fait d'armes une longue relation (t. Y, p. 138 à 143). 2. Pierre de Beaufremont, seigneur de Gharny. 3. Jean de Merlo, de Castille. Dans son Histoire de Charles VII (t. II, p. 529, note 4), M. de Beau court cite une mention de ce personnage dans un compte. 4. Sur les querelles des membres de cette famille, voir la Chronique de Jean le Fèvre, seigneur de Saint^Remy éd. Morand, t. II, p. 323. 5. Le 25 juillet, arrivée du principal groupe des ambassa

1435] DE PIERCEVAL 0f CAGNY. 205 Durant le temps de ladite
assemblée fut fait un rondel, duquel la teneur commence : c Da pacem, c
Domine, in diebus nostris. » Geste venue soit telle Et rassemblée si bonne.
Que jamais ne soit personne Qui face guerre mortelle! Paix soit faite
universelle, Dieu par sa grâce la donne! Sans plus tenir la querelle, Li uns à
Tautre pardonne Ainssi que raison l'ordonne Et vraye amour naturelle!
Comme le roy voulut traictier aux Englois et au duc de Bourgoigne, Depuis
que le roy s'en vint de la ville de Saint Denis, il monstra si petit vouloir de
soy mètre sus pour conquérir son royaume que touz ses subgetz, chevaliers
et escuiers et les bonnes villes de son obéissance s'en donnoient très grant
merveille ; et sembloit à la plus part que ses prouchains conseillers fussent
assez de son vouloir et leur soufisoit de passer temps et vivre, et, par
especial, depuis la prinse de la Pucelle, par laquelle le roy avoit receu et eu
de très grans honneurs et bien dessus desclairés, seulement par son moyen
et bonne entreprinse. deurs d'Angleterre ; le 30 juillet, le duc de Bourgogne
entre à Arras; le lendemain, le duc de Bourbon fit son entrée. Philippe le
Bon alla au-devant de lui, en effet, a ad spacium unius a miliaris et ultra,
non sine admiratiōe multorum, attento a quod sunt et fuerunt ejus capitales
inimici, » raconte la relation anglaise du congrès d' Arras (Bibl. nat., coll.
Moreau, vol. 705, fol. 160 r[^]) signalée par M. de Beaucourt.

206 CHRONIQUES [1435 Le roy et sesdiz conseilliers, depuis ladite prinse, se trouvèrent plus abessiez de bon vouloir que par avant, et tant que nulz d'entre eulx ne savoient aviser ne trouver autre manière comment le roy peust vivre et demourer en son royaume, sinon parle moyen de trouver appointment avecques le roy d'Engleterre et le duc de Bourgoigne ^ . Pour demourer en paix, le roy monstra bien que il en avoit très grant vouloir et ayma mieulx à donner ses heritaiges de la couronne et de ses meubles très largement que soy armer et soustenir le fais de la guerre. A Tasemblée faite audit lieu d'Arraz fut premièrement commencé à parler de traictier avecques les Englois, lesquelz se tindrent très arrogans et demandèrent très grans parties des seigneuries de ce royaume, disans que le tout leur devoit appartenir, et au temps présent estoient possesseurs de la plus belle partie. Ad ce leur fut respondu que nul droit n'avoient en la couronne et remonstré les causes pour quoi, et le tort que ilz avoient fait et faisoient au roy. El, tout debatue d'un costé et d'autre, demourerent en apointment que le roy leur bailloit et delessoit tout le duché de Normendie, sauf ce que ilz n'auroient point le Mont Saint Michel; et, de tout le sourplus du duché de 1. C'est là un des jugemens les plus sévères qui aient été portés sur Charles VII On peut noter aussi quelques lignes plus loin le reproche que notre auteur fait au roi de préférer ne pas s'armer. Le bourgeois de Paris, dans son Journal (éd. Tuetey, p. 327), dit plaisamment, un an plus tard, en 1436 : « En celuy temps n'estoit nouvelle du roy nullement, ne que a se il fut à Homme ou en Jherusalem. »

1435] DE PERCE VAL DE CAGNY. 207 Normandie, le roy d'Engleteire le tendroit et en ferait hommage au roy. Combien que l'offre que le roy leur faisoit fust très grande, neantmoins, les Englois n'en furent point contens et ne la vouldrent accepter, sinon par condicion, que se il plaisoit au roy d'Engleterre et à son conseil quant eulx auroient esté devers lui, le jour de l'an prochain ensuivant le feroient à sçavoir au duc de Bourgoigne, pour reprendre journée à parfaire ledit apointement. Et, par ainssi, s'en allèrent les émba&sadeurs d'Engleterre et ne revindrent ne n'envoyèrent audit jour; et demoura la guerre comme par avant^. U apointement du duc de Bourgoigne. Après le département des Englois du conseil tenu en ladicte ville d'Ârras par les gens du roy et du duc de Bourgoigne, fut commencié à parler du traictié dudit de Bourgoigne avecques le roy. Chacun sçait le tort que Jehan, duc de Bourgoigne, père de cestui, fist 1. Le 29 août, le bruit commença à se répandre à Arras (c que raccord de la paix estoit failly entre les ambassadeurs « de France et d'Angleterre. » Le lendemain, cependant, le cardinal d'Angleterre reçut la visite du doyen de Paris accompagné d'un autre clerc. Les pourparlers continuèrent avec des vicissitudes diverses jusqu'au 5 septembre, jour où on acquit la certitude que tout était rompu avec les Anglais. Enfin, le 6 septembre, ceux-ci partirent d'Arras (Journal de la paix d'Arras,,,, par D.-A. de le Taverne, publié par Jean GoUart en 1651, p. 67 à 79). Pour les pouvoirs donnés aux ambassadeurs de Charles VII par leur maître, voir A. Le Vavasseur, Valeur historique de la Chronique d'Arthur de Richemont [Bibliothèque de tÉcole des chartes, année 1887, t. XLVIII, p. 251, notes 5 et 6).

208 CHRONIQUES [4435 au roy de venir tuer son frère le duc d'Orleans en sa ville de Paris, comme dessus est dit; et par ce à lui faire justice et raison avoit forfait, et estoit tout confisqué à la couronne ce que il tenoit du roy. Et cestui duc Phelippe, après le trespasement de sondit père, a entresuivi comme son prédécesseur à faire mal et deshonneur à la couronne de France; il s'est alié des Englois et a tenu leur parti et avecques eulx fait guerre au roy, prins ses villes et ses chasteaulx, tins et detenuz prisonniers ceulx de son parti et fait et acomply le mariage de la seur du roy au roy d'Engleterre. Par quoi se le père du duc Phelippe n'eust riens forfait devers le roy, si avoit cestui duc confisqué et forfait tout ce qu'il tenoit de la couronne. Et, veu Testât et la volenté du roy et de son conseil, il estoit bon de faire traitié et apointement avecques ledit de Bourgoigne, si droit et raison y eust esté gardée ; et sembloit à touz loyaulx François et de bon entendement, que quant il eust pieu au roy de lui faire sa grâce, qui eust esté très grande, de lui avoir pardonné les très grans defaulx et mesprisons que il avoit fait envers lui et lui avoir donné les forfaitures que par sondit père et lui avoient esté forfaiz et confisquez et de ce le recevoir à faire hommage, il y pavoit et devoit très grandement suffire sans autre amendement. Et se amende en convenoit faire pour les trespassez, plusieurs eussent dit que ledit de Bourgoigne la devoit faire à cause de son père, pour le meurtre fait en la personne de feu monseigneur d'Orleans, tant en fonder églises et messes que en amende prouffitable aux enfans dudit d'Orleans. Mais autrement a esté fait;

4435] DE PERGEVAL DE CAGNY. 209 car, pour faire l'apointement dudit de Bourgoigne par ceulx qui ont conduit le fait du roy en ceste cause, qui vouloient bien estre et demeurer en la grâce dudit de Bourgoigne, ont appointé que pour fonder églises et chappelles et achater et amortir rentes pour gouverner et soustenir ceulx qui, par chacun jour, feront et diront les services pour l'ame dudit de Bourgoigne, le roy a donné et promis et s'est obligé payer audit de Bourgoigne la sonmie de quatre cent mille [^]. Comme le roy se passa ligierement de la guerre. Gomme on poeult veoir par ce dessus escript, le roy et les prochains de son conseil n'avoient pas grant volenté d'eulx armer ne faire guerre en leurs personnes; et, par ce, les seigneurs de son sang estans par deçà Saine, les ducs d'Alençon, de Bourbon et messire Charles d'Anjou s'en sont passez legierement et ont touz lessié démener la guerre par delà Saine au conte de Richemont, conestable de France, et à simples capitaines de très grant courage et bon vouloir, nommez la Hire, Poton de Saintrailles et autres qui, grandement à leur povoir, ont soustenu le faiz et la charge de la guerre du roy. 1. Le 7 septembre, on disait publiquement à Arras que le traité avec le duc de Bourgogne avait été fait à minuit dans la nuit du 6 au 7. Enfin, le 10 septembre, à 7 heures du soir, D.-A. de le Taverne apprit de l'évêque d'Auxerre que le traité était conclu. Il fut publié à Arras le 21 septembre [Journal de la paix d*Arra^y publié par Jean Gollart, p. 86 à 101). M. de Beaucourt a analysé avec une grande précision toutes les phases du congrès d' Arras dans le t. II de son Histoire de Charles VII y chap. xn.

240 CHRONIQUES [4435 Comme le duc de Bretagne 8[^] est m[^]il gouverné envers le roy. Sans faire guerre au roy, le duc de Bretagne n'a gaires mieulx fait que le duc de Bourgoigne [^]. En Tan MGGGGxyn, que le roy d'Engleterre descendit à Touque, environ xv jours après, il print d'assauIt la ville de Gaan; ce fait, vint devant Ârgenthen et le print par composition, et d'ilecques à Âlençon qu'il print pareilJement et les autres places du duché. Si tost que le duc de Bretagne sceut la conquete que le roy d'Engleterre avoit faite en poy de temps, après Nouel, il vint devers le roy d'Engleterre audit lieu d'Âlençon et fist tant qu'il mist son pais en abstinence de guerre, et par ainssi se mist hors de servir le roy et de lui aider à sauver son pais. Et, environ deux ans après, le roy d'Engleterre fut pas content dudit de Bretagne se il ne lui prestoit le serment de tenir son parti ; il ala à Amiens devers ledit d'Engleterre qui ne tint grant conte de lui à sa venue et le lessoit longuement devant lui à genoulx, comment il iist un simple baron. Environ deux mois après, ledit de Bretagne lui fist serment que lui, les barons de son pais et les chevaliers et escuiers ses hommez et subgetz ne lui feroient point de guerre ne à ses gens, mais il ne eulx ne se armeroient point contre le roy. Et, si tost qu'il fut retourné en son pais, il fist

1. On voit par ce passage, entre autres, que Perceval de Gagny, sévère pour Charles VII, ne Test pas moins pour le duc de Bretagne, dont il signale les perfidies à l'égard du duc d'Alençon, de même qu'à la page précédente et plus bas[^] page 253, il gourmande le duc d'Alençon.

1436] DS PERCE VAL DE CAGNY. 245 U entrée dedens Paris. Le vendredi ensuivant, xiiij jour dudit mois d'avril M GGGG XXXVI, les bourgeois de Paris desirans eulx remettre en la grâce et obéissance du roy et voyans les grans oppressions que ses gens logiez es places de&susdites prochaines de Paris donnoient par chacun jour à ceulx de la ville, trouvèrent manière comment ilz pourroient débouter les Englois et estre hors de leur compaignie ; desquelz bourgeois en especial pour ce entreprendre furent Michault de LalierS Jehan de Lalier, son filz *, lesquelz envoierent devers monseigneur le conestable lui prier que à la seurté d'eulx il vousist entreprendre et faire que cedit jour de vendredi, environ ung peu après soleil levant, lui et la plus grant partie de ceulx de sa compaignie fussent embuchez es faubours de Paris vers Saint Marceau, et que par la porte Saint Jacques les metroient dedens ladite ville, et que entreulx, de dedens, donneroient assez à faire aux Englois de la place. Comment le conestable entra en Paris. Le conestable, sans faire grans difficultés de ce que ceulx de Paris lui avoient fait sçavoir de leur volenté, chevalereusement entreprint la besoingne et ledit jour, très matin, se trouva en ladite embûche'. i. Sur ce personnage, voir Histoire de Charles VII y par Vallet de Viriville, t. II, p. 354. 2. Sur les autres conjurés, voir Chronique de Charleè VII y par Jean Chartier, éd. Vallet de Viriville, t. I, p. 224. 3. On comparera avec profit cette version à celle de Gruel

212 CHRONIQUES [1435 aucuns s'en sont plains au roy et aux autres dessuzdizy en volant demonstrier les malfaiteurs qui leur avoient osté le leur, poy ou nient leur a esté fait de restitution . La prinse de Diepe. En celui an m gggg xxxy, environ la Toussains, fut la ville de Diepe prinse d'eschielle^ à Tentreprinse d'un escuier du pais nommé Ghalot des Maroys^, et furent grant nombre d'Englois prins dedens, et très grant nombre de finances et de diverses marchandises appartenantes aux Englois y furent gaigniez et les gens de la ville eurent touz leurs biens ^. Ou mois de décembre ensuivant, le peuple de Gaux, en nombre bien x ou xij mille, se mirent sus pour le roy et firent leur capitaine d'ung homme de bien, nommé Gharouer^. Partie d'eulx estoient bien 1. Le 28 octobre 1435. Cf. Beaucourt, Histoire de Charles VII y t. III, p. 5. 2. Charles des Maretz. M. Hellot, dans son édition des Cro^ nicques de Normendie, a consacré une longue note (note 268] à ce personnage, qui enleva aussi Fécamp le 24 décembre suivant. Thomas Basin dit qu'il était « fossarum faciendarum « artifex. » 3. C'est ce que dit Monstrelet (t. V, p. 201). 4. Charuyer d'après Thomas Basin [Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI, éd. Quicherat, t. I, p. 113), ou mieux Le Caruyer (Hellot, les Cronicques de Normendie, note 254), que Monstrelet (t. V, p. 201) orthographie Kierewier. Ce dernier auteur estime le nombre des Cauchois à 4,000 et plus tard à 6,000 (p. 203). C'est à tort que Vallet de Viriville, dans son édition de la Chronique de Charles VII,,,, par Jean Chartier (t. I, p. 174), a imprimé Le Carnier, qu'il fallait

1435-1436] DE PſIRCKVAL DE CAGNY. 213 abillez et les autres moyennement ^ Et oudit mois, le jour, prindrent la ville de Harefleu d'assault. De là vindrent devant Montiviller : la place leur fut rendue et en moins de quinze jours après gaignerent yj ou viij autres places^. Ce fut très belle conqUête en pou de temps. Après ce ne demeura gaires que le mareschal de Rieux et d'autres capitaines se alerent bouter es places conquestées par les dessusdiz et firent de mauvaises compagnies aux conquesseurs^, ne de grant temps après ne conquisterent place. La mort des Englois près Saint Denis. En Tan mcccgcxxxvi, Je x jour d'avril, après Pasques, qui fut au mardi ^, Je conte de Richement, conestable de France, logié en la ville de Pontaise, vouloit aler logier en la ville de Saint Denis. Les Engloiz logiez en la ville de Paris sceurent ces nouvelles, et lire Le Caruier, Jean Ghartier porte le nombre de ces hommes à 20,000. 1. Sur Téquipement de ces troupes, voir Hellot, les CrO" niques de Normendiey note 260. 2. En six semaines ou environ a toutes les places du pais de « Gaux furent toutes prises, réservé Gaudebec, à Tenviron de « ce Cartier » (Hellot, les Cronicques de Normendie, p. 84). Gf. A. Le Vavasseur,. Chronique d^ Arthur dé Richemont, p. 107. Fécamp fut pris le 24 décembre. L'édition de Monstrelet a été faite., d'une manière si . étrange par Douët d'Arcq qu'il a imprimé monsieur Vilers pour Montivilliers, dont le chroniqueur fixa la prise au 26 décembre (t. Y, p. 202). 3. Les Cronicques de Normendie (éd. Hellot, p. 84 et 85) montrent que l'entente ne fut pas toujours parfaite entre ces communes et les gens d'armes, Gf. Jean Ghartier, I, 174 et 175. 4. Gette date est bien exacte.

M CHRONIQUES [4436 incontinent montèrent à cheval jusques
au nombre de mil ou xij'^y et prindrent leur diemin droit audit lieu de
Pontaise pour rompre Tentreprinse dudit conestable. Il sceut leur venue et
tantost fit toute sa compaignie monter à cheval et se mist au chemin pour
rencontrer lesdiz Englois. Il les rencontra sur un petit ruiseau entre lesdiz
lieux de Pontaise et de Saint Denis ; sans barguigner noz gens se ferirent
emmy les Englois et ilecques, près dudit poncel, furent mis à mort de iij à
iiij

1436] DE PERCEVAL DE CA6NY. 215 Ventrée dedans Paris. Le vendredi ensuivant, xiiij jour dudit mois d'avril M GGGG XXXVI, les bourgeois de Paris desirans eulx remettre en la grâce et obéissance du roy et voyans les grans oppressions que ses gens logiez es places dessusdites prochaines de Paris donnoient par chacun jour à ceulx de la ville, trouvèrent manière comment ilz pourroient débouter les Englois et estre hors de leur compaignie ; desquelz bourgeois en especial pour ce entreprendre furent Michault de Lalier[^] Jehan de Lalier, son filz [^], lesquelz envoierent devers monseigneur le conestable lui prier que à la seurté d'eulx il vousist entreprendre et faire que cedit jour de vendredi, environ ung peu après soleil levant, lui et la plus grant partie de ceulx de sa compaignie fussent embuchez es faubours de Paris vers Saint Marceau, et que par la porte Saint Jacques les metroient dedens ladite ville, et que entreulx, de dedens, donneroient assez à faire aux Englois de la place. Comment le conestable entra en Paris. Le conestable, sans faire grans difficultés de ce que ceulx de Paris lui avoient fait sçavoir de leur volenté, chevalereusement entreprint la besoingne et ledit jour, très matin, se trouva en ladite embûche[^]. 1. Sur ce personnage[^] voir Histoire de Charles VII, par Vallet de Viriville, t. II, p. 354. 2. Sur les autres conjurés, voir Chronique de Charleà VII, par Jean Ghartier, éd. Vallet de Viriville, t. I, p. 224. 3. On comparera avec profit cette version à celle de Gruel

216 CHRONIQUES [1436 Environ vîj heures au matin, lesdiz nommez de ladite ville firent publier partout leur bon vouloir et dire que touz ceulx qui avoient désir et vouloir que le roy retornast à sa seigneurie le monstrassent à celle heure et que temps en estoit. Incontinent le cry levé, très grant nombre d'entreulx se mirent suz et tous à ung cry cryoient : c Vive le roy de France, maudiz c soient les Englois. > Quant les Englois ouyrent ce cry, se armèrent et montèrent à cheval étalèrent droit aux portes, criant qu'ilz estoient Irahiz; les autres qui n'estoient gens de guerre s'enfouirent en la bastille Saint Anthoine. Si tost comme le cry fut levé en la ville, les dessus nommez vindrent et furent les plus fors et firent ouvrir ladite porte de Saint Jacque et avaller plusieurs eschelles par sur les murs, d'un costé et d'autre de ladite porte, afin que par la porte et les eschielles le conestable et ses gens y peussent entrer plus aisienent. Tandis que noz gens entrèrent comme dit e3t, ledit Michau Lallier print et se saisit du bas et du haut de la porte Saint Denis, qui est moult forte place, et, quant les Englois la cuiderent avoir, il leur fist faire bonne guerre de cagnons et de trait et fist ouvrir la porte pour entrer noz gens qui estoient venuz de Saint Denis. Lors fut crié partout à plaine voix que les chaines fussent tendues et tous les Englois mis à mort et ceulx qui vouldroient tenir leur parti. Quant les Englois virent et sceurent que le conestable et sa compaignie estoient dedens la ville, et que ceulx de la place se metoient en paine de les mètrre à (Chronique d'Arthur de Richemonty éd. Le Vavasseur, p. 116 et suiv.).

1436] DE PERGEVAL DE CAGNY. 217 mort, tous se mirent hâtivement au chemin de venir recouvrer ladite bastille et hommes et femmes qui la pourent recouvrer; et se trouvèrent bien retraiz en ladite place, que ungs que autres jusques au nombre de mil ou xij", et à x heures n'avoit mes Englois en la ville. Et, si tost comme le conestable les vit ainsi retraire, il les fist asseigier par dedens et par dehors la vile, et, deux jours passez, l'evesque de Therouenne, chancelier en France pour le roy d'Engleterre, le sire dé Vilby et autres capitaines de leur parti firent parler d'avoir traité avecques monseigneur le conestable[^]. De ce furent plusieurs opinions : les ungs disoient que Dieu avoit fait une très grant grâce au roy et à son royaume et que on ne pavoit pas congnoistre le vouloir et le eourage de tous ceulx de Paris, qui sont ung nombre infiny ; et que se les Englois venoient à grant puissance, ung n'estoit point seur quel chemin ilz tendroient et que par le moyen de la Bastille pourroit venir très grant inconvénient à la ville, et par ainssi estoit bon de les en lessier aler. Les autres disoient : c Hz sont grant nombre de gens en petite < place. Posé qu'ils eussent de grans vivres, ce que c non, si ne pourroient ilz vivre dedens; et si avoient < de très grant finances et de bons prisonniers. > Tout debatut fut apointié que ilz s'en iroient leurs corps et leurs biens saufs, combien que aucuns dirent que le traité leur fut fait trop favourable. Ledit an, le jour du mois de may[^] ensuivant, 1. Les Anglais évacuèrent la Bastille le 17 avril 1436 par capitulation et s[^]embarquèrent pour Rouen. 2. a Environ le premier jour de may » écrit Gruel [Chro[^] nique d'Arthur de Richemont[^] éd. Le Vavas seur, p. 125).

218 CHRONIQUES [1436 après ce que le conestable eut communiqué et monstre son bon vouloir aux bourgeois et autres estans à Paris, tant à leur requeste que ce qui veoît les grans charges et auprecions (sic) que Paris et tout le pais jusques en Flandres souffroient et soustenoient par chacun jour par les Englois estans es chastel et ville de Greilh * sur la rivière de Oyse, il fist aprestre environ ij[^] combatans et par le bastart d'Orleens, La Hire et Poton de Saintrailles fist assiéger ladite place du costé devers Picardie, cuidant que ceulx de la place se rendissent par defifault de vivres, mais non firent; de quoy plusieurs dirent que ce fut mal que on n'y ala si tost que Paris fut françois et que alors estoit temps de Tentreprenre. Ceulx de dedens estoient bien garnis de ce que il convenoit pour la garde de la place ^, et, quant nos gens eurent esté devant de xv jours à trois sepmaines^ sans leur porter gaire de damage, ils ouyrent dire que le duc d'Yort, acompaigné de viij ou x mille Englois, estoit prest de descendre à la coste de Normendie ; et sçavoient que le conestable estoit aie en 1. D' Boursier, Histoire de la ville et châteltenie* de Creil, p. 135, d'après Flammermont, Histoire de Senlis pendant la seconde partie de la guerre de Cent ans [Mémoires de la Société de V Histoire de Paris , t. V, p. 255). Le bourgeois de Paris, dans son Journal (éd. Tuetey, p. 323), semble insinuer que ce siège ne servit qu'à justifier la mise en souscription d'un emprunt sur les habitants de Paris. 2. Jean Ghartier, dans la Chronique de Charles Vil y insiste aussi sur les grands approvisionnements des Anglais (éd. Vallet de Viriville, t. I, p. 228). 3. ce Environ trois sepmaines ou ung mois, » d'après le Journal dun bourgeois de Paris, éd. Tuetey, p. 324.

1436] DE PERGEVAL DE GAGNY. 219 Ghampaigne pour les affaires du roy, sans charge qui leur veinst autrement, se départirent et levèrent simplement et à leur dommage. La descente de madame la daulphine à la Rochelle. En celui an m gggg xxxyi, le mecredi xx jour du mois d'avril, après Pasques, Margarite, ainsnée fille du roy d'Escoce, en sa compaignie le conte d'Orquenay^ et grant nombre de chevaliers et escuiers dudit pais d'Escoce et très belle compaignie de dames et de damoiselles dudit pais, touz les hommes et femmes et leurs servans, chacun en son estât en très riche et grant appareil. Et estoit belle chose de veoir les hacquenées, leurs bernais, la litière, les cherioz et chevaulx pour les mener, richement parez et couvers, comme à la raigne de France pourroit appartenir. Elle arriva cedit jour à ung port de mer empres la Rochelle, nommé la Pallisse^, et le jeudi ensuivant elle et ses gens descendirent et logèrent oudit village : et là séjourna jusques au samedy vij jour de may ensuivant, que elle et sa compaignie entrèrent en la ville de la Rochelle ; auquel lieu elle fut très notablement receue, comme le cas 1. Comte d'Orkney. 2. A cinq kilomètres à Touest de la Rochelle on a creusé récemment un nouveau port à la Pallice. La rade de la Pallice passe pour présenter des conditions hydrographiques et nautiques exceptionnellement favorables. Vallet de Viriville (Hist. de Charles VII, t. II, p. 372) place la Pallice dans Tîle de Ré. Vallet de Viriville [Ihid.y t. II, p. 372) dit que la jeune princesse se reposa quelque temps au prieuré de Nieul-sur-Mer (Charente-Inférieure, arr. et cant. de la Rochelle) avant d*entrer à la Rochelle.

220 CHRONIQUES [1436 le requeroity veu ce qu'elle venoit en France pour parfaire et consommer le mariage de monseigneur le daulphin et elle. Le roy et la raigne envoyèrent audit lieu de la Rocelle aler quérir et compaignier à venir devers eux à Tours en Touraine ladite dame, et pour Tacompaignier le conte de Yendosme, le chancelier de France, le sire de Graville, maistre des arbalestiers , bien acompaigniez de chevaliers et escuiers, la dame de la Roche Guyon, autres dames et damoiselles touz ou meilleur estât que faire se peult. Eulx arrivez audit lieu de la Rochelle, fut avisé par entre eulx et ledit conte d'Escoce quel nombre et lesquelz, tant hommes que femmes, vendroient devers le roy et le sourplus retourner et envoyer en leur pais. Et fut la départie d'entreulx très forte à faire et touz les gens d'estat, hommes et femmes, chacun en droit soy, furent très mal contens du conseil du roy et desiroient touz à conduire leurdite dame et mestresse à leurs despens jusques au lieu où elle devoit demeurer. Et ad ce ne porent estre ouiz, et retournèrent en leur pais mal contens. Le lundy, ix jour dudit mois, partit madame la dauphine dudit lieu de la Rochelle et fut à giste à Mosé^ et de Mosé vint à Niort, d'illecques à Saint Messent^, d'illecques à Lesignen^, et le dimenche, xxj jour de may, arriva en la ville de Poitiers, auquel lieu elle fut très grandement receue, comme raison 1. Maozé, Deux-Sèvres, arr. de Niort, chef-lieu de canton. 2. Saint-Maixent, Deux-Sèvres, arr. de Niort, chef-lieu de canton. 3. Lusignan, Vienne, arr. de Poitiers, chef-lieu de canton.

1436] DE PERGEVAL DE GAGNY. 221 estoit ; et, avecques ce, luy estoit ordonné par le roy et son conseil y séjourner pour soy refreschir et reposer de la paine et travail qu'elle avoit eu en la mer^ Et devez sçavoir que en toutes les places par là où elle estoit passée en venant dudit lieu de la Rochelle à Poitiers, chacun en droit soy se efforça de lui faire touz les honneurs et plaisirs que faire lui pourent et sceurent. Le jour.de juing, madame la daulphine se partit dudit lieu de Poitiers et fut à giste Le jour que monseigneur le daulphin espousa Mar gante j fille du roy d'Escoce. Le dimenche, xxiiij jour de juing, jour Saint Jehan Baptiste, Tan M GGGG xxxvi, à quatre heures après midi, madame la daulphine arriva en la ville de Tours ainssi acompagnée, comme chacun poeult sçavoir, et ala descendre devant l'église de Saint Gacien. Dieu soit quelle presse il y avoit ! Et, après ses offrendes faites en ladite église, fut menée devers la raigne au chastel et fut très honnourable chose de la veoir arriver devant la raigne, laquelle la receut très joieusement, ainsi comme elle le sceut bien faire, et touz ceulx et celles qui estoient venuz de son pais. Le lundi, xxv jour dudit mois, et jour de Saint Eloy , fut espousé monseigneur le daulphin en ladite église, en la présence du roy, qui ce jour vint d'Amboise et fut à Tespouser vestu d'une robe grise, housé et esperonné. Le chancelier de France fist les espousailles, 1. La traversée avait été en effet terrible. Vallet de Viriville, Histoire de Charles Vllf t. II, p. 371.

222 CHRONIQUES [1436 qui lors estoit archevesque de Rains ; et oudit jour n'avoit de messeigneurs de France, sinon monseigneur Charles d'Anjou et le conte de Vendosme. Ledit conte de Orquenay, les autres chevaliers et escuiers, dames et damoiselles d'Ëscoce furent en grant estât celui jour. Et estoit moult noble chose de veoir les paremens et abillemens en quoi estoit madame la daulphine, lesquelx elle avoit aportez de son pais. Et devez sçavoir que le roy, la raigne et touz ceulx de son hostel furent touz et chacun d'eulx le mieulx apareillez que faire le pourent[^]. Et fut la feste grande et plaine comme le cas le requeroit bien, sans y avoir joustes ne faire autres grans choses estranges. Et, environ xv jours après, ledit conte de Orquenay et presque tout le sourplus des chevaliers et escuiers qui estoient demourez après ladite descente de la Rochelle avecques madame la daulphine furent renvoyez en leur pais et retournèrent mal contents du conseil du roy qui avoit petitement ordonné de leur retour*. La prinse de Chamhrays. En celui an[^], le jour de juing*, le duc d'Yort, 1. Il n'est pas inutile de faire remarquer qu'il fallut emprunter au duc d'Orléans les tapisseries qui décorèrent à Tours les appartements royaux (Bibliothèque de l'École des chartes[^] année 1846, t. VIII, p. 138, Vallet de Viriville, Notices et extraits de chartes et de manuscrits appartenant au British Muséum de Londres), 2. Cf. la Chronique de Charles VII., y par Jean Chartier, éd. Vallet de Viriville, t. I, p. 229 à 232. 3. 1436. 4. Il paraît bien qu'il faut combler la lacune laissée dans la

1436) DE PERGEVAL DE CAGNY. 223 en sa compagnie vij ou viij mille combatans d'Engleterre, descendirent à ung port nommé Penne de Pie ^ : et eulx descenduz ledit d'Yort print son chemin et ala à Rouan ; et le conte de Salseberi^ et environ mille combatans avecques lui, vindrent mètre le siège devant le chastel de Ghambroys^, qui de nagaires avoit esté François. Le seigneur de Ferrieres^, seigneur dudit lieu de date, par le chiffre 7. En effet, le 3 novembre 1436, Henri VI faisant don à Guillaume, comte de Suffolk, de 5,000 l. t. par an outre ses gages, afin de le récompenser de ses services, spécifiait qu'ils avaient commencé, pour la campagne de débarquement dirigée par le duc d'York, « le septième jour de « juing... qu'il arriva... en notredit pais de Normendie... » (Bibl. nat., f. fr. 26061, pièce 2977, et vol. 26062, pièce 3006). « Decem millia virorum vel amplius » écrit Thomas Basin (Histoire des règnes de Charles VII et de Louis 27, éd. Quicherat, t. I, p. 131). 1. Pennedepie, Calvados, arr. de Pont-l'Evêque, cant. d'Honfleur. Cf. Beaucourt, Histoire de Charles VII, t. III, p. 8, note 5. 2. Perceval de Cagny est très exactement renseigné. En effet, on sait par une pièce (simplement mentionnée par M. de Beaucourt, Histoire de Charles VII, t. IH, p. 8, note 6) que Richard, comte de Salisbury, « lieutenant général sur le fait de « la guerre, » dirigea les sièges de Chambrois, de Saint-Germain-sous-Cailly et de Fécamp (Bibl. nat., fonds franc. 26062, pièce 3030). D'après le propre témoignage du comte, le siège de Chambrois dura trente-neuf jours, du 11 juin au 20 juillet 1436 inclusivement. On vient de voir que les Anglais avaient débarqué le 7 juin. 3. Chambrois ou Broglie, Eure, arr. de Bernay, chef-lieu de canton. 4. Le seigneur de a Farrieres, » en Normandie, portait « d'ermes à le faisse de gueles fretet d'or » (Bibl. nat., vol. reliés du Cabinet des Titres, n° 927, p. 72).

224 CHRONIQUES [1436 Chambrais, avoit presque tout le temps de la guerre tenu le parti des Ænglois et demouré audit lieu et chevauchié et fait guerre avecques eulx, et par aucun temps^ soy tenir en abstinence sans faire guerre et ne metoit nulz Ænglois en son cbastel; et, pour le bon vouloir qu'il avoit de retourner en Tobeissance du service du roy, fist venir avecques lui en sadite place les sires de Viépont^, de Yillebon et belle compaignie avecques eulx de gentilzhommes et autres pour la garde de la place et contre les Ænglois. Et, le siège venu devant eulx, ledit de Ferrieres et aucuns de ses gens saillirent dehors et s'en alerent à Chartres. Sa mère et plusieurs dames et damoiselles demourerent dedens avecques lesdiz de Yieuxpont, de Yillebon et leurs gens, et firent forte guerre aux Ænglois qui estoient devant eulx et tant que ung des capitaines, nommé George Rielquement^, lequel avoit esté de grant voix du parti de la guerre des Ænglois 1. Il doit y avoir là une lacune de quelques mots : açoit vouluy par exemple. 2. Le sire de a Viexpont » portait d'argent à dix anneaux de gueules à sept quartiers de gueules (Bibl. nat., vol. reliés du Cabinet des Titres^ n® 927, p. 4). Il doit s'agir ici de Laurent, seigneur de Vieuxpont (G. Demay, Inventaire des sceaux de la collection Clairambaulty "t. II, p. 302, n** 9450), et non d'Yves de Vieuxpont (Bibl. nat., vol. reliés du Cabinet des Titres, n® 154 his, Trésor généalogique de D. Villevieille, p. 118). 3. Guillaume Gruel, dans sa Chronique d^ Arthur de Riche^ mont (éd. Le Vavasseur, p. 79), cite ce nom avec cette orthographe : Georges Riqueinan, à Tannée 1432, à propos du siège de Pouancé, dont Perce val de Cagny a parlé à cette date. J'ai signalé en ce lieu qu'il fallait identifier le personnage au nom bizarre, cité alors par Perce val, avec Georges Riqueman ou Rîelquement. (Voir p. 183, note 3, et p. 185, note 3.)

1436] M PERCEVAL DE CAGNY. 225 et d'autres gens de leur parti furent [tuez] devant ladite place. Geulx de ladite place envoyèrent plusieurs foiz devers le roy et nosseigneurs pour quérir et avoir secours, mes ce fut pour noyent. Et, à la parfin, les convint mètre à composition ^ Les renduz demeurèrent à la volenté, les dames et damoiselles s'en alerent avecques ce que pourent emporter de leurs biens, et, en tirant le chemin audit lieu de Chartres, furent destrouées de ceulx de Dreux. Lesdiz de Viépont et de Villebon tindrent ladite et s'en alerent ung bâton en leur main. Du siège mis par le duc de Bourgoigne devant le chastel et ville de Calais. En celui an, le xxij jour de juing, le duc de Bourgoigne, acompaignié de très grant compaignie de chevaliers et escuiers, gens de bonne ville, archiers et arbalaistiers et autres gens de guerre des pays de Picardie, de Flandres, de Brebant, de Henaust, de 1. J'ai dit plus haut que le siège dura jusqu'au 20 juillet inclusivement. Immédiatement après la prise de Ghambrois, le comte de Salisbury^ se rapprochant de Rouen, investit SaintGermain-sous-Gailly et demeura devant la place du 23 juillet au 29 août 1436 inclusivement (Bibl. nat., fonds franc. 26062^ pièce 3030). Lorsqu'ils se furent emparés de Saint-Germainsous-Cailly, les Anglais en détruisirent les fortifications (Bibl. nat., fonds franc. 26061, pièce 2998, et vol. 26062, pièce 3036). En outre, ils démantelèrent Fontaine-le-Bourg, Préaux, Pavilly, Clères, Rouvray, Saint-Denis-le-Thiboult, Blainville, FontaineGhâtel (Bibl. nat., fonds franc. 26062, pièce 3162), places situées dans Tarrondissement de Rouen.

226 CHRONIQUES [1436 Bourgoigne et d'autres pays, mist le siège devant Calais[^]. La coursse que les Englois firent en Flandres. En celui an, le jour de juillet [^]en sa compaignie de iij à iiij mille Englois, entra en la conté de Flandres. Du siège de Fesquamp. En celui an, le vij jour de septembre, le duc d'Yort, acompaignié de ij mille Englois et plus, mist le siège devant la ville et abbaye de Fesquamp[^]; ceulx de dedens avoient peu vivres et gens pour la garde de ladite place; si envoierent hâtivement devers le roy pour avoir secours et lui dire Testât de la place. Le roy ne leur donna nulle provision. Hz tindrent la place en grant povreté de vivres l'espace de iij sepmaines[^], et très desplaisans, rendirent la place leurs vies saufves. 1. Il dut le lever le 31 juillet 1436[^] les Flamands l'ayant abandonné dans la nuit du 28 au 29 juillet 1436. 2. Le duc de Glocester. Cf. les détails donnés par Jean de Wavrin [Anciennes Croniques cCEngleterrey éd. de M"[®] Dupont, t. I, p. 305 et suiv.), témoin oculaire. 3. La date donnée ici est bien exacte. Le comte de Salisbury parut devant Fécamp le 7 septembre 1436. Le siège dura jusqu'au 25 octobre inclusivement (Bibl. nat., fonds franc. 26062, pièce 3030, et vol. 26061, pièce 2999). A ce siège, les Anglais firent servir leur artillerie par « trois maistres canonniers, a trois leurs aydes, sept varletz canonniers, deux maistres et « ung varlet charpentiers, deux maistres et ung varlet maçon a et ung charron. » 4. Exactement quarante-neuf jours.

1436] DE PERCEVAL DE CAGNY. 227 De la prime dudit lieu de Fescamp. En celui an, le xvj jour du mois d'octobre, messire Robert d'Estouteville, en sa compaignie vij ou viij® chevaliers et escuiers et autres gens de guerre, la plus part du pays et qui avoient esté en garnisons layens, recouvrèrent et prindrent ladite place sur les Englois par belle et subtile manière : il y a ung petit ruisseau qui court par dedens ladite petite place ; et à l'endroit où Teau court par sous une vaoute dessous les murs, en laquelle avoit une graille de fer, laquelle les gens du roy à très grant paine et diligence trouvèrent manière de limer et de rompre, et par sous icelle vaoute entrèrent grant partie d'iceulx, et comme gens de grant hardement vindrent à la porte, partie d'entreulx, et les autres à la porte de Tabbaye et levèrent leur cry en tenant les manières convenables à leur entreprinse ; et par ainsi, par grant vaillance et bonne entreprinse, fut la place gaignié sur lesdiz Englois ^ . 1. En relatant la reprise de Fécamp, par les Français, Thomas Basin, dans son Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI (t. I, p. 131), en fixe la date à peu de jours après la prise qu'en avaient faite les Anglais. Or, j'ai montré plus haut que Fécamp était tombé aux mains du comte de Salisbury le 25 octobre 1436. Donc, Perceval de Cagny se trompe quand il date du 16 octobre la surprise dirigée par les Français. Peut-on proposer de lire xxvj octobre au lieu de xyj octobre ? Monstrelet (éd. Douët d'Arcq, t. V, p. 297) se borne à écrire : a Mais en assés briefz jours ensievans fut reconquise par les « François. » 16

228 CHRONIQUES [1436 Du voyage du roy en Languedoc. En celui an, le xxviii jour dudit mois d'octobre, après ce que une grant embassade de tous les estaz de Paris, clers, bourgeois et autres furent venuz devers le roy à Amboïse pour luy recommander tout le fait et Testât de sadite ville de Paris et des places reconquestées sur les Englois et remises en son obéissance, ilz lui supplièrent que il luy pleust avoir regart à la grâce que Dieu lui avoit faicte, et venir en sadicte ville de Paris, en luy remonstrant les grans honneurs et prouffitz qui lui en pourroient avenir, à nos seigneurs de son sang, aux nobles, chevaliers et escuiers et à tout le populaire de son royaume. Et, ou lieu du voiage de quoy il estoit requis faire en France, entreprint par le conseil de monseigneur Charles d'Anjou, de messire Christofle de Harecourt, les seigneurs de BueP et de Chaumont[^], les evesques de Cleremont[^], de Maguelonne[^] et autres à faire ung voyage en Languedoc et ou Daulphiné, monseigneur le daulphin en sa compaignie, duquel voiage et de la longueur du temps de sa demeure, le roy de Gecille, les ducs d'Alençon et de Bourbon, tous les chevaliers et escuiers, les prelatz des bonnes villes et tous les subgiz obeissans au roy ont esté en très grant esmoy : et povoit sembler à grant partie d'iceulx que il avoit 1. Cf. le Jouçencely par Jean de Bueil, éd. Favre et Lecestre, t. I, p. Lxxix et note 1. 2. Le sire de Quitry. 3. Martin Gouge de Charpaignei 4. Robert de Rouvres.

1436-1437] DE PERGEVAL DE CAGNY. 229 petit regart aux grans meschiefs et guerres de son royaume*. Des pans de Chasteau Gontier. En celui an, le xxvij jour de novembre, les eaues et les rivières furent très grandes es pais de Touraine, d'Anjou et du Maine et par especial la rivière de Maine ; et tant que les plus anciens de la ville de Chasteau Gontier disoient que oncques n'avoit veue ladite rivière de Maine si haulte de plus de iiij pies; et tant fut grosse hâtivement que plusieurs des meuniers de dessus furent soubprins en leurs moulins et demourerent dedens, les uns par l'espace d'un jour, et puis les autres moins, jusques ad ce qui fussent alez quérir en bateaulx; et aucuns desdiz moulins et aucunes des petites mesons de dessus ladite rivière s'en alerent au cours de l'eaue, et tant que par la pesanteure de l'eaue et des mesons et mesriens qui descendoient à bas, les pons dudit lieu de Chasteau Gontier et d'autres s'en alerent aval ladite rivière. De la prinse de Pontaise. En celui an, le lundi xj jour de frevier, veille de karesme prenant[^], par nuit, avant le point du jour, 1 . C'est le même sentiment qu'exprime à cette date le Journal (Tun bourgeois de Paris (p. 327) dans ces lignes que j'ai déjà citées : « Et en celuy temps n'estoit nouvelle du roy nula lement, ne que se il fust à Romme ou en Jherusalem. » 2. « Le jour de caresme prenant, » d'après la Chronique de Charles Vlly roi de France[^] par Jean Chartier (éd. Vallet de Yiriville, 1. 1, p. 233). La « nuyt de karesme prenant, » d'après

230 CHRONIQUES [1437 fut prinse par eschielle la ville de Pontoise par les Englois, conduiz et menez par ^ Et si estoient dedens le sire de L'Ille Adam, capitaine de la place, et le sire de Rotelen^, Breton, et de iiij à v° combatans sans les gens de ladite ville ; et par les dessusdiz ne autres ne fut essaie à mètre ne trouver aucun remède à résister contre lesdiz Englois, et n'entendirent à riens sinon de monter à cheval et prendre ce que ilz peurent de leurs armures et autres biens et s'enfuirent bien en haste à Paris : de quoy moult de merveilleuses choses et paroles furent dictes. Et icelle nuit et par avant, les neges estoient très grandes et avoit moult fort gellé. Et fut dit en voix commune que plusieurs d'iceulx Englois, en faisant leur eschiellement, estoient vestuz de draps de lit blans^. Pourquoi maistre Jehan de Lunel et. autres traîtres furent décollés à Paris. L'an MGGGG XXXVII, le jour d'apvriH, furent prins en la ville de Paris par la justice du roy et atains le Journal d'un bourgeois de Paris (éd. Tuetey, p. 329). Le « mardi gras, » d'après G. Gruel (Chronique d'Arthur de Richemont, éd. Le Vavasseur, p. 142). Pontoise fut pris dans la nuit du mardi gras au mercredi des Cendres, 12-13 février 1437. 1. Leurs chefs étaient, d'après le héraut Berry (éd. D. Godefroy, p. 394), Talbot et Falconbridge. Jean Chartier, dans sa Chronique de Charles F// (éd. Vallet de Viriville, t. I, p. 235), désigne un Anglais, a nommé Sterquin, » comme le « prin« cipal » de r a entreprinse. » 2. Le seigneur de Rostrenen. 3. C'est en effet la version que donne Jean Chartier. 4. Au témoignage du Journal d'un bourgeois de Paris (éd. Tuetey, p. 330), l'exécution eut lieu le 26 mars 1437 (n. st.).

1437] DE PERCE VAL DE GA6NY. 231 comme traîtres prouvez par leur confession et autrement, maistre Jehan de Lunel ^, qui a voit esté secrétaire du roy englois, maistre Jacques Roussel^, clerck de la Chambre des comptes, maistre Jehan le Clerc ^ et un poursuivant^ de messire François TAragonnois, capitaine de Montargis, tous les iiij natifs du royaume de France : desquelx les trois furent condempnez de avoir les testes couppées es halles de Paris, par mes7 sire Âmbrois de Loré, seigneur d'Yvry et prevost de Paris ; et ledit le Clerc fut mené en ung tumbereau veoir couper les testes aus iij autres, et après ce fut remené es prisons de Tevesque de Paris et mis en oubliete. Et la cause pour quoy ils furent exécutez fut pour ce que aucuns Bourguignons, et gens d*eglise et bourgeois de la ville de Meaulx avoient trouvé manière de réduire et remettre ladite ville de Meaulx en l'obéissance du roy ; et tout ce qu'ilz avoient avisé avoient fait sçavoir aux gens du conseil du roy estans à Paris, à ceulx à qui la cognoissance devoit appartenir selon le cas. Et avecques ce ij gentilzhommes d'environ Pontaise, qui tenoient le parti des Englois et estoient de la garnison de Yernon, furent prins des François estans en la garnison de ladite place de Pontaise. Eulx, estans prisonniers, furent enquis d'aucuns de leurs amis et tant firent par entreulx que de leur bon 1. Sur ce personnage, voir Tuetey, Journal Hun bourgeois de Paris f p. 330, note 1. 2. Sur Jacques Roussel, Ihid,y p. 330, note 2. 3. Sur Jean le Clerc, Ibid.y p. 331, note 1. Il faut sans doute remplir la lacune par ces mots : a Avocat au Parlement. » 4. Il paraît qu'il avait été «c varlet boucher » [Journal dHun bourgeois de Paris, éd. Tuetey, p. 330).

232 CHRONIQUES (4437 vouloir promidrent de trouver manière par laquelle ilz remetroient ladite place de Yernon en Tobeissance du roy : et montrèrent clerement les voyes et manières par quoy ilz le pourroient faire et baillèrent piégez de grant finance pour leur rançon ou cas qu'ilz n'acompliroient leur finance. Et par ainssi s'en alerent audit lieu de Yernon en grant volenté d'acomplir leur promesse, comme le fait le monstra clerement. Eulx, retournez audit lieu, se employèrent et firent grans diligences de paremplir leur entreprinse et tant que ilz veoient clerement Tacomplissement ; et ce firent sçavoir à ceulx à qui ils avoient fait la promesse qui le firent sçavoir à ceulx de Paris, comme avoient fait ceulx de Meaulx. Les dessusdiz maistre Jehan de Lunel, maistre Jacques Roussel et maistre Jehan le Clerc qui estoient du conseil du roy à Paris, comme dit est, et fesoient semblant de estre bons et loyaulx François et qui estoient apellez à touz les coûseulx qui touchoient le fait de la guerre du roy et autrement, furent presens à toutes les choses que les dessusdiz de Meaulx et de Pontaise leur avoient fait à sçavoir touchant le recouvrement desdites places. Et avecques ce furent presens à tout ce qui fut déterminé, et les journées prises pour estre la chose mise à exécution. Et ce fait, iceulx traitres firent par le dessusdit poursuivant sçavoir esdites places à ceulx qui en avoient la garde, tout ce que ilz avoient sceu à leur contraire. Et, tant en fut, que les deux gentilzhommes dessusdiz eurent les testes couppées audit lieu de Yernon et ceulx de Meaulx prindrent, tuèrent et rançonnèrent ceulx de leur place ; et si dévoient les dessusdiz mètre

1437] DE PERGEVAL DE GAGNY. 233 la place du pont de Gherenton^ en la main des Ænglois. Comment le roy chassa Rodigues. En icelui an MGGGGXXXvn, le viij jour du mois de may, le roy et monseigneur le daulphin, acompaigniez de missire Charles d'Anjou, du conte de Perdriac et de plusieurs autres chevaliers et escuiers et autres gens de guerre, au retour de son voyage de Languedoc où il avoit sejorné tout l'iver, pour les grans complaints qui là lui estoient venues d'un capitaine de gens d'armes nommé Rodigues, du pais d'Ëspaigne, lequel avoit de nouvel espousé la seur bastarde de monseigneur de Bourbon, lequel de Bourbon n'estoit pas alors fort en grâce devers le roy, pour aucunes aliances de quoy le roy se doubtoit estre faites entre le roy de Gecille et le duc de Bourbon après le mariage du filz dudit roy de Gecille et de la fille dudit de Bourbon, ilz se assemblèrent à Angers, et là, à une journée, mandèrent le duc d'Alençon ; et, leur conseil passé, tous les trois seigneurs ensemble alerent en Bretagne devers le duc. De quoy le roy fut très mal content*. Et, quant ilz furent retournez de Bretagne, le duc d'Alençon retourna en sa ville de Ghasteau Gontier, et lesdiz de Secille et de Bourbon cuiderent aler devers le roy en la ville de Bourges, où il estoit du retour de sondit voyage : qui leur fist sçavoir qu'il ne les vouloit point veoir, et fut plus de deux mois avant qu'il voustist veoir le roy de Gecille, lequel mist toutes 1. Charenton avait été repris par les Français en janvier 1436 (Tuetey, Journal d'un bourgeois de Paris, p. 311, note 1). 2. A. Lecoy de la Marche, le Roi René, t. I, p. 131.

234 CHRONIQUES [1437 les paines qu'il poeult, quant il se trouva devers le roy, de y fere venir ledit de Bourbon ; mes ce fut pour néant, quar le roy ne le vouloit veoir, ne ouyr parler de lui, pour le despit que il avoit des grans plaintes et pilleries que ledit Rodigues[^] acompaignié de deux mille combatans telz quelz fesoient ou pais du roy par le port dudit de Bourbon[^]. Et, ou temps de ce, le roy, acompaignié des seigneurs comme dessus est dit, et avecques eulx plus de v[^] chevaliers et escuiers et iiij mille hommes de traict, print son chemin[^] à passer par le pais de Bourbonnois, ouquel furent faiz moult de dommages et de pilleries; puis passa outre et s^{*}en ala droit à SaintFleur[^], cuidant trouver ledit Rodigues pour destroucer lui et sa compaignie ; et, quant il sceut la venue du roy, il se eslongna le plus qu'il poeult. Le roy, moult indigné, le poursuit, et ledit viij jour de may arriva en la ville de Saint Poursaint[^] et d'illecques chassa ledit Rodigues jusques à la ville de Rouenne, sur la rivière du Rosne ; auquel 1. Etabli à la Châtre, en Berry, il menaçait la Touraine (M. Boudet, Charles VII à Saint-Flour, Annales du Midi, année 1894, p. 314). 2. Cf. M. Boudet, Villandrando et les écorcheurs à SaintFlour (extrait de la Revue d[^] Auvergne y septembre-octobre 1894, p. 46). 3. C'est-à-dire à son retour du Languedoc. Sur les motifs du retour précipité du roi, voir M. Boudet, Charles VII à Saint-Flour [Annales du Midi, année 1894, p. 323). 4. Charles VII arriva à Saint-Flour le 14 mai 1437 (M. Boudet, Charles VII à Saint-Flour, Annales du Midi, année 1894, p. 311) et y séjourna près d'une semaine jusqu'au 28 mai. 5. Perce val de Cagny se trompe; il faut lire le 24 ou le 25 mai.

1437] DE PERCEYAL DE GAGNY. 235 lieu ledit Rodigues passa ladite rivière et entra en l'Empire*. Et le roy retourna à Bourges. Comme ceulx de Burges voudrent tuer leur seigneur. En celui an, le jour du mois de juing^, la ville de Burges en Flandre de Fait apencé, grans et petiz d'un acort, furent en volenté de prendre le duc de Bourgoigne et mètre à mort touz ceulx de sa compagnie à sa venue dedens ladite ville. Comme le roy fist tout destruire devant Montargis. En icelui mois de juing mggggxxxxyu, le roy ainssi retourné audit lieu de Bourges^, et toute sa compagnie, comme dit est, combien que depuis Tan de son sacre et couronnement à Rains et de son retour de devant Paris, il povoit sembler à touz les seigneurs de son sang, les chevaliers et escuiers, les bonnes villes et gens de plat pais que le roy eust delessié du tout de soi entremettre et estre présent en sa personne de 1. J. Quicherat, Rodrigue de Villandrando, p. 135 à 143; et M. Boudet, Charles VII à Saint^Mour [Annales du Midi, année 1894, p. 321). 2. ((Le joeudî de la Trinité, » d'après le Livre des trahisons de France envers la maison de Bourgogne (Chroniques relatives à thistoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne y textes français... publiés par M. le baron Kervyn de I^ttenhove, p. 214). Ce qui correspond pour Tannée 1437 au 23 mai. 3. D'après Guillaume Gruel (Chronique d^ Arthur de Riche^ mont, éd. Le Vavasseur, p. 132, note 1), le siège de Malesherbes avait été commencé par le connétable aux environs du !«' mai 1437.

236 CHRONIQUES [1437 faire guerre à ses anciens ennemis d'Ëngleterre. Hais, la mercy de Nostre Seigneur, il a entrepris le vouloir leur faire plus forte et aspre guerre que oncques ne leur fist, et, quelque conseil qu'il ait eu le temps passé, à présent veult faire la guerre la plus part à son vouloir. Le jour dudit mois de juing, le roy , les seigneurs et la compagnie dessusdite partirent dudit lieu de Bourges et s'en ala à Gien sur Laire. Et lui, arrivé audit lieu, deux jours après envoya courre devant Montargis et faire le gast, de couper vuignes et arbres et mètre le feu es blés et touz autres labours, pour afamer ses ennemis estanz dedens la place ^.

En icelui an MGGGGXXXvn, le du mois de juillet, le roy estant audit lieu de Gien envoya le conte de Perdriac, le seigneur d'Allebret et de iij à iiij mille combatans en leur compagnie courre devant le chastel et ville de Montereul Fault lonne^ pour veoir et enquérir du gouvernement et estât de la place et du pais. Et, ce fait, la compagnie s'en ala mètre le siège devant la «place de Gharni^, laquelle place fut mise en l'obéissance du roy le jour de juillet, par ainssi

1. La Chronique d'Enguerran de Monstrelet, éd. Douët d'Arcq, t. V, p. 291. Perceval de Gagny a omis de dire nettement que Montargis était tombé entre les mains des Anglais ; dès 1432, selon le héraut Berry (éd. D. Godefroy, p. 385-386). 2. Si Ton en croit Guillaume Gruel (Chronique d'Arthur de Richemonty éd. Le Vavasseur, p. 133), des pourparlers auraient été entamés entre la garnison anglaise de Montereau et le chancelier de France. Mais, ajoute Gruel, ce c'estoit une trai« son mauveise. » 3. Charny, Yonne, arr. de Joigny, chef-lieu de canton.

1437] DE PERCEVAL DE GAGNY. 237 que ceulx de dedens, qui aler s'en vouloient, en emportèrent ce qu'ilz peurent de dedens, chevaulx et bernais. Et les autres qui vouldrent demourer en l'obéissance du roy y furent receuz et les maulx qu'ilz avoient faiz abolis. Comme le roy de Cecilleprint congié du roy. Le roy estant audit lieu de Gien, comme dit est, le roi de Cecille vint devers lui pour prendre congié de soy en aler en son pais[^], ouquel il n'avoit oncques esté, et avecques ce pour essayer à remettre le duc de Bourbon en la bonne grâce du roy et lui supplier s'en vusist servir ou fait de sa guerre et autrement, ainssi que il lui plairoit, en lui remonstrant que il avoit belle et bonne compaignie de gens de guerre prestz à son commandement. A quoi lui fut respondu qu'il se deportast de en plus parler et que le roy avoit entencion, au plaisir de Dieu, de fournir et emplir le fait de sa guerre en la fourme et manière que délibéré il avoit. Et de fait fist banir sollennellement ledit Rodigues et ceulx de sa compaignie. La prinse de Chasteau Landon. En icelui an, le jour dudit mois de juillet, après la prinse de ladite place de Gharni, la compaignie s'en ala mètre le siège devant la place de Chasteau Landon[^] : et X ou xij jours après leur venue devant ladite 1. A. Lecoy de la Marche, le Roi René, t. I[^] p. 131. 2. Le héraut Berry (éd. D. Godefroy, p. 395) place le siège de ChAteau-Landon (Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, chef-lieu de canton) avant celui de Ghamy. Il parait que le

238 CHRONIQUES [1437 place, monseigneur le daulphin, moult grandement et bien acompaignié, vint audit siège, et, le iij jour après sa venue, il fist donner Tassault, et par la grâce de Dieu fut prinse par force, sans perdre que pou de ses gens. De quoi et de la prinse mondit seigneur le daulphin fut tant joyeux et fist tant bonne chiere à touz, cheliers et escuiers, comme seigneur pourroit faire. Et à ce bon et beau commencement de guerre que Dieu lui envoya, se vult montrer du bon courage qu'il avoit à destruire les anciens ennemis de France. Et, de fait ne vult ouyr ne entendre conseil que on luy vouseist faire au contraire, que touz ceulx qui avoient esté prins en ladite place, ou pou s'en faillit, les Englois furent penduz et les traistres renduz les testes couppees. Et, ce fait, mondit seigneur le daulphin retourna vers le roy. La prinse de Nemours. En celui an, le jour du mois d'aoust, après la prinse de la place de Ghasteau Landon, comme dit est, lesdiz conte de Perdriac et seigneur d'Aliebre et leur compaignie avecques grans partie des gens de monseigneur le daulphin alerent metre le siège siège de Château-Landon ne dura que quatre jours au dire de la Chronique de Enguerran de Monstrelet (éd. Douët d'Arcq, t. V, p. 292). Guillaume Gruel [Chronique de Arthur de Richemont y éd. Le Vavasseur, p. 133) se borne à dire sans précision : « Et ne tint gueres qu'il ne fust prins d'assault. » • 1. En 1437, à la fin de juillet, on constate la présence de Louis à Gien (E. Pilot de Thorey, Catalogue des actes du dauphin Louis II y devenu le roi de France Louis XI y t. II, p. 449).

1437] DE PERCE VAL DE CAGNY. 239 devant le chastel et ville de Nemours ^ et là firent moult forte guerre, et tant furent ceulx de ladite place pressez de nozdiz gens par les bombardes, cagnons et assault que le jour dudit mois d'aoust ils rendirent la place au roy, leurs corps et leurs biens saufs; et ceulx qui vouldrent demourer furent remis en la bonne grâce du roy. Le jour dudit mois d'aoust mgccc xxxvn, le roy, considérant la grant grâce que Nostre Seigneur lui avoit fait de ces iij places dessusdites ainsi prises et mises en son obéissance, en mercia Dieu moult dévotement et fist faire des processions et prières par toutes les bonnes villes de son obéissance. Et quant il vit et apercent ce et la grant compaignie de gens d'armes et de trait, lesquels à son mandement estoient venuz devers lui de ses garnisons et bonnes villes, de ses pais de Picardie et conté de Ghampaigne et d'ailleurs et les offres de finances et de vivres que iceulx pais et la ville de Paris lui fesoient, le très bon courage qu'il avoit et la grant volenté de recouvrer son royaume lui creut de plus de la moitié. Et se disposa et ordonna, la plus part par lui et l'autre par son conseil, de aler mètre le siège devant la ville et chasteau de Montreau Fault Yonne; et le jour d'aoust partit de ladite ville de Gien, monseigneur le daulphin en sa compaignie, et s'en ala loger en la ville de Brai sur Saine ^ et tout son ost devant 1. Nemours « tint environ douze jours » (La Chronique cTEnguerran de Monstrelet, éd. Douët d'Arcq, t. V, p. 292). 2. Bray-sur-Seine, Seine-et-Marne, arr. de Provins, cheflieu de canton. Cf. Guillaume Gruel, Chronique cC Arthur de Richemonty éd. Le Vavasseur, p. 135.

240 CHRONIQUES [1437 ladite place de Montereau, pour ordonner et tenir la manière du siège; et, iiij ou v jours après, le roy lessa monseigneur le daulphin audit lieu de Brai et s'en ala loger en son logis dudit siège, auquel logis il fut jusques à la fin. La prinse de la place de Montreau. Le roy, estant au siège audit lieu de Montreau, désolera par effect le très grant vouloir qu'il avoit de recouvrer son royaume et grever ses anciens ennemis ; et par chascun jour et nuit aloit parmi son ost en abit dissimulé, affin que il ne fust congneu de ceulx de la place : et vouloit veoir et sçavoir toutes les manières et Tapareil que chacun de ses capitaines qui avoient la charge de applicquier les lieux où les bombardes, cagnons et autres engins seraient assis pour batre la ville ^ . Et tout ce qui ne lui sembloit estre bien aposé le fesoit lever et mètre en aultre lieu plus convenable à son avis. Et, ce faict, fist jetter les bombardes et y estoit le plus du temps en personne ; et tant en fesoit, que par plusieurs foiz lesdiz conte de Perdriac, seigneur d'Allebret et autres luy dirent que il s'en peust bien passer à mains de diligence s'il lui plaisoit, pour le péril de sa personne en alant et venant ausdiz lieux. Et il leur respondoit que la guerre estoit à lui et non à autre et que il devoit prendre sa part des diligences ; et tant en fist, que la ville fut très fort batue et les murs abatuz jusques près du bas^ . Et de ce fut moult joyeulx, et fist 1. Sur Texécution des travaux d'approche, voir Gruel, Chronique d'Arthur de Richemont, éd. Le Vavasseur, p. 135. 2. Cela ne se fit pas sans grandes dépenses pour le paiement

1437] DE PERGEVAL DE GAGNY. 244 ordonner tous ses capitaines, chascun en son endroit, de quoi il serviroit et la fourme de assaillir ladite place. Et, le jour du mois d'octobre ensuivant[^], fist donner l'assault : auquel il fut en personne aussi avant que chevalier ou escuier de sa compaignie, et tant que il fut aux fons des fossés de la place, en l'eau jusques passé la sainture ; ne oncques, pour chose qui luy en feust dicte, ne se vould déporter d'entrer dedens lesdiz fossés. Et par cest assault fut la ville prinse, dont il eut grant honneur et grant joye, Dieu le sçait[^]. Luy dedens la ville, ses ennemis alerent recouvrer le chastel et lui mesme en personne recueillit moult desquelles Charles VII dut emprunter 12,000 francs au duc de Bourgogne [Chronique cT Arthur de Richemont, par Guillaume Gruel, éd. Le Vavasseur, p. 261), tandis que Paris versa la somme énorme de 36,000 livres tournois [Journal d'un bour[^] geois de Paris, éd. Tuetey, p. 333 et note 1). Cf. Vallet de Viriville, Histoire de Charles Vil, t. II, p. 383, note 2; Beaucourt, Histoire de Charles VII, t. III, p. 522 et suiv. 1. Jeudi 10 octobre 1437, vers midi (Beaucourt, His[^] toire de Charles VII, t. III, p. 11 et 50; et G. Gruel, Chro-⁻ nique d[^] Arthur de Richemont, p. 260). Le siège avait duré « ung mois et six sepmaines » écrit Jean Chartier dans sa Chronique de Charles VII (éd. Vallet de Viriville, t. I, p. 237), ce qui est une erreur, car il prit fin au bout de six semaines et cinq jours (G. Gruel, op. oit., p. 260),* ceci reporte le début du siège au 24 août, qui est la date précise donnée pai le Journal d'un bourgeois de Paris, éd. Tuetey, p. 333. 2. Les détails si précis, donnés par Perceval de Cagny sur la valeur déployée parle roi dans cet assault, concordent curieusement avec ceux qu'on relève dans la relation insérée dans un registre du Parlement, signalée par M. A. Tuetey [Journal d'un bourgeois de Paris, p. 334), publiée par A. Le Vavasseur [Chro[^] nique d[^] Arthur de Richemont.,, par Guillaume Gruel, p. 260) et où Ton lit que Charles VII « se y est exposé en sa propre « personne, et vaillaument s'est mis ens les fossés en Teaue

242 CHRONIQUES [1437 benignement en sa grâce les abitans en ladite ville et les autres ses subgis retraiz en ladite placée Ladicte place de Montreau prinse, toute la compaignie du roy fut moult esjouye ; si furent Paris et toutes les autres bonnes villes de Tobeissance du roy et tout son peuple. Apres icelle prinse, le chastel, qui est très fort, comme chacun peult sçavoir, lequel estoit très fort garni de vivres, de gens d'armes et de tous abillemens de defifence appartenans à telle place, se tindrent contre le roy. Si furent appliqués de nouvel logis dedens ladite ville et les bombardes, engins, cagnons remuez et applicquez en autres places pour jetter ou chastel. Et, ce fait, chacun se efforça de faire jetter les bombardes et autres choses. Et tant en fut fait par les laps de temps que la place fut fort empirée. Et quant ceulx de dedens[^] virent et apperceurent que le roy croissoit et enforçoit tousjours de gens et que le temps du secours qui leur avoit esté promis estoit passé de plus de xv jours et n*y avoit nulle autre espérance, ilz firent parler de composicion de eulx en aler. Mais le roy n'y vult entendre et disoit que il n'en partiroit tant que il les eust prins par force ou que il fust combatu devant la place [^]. c(jusques au dessus de la cînture, et passé oultre à pié de mur a et monté par une eschelle... Tespée au poing... »

- 1. Sur ce siège, voir Beaucourt, Histoire de Charles VII, t. m, p. 49-50. 2. Ils étaient commandés par Thomas Guérard {Chronique de Charles F//..., par Jean Ghartier, éd. Vallet de Viriville, t. I, p. 237; et Guillaume Gruel, Chronique d'Arthur de Richemont, éd. Le Vavas seur, p. 260). 3. Il paraît que le dauphin, « pour ce que s'estoit la pre

4437] DE PERGEVAL DE GAGNY. §43 Si lui fut dit et remonstré que les Englois tenoient le siège devant la place de Tancarville en Gaux, qui est moult belle place et notable, et que en prenant par composicion le dessusdit il pourroit envoyer ses gens et donner secours aux autres. Et, tout considéré, le roy les en lessa aler, leurs corps et leurs biens saufs ^, cuidant secourir sa place ^. Le département de Montreau. Le jour dudit mois d'octobre MGGGGxxxvn^, la place rendue au roy, comme dit est, Dieu scet la joye qui fut démenée devers le roy et en son ost, et en especial la ville de Paris, pour plusieurs causes ceulx de Paris, lesquels de tout leur povoir l'ont bien monstre, de eulx efforcier en toutes manières de faire que le roy veint à l'entente de son entreprinse. Et après ce ne desiroient riens tant fors de pourchasser que il lui pleust aler et entrer en sadite ville de Paris. Le roy conseillé sur ce, et avisé la charge de ses • «c miere armée dont il avoit esté, i> intercédâ pour que le roi laissât aller les Anglais a atout leurs biens » (G. Gruel, op. cit,y p. 261). 1. Tancarville ne put être secouru. Voir le récit du héraut Berry (éd. D. Godefroy, p. 396-397). 2. Ils se rendirent quinze jours après la prise de la place, selon M. de Beaucourt [Histoire de Charles Vlly t. III, p. 11), mais plus exactement douze jours, puisqu'un texte contemporain donne la date du 22 octobre (G. Gruel, Chronique éP Arthur de Richemonty éd. Le Vavasseur, p. 261). La capitulation avait été signée le 19 octobre [Journal d'un bourgeois de Paris, éd. Tuetey, p. 335). 3. Lire 22 octobre. Cf. la note précédente. 17

244 CHRONIQUES [1437 gens de guerre qui avoient esté moult grevez et travaillez audit siège, et veu l'entrée d'iver et que les vivres estoient tous retraiz es places fortes, par quoy son ost ne pourroit vivre sur les champs, et que pour les grans finances que il avoit despendues pour ledit siège il ne les pourroit soudoier en manière que ilz en peussent vivre; de quoi et pour ce il obtempéra à leur requeste et se disposa de y aler. Et, avant son partement de ladite place, ordonna comment il iroit audit lieu de Paris, et à chacun de ses capitaines bailla fourme et manière de vivre en atendant la seson. Le conte de Perdrillac, qui avoit la plus grant compaignie ou service du roy et la plus grant voix pour la guerre, pour ce que le conte d'Armignac, son père, qui avoit esté tué en ladite ville de Paris, comme devant dit est, retourna lui et ses gens en son pais, promettant retourner si tost comme le roy lui feroit sçavoir. Du tonnerre en novembre. En icelui an MGGGGXXXvn, le dimenche x jour de novembre, environ iiij heures après midi, auprès d'Angers, fist si merveilleux temps de gresles et tonnerres et tant que tel de mémoire de homme ne fut veu en celle seson. Le tonnerre cheit ou clocher de Tabbaye de Saint Aubin d'Angiers par telle manière que le feu print oudit clocher : et tellement fut esprins en feu que à très grant peine de grant nombre de gens poeult estre destaint ; et dommagea moult le tonnerre les vaoutes de l'église, et d'illecques incontinent à la veue des gens, en ladite ville près les halles, loing à un traict

1437J DE PERCEVAL DE CAGNY. 245 d'arbaleste, en la viz de une meson belle et notable chaît et y fist merueilleux dommage. Ventrée du roy à Paris. En icelui an M GGGG xxxvii, le mardi xij jour dudit mois, le roy entra en sa ville de Paris, acompaignié de monseigneur le daulpbin, de messire Charles d'Anjou, le conte de Vendosme, le sire d'Allebret et plusieurs seigneurs, chevaliers et escuiers et moult d'autres. Et Dieu soit ne (sic) noble appareil qui y fut fait pour sa venue et la grant pitié que ce fut de veoir les gens de tous les estaz de ladite ville : les uns se efibrçoient de chanter et crier < Nouel > et les autres plouroient et crioient en suppliant le roy que il leur vousist pardonner les grans offences que par l'espace de près de xx ans ilz avoient commis envers lui. Ils donnèrent au roy de grans dons, et à d'autres, où ils veoient bon convenir ; et, tant en firent, que le roy fut très content de eulx et eulx de lui. En la fin dudit mois, le roy considérant la seson du fort de l'iver et les grans charges que la ville de Paris et de tout le pais à xx lieues près de Montreau avoient soustenues pour le fait dudit siège et de son entrée oudit lieu de Paris, et que par avant il avoit ordonné à touz ses capitaines leur fourme de vivre jusques au nouveau temps, par deffaulte d'argent, il se détermina de venir passer le sourplus de l'iver en la ville de Tours en Touraine et ou pais, pour illecques aviser comme il pourroit recouvrer finances, tant es pais de Languedoc comme ailleurs, pour soy remettre sus.

246 CHRONIQUES [1437 Le parlement du roy de la ville de Paris. Avant le parlement du roy de sadite ville de Paris et qu'il n'estoit point sceu qu'il deust départir ses gens d'armes, fut assez communément dit que il iroit mètre le siège devant la ville et le chasteau de Montargis et tant, que François TÂragonnois[^], quienestoit capitaine, en fut aucunement acointié par aucuns des capitaines de la compagnie du roy[^], faignant à lui vouloir son bien, et que considéré le gast qui avoit esté fait des biens d'entour sa place et du pais avant Taoust, par quoy il ne povoit estre garni de vivres, ne sa place, lui conseillèrent qu'il preinst argent du roy et s'en alast sauvement. Il respondi moult de choses au contraire, et en la parfin se amolia et tant en dist que, se le roy se tiroit vers Orleens, il pourroit oflFrir tel chose à quoi il entendroit. Le jour de décembre ensuivant MGGGGXXXvn, le roy arriva en la ville d'Orleens[^]. Luy estant audit lieu, le bastard d'Orleens et Poton de Saintrailles envoierent à Montargis devers ledit François luy dire que il envoiast une seurté et saufconduit pour ledit 1. François de Surrienne, dit TARagonais (Chronique de Charles VII.. y par Jean Chartier, t. I, p. 235), neveu par alliance de Perrinet Grasset (S. Luce, Chronique du Mont-Saint'Michel, t.-I, p. 39, note 1). Cf. Bibl. nat., franc. 26062, pièce 3186. 2. Notamment par Thibaud de Charmes, capitaine de Chartres [Journal cTun bourgeois de Paris, éd. Tuetey, p. 342, note 1). 3. Charles VU avait quitté Paris le 3 décembre 1437. Le Journal d'un bourgeois de Paris (éd. Tuetey, p. 338) juge sévèrement le peu d'avantages que Paris retira de sa visite qui a cousta plus de Ix[^] frans. »

4437-1438] DE PERCEVAL DE CAGNY. 247 Poton et viij ou x autres eu sa compaignie, telz connue bon lui sembleroit, affin que ilz peussent parler ensemble. Ainssi le fist ledit l'Ârragonnois. Et, après plusieurs paroles entre ledit Poton et lui, furent d'acort que, après le jour de Nouel, il envoieiroit son nepveu devers le roy pour parfaire et aoorder le traité, ainssi que par eulx avoit esté pourparlé. Le xxij jour dudit mois, le roy arriva en sa ville de Tours et monseigneur le daulphin, où ilz furent très joyeusement receuz de la raigne et de madame la daulphine qui ne les avoient veuz depuis leur partement à aler au siège de Montreau. Apres ce que il fut moult parlé entre les dames et autres des grans biens et vaillances du corps du roy et du beau commencement de monseigneur le daulphin, de la bonne fortune que Dieu leur envoya, de Tentreprinse et de leur entrée à Paris, la feste de Nouel et le jour de Tan passé, le roy désirant recouvrer sadite place de Montargis, dont il avoit très grant désir, fist par ledit Poton envoyer seurté et saufconduit au nepveu dudit François. Le recouvrement de Mont ar gis. Le jour de janvier MGGGGXXXVU , nepveu dudit François TArragonnois, bien acompaignié, vint devers le roy audit lieu de Tours pour entretenir et parfaire le traité de remettre lesdiz chastel et ville de Montargis en la main et obéissance du roy, ainssi et par la manière que lesdiz bastard d'Orleens et Poton Tavoient traité, qui fut tel : le roy donnoit audit François la somme de xij mille royaulx d'or et le

248 CHRONIQUES [1438 retenoit à son serviteur, en lui donnant l'office de baillif du bailliage de Saint Pierre les Moutiers ou pais S à estre poié de ladite somme de xij mille royaulx dessusdiz à la Pasque prochain venant. Et par ainssi ledit François bailla sondit nepveu et iiij autres en ostage devers le roy ; et lui et telz gens comme il lui pleut retenir demouroient oudit chastel jusques à l'acomplissement dudit paiement, et ladite ville estoit commune aux gens du roy quant il leur plaisoit passer par là, mais nul ne entroit oudit chastel ; et avoient ceulx de ladite place des vivres d'Orleens et autres lieux de Tobeissance du roy et se tenoient en abstinence de faire guerre : par quoy de ce et des places que le roy avoit conquises, vivres, marchandises et toutes manières de gens alerent et furent menées à Paris plus seurement que par avant. Le jour de frevier ensuivant, le roy et monseigneur le daulphin prindrent leur chemin à aler à la Rochelle^ pour illecques et ou pais recouvrer finances pour eulx remettre sus à la seson nouvelle, dont le roy faisoit grant semblant ; et si y avoit tout son peuple grant espérance, veue sa doulce fortune de Testé précédent. Il se demeura de son voyage de la Rochelle et arresta à Saint Jehan d'Angelli et tint illecques ses estaz de tout le pais, et assembla des finances^, non 1. Nièvre, arr. de Nevers, chef-lieu de canton. 2. Us étaient sans doute au commencement de février 1438 à Poitiers (E. Pilot de Thorey, Catalogue des actes du dauphin Louis II, devenu le roi de France Louis XI, t. II, p. 449). 3. Sur la réorganisation des finances en 1438, voir Beaucourt, Histoire de Charles VII , t. III, p. 466 et suiv.

1438] DE PERGEVAL DE CAGNY. 249 pas tant comme il cuidoit. Et environ la mi karesme se partit d'illecques et s'en vint en sa ville de Poitiers, auquel lieu il fist sa Pasque^ Les sollemnitez de la feste de Pasques passées, les ambassadeurs du Pape et du concilie estans à Balle, pour le descord d'entreulx de la venue des Greux, vindrent devers le roy*; auxquelz le roy apointa retourner devers lui à Bourges la première sepmaine de may. En icelui an MGGGGXXXvn^, trespassa monseigneur Jacques de France en la ville de Tours et fut enterré en Teglise de monseigneur Saint Gacien. Tous les nobles et le peuple de France en furent moult marriz pour ce que il ne demouroit que ung seul filz. Uiilée du roy à Bourges. . En Tan m gggg xxxvm, le x jour du mois de may, le roy arriva en sa ville de Bourges, auquel lieu il avoit fait assembler touz les plus notables clerks de toutes les Universitez de son royaume et d'autres, et avecques ce le mieulx des conseillers de son Parlement, tant pour ouyr les requestes desdiz ambassadeurs et du concilie, que pour soi conseiller que il avoit à faire pour les guerres de son royaume^. 1. En 1438, Pâques tomba le 13 avril. 2. Beaucourt, Histoire de Charles F//, t. III, p. 352. 3. Le 2 mars 1438 (n. st.). 4. D'après M. de Beaucourt [Histoire de Charles Vlly t. III, p. 352], « la réunion ne s'ouvrit officiellement que le 5 juin « 1438. » Mais « ledit conseil » avait bien été mandé au 1^ mai (Martène et Durand, Veterum scriptorum,, amplissima collectio, t. VIII, col. 945).

250 CHRONIQUES [1438 Pour le Pape ilz vindrent
embassadeurs, Tarchevesque de Crète*, l'evesque de Dine en Prouvence*,
UDg evesque cordelier Espagnol et autres clercs ; pour le coDcille,
l'evesque de Saint Pons^, Tabbé de Verencelles^, deux grans clers en
theaulogie et en décret^. Avant le département des clers de TUniversité de
Paris et de ceulx de Parlement, fut en plusieurs manières remonstré au roy
la grant grâce que Dieu lui avoit faite et Thonneur qu'il avoit acquis de
prendre et recouvrer sa ville et chasteau de Montereau et les places
d'environ, et que par les resons et les voyes avisées par entreulx,
remontroient au roy et à son conseil que il devoit entreprendre et soy
exposer de faire guerre et soy mètre sus à puissance pour débouter les
Englois de son royaume. Et, combien que le roy leur fist donner responce
assez agréable à leur donnera entendre, eulx départis, il s'emploia à mètre
au délivre la ville et chasteau de Montargis^ que il avoit lessié à délivrer par
deffault de paier x mille escus à ceulx de la place. Et, avecques ce, fist
traitier par son chancelier et le bastard d'Orl. Fantino Valaresso. 2. Pierre de
Versailles. 3. Gérard de la Briçonnie. 4. C'est probablement Alexandre, abbé
de Vézelay. 5. Sans doute Hugues, archidiacre de Metz, et Jean de Manze,
chanoine de Lyon (Beaucourt, Histoire de Charles F//, t. III, p. 353). De
cette assemblée sortit, le 7 juillet 1438, la Pragmatique Sanction [Ibid., p.
355]. 6. Cf. la simple mention qu'en fait la Chronique d'Enguerran de
Monstrelet (éd. Douët d'Arcq, t. V, p. 342). Le bourgeois de Paris, dans son
Journal (p. 342), raconte que le porteur des fonds avait joué la somme et
l'avait perdue.

1438] DE PERGEVAL DE GAGNY. 253 La nativité de deux de
noz dames de France. En icelui an MGGGGXXxyin, le dimenche vij jour
de septembre et veille de Nostre Dame, furent nées environ iiij heures après
midi madame Jehenne de France[^] et madame Marie, sa seur[^], toutes deulx
en celui jour. Tout le temps de Testé présent, le roy ne s'est entremis de faire
guerre ; et aussi n*ont fait nos seigneurs les ducs d*Âlençon ne de
Bourbon, monseigneur Charles d'Anjou ne le conte de Richemont,
conestable de France, et n'y eut fait guerre que des frontières les uns aux
autres, en pillant tousjours le povre peuple. Geulx du costé du roy
entendoient plus à ater prendre les laboureurs qui pensoient qu'ils peussent
paier aucune finance, ou pais de Normendie et ailleurs, que ilz ne faisoient à
trouver les Englois. Et ledit messire Charles d'Anjou seul, sans nos autres
seigneurs de France, combien qu'il fust moult jeune, et bien est apparu,
gouvernoit le roy et son hostel : de quoy le duc de Bourbon n'estoit pas bien
contens, et le duc d'Alençon ne desiroit point fort s'en aprocher et y aimoit
mieulx à passer temps en querant ses plaisances. Le conestable se tenoit à
Paris et en Champaigne, qui metoit paine d'assembler argent et vivre à son
aise, de quoy les nobles de France de bon vouloir, les 1. Jeanne de France
mourut le 26 décembre 1446. 2. Marie de France[^] sœur jumelle de la
précédente, mourut le 14 février 1439.

252 CHRONIQUES [1438 tous les marchans qui menoient vivres et autres denrées par le chemin d'Orleeus à Paris. Et souvent faisoient leurs courses jusques aux portes de ladite ville. Le temps de la famine. En icelui an MGGGGXXXvni, par les mois de mars, apvril, may, juing et juillet fut moult grant pitié des vivres du povre peuple parce que en Taoust précédent avoit esté cueilli très pou de touz blez^ ; et fut presque tout le temps des mois dessusdiz plus en pluie que autrement. Et par ce la charge d'un cheval de froument estoit bien vendue le prix de viij livres, qui valloient près d'un marc d'argent ; et la charge à ung cheval de seigle se vendoit de vj à vij livres. Et, si ce n'eust esté ce que par deux ou trois des ennées précédentes icelle ennée, il avoit esté moult de blés, Dieu mercy! par quoy plusieurs bons marchans et autres, chevaliers, escuiers et gens d'estat avoient moult de blé en greniers, tout le peuple de France eust esté presque à mourir de faim. Et ceulx qui avoient achaté et fait les garnisons d'iceulx en icelui temps ne pai[er]ent de la charge de cheval que xvij sols vj deniers, xx sols et xxij sols vj deniers. Et, avecques la grant famine qui couroit, tout le peuple estoit tant tourmenté de paier, à patir et soustenir pilleries, que nul de bon entendement ne pourroit croire que sans especiale grâce de Dieu ilz peussent vivre et soustenir icelles charges. 1. Outre la famine qui était excessive, il y eut une violente épidémie, de petite vérole sans doute [Journal cTun bourgeois de Paris, éd. Tuetey, p. 338, 340 et 342, note 3).

1438] DE PERGEVAL DE GAGNY. 253 La nativité de deux de
noz dames de France. En icetui an MGGGGXxxyin, te dimenche vij jour de
septembre et veille de Nostre Dame, fiirent nées environ iiij heures après
midi madame Jehenne de France[^] et madame Marie, sa seur[^], toutes deulx
en celui jour. Tout le temps de l'esté présent, le roy ne s'est entremis de faire
guerre ; et aussi n'ont fait nos seigneurs les ducs d'Âlençon ne de Bourbon,
monseigneur Charles d'Anjou ne le conte de Richemont, conestable de
France, et n'y eut fait guerre que des frontières les uns aux autres, en pillant
tousjours le povre peuple. Geulx du costé du roy entendoient plus à ater
prendre les laboureurs qui pensoient qu'ils peussent paier aucune finance,
ou pais de Normendie et ailleurs, que ilz ne faisoient à trouver les Englois.
Et ledit messire Charles d'Anjou seul, sans nos autres seigneurs de France,
combien qu'il fust moult jeune, et bien est apparu, gouvernoit le roy et son
hostel : de quoy le duc de Bourbon n'estoit pas bien contens, et le duc
d'Âlençon ne desiroit point fort s'en aprocher et y aimoit mieulx à passer
temps en querant ses plaisances. Le conestable se tenoit à Paris et en
Champaigne, qui metoit paine d'assembler argent et vivre à son aise, de
quoy les nobles de France de bon vouloir, les 1. Jeanne de France mourut le
26 décembre 1446. 2. Marie de France[^] sœur jumelle de la précédente,
mourut le 14 février 1439.

254 CHRONIQUES [1438 prelatz, les clers, les bonnes villes, ne le peuple qui vivoit tant piteusement que plus ne pouvoit n'en estoient point contens. La prinse du sire de Camus. En icelui an, le samedi xj jour du mois d'octobre, fut prins auprès du Mans ung chevalier Englois nommé le sire de Camus ^ . Le mariage de madame Katherine de France. En icelui an, le xij jour d'icelui mois d'octobre, en la ville de Tours, fut fiancée madame Katherine de France pour monsieur Charles, filz du duc de Bourgoigne ; et la fiança le seigneur de Crevecœur^ ^, le président *de Bourgoigne^ et plusieurs autres en leur compagnie^. La prinse de Gerberay. En celui an, le x jour du mois de novembre, Ait prinse par les Englois d'eschielle la ville et le chasteau de Gerberoy en Beauvoisis, par le moyen d'un traître 1. Lire Gamoys. 2. Jacques de Grèvecœur. 3. Probablement Philippe de Nanterre. 4. Etienne Armenier. 5. Katherine de France quitta Paris au mois de juin 1439 pour joindre son époux le comte de Charolais. Le contrat avait été signé à Blois le 30 septembre 1438; il fut ratifié par la reine le 13 octobre à Tours (D. Plancher^ Histoire générale et partie' culière de Bourgogne, t. IV, p. 233).

1438] DE PERCEVAL DE GAGNY. 255 d'Ëscoce : qui fut moult grant dommage au pays et à touz les voisins d'entour ^ • Comme Montargis fut réduit en la mmn du roy et Dreux pareillemsnt. En icelui au m gggg xxxym, le xviiij jour dudit mois de novembre, le roy fist payer au dessusdit François rArragonnois, capitaine pour les Englois du chastel de Montargis, par le chancelier de France et le bastart d'Orleens qui presta ladite somme de x mille escuz et en soy poyant audit François il demouroit capitaine desdiz chastel et ville de Montargis ; et combien que ledit François eust longtemps fait semblant de soy vouUoir rendre du party du roy, si tost comme il fut poié de ladite somme, en prenant sauf conduit pour lui et pour ses gens et compaignie des gens du roy pour le conduire comme promis lui avoit esté, il s'en alla ou chastel de Loingni ou Perche^, duquel il estoit capitaine par avant, et lui venu audit chastel recommença à faire guerre au roy comme.il avoit acoustumé. En icelle sepmaine ledit missire Guillaume du Brulat, traître et capitaine de Dreux pour les Englois, vint audit lieu de Montargis par bonnes seurtez et sauf conduit devers lesdiz chancelier et bastart d'Orleens ; auquel lieu il repceut la somme à luy promise^ et 1. Monstrelet (éd. Douôt d'Arcq, t. V, p. 351) ne fait qu'une simple mention de T événement. 2. Longny, Ome^ arr. de Mortagne, chef-lieu de canton. 3. Estimée par Jean Chartier de 60 à 80,000 écus (Chronique de Charles VII, éd. Vallet de Viriville, t. I, p. 236).

256 CHRONIQUES [1438 les obligations et les sermens

d*iceulx qui promis luy avoient faire et parfaire le mariage de sa fille et du seigneur dudit lieu de Ghevreuse eu rendant au roy lesdites places : et ainsi en fiit fait[^]. De quoy la ville de Paris et tous les pais entre les duchié de Normendie, conté du Maine et jusques à Tours et toute la riviere.de Laire jusques en Bourgoigne avecques la conquete que le roy avoit faite en l'ennée précédente des chastel et ville de Hontereau et des autres places d'entour furent très rejouis et à bonne cause : car toutes les marchandises depuis Languedoc jusques en Savoye povoient seurement venir jusques audit lieu de Paris ; et n'avoient doubte sinon des pillars du parti du roy dont il y en avoit tant que c'estoit pitié ; et, pour rompre sauf conduiz et seurtez et aucunes foiz tuer bons marchans et autres, le roy ne nosdiz seigneurs ne s'employ oient point à en faire justice. La prinse de Saint Germain en Laye[^]. En icelui an M CGGG xxxvni, le xviiij jour du mois de décembre, fut le chasteau de Saint Germain en Laye[^], à V lieues de Paris, prins par la porte, de viij ou x Ænglois par deffault de garde de x ou xij meschans 1. Cf. plus haut[^] page 251 et note 1. 2. Saint-Germain-en-Laye avait été repris par les Français en 1436 (Journal cTun bourgeois de Paris y éd. Tuetey, p. 311, note 3). 3. Le Journal éCun bourgeois de Paris (éd. Tuetey, p. 343) dit avec moins de précision a ou moys de janvier. » Mais les détails qu'il donne sur la trahison qui livra les clefs aux Anglais par Tintermédiaire d'un certain Garbonnet, religieux de Sainte-Geneviève et prieur de Nanterre, sont bien curieux.

1438] DB PERCEVAL DE CAGNY. 257 Bretons que le conestable y tenoît, qui ne pavoit avoir assez place pour bailler à ses gens ; et ne lui chaloit quel tort il feist aux chevaliers et escuiers d'autre pais, mais qu'il peust avoir places pour eslever ses gens en nom et en estât ^ : et moult de maux en sont venuz durant ces présentes guerres. Et de la perte d'icelle place et du gouvernement dudit conestable en ladite ville de Paris et ailleurs estoient très mal contens de luy ceulx de Paris. 1. On ne sera pas surpris que Guillaume Gruel ne rende pas son héros, le connétable, responsable de la perte du château de Saint-Germain-en-Laye ; du moins, il raconte, à Tannée 1441, qu'il le reprit. (Chronique cP Arthur de Richemont, éd. Lé Vavas seur, p. 161). Mais il est curieux de voir que le Journal d'un bourgeois de Paris (éd. Tuetey, p. 340 et 341) n'est pas moins sévère pour le connétable que Perceval de Cagny. Après s'être fait l'écho d'un bruit qui le donnait comme vendu aux Anglais, il ajoute : « Et, pour vray, il se monstroît très « mauvais ou très couart en toutes ses besongnes » (cf. Ibid., p. 345, 346, 347). M. A. Le Vavas seur n'a pas déguisé que Richemont « n'était pas insensible aux promesses d'argent » [Valeur historique de la Chronique d^ Arthur de Richemont^ Bibliothèque de f École des chartes, t. XL VIII, année 1887, p. 250), et il avoue qu'il le croit capable de « bretonner, » suivant la « pittoresque expression des Cronicques de Nor^ mendie. »

The text on this page is estimated to be only 0.00% accurate

.^

TABLE ALPHABÉTIQUE Abbeville, p. 17 et note 2, p. 97.

Abzac (Archambaud d'), p. 39 note. Aché (Le Galois d'), p. 111, 112 note 1. Agnès de France. Voy. Bourgogne (Agnès, duchesse de). Aigrement (sire d'), p. 203 note 9. Ailljr (Raoul d'), baron de Picquigny, vidame d'Amiens, p. 202 et note 6. Aisne (f), p. 62. Albenga (Mathieu de Garretto, évêque d'), p. 196 et note 6, Ê. 197 note 3. er^ati (Nicolas). Voy. SainteCroix (Nicolas Albergati, cardinal de). Aibi (évêque d'), p. 197 note 10. Albic (évêque d*). p. 197. Albret (Bernard d^), p. 61 note 2. Albret (Guillaume a'), seigneur d'Orval, p. 138 et note 3, p. 139. Albret (sires d'). Charles W, comte de Dreux, connétable de France y p. 37, 39 note, p. 49, 55 note 2, p. 70, 74, 91, 95 note 4, p. 98, 99 et note 8, p. 138 note 3. — Charles H, p. 236, 238, 240, 245. Alençon, p. 111 et note 1, p* 112, 210. — (aides à), p. 43 note 1. Alençon (capitaine dM. Voy. Aché (Le Galois d'). — (château d'), p. 12, 14, 16, 77, 111 et note 1. — (donjon d'), p. 11. Alençon (ambassadeurs du duc d') Jean V, p. 199. Alençon (bâtard d'), p. 119, 130. Alençon (Catherine d*), comtesse de Mortain, duchesse en Bavière, p. 10 et note 3, p. 19. Alençon (Charles d'), archevêque de Lyon, p. 5, 6, 7 et note 1. Alençon (Charles d'), p. 13. Alençon (Charlotte d'), p. 20, 21, 29, 30. Alençon (comtes, puis ducs d'), p. II, m, VIII, IX, xin. — Charles !•'. Voy. Valois (Charles I»', comte de). — Charles II, p. 5, 6, 13, 24. — Jean IV, comte, puis duc d' Alençon, p. m, xv, xviii, 10, 15 et note 1, p. 16, 17 et note 2, p. 18 et notes 1 et 3, p. 20 et note 3, p. 21, 24, 31, 38» 42 et note 1, p. 44, 46 et note 4, p. 47 note 4, p. 49, 50 note 2, p. 55 note 2, p. 57 note 3, p. 58, 59 et note 2, p. 61, 63, 71, 76 notes 1 et 2, p. 77 et note 4, p. 78 à 80, 81 etnotel, p. 84 note 3, p. 85 note 2, p. 86 note 2, p. 87 note 3, p. ^0 et note 2, p. 91, 92 note 1, p. 93 18

260 TABLE ALPHABÉTIQUE. et notes 2 et 3, p. 97 et note 3, p. 98, 99 et note 3. Alençon(Jean Y, dnc d'), p. ii, m, IV et note, p. v, vu, ix a xi, 20 et note 5, p. 21, 22 et notes 1 et 5, p. 23, 24 et note 2, p. 25 et note 1, p. 26 à 29, 31, 107, 108 note 6, p. 112, 115 et notes 1 et 2, p. 116 note 2, p. 118 note 4, p. 121 et note 4, p. 129, 132, 133, 135 note 2, p. 136, 137 et notes 1 et 2, p. 148, 149 et note 2, p. 150, 151 et note 1, p. 152 à 156, 159, 161 à 163, 165, 166, 168 à 171, 180 et note 2, p. 181 et notes 1 et 5, p. 182, 183, 184 et note 4, p. 185 et note 4, p. 186, 190, 191 et note 2, p. 192, 209, 210 note 1, p. 228, 233, 253. — Pierre I»*, p. 1. — Pierre II, p. m, 5, 9, 10 et notes 1 et 3, p. 11 à 14, 15 et note 1, p. 18 à 20, 31, 37 et note 3, p. 38, 43. Alençon (comtesses, puis duchesses d'). — Jeanne, comtesse de Joigny, p. 5 note 1. — Jeanne d'Orléans, et non Marie, p. ix, 22, 28 et note 1, p. 129, 148, 170, 184 et note 1, p. 185. — Marie Ghamailart, p. 10 et note 1, p. 12, 15, 19, m — Marie de Bretagne, p. ix, 20 à 22, 23 note 1, p. 27 à 29, 38, 148, 181, 184, 185. — Marie de la Gerda, p. 5 et note, p. 6, 9, 10. Alençon (comté d'), p. 4 et note 1, p. 9. Alençon (conseil de Jean Y, ducd'),p. 183. Alençon (duché d'), p. xni, 21, 21(1. Alençon (hérald), p. vi, 131 note 1. Alençon (hôtel du duc d'), p. rv note, p. 31. — Personnel de l'hôtel, p. 184. Alençon (Isabelle d'), p. 13 note 4. Alençon (Jean d'), p. 15 note 1. Alençon (Jean d'), p. 20, 21, 28, 29 et note 2. Alençon (Jeanne d% p. 10 et note 3, p. 18. Alençon (maison d'), p. m, y, VI, IX, 1 et note 1, p. 23, 24, 111. Alençon (maréchal du duc d'|. Yoy. Loré (Ambroise de), Montenay (Jacques de). Alençon (Marguerite d'), p. 10 et note 3, p. 19. Alençon (Marie d'), comtesse d'Harcourt, p. 10 et note 3, p. 19 et note 1. Alençon (Marie d*), p. 20, 29. Alençon (Marie d'], p. 10 note 3. note 2, p^ 106, 112. 59 Alençon (pays note 2, p. IOC, Alençon (Philippe d'), archevêque ae Rouen, p. 5, 7 et notes 2 et 3, p. 8, 9. Alençon (Pierre d'), p. 10. Alençon (Pierre d'J, p. 20. Alençon (Robert d'). comte du Perche, p. 5, 13, 14 et note 2. Alençon [seigneurie d*), p. 12. Alençon (trésorier du comte de), S. 43 note 1. emagne (empereur d'). Yoy. Sigismond. Allemand (seigneur). Yoy. Blait(?) (comte de), Nambout (?). Alnewick (Guillaume). Yoy. Norwich (Guillaume Alnewick, évoque de). Amboise, p. 221, 228. Amboise (Louis, sire d'), vicomte de Thouars, p. 138 et note 5. Amiens, p. 33. 98, 102, 210. Amiens (bailli d'), p. 86 note 1. Yoy. Le Jeune (Robert), Longueval (Arthur de). Amiens (bailliage d'), p. 203 note 10. Amiens (vidame d'). Yoy. Ailly (Raoul d'). Ancolit(?)(sired'), p. 204.

TABLE ALPHABÉTIQUE. 261 Angennes (Jean d'), p. 109 note 3. Angers, p. iv, 188, 233, 244. Angers (abbaye de Saint-Aubin d'), p. 28, 244. Angers (archidiacre d'). Voy. Le Queu (Alain). Angers (chanoine d'). Voy. Le Bouvier (Raoul). Angers (traité d'), p. 81 note 1. Angerville (Robert d'), p. 184 note 3. Angerville (sire d'), p. 184. Angoulême (comte d'). Voy. Orléans (Jean d*). Anguien (sire d'). Voy. Luxembourg (Thibaud de). Anseau (Guillaume), bailli de Rouen, p. 8 note. Anthou, p. 201 note 14. Anthou (bataille d'), p. 177 note 7. Antoing (sire d'). Voy. Melun (Jean de). Anglais (capitaines), p. 162. Voy. Branch (Philippe). Anglais (chevalier). Voy. Gamoy (sire de). Anglais (gens d'armes), p. 58 note 1, p. 65 et note 2, p. 67 note 6, p. 72 note 1, p. 76 et note 1, p. 77 notes 2 et 3, p. 78 notes 2 et 4, p. 94 note 3, p. 95 et note 4, p. 98, 102 à 104, 109, 110 notes 1 et 8, p. 112 note 2, p. 119, 120, 123 note 3, p. 125 et note 2, p. 129 et note 3, p. 130, 131 et notes 1 et 2. S. 134, 135 et note 4, p. 136 140, 142 et note 1, p. 143 à 145, 149, 151, 153, 154 et notes 3 et 5, p. 155 et note 2, . 156 et note 1, p. 157, 159, 61 à 165, 173 à 175, 177 et note 1, p. 178, 183 et note 3, p. 184 i 186, 187 et note 1, p. 191, 192 et note 1, p. 193 et note 1, p. 194 et note 8, p. 212 à 216, 217 note 1. p. 218, 223 et note 2, p. 226 et note 3. l Anglais (les), p. vi, 13, 21, 22, 24. 26, 35, 39 note, p. 181, 190 note 1, p. 205 à 208, p. 211, 218 et note 2, p. 212, 216, 217, 224. 227 note 1, p. 228, 230, 236 et notes 1 et 2, p. 238, 242 note 3, S. 243, 250, 251, 253 à 255, 36 et note 3, p. 257 note 3. Anglais (parti), p. 224, 225, 231. Anfflais (un), p. 200 note 5. voy. Sterquin. Angleterre (ambassadeurs d^Henri VI, roi d'), p. 195, 199, 200, 204 et note 5, p. 207 et note 1. Angleterre (conseil du roi d'), p. 179. Angleterre (garde du sceau privé d). Voy. Lindewood (Guillaume). Angleterre (gens de justice du roi d'), p. 180. Angleterre (gentilshommes d'), p. 132. Angleterre (hérald d'). Voy. Derby (Jean). Angleterre (P), p. 33, 35, 50 note 1, p. 71 note 5, p. 72 note 1, p. 78 note 4. Angleterre (maréchal d'). Voy. Rooss (lord). Angleterre (reines d'). — Isabelle, p. 3. — Marguerite, p. 2 et note 8. Angleterre (rois d'). — Edouard I«, p. 2 note 8. — Edouard II, p. 3 et note 6. — Edouard IU, p. 5, 33, 35. — Henri IV, p. 72 note 1. — Henri V, p. 17 et note 1, p. 18 et notes 1 et 3, p. 94, 95, 97 et note 1, p. 98 a 101, 102 note 3, p. 105, 109, 110, 111 et note 1, p. 114 et note 3, p. 119 note 4, p. 126 et note 1, p. 208, 210, 211. — Henri VI, p. 129 note 3, p. 137 note 2, p. 162 note 3,). 176, 200 note 5, p. 206, J07, 217, 222 note 4, p. 231, i(

262 TABLE ALPHABÉTIQUE. Angleterre (royaume d'), p. 89 note 3, p. 102 note 3, p. 126, 148. Anjou (V)y p. 28, 59 note 2, p. 83 note 1, p. 111, 229. Anjou (Charles d'), p. 188, 209, 222, 228, 233, 245, 253. Anjou (ducs d'). Voy. Sicile (Xiouis U, roi de), Sicile (Louis III, roi de). Anjou (duché d'), p. 119. Anjou (hôtel d'), p. 47. Anjou (Jean d), duc de Galabre, p. 233. Anjou (Marie d') , reine de France. Voy. France (Marie d'Anjou, reine de). Anjou (trésorier d'). Voy. Bernard (Etienne). Aquila(Minicuccio dell*), p. 194. Aquilée (patriarche d'). Voy. Alençon (Philippe d'). Aquitaine (grand maître d'). Voy. Naillac (Philibert de). Aragon (D. Henri, infant d'), p. 193. Aragon (Isabelle d'). Voy. Isabelle d'Aragon. Aragon (Jean d'), époux de la reme de Navarre, p. 193 et note 6. Aragon (rois d'). — Alphonse V, p. 193. — Jacques I«', p. 2 et note 4, p. 4. Arc (Jeanne d'), p. i, vi, iz, x, XI et note, p. xii et note, p. xiu, 25, 139 et note 2, p. 140, 141 et notes 1, 2 et 3, p. 142 et notes 1 et 4, p. 143 et note, p. 144, 146 à 148, 149 et note 2, p. 150 et note 3, p. 151 et note 1, p. 152 à 156, 157 et note 3, p. 158 à 163, 165 à 172, 173 et notes 1 et 2, p. 174 et note 1, p. 175 et note 1, p. 176 et note 2, p. 177 et notes 1 et 2, p. 178 a 180, 205. Arc (étendart de Jeanne d'), p. 144, 146, 150 et note 3, p. 158, 167. Arc (maître d'hôtel de Jeanne d'). Voir Aulon (Jean d'). Arc (pennon de Jeanne d'), p. 141 et note 2. Ardevon (bastille d'), p. 192 note 1. Argentan, p. iv, 11, 20, 37 et note 3, p. 57 note 3, p. 79, 107, 109, 110 et notes 4 et 8, p. 111 note 1, p. 210. — (bourgeois d'), p. 110, 111. — (château d'), p. 12, 13, 18 à 20 29. — (Hôtei-Dieu d'), n. 19, 20. Armasnac (Bernara VII, connétable de France, comte d'), p. 49, 50, 51, 53, 54 note 1, p. 55 note 2, p. 62, 74, 81 note 3, p. 91, 102 et note 2, p. 103, 104 et note 7, p. 106, 112 et note 3, p. 115, 162 note 3, p. 244. Armagnac (Bernard d'), comte de Pardiac, p. 25 note 1, p. 233, 236, 238, 240, 244. Armagnac (parti d'), p. 56 note 2. Armenier (Etienne), président de Bourgogne, p. 254. Arras, p. 44 note 1, p. 60, 61 et note 4, p. 63 et note 1, p. 85, 90 et note 4, p. 194 note 8, p. 195 et note 5, p. 204 note 5, p. 207 et note 1, p. 209 note 1. — (congrès d'), p. 42 note 1, p. 198 notes 8 et 10, p. 199 note 5, p. 200 note 5, p. 204 note 5, p. 205, 206, 207 et note 1, p. 209 note 1. • — (le Temple à), p. 90 note 4. — (traité d'), p. 92, 93 note 1, p. 195 et note 4. Arras (abbaye de Saint- Vaast d^), p. 42 note 1. Arsse (ambassadeurs du roi d'), p. 197. Artois (r), p. 84 note 5. Artois (Charles d'), comte d'Eu, p. 100 et note 2. Arundel (comte d'). Voy. Fitzalan Maltravers (Jean),

TABLE ALPHABÉTIQUE. 263 Arundel (Thomas, comte d'), p. 65 note 2, p. 67 note 6, p. 72 note 1. Ârundel (collégiale d*), p. 192 note 7. Assainviller, p. xv. Attichy p. 62. Aubervilliers, p. 62. Aubriot (Hugues) , prévôt de Paris, ç. 37 et note 2. Auch (Philippe de Lévis, évêque d'), p. 196 et note 3. Auge (pays d*J, p. 189. Augustin (Moine). Voy. Le Grand (Jacques). Au Ion (Jean a'), maître d'hôtel de Jeanne d'Arc, p. 177 et note 3. Aumale (Jean d'Harcourt, comte d'), p. 121, 124 et note 4, p. 125, 129, 130 et note 1, p. 131, 132 et note 1, p. 135. AunoU'le-Faucon, p. 11. Auray (bataille a), p. 35 et note 3. Aurichier (Nicolas), p. 8 note. Austrefort (sire d'), p. 204. Autriche (Rodolphe, duc d'), p. 2. Autriche (Blanche, duchesse d'), p. 2 et note 9. Auvergne (marchands d'), p. 55 note 2. Auviliars (sire dM. Voy. Tournebu (Richard de). Auxerre, p. 70 note 2, p. 71 et notes 1 et 4, p. 74 et notes 3 et 4, p. 75 note 1, p. 76 note 1, p. 157 note 2. Auxerre (comte d'|, Philippe !' des Essarts, p. 90 note 2. Auxerre (Laurent Pinon, évêque d'), p. 196 et note 4, p. 209. Avranches, p. 131, 191, 192. Avrech (seigneur d'). Voy. Harcourt (Christophe d'). Avrilly-aU' Perche y p. 81 note 3. Ayencourt, p. xv. Ayneval (Guillaume d'), seigneur de Saint- Pierre, p. 199 et note 5. Azincourt, p. 18, 20 note 5, l . 21, 24, 69 note 8, p. 97, 9 et note 2, p. 138 note 3. B Bâle (concile de), p. 195 note 6, p. 197 note 4. — (ambassadeurs du concile de) , p. 195 à 197, 249, 250. Baltique (mer), p. 197 note 5. Bapaume, p. 61 note 4, p. 84 note 5, p. 86 note 1, p. 90 et note 1. Bar (ducs de). — Edouard III, p. 70 note 3, p. 74 et note 2, p. 91, 98, 99 et note 5. — René d'Anjou, p. 163, 168. Bar (Jean de), p. 99 et note 12. Bar (Louis de), dit le cardinal de Bar, p. 56 et note 2. Bar (Robert de), comte de Marie, p. 99 et note 7. Barbazan (Arnauld Guilhem, seigneur de), p. 69 et note 5, p. 72 note 1. Barrault (Guillaume) , p. 89 note 2. Barrois (marches de), p. 139. Baugé, p. 118, 119. Baugé-le- Vieil, p. 120. Baugé (bataille de), p. 118, 120 et note 2, p. 121 et note 2, p. 132 note 3. Bavière (duchesse en]. Voy. Alençon (Catherine d^). Bavière (Isabeau de). Voy. France (Isabeau de Bavière, reine de). Bavière (Louis, duc en), p. 10 note 3, p. 19, 52 note 2. Bayeux, p. 189. Beaufort (comte de). Voy. Boucicaut (Jean le Meingre II, dit). Beaujfort'en^Vallée, p. 119. — (château de), p. 119. Beaufreumont (Pierre de), sire de Gharny, p. 204 et note 2. Beaugency, p. 26 et note 4, p. 141, 147, 152, 154, 156. — (château de), p. 156.

264 TABLB ALPHABÉTIQUE. Beaugency (pont de), p. 141
note 3. Beaulieu-les-Fontaines (château de), p. 176 et note 2, p. 177.
Beaumont (Marie Ghamailart, vicomtesse de). Voy. Alençon (Marie
Ghamailart, comtesse d'). Beaumont (vicomte de), p. 21, 170.
Beaumont^{le}-Ghartif, p. 121 et note 6. Beaumont^{le}- Vicomte, p. 10.
Beaumontsur-Oise, p. 63, 81 note 3. — (pont de), p. 64 et note 1.
Beaumont-sur-Oise (comte de). Voy. Willoughby (Robert). Beaumont
"Sur^{Sarthe}, p. 186, 187. Beaurevoir, p. 176 note 2. Beauvais, p. 63 note 1,
p. 192 et note 7. — (CJordeliers de), p. 192 note 7. Beauvais (évêques de).
— Philippe d'Alençon. Voy. Alençon (Philippe d*). — Pierre Gauchon , p.
179 note 2. — Pierre de Savoisy, p. 52 note 1. Beauvaisis (le), p. m, 31, 34,
60, 192. Bedford (Jean, duc de), p. 22 et note 3, p. 23, 132 et note 6, p. 133,
134 et notes 1 et 2, p. 135 note 4, p. 155 note 1, p. 160 à 162, 164, 165, 176,
177, 179. Bègue de Villaines (Pierre, dit le), p. 36. Bellay (Jean, sire du), p.
119 et note 3. Bellême, p. 11, 77 et note 4, p. 112. Belleville (seigneur de).
Voy. Harpedanne TJean). Belloy (Marie de), p. 88 note 1. Belloy (Robert
de), p. 106 et note 1. Bernard (Etienne), dit Moreau, trésorier d'Anjon, p.
199 et note 3. Bemay, p. 124. Berry (Jean, duc de), p. 36, 37, 40, 44, 46, 47
note 4, p. 48, 49, 50 note 2, p. 51 note 2, p. 52, 54 et note 1, p. 55 notes 1 et
2, p. 56 notes 1 et 2, p. 57 note 3, p. 59, 70, "", 72 note 1, p. 74, 81 note 3,
p. 82 note 2, p. 83 et note 1, p. 84 et note 4, p. 85, 98 et note 5, p. 101, 106
note 3. Berry (le), p. 70 note 2, p. 123 note 3, p. 129 note 3, p. 172, 234 note
1. Béthencourt, p. 18 note 1. Béthencourt (Morelet de), p. 52 et note 2.
Bicêtre, p. 53, 54 et note 1, p. 55 note 2. Biscaye (comté de), p. 5. Blainville,
p. 225 note 1. Blaisois (le), p. 28. Blait (?) (comte de), p. 201. Blanchetaque
(gué de), p. 97. Blaye, p. 39 note. Blogier (Antoine), p. 95 note 4. Blois, p.
57 note 3, p. 77 et note 3, p. 81 note 2, p. 83 note 1, p. 84 note 3, p. 141,
142 et note 5, p. 143, 254 note 5. — (pont de), p. 142 note 1. Blois (Charles
de), p. 35. Blois (Olivier de), comte de Penthièvre, p. 44 et note 2, p. 47, 51
note 1, p. 116 note 2, p. 117 et note 2, p. 118. Bologne (Robert de), dit le
Tirant, p. XV note 2. Bondy (forêt de), p. 84 et note 5. Bonneval, p. 53 et
note 1. Bordelais (le), p. 78 et note 4. Bosredon (Louis de), p. 53 et note 3,
p. 65 note z, p. 68 note 1. Boudart (Mathieu), p. 59 note 2. Boucicaut (Jean
le Meîngre II, dit)^{comte de Beaufort, mare}

TABL B ALPHABÉTIQUE. 265 chai de France, p. 95 note 4, p. 100 et note 4. Boufflers, p. ni. Bùulognesur-Mer, p. 50 note 1. Boarbon (duchesse de), p. 81 note 3. Boarbon (ducs de). — Charles !•', comte de Clermont, p. vu, 25 et note 1, p. 44 à 46, 138 et note 2, p. 139, 159, 163, 168, 197 et note 12, p. 204 note 5, p. 209, 228, 233, 234, 237, 253. — Jean I«', p. 48 note 2, p. 49, 55 note 2, p. 57 note 3, p. 70, 74, 84 note 3, p. 90 et notes 2 et 4, p. 91, 98, 100. — Louis n, p. 37, 44 à 46, 47 note 4. Bourbon (Jacques II del, comte de la Marche, p. 68, o9. Bourbon (Louis de), comte de Vendôme, p. 25, 100 et note 3, p. 150, 155, 159, 164, 178 et note 2, p. 198 et note 1, p. 220, 245. Bourbon (Louis de) , sire de Préaux, p. 99 et note 11. Bourbon (Marguerite de),bâtarde du duc Jean, p. 233. Bourbon (Marie de), p. 233. Bourbon (Pierre de), sire de Préaux, p. 124 et note 1. Bourbonnais (le), p. 57 note 3, p. 234. Bourdon. Yoy. Bosredon (Louis de). Bourg-la-Reine (hôtel de la Rose à), p. 54 note 1. Bourgeois (Olivier), p. 40 note 1. Bourges^ p. 25, 56 note 3, p. 57 note 3, p. 70 et notes 2 et 3, p. 71 et notes 1 et 4, p. 72 note 1, p. 74, 76 note 1, p. 78 note 1, p. 129 et note 3, p. 172, 233, 235, 236, 249. Bourges (archevêques de), p. 129 note 3. Bourg ' sur ' Gironde , p. 38 et note 3. Bourgogne (ambassadeurs du duc de), p. 195, 200 à 203. Bourgogne (Antoine de), duc de Brabant, comte de Hethel, p. 56, 91 note 1, p. 92, 93 note 3, p. 99 et notes 4 et 12. Bourgogne (Catherine de), p. 47 et notes 1 et 3. Bourgogne (chambellan de Philippe le Bon, duc de). Yoy. Croy (Antoine de). Bourgogne (Charles de), p. 254 et note 5. Bourgogne (cour de), p. 116 note 2. Bourgogne (duchesse de). — Agnes, p. 2. Bourgogne (ducs de). — Jean Sans-Peur, p. xv, xvi, 16, 17, 27, 39 note, p. 40, 42 et note 1, p. 44 et notes 1 et 2, p. 45 et note 3, p. 46, 47 note 3, p. 50 et note 1, p. 51 et note 2, p. 52 et notes 2 et 3, p. 55 note 1, p. 56 et note 3, p. 57 et note 3, p. 58, 59 note 1, p. 60 et note 2, p. 61 et note 4, p. 63 et notes 1 et 4, p. 64 et notes 3 et 4, p. 65 et note 2, p. 66 et notes 1 et 2, p. 67 notes 3 et 6, p. 68 et note 2, p. 70 et note 2, p. 71 et notes 2 et 4, p. 72 note 1, p. 73, 74 et note 4, p. 75, 77, »0 et note 3, p. 82 et note 3, 84 et notes 4 et 5, p. 85, 16 notes 1 et 3, p. 88 et notes 1 et 3, p. 91 a 93, 100 note 6, p. 107 note 1, p. 114 et note 1, p. 115 et note 2, p. 118 et notes 2 et 4, p. 207 a 209. — Sa fille, ç. 105. — Son petit sceau , p. 107 note 2. — Philippe le Bon, p. 42 note 1, p. 121 note 5, p. 126, 159, 174, 195, 200, 202 note 8, p. 203 note 1, p. 204 et note 5, p. 205 à 208, 209 et note 1, p. 210, 211, 225, 235, 240 note 2, p. 254. — Philippe le Hardi, p. 16, 34, 36. ii

266 TABLE ALPHABÉTIQUE. Bourgogne (Robert II, duc de), p. 2 note 2. Bourgogne (Isabelle de), p. 44 et note 2. Bourgogne (Jean de), comte de Nevers, p. 201 note 1. Bourgogne (Jean de) , comte d'Étampes, p. 201 et note 1. Bourgogne (la), p. 59 note 2, p. 226, 256. Bourgogne (Marguerite de), comtesse de Hainaut et de Hollande, p. 91 note 1, p. 92. Bourgogne (marchands de), p. 55 note z. Bourgogne (Philippe de), comte de Nevers, p. 74, 99 et note 6. Bourgogne (président de). Yoy. Armenier (Etienne). Bourgueil (abbaye de), p. 29. Bourguignons (gens d'armes), p. 52, 53, 63, 80, 85, 87, 91 ' note 2, p. 116, 122, 129, 149, 157, lèO, 165, 172, 174, 175, 178, 194. Bourguignon (parti), p. xv, xvi, 68, 70, 77, 81, 89, 107, 113, 177, 231. Bournonville (Enguerrand de), p. 62 note 2, p. 88 et note d, p. 89 et note 1. Boussac (maréchal de). Yoy. La Brosse (Jean de). Brabant (Glignet de) , p. 81 notes 2 et 3, p. 82 note 2. Brabant (duchesse de). — Marguerite, p. 2. Brabant (ducs ae). — Antoine de Bourgogne. Voy. Bourgogne (Antoine de). — Henri UI, p. 2 et note 7. — Jean I", p. 2 note 1. Brabant (Marie de). Voy. Marie de Brabant. Brabant (le), p. 225. Bracquemont (Lionnet de), p. 69 et note 7, p. 95. Braine (comte de). Voy. Roucy (Jean VI, comte de). Branch (Philippe) , capitaine anglais, p. 124, 125. Bray'tuT'Sti'M. p. 239 et note 2, p. 240. Bretagne (Arthur de), comte de Richement. Voy. Richement (Arthur de Bretagne, comte de). Bretagne (bonnes villes de), p. 211. Bretagne (chancelier de). Yoy. Malestroit (Jean de). Bretagne (duché de), p. 35, 211. Bretagne (duchesses de). — Jeanne de France, p. 29. — Jeanne de Navarre, p. 14. Bretagne (ducs de). — Jean V, p. 20 note 3, p. 23 et note 1, p. 38 et note 2, p. 44, 47 et note 2. — Jean YI, p. v, vn, 49, 50, 51 et note 1, p. 53, 54, 100 note 6, p. 101 et note 1, p. 102 note 1, p. 115 et notes 1 et 2, p. 116 note 2, p. 117 et note 3, p. 118, 126, 136, 181 et note 5, p. 182, 183 et noté 1, p. 184, 201 note 4, p. 210 et note 1, p. 211, 233. Bretagne (États de), p. 211. Bretagne (François de), comte de Montfort, p. 184, 201 et note 4. Bretagne (Gilles de), p. 71 et note 1, p. 74. Bretagne (Gilles de), p. 181 note 2. Bretagne (joutes en), n. 14. Bretagne (la), p. 59 note 2, p. 111, 233. Bretagne (marches de), p. 170. Bretagne (maréchal de). Yoy. Ghâteaubriant jsire de). Bretagne (Marie de). Yoy. Alençon (M. de B., comtesse d'). Bretagne (Richard de), comte d'Élampes, p. vn, H 7 et note 3. Breteuih p* 63 note 1. Breton (un). Yoy. Rostrenen (sire de). Bretons (gens d'armes), p. 56 note 1, p. 79, 184, 185, 257. Brie'Comte-Robert, p. 115 note 2.

TABLE ALPHABÉTIQUE. 267 Brimeu (David de), p. 204. Brimeu (Florimont de), sénéchal de Ponthieu, p. 202 et note 4, p. 204. Brimeu (Jacques de), p. 204. Brouliart (Guillaume du), capitaine de Dreux, p. 251 et note 1, p. 255. Bruges, p. 235. Bruyères-sur-Cher (seigneur de). Voy. Albret (Guillaume d'). Buchan (Jean Stuart, comte de), connétable de France, p. 118 et note 6, p. 121, 132, 135. Bueil (Jean, sire de), p. 180, 188, 228. Buzançais (traité de), p. 78 note 4. G Gabochienne (faction), p. xvi, 122 note 2. Cadoène (Bertrand de). Voy. Uzès (Bertrand de Gadoène, évêque d'). Caen, p. 109 et note 4, p. 110 et notes 1 et 2, p. 189, 191 note 3, p. 210. — (château de), p. 87, 110 et notes 1 et 2. Gaen (bailli de), p. 71 note 5. — (capitaine de). Voy. Montenay (Guillaume, sire de). Gagny (bois de), p. m, iv note. Gagny (Robert, dit Perceval de), p. I, II, III, IV et note, p. v et note, p. VI, VII et note, p. viii, IX, XI et note, p. xii et note, p. xin, XV et note 2, p. xvi, XVII, xviii et note 2, p. 31. Calais, p. 17, 18, 50 note 1, p. 97, 99, 101, 225, 226. — (château de), p. 225. Gambrai (Adam de], premier président du Parlement de Faris, p. 198 et note 11. Gambrai (Jean de Gavre, évoque de), p. 197 et note 9. Gamoy (sire de), p. 254. Ganny ou Gauny (M. de), p. 204. Gantepie, p. 189 et note 3, p. 190, 191. Garbonnet, prieur de Nanterre, p. 256 note 3. Carentan, p. 79 note 4. Carlux, p. 39 note. Carretto (Mathieu de). Voy. Albenga (Mathieu de Garretto, évoque d'). Carthage^ p. 1 et note 3. Gastille (ambassadeurs du roi de), p. 197 note 7. Gastille (Blanche, infante de), p. 1 et note 6. Gastille (Ferdinand de la Gerda, infant de), p. 1 note 6. Gastille (la), p. 204 et note 3. Gastille (rois de). — Henri de Trastamare, p. 35 et note 4, p. 36. — Pierre le Gruel , p. 35 et note 4, p. 36. Catenoy, p. 63. Gauchois (les), p. 212 et note 4. Gauchon (Pierre). Voy. Beauvais (Pierre Gauchon, évoque de), et Lisieux (Pierre Gauchon, évêque de). Caudebec, p. 213 note 2. Gausebec (Jean de), p. 204. Gaux (pays de), p. 100, 213 note 2. — (paysans de), p. 190 note 1. Gelle(?) ou Huxelles (sire du), p. 203. Ghalon (Guillaume de), fils du prince d'Orange, p. 201 et note 14. Ghalon (Jean de), prince d'Orange, p. 62 et note 3. Ghalon (Louis de), prince d'Orange, p. 177, 201 note 14. Chdlons'Sur'Marne, p. 158, 171. Chambrais ou Broglie, p. 222, 223 et notes 2 et 3, p. 225 note 1. Ghambrois (seigneur de). Voy. Ferrières (sire de). Ghampagne (Beaudoin de), sire de Thussé, p. 198 note 6. Ghampagne (comté de), p. 160.

268 TABLB ALPHABÉTIQUE. Champagne (la), p. 219, 239, 253. Champagne (maréchal de), p. 35. Champtoceaux, p. 117. Ghanousses (?) (sire de), p. 202. Chanteloup, p. 53 et note 5. Charente (la), p. 72 note 1. Charenton, p. z33 note 1. — (pont de), p. 115 note 2, p. 233. Charles IY le Bel, roi de France, p. 3 et note 5, p. 4. Charles Y, p. 6, 7 et note 3, p. 8, 13, 35, 36 note 3. Charles YI, p. iv, xvi, xvii, xviii, 16, 17, 22, 33, 34, 36 et notes 2 et 3, p. 37 et note 3, p. 38, 39 note, p. 40, 41, 42 et notes 1 et 2, p. 43 à 49, 50 et note 1, p. 51 et note 2, p. 52 et note 2, p. 56 à 58, 59 notes 1 et 2, p. 64, 65 note 2, p. 67 note 6, p. 69 note 8, p. 70 et note 2, p. 71 et notes 2 et 4, p. 72 note i, p. 74 et note 3, p. 75 et note 1, p. 76 note 1, p. 77 notes 2 et 4, p. 80, 81 et note 2. p. 83 et note 1, p. 84 notes 3, 4 et 5, p. 85, 86 et noté 1, p. 87 et notes 2 et 3, p. 88 et notes 1 et 3, p. 89 et notes 2 et 3, p. 90 et notes 1 à 4, p. 91 , 92 et note 2, p. 93 et notes 2 et 3, p. 95 note 4, p. 97 et note 4, p. 98 et note 5, p. 99 à 101, 102 et note 3, p. 103, 105, 106, 107 et note 2, p. 113, 115, 121, 126, 127, 208. — Bannière à ses armes, p. 95 note 4. Charles YII, comte de Ponthien, dac de Touraine, dauphin, régent, roi de France, p. i, v, IX, X, XI, XII, 24 et notes, p. 25 et note 1, p. 26, 27 et note 1, K 108 et notes 5 et 6, p[^] 109, 13 et note 2, p. 115 et note 4, p. 116 et notes 1 et 2, p. 118 et note 4. p. 121, 122 et notes 1 et 3, p. 123 et note 3, p. 128, 129 et note 1, p. 131, \ 139 à 141, 145, 147, 148 et note 1, p. 149 à 151, 153, 155 à 161, 163 à 166, 168 à 173, 177, 179, 182, 187 à 190, 192, 193, 195. 205, 206 et note 1, p. 207 à 209, 210 et note 1, p. 211, 212, 215, 216, 219 à 222, 224 à 228, 229 note 1, p. 230 à 233, 234 et notes 3 et 4, p. 235 à 239, 240 et note 2, p. 241 et note 2, p. 242 et hôte 3, p. 243 à 245, 246 et note 3, p. 247 à 251, 253, 255, 256. — Ses ambassadeurs, p. 197, 198, 199 note 5, p. 204, 207 et note 1. — Son conseil, p. 169, 172, 205, 206, 220 à 222, 225, 231, 232. Charmes (Thibaud de), capitaine de Chartres, p. 246 note 2. Gharny, p. 236, 237 et note 2. Charny (sire de). Yoy. Beaufremont (Pierre de). Charolais (comte de). Yoy. Bourgogne (Charles de). Charouer. Yoy. Le Garuyer. Chartier (Guillaume), évêque de Paris. Yoy. Paris (Guillaume Chartier, évoque de). Chartres, p. 45 et note 3, p. 52, 53 et note 4, p. 83, 122 note 3, p. 224, 225. — (capitaine de). Yoy. Charmes (Thibaud de). — (cathédrale de), p. 46. Chartres (comte de). Yoy. Bourbon (Louis de). Chartres (Régnaant de), archevêque de Reims. Yoy. Reims (Régnaant de Chartres, archevêque de). Charuyer. Voy. Le Garuyer. Chaste! (Monsieur du), p. 199. Ghastenier (Jean), p. 198 et note 14. Ghâteaubriant

(sire de), maréchal de Bretagne, p. 183, 185. Ghâteaugiron (Jean de), p. 56
note 1. Chdteau-Gontier, p. iv, 185, 229, 233.

TABLE ALPHABÉTIQUE. 269 ' ChâteaU'Landon, p. 237 et note 2, p. 238. Ghâteauneuf (capitaine de) . Voy. Hayes (Jean aes). ChâteaU'Thierry, p. 160. Châtel (Tanneguy du), prévôt de Paris, p. 105, 113 et note 2. Châtellerault (Cordelière de), p. 19. Ghaumont - Quitry (sire de), p. 228 note 2. Chauny, p. 60, 61. Chef-de-Caux (le), p. 94. Chevreuse, p. 251 et note 1, p. 256. — (château de), p. 251. Chinon, p. 28, 116 note 2, p. 126 note 1, p. 139 et notes 2 et 3, p. 148. — (château de), p. 188. Chomery (Jean), p. 57 note 3. Chypre (Hugues de Lusignan, cardinal de), p. 196 et note 2. Clairoix, p. 174 et note 3. Clarence (Thomas de), duc de Lancastre, p. 71, 76 et note 1, p. 77 et note 4, p. 78 et notes 1 et 4, p. 109, 119 et note 4, p. 120. Clères, p. 225 note 1. Glermont (comte de). Voy. Bourbon (Charles, duc de). — Pierre, p. 1. Clermont'de-l'Oise, p. 81 note 3. Clermont (Martin Gouge de Gharpaigne, évoque de), p. 116 note 2, p. 129 et note 2, p. 228 et note 3. Clermont (maréchal de), p. 35. Clèves (comte de). Voy. Glèves (Jean, fils du duc de). Clèves (Jean, fils du duc de), p. 201 et note 2. Clmbrd (sire de), jp. 65 note 2. Clifton (Jean), p. 200 et note 5. Clignancourt, p. 62. Cliquet (Guillaume), p. 69 note 8. Clisson (Marguerite de), p. 117 et note 4. Clisson (Olivier I' de), p. 33 et note 1. Clustel (Monsieur de), p. 198. Coinces, p. 154 note 4. Cologne (archevêque de), p. 201 note 6. Comarque, p. 39 note. Commynes (Colard de), souverain bailli de Flandre, p. 202 et note 5. Commynes (Jean, seigneur de), p. 203 et note 6. Compiègne, p. x, xi, 87 et note 3, p. 88 note 1, p. 107 et note 1, p. 164, 165, 172, 173, 174 et note 1, p. 177, 178 et note 1. — (pont de), p. 175. Compiègne (capitaine de). Voy. Flavy (Guillaume de). Goncressault (sire de), p. 129 note 3. Conflans, p. 115 note 2. Constantinople (empereur de). Voy. Jean III Ducas Vatace. Corbeil, p. 67, 115 et note 2, p. 155 note 1. Corbeny, p. 160 note 1. Corbie, p. 98. Cornouaille (Jean). Voy. Cornwall (Jean). Cornwall (Jean), p. 109. 6oucy"le"Château, p. 61. — (château de), p. 59 note 1. Coulommiers, p. 161. Goulonces (baron de). Voy. La Haye (Jean de). Courcelles, p. 81 note 2. Gousinot de Montreuil, p. vi. Coutances (Jean de Marie, évêque de), p. 112 et note 5. Cracovie (prévôt de). Voy. Lassoczki (Nicolas). Craon, p. 184 et note 4, p. 185. Gravant (bataille de), p. 132. Crécy (bataille de), p. 4, 6, 24, 33. Creil, p. 218. — (château de), p. 218. Cràpy-en-Valois, p. 161, 163, 164, 173, 174. Crète (Fantino Valaresso, archevêque de), p. 250 et note 1. Crôvecœur (Jacques, sire de).

270 TABLE ALPHABÉTIQUE. p. 203 et note 4, p. 254 et note 2. Grillon, p. m, iv note. Grobreux (?) (Robert), d. 200. Groifisi (Jean de), p. 198. Groy (Antoine de), p. 202 et note 8. Cuigny, p. il. D Dace (époque du royaume de), p. 197 note 1. Dalmatie. Voy. Nona (Louis, évêque de). Dammartin - en - Goëlle , p. 86 note 4, p.' 161. Danemark (évoque de), p. 197 note 1. Danemark (royaume de), p. 197 note 1. Dantzig, p. 197 note 6. Daour8(sirede),p.202etnote 12. Dauphins de France. Voy. Guyenne (Louis, duc de). — Louis^ p. 128, 129, 220,221, 228, 233, 238 et note 2, p. 239, 240, 242 note 3, p. 245, 247, 248. — Voy. Touraine (Jean, ducde). — Voy. Charles VII, roi de France. Dauphine de France (la). Voy. Ecosse (Marguerite d'). Dauphine (gouverneur du). Voy. Gaucourt (Raoul, sire de). Dauphine (le), p. 177, 228. Defoy, p. XV et note 2, p. xvi. Derby (Jean), p. 50 note 1. Dieppe, p. 212. Digne (Pierre de Versailles, évêque de), p. 250 et note 2. Domfront, p. 77 note 4, p. 112 et note 2, p. 189. Dominicain (évoque). Voy. Auxerre (Laurent Pinon, évêque d'). Donquerre (Brunet de), p. 204. Donzy, p. 70 note 2. Dorset (Thomas, comte de), p. 72 note 1, p. 104 note 1. Douacques (doyen de). Voy. Douai (doyen de). Douai, p. 85 note 1. Douai (doyen de), p. 196 et note 10. Douglas (Archibald), comte de Wigton, p. 119 et note i, p. 121. Douglas (Archibald, comte de), duc de Touraine, p. 119 et note 1, p. 132 et note 4, p. 135. Douglas (Jacmies), p. 132 et note 5, p. 1^5 et note 3. Dourdan, p. 57, note 3. — (ch&teau de), p. 65 note 2. Dreux, p. 84, 251 et note 1. Dreux (capitaine de). Voy. Broullart (Guillaume du). Dreux (comte de). Voy. Albret (Gharles d'). Dreux (garnison de), p. 225. Druyes - les - Belles - Fontaines» p. 70 note 2. Du Guesclin (Bertrand), p. 13, 36. Dun'U'Roi, p. 70 note 2. Dunois (Jean, comte de), bâtard d'Orléans, p. 25, 136, 142 note 5, p. 143, 149 et note 2, p. 218, 246, 247, 250, *'55. Durselle(?) (sire de), p. 203 note 5. E Écossais (un), p. 255. Ecosse (comte d'). Voy. Orkney (comte d'). Ecosse (connétable d'). Voy. Btuart (Jean). Ecosse (dames d'), p. 219, 220, 222. Ecosse (!), p. 119; 132. Ecosse (Marguerite d'), dauphine de France, p. 219 à 222, Ecosse (seigneurs d'), p. 22, 133, 135. 219, 220, 222. Secloo, p. 47 note 3. Église romaine (F), p. 103.

TABLE ALPHABÉTIQUE. 271 Egmont (Adolphe d'), duc de Gueldres[^] p. 200 et note ii. Elbe (\\ p. 197 note 5. Empire (!'), p. 235. Enghien (lac d'), p. 214 note 1. Épinay-sur-Seine, p. 214 note 1. Erard (Guillaume), p. 200 et note 8. Esclavons (les), p. 197. Espagne (bataille en). Voy. Montiel (bataille de). Espagne (1'), p. 233. Voy. Castille (la). Espagne (Marie d'). Voy. La Ôerda (Marie de). Espagnol (évoque cordelier), p. 250. Espagnols (les), p. 197. Essai, p. 11, 12, 15. — (château d% p. 18 à 20. Èslouteville (Jean, sire d'), p. 95. Estouteville (Robert d'), p. 227. Étampes, p. 53 note 4, p. 57 note 3, p. 67 et note 6, p. 68 notes 1 et 2. — (château d'), p. 65 note 2, p. 68 note 2. Étampes (comte d*). Voy. Bourgogne (Jean de). — Bretagne (Richard de). Étampes (comté d'), p. 67. Eu (comte d'). Voy. Artois (Charles d'). Eu (Philippe d'Artois, comte d'), p. 3/. Eugène IV (ambassadeurs dM, pape, p. 195 à 197, 249, 250. Évreuw, p. 34, 55 note 2. Évreux (aides à), p. 55 note 2. Èvreux (comtes d'). Jean Stuart. Voy. Stuart (Jean). — Louis, p. 2. Évreux (recette d'), p. 51 note 1. Exmes, p. 11. F Falaise, p. 79, 101, 189. Falconbridge, p. 230 note 1. Falstolf (Jean), p. 138 et note 1[^] p. 147, 153, 154, 155 note 1. Farrières (sire de), p. 223 note 4. Fauquembergue(com te de). Voy. Vertain (Jean de). Fécamp, p. 212 note 2, p. 213 note 2, p. 223 note 2, p. 226 et note 3, p. 227 et note 1. Fécamp (abbaye de), p. 226, 227. Ferrières (sire de), p. 223, 224. * Fitzalan Maltravers (Guillaume), p. 192 note 7. Fitzalan Maltravers (^Jean), comte d*Arundel, p. 174, 192 et notes 4 et 7. Flamands (gens d'armes), p. 61 note 4, p. 86. Flamands (les), p. 32, 34, 226 note 1. Flandre (Gui, comte de), p. 32. Flandre (comté de), p. 91, 226. Flandre (la), p. 32, 33, 59 note 2, p. 64, 82, 84 note 5, p. 218, 225, 235. Flandre (les trois États de), p. 91 note 1. Flandre (souverain bailli de). Voy. Commines (Coiard de). Flavy (Guillaume de), capitaine deCîompiègne, p. 175 etnote2. Fondi (comte de), p. 194. Fontaine (Guérin,sirede), p. 1 19 et note 2. FontainebUau, p. 2. Fontaine-Ch&lon(sirede), p. 201 et note 15. Fontaine-Chdtel, p. 225 note 1. Fontaine-le- Bourg [^] p. 225 note 1. Fontaines (Jean, seigneur de), p. 54 note 1. Fore... (sire de). Voy. Sorel (Pierre de). Fosseux (sire de), p. 203 et note 1. Fougères, p. 11, 38, 58, 59, 76, 137. — (château de), p. 16. Fougères (seigneur de). Voy. Alençon (Charles II, comte d'). Fougères (seigneurie de), p. 4. 9, 21, 23.

Î72 TABLE ALPHABÉTIQUE. Français (bons), ç. 74, 208, 232.
 Français (capitaines), p. 161, 163 à 166, 168, 172, 178. Français (gens
 d'armes), p. 104 note 7, p. 135, 156 note 1. Français (les), p. 120, 126, 227
 note 1, p. 233 note 1, p. 249, 251 note I. p. 252. France (Agnès de). Voy.
 Bourgogne (Agnès, duchesse de). France (ambassadeurs de), p. 197, 198,
 199 note 5, p. 204, 207 et note 1. France (armes de), p. 150. France
 (Blanche de). Voy. Autriche (Blanche, duchesse d'). France (Blanche de).
 Voy. Castille (Blanche, inrante de). France (bonnes villes de), p. 36. France
 (Catherine de), p. 254 et note 5. France (chanceliers de). — pour Charles VI
 et Charles VII : voy. Chartres (Régnaant de). Gouge (Martin), Marie (Henri
 de), Montaigu (Jean de), archevêque de Sens. — pour Henri VI : voy.
 Luxembourg (Louis de), évêque de Thérouanne. France (Charles de). Voy.
 Valois (Charles, comte de). France (connétables de) . Voy. Albret (Charles,
 sire d'), Armagnac (Bernard VU, comte d'), Buchan (Jean Stuart, comte de).
 Du Guesclin (Bertrand), Eu (Philippe d'Artois, comte d'), Luxembourg
 (Waleran de). France (couronne de), p. 4, 31, 101 note 1, p. 208, 211.
 France (dauphins de). Voy. Dauphins de France. France (gentilshommes de
), p. 33, 133, 253. France (Grand Conseil de), p. xvm note 2 « France (Ile
 de), p. 147, 228, 251 note 1. France (Isabeau de). Voy. Orléans (Isabeau de
 France, duchesse d'). France (Jacques de), p. 249. France (Jean de), comte
 de Nevers, p. 1. France (Jⁱiⁱo^o ^h P* ^h ^h ^h note 1. France (Louis de).
 Voy. Louis de France. France (maître des arbalétriers de). Voy. Malet (Jean),
 sire de Gravelle, Urfé (Pierre, dit Paillard d'). France (maréchaux de). Voy.
 Boacicaut (Jean le Meingre U, dit), La Brosse (Jean de) dit le maréchal de
 Éoussac, Laval (André de) sire de Lonéac, Laval (Gilles de) sire de Retz,
 Loigny (Jouis de), Motier de la Fayette (Gilbert), Rienx (Pierre de). France
 (Marie de), p. 253 et note 2. France (pairs de), p. 159. France (Pierre de) .
 Voy. Alençon (Pierre !', comte d'). France (Pierre de). Voy. Glermont
 (Pierre, comte de). France (reines de), p. 219. — Isabeau de Bavière, p. 10
 note 3, p. 19, 43, 45, 52 note 2, p. 53 note 5, p. 87 note 3. — Jeanne de
 Navarre, p. 3. — Marie d'Anjou, p. 220 à 222, 247, 254 note 5. — Marie de
 Brabant, p. 2. France (régent de). Voy. Charles VII, comte de Ponthieu, duc
 de Touraine, dauphin, roi de France. France (Robert de). Voy. Robert de
 France. France (rois de) p. 35. Voy. Charles IV, Charles V, Charles VI
 Charles VII, Jean I", Jean II, Louis IX, Louis X, Philippe m. Philippe IV,

Philippe V, Philippe VI. France (royaume de), p. vu, xr, 3, 16, 31, 32, 35, 36, 41,

TABL B ALPHABÉTIQ in S. 273 44, 83 note 1, p. 94, 141, 177, 205, 206, 211, 220, 229, 231, 249, 250. France (seigneurs de), p. 18, 22. France (universités de), p. 249. François (Guillaume), p. 97 note 3. Freneuse (seigenterie de), p. 59 note 2. G Gaète, p. 193. Gaïetano (Christophe), p. 194. Gaïetano (Honoré), comte de Morcone, p. 194 et note 1. Gallardon, p. 59 note 2, p. 67, 84, 121, 122 et notes 1 et 3. Gand, p. 88 note 1. Gara (Nicholaus de), comte palatin de Hongrie, p. 102, 103 et note 1. Gâtinais (le), p. 81 note 3, p. 82 note 2. Gaucourt (Raoul, sire de), hailli de Rouen, gouverneur du Dauphiné, p. 65 note 1, p. 69 et note 6, p. 95, 107. 108 notes 1 et 3. p. 109, 136 et note 3, p. 141, 142 et note 4, p. 167, 168, 171, 177, 188. Gaules (Pierre de Momay, dit Gauluet, sire de), p. 81 note 2. G&vre (château de), p. 29. Gàvre (Jean de). Yoy. Cambrai (Jean de Gàvre, évoque de). Gedanum, p. 197 note 6. Génois (les), p. 193. Gentilly, p. 54 note 1. Georges. Voy. Riqueman (Georges). Gerberoy, p. 192, 254. — (château de), p. 254. Gien, p. z, 26, 27 note 1, p. 43, 46, 47 note 1, p. 48 et note 2, p. 49, 52 note 1, p. 149, 156, 157, 170, 171, 236, 237, 238 note 1, p. 239. Gisors, p. 63 note 1. Glasdall (Guillaume), p. 145 et note 1, p. 146. Gloucester (Humfrey, duc de), p. 109, 226 note 2. Gloton, p. 59 et note 2. Grouge (Martin). Yoy. Clermont (évêque de). Gough (Mathieu), dit Matago, p. 152 et note 6, p. 187 et note 3. Goulet, p. 11. Goupil (Amaury), p. 59 note 2. Granvillier (Nicole de), p. 60 note 2. Grasset (Perrinet), p. 246 note 1. Graville (sire de). Yoy. Malet (Jean), sire de Graville. Gray (Jean de], comte de Tancarville, p. o7 note 6, p. 120 et notes 2 et 4. Grégoire XI, pape, p. 8 et note, p. 9. Grecs (les), p. 197 note 4, p. 249. Grignaux (François de), p. 83 note 1. Grimbosc (seigneur de). Voy. Tournebu (Richard de). Groslée (Imbert de), bailli de Lyon, p. 177 et note 5. Guedons (les), p. 197. Gueldres(duc de). Voy. Egmont (Adolphe d'). Gnérad (Thomas), p. 242 note 2. Guétin (Richard), p. 152 et note 5. Guyenne (duc de), p. 105. Guyenne (Louis, duc de), p. 42, 43, 45 note 1, p. 65 note 2, p. 67, 68 note 2, p. 72 note 1, . 74, 81, 83 et note 1, p. 84, e 1, p. ^ tes 2 et 3, p. 91 à 93, 95 85, 86 note 1, p. 87 et nonote 4, p. 98 et note 5, p. 100 et note 5, p. 101, 102 note 2. Guyenne (la), p. 72 note 1. Guyenne (maréchal de). Yoy. Heilly (sire de). Guyenne (sénéchal de). Voy. Kadcliff (Jean).

274 TABLE ALPHABÉTIQUE. H Hainaut (Guillaume IV, comte de), p. 45 note 3, p. 107 note 1. Hainaut (comtesse de). Yoy. Bourgogne (Marguerite de). Hainaut (Jacqueline de), p. 107 note 1. Hainaut (le), p. 107, 203 note 2, Ç. 225, Hainaut (sénéchal de), p. 202. Ham, p. 60 note 2, p. 61 et notes 1, 2 et 4. Hangard (famille de), p. 203 note 10. Hangeart (sire de), p. 203. Hangest (Jean, sire de), p. 63 et note 5. Hangest (Jean de), sire de Genlis, p. XV et note 1 ; p. xvi, xvn, xvm. Harcourt (Christophe d'), seigneur d'Avrech, p. 198 et note 2, p. 228. Harcourt (comtesse d'). Voy. Alençon (Marie d'). Harcourt (Jean VU, comte d'), p. 10 note 3, p. 19, 81 note 1. Harcourt (Jean d'). Voy. Aumale (Jean d'Harcourt, comte d'). Harengs (bataille des), p. 137 et note 3, p. 138 note 7, p. 140. Harfleur, p. 17 et note 1, p. 94 et note 3, p. 95 et notes 1, 3 et 4. p. 97 et notes 1 et 3, p. 100, 101, 104, 213. — (garnison d'), p. 103. Harnes (sire de), p. 203 note 2. Harpedanne (Jean), seigneur de Belleville, p. 72 note 1. Hayes (Jean des), p. 72 note 1. Heilly (sire de), p. 72 note i. Hollande (Robert de), bailli de Rouen, p. 95 note 4. Hennebont (siège d'), p. 13 et note 2, p. 24. Hermès (?) (sire de), p. 203. Heuchin (sire de), p. 202 et note 13. ' Hollande (Guillaume, comte de), p. 42 note 1. Hollande (comtesse de). Yoy. Bourgogne (Marguerite de). Hongrie (comte palatin de). Voy. Gara (Nicholaus de). Honfleur, p. 95 note 4. Houdan, p. 67. Humfreyville (comte d'). Voy. Humphreville (Gilbert). Humières (sire d'), p. 204. Humphreville (Gilbert), comte de Kyme, p. 120 note 2. Hungerford (Gauthierde), p. 199 et note 11. Huppe (Jean), p. 200 note 6. Huttyn, p. 129 note 3. Inchy (sire d'), p. 203 et note 8. Isabeau de Bavière. Voy. France (Isabeau de Bavière, reine de). Isabeau de France. Voy. Orléans (Isabeau de France, duchesse ô!\. Isabelle d'Aragon, reine de France, p. 2, 4. Isabelle de France. Voy. Angleterre (Isabelle, reine d'). Isabelle de France. Voy. Navarre (Isabelle, reine de). Issoudun, p. 129 note 3. Issy, p. 55 note 2. Ivry, p. 80, 84 note 3, p. 133 et note 3, p. 134 note 1. Ivry (Charles, baron d'), p. 87 et note 1. Jacquerville (Hélion de), p. 82 note 2. Jaillet (Pierre), p. 194. uin, p. 121 note 5. Janvilie, p. 26 et note 5, p. 68, Jannequin, 138etnote7,p. 153,154, 156. — (château de), p. 156.

TABLE ALPHABÉTIQUE. 275 Janville (capitaine de). Voy. Brac (Lionel de). Jaquerie (la), p. 34. Jargeau, p. 26, 59 note 1, p. 149 à 151, 153. Jars (Laurens du), p. 81 note 3. Jean I^{er}, roi de France, p. 2, 3 et note 2. Jean II, roi de France[^] p. 6, 33, 34. Jean III Ducas Vatace, empereur de Constantinople, p. 62, Jean de France. Voy. Nevers (Jean, comte de). Jeanne de Navarre. Voy. France (Jeanne de Navarre, reine de). Jérusalem, p. 206 note 1, p. 229 note 1. Jérusalem (patriarche de). Voy. Alençon (Philippe d*). Joigny, p. 70 note 2. Joigny (Jeanne, comtesse de). Voy. Alençon (Jeanne, comtesse d'). K Kemp (Jean). Voy. York (Jean Kemp, archevêque d'). Kiérewier. Voy. Le Caruyer. Kyme (comte de). Voy. Humphreville (Gilbert), comte de Kyme. Labbé (Charles), p. 116 et note 1. La Bressinière, p. 129, 130 et note 8, p. 131 et note 1. — (bataille de), p. vi. La Briche (étang de), p. 214 note i. La Briçonnie (Gérard de). Voy. Saint-Pons (Gérard de la Briçonnie, évêque de). La Brosse (Jean de), dit le maréchal de Boussac, p. 138 et note 6, p. 143, 149 et note 2, p. 161, 164, 166, 172, 178. LaGerda (Marie de). Voy. Alençon (Marie, comtesse d'). La Chapelle, près Paris, p. 62, 166 à 168. La Charité-sur-Loire, p. xi, 70 note 2, p. 172. La Chasse (château de), p. 214 note 1. La Châtre, p. 234 note 1. La Fayette (maréchal de). Voy. Motier de la Fayette (Gilbert). La Ferté-Hubert, p. 81 note 2. La Flèche, p. 182 note 2. La Ferté-Milon, p. 161. Lagny-le-Sec, p. 161. Lagny-sur-Marne, p. 173 et note 2. La Gravelle, p. 130 et note 7. La Guerche, p. 185 et note 4. La Guerre (Raymonet de), p. 112 et note 6. La Guette (Jean), dit Lescot, p. 95 note 4. La Haye (Jean de), baron de Goulonces, p. 180 et note 3. La Heuse (Robert, dit le Borgne de), p. 79 et notes 3 et 4. La Hire (Etienne de Vignolles, dit), Voy. Vignolles (Etienne de). La Hougue, p. 76 note 1. Laigle, p. 79. Laitre (Eustache de), p. xvii. Lalain (Simon, sire de), p. 203 et note 3. L'Alemant (Jean), p. 43 note 1. Lalier (Jean de), p. 215. Lalier (Michaut de), p. 215, 216. La Marche (comtes de). Voy. Bourbon (Jacques II de), Charles IV. roi de France. Lamhalle, p. 30. — (Église Notre-Dame à), p. 30. La Motte (Aleaume de), p. 81 note 3. La Motte (Pépin de), p. 199 et note 2. La Motte de Thoisy (sire de). Voy. Ternant (Philippe, sire de). Lan (?) (sire de), p. 203. Lancaster (Thomas de). Voy. Clarence (duc de). 19

276 TABLE ALPHABÉTIQUE. Langlois (Raonlin), p. 95 note 4. Languedoc (le), p. 228, 233, 234 note 3, p. 245, 256. — (marchands de), p. 55 note 2. Lannoy (Hue de), p. 88 et note 2. Laon, p. 89 et note 3, p. 160, 171. La Pallice, p. 219 et note 2. La Pôle (Alexandre de), p. 26 note 2. La Pôle (Guillaume de). Yoy. Suffolk (Guillaume de la Poie, comte de). La Pôle (Jean de), p. 26 note 2, p. 130 et note 5, p. 131. L'Aragonuais (François). Yoy. Surienne (François de). L'Arçonneur (Guillaume), page 11(J. La Roche-Guyon (dame de), p. 220. La Rochelle, p. 123 et note 3, p. 128, 219 et note 2, p. 220, 221, 222, 248. — (hôtel de l'évoque de Maillezais à), p. 123 et note 2. La Rochelle (gouverneur de). Yoy. Heilly (sire de). Lassessequin (Nicolas). Yoy. Lassoczki (Nicolas). Lassoczki (Nicolas), p. 196 note 11. La Tour (Poinçon de), p. 69 et note 8. La Trémoille (Georges, sire de), p. 26, 116 note 2, p. 153, 171, 187, 188 et note 1. Laval (Andréde), sire de Lohéac, maréchal de France, p. 130 et note 2, p. 180, 181. Laval (Gilles de), sire de Retz, maréchal de France, p. 25 et note 3, p. 141, 143, 149 et note 2, p. 161, 164, 166, 167. Laval (Gui XIII, comte de), p. 149 note 2, p. 159, 184. La Yieuville(Jacques de), p. 203 et note 7. La Yieuville (Jean de), p. 69 et note 2. La Yictoire (abbaye N.-D. de), p. 162 et note 3. Le Bègue (Jean). Yoy. Jean m Ducas Vatace. Le Bouvier (Raoul), p. 199 et note 6. Lebret (Charles, sire de). Yoy. Albret (Charles, sire d'). Le Caruyer, p. 212 et note 4. Le Clerc (Jean), p. 231 et note 3, p. 232. Le Crotoy, p. 22, 137 note 1. Le Dur (Nicolas), p. 57 note 3. Léger (Jean), lieutenant du bailli de Rouen, p. 108 et notes 1 et 3. Le Goix (Guillaume), p. 69 et note 4. Le Goix (Guiot). Yoy. Le Goix (Guillaume). Le Goix (Thomas), p. 69 note 4. Le Grand (Jacques), p. 71 note 5. Le Jeune (Robert), bailli d'Amiens, p. 200 et note 7. Le Koux (Alain). Yoy. Le Queu (Alain). Le Mans, p. 77, 254. Le Meingre (Jean). Yoy. Boucicaut (Jean le Meingre U, dit). Le Peletier (Etienne), p. 59 note 2. Le Puiset, p. 68 et note 2. Le Queu (Alain], archidiacre d'Angers, p. 199 et note 4. Le Roule, près Paris, p. 86 note 3. Lescot. Yoy. La Guette (Jean). Lévis (Philippe de). Yoy. Auch (Philippe de Lévis, archevêque d^). Liège, p. 42 note 1. Liégeois (les), p. 42 et note 1. L'Ile-Adam sire de). Yoy. Yilliers de l'Ile- Adam (Jean de). Lille, p. 85 note 1. Limousin (le), p. 83 note 1. — (marchands du), p. 55 note 2. Lindewood (Guillaume), garde du sceau privé, p. 20Ô note 2. Lisieux (Pierre Gauchon, évoque de), p. 200 et note 10. Logeray (?) (comte de), p. 201.

TABLS ALPHABÉTIQUE. 277 Lohéac (maréchal de). Yoy. Laval (André de). Lohéac (sire de). Voy. Laval (André de). Loigny (Louis de), maréchal de France, p. 103 et noté 3, p. 104. Loire (la), p. xi, 78, 128, 142 note 1, p. 169, 172, 256. Lon (Jean de), p. 203 note 12. Longny, p. 255. — (château de), p. 255. Longny (capitaine de). Yoy. Surienne (François de), dit TAragonnais. Longueval (Arthur de); p. 198 et note 9. Lonjumeau, p. 84. Lor (sire de), p. 203 note 12. Loré (Ambroise de), seigneur d'Ivry, maréchal du duc d'Alençon, p. 185, 231. Lorraine (Antoine de), comte de Yaudemont, p. 201 et note 3. Lorraine (Ferry de), comte de Yaudemont, seigneur de Rumigny, p. 99 et note 9. Lorraine (marches de), p. 139. Louis IX (saint), roi de France, p. 1, 2, 4, 32. Louis X Hutin, roi de France, p. 2 et note 5, p. 3 et note 1, p. 4. Louis, duc de Guyenne. Yoy. Guyenne (Louis, duc de). Louis de France, duc de Guyenne. Yoy. Guyenne (Louis, duc de). Louis de France, p. 1 et note 4. Louis de France, dauphin. Yoy. Dauphin (Louis). Louis de France. Yoy. Évreux (Louis, comte d'). Lucques (marchand de). Yoy. Trente (Gauvain). Lunel (Jean de), p. 230 à 232. Lusignan, p. 220. Lusignan (Hugues de). Yoy. Chypre (Hugues de Lusignan, cardinal de). Luxembourg (Jean de), p. 176 et note 2. Luxembourg (Louis de), comte de Baint-Pol, p. 201 et note 5. Luxembourg (Louis de). Yoy. Théroutanne (Louis de Luxem< bourg, évêque de). Luxembourg (Thibaud de), p. 201 note 11. Luxembourg (Waleran de), connétable de France, p. xvn, 17 note 2. Lyon, p. 7 et note 1 . Lyon (bailli de). Yoy. Groslee (Imbert de), Valperga (Théodore de). Lyon (chanoine de). Yoy. Manze (Jean de). M Maguelonne (Robert de Rouvres, évêque de), p. 228 et note 4. Maigremont (sire de), p. 203. Maillet (Regnault), p. 105 et note 4. Maillets (les). Yoy. Paris (les Maillets à). Maillezais (hôtel de Tévêque de), à la Rochelle. Yoy. La Rochelle. Maine (comté du), p. 119, 130, 256. Maine (le), p. iv, 59 note 2, p. 77.111,229. Maine (le), rivière, p. 229. Maine' (Marches du), p. 170. Mais (Olivier de), p. 181 et note 2. MaJssherbes, p. 235 note 3. Malestroit (Jean de), évêque de Saint-Brieuc, chancelier de Bretagne, p. 116 et note 2, p. 181 et note 4, p. 182 et note 2, p. 183, 185. Malet (Jean), sire de Gravelle, maître des arbalétriers de France, p. 123 note 3, p. 143, 220. Manceaux (gens d'armes), p. 69.

278 TABLE ALPHABÉTIQUE. Manze (Jean de), chanoine de Lyon, p. 250 note 5. Marcoussts, p. 53 note 5. Maretz (Charles des), p. 212 et note 2. Mareuil (Guillaume de), p. 83 note 1. Marguerite de France. Voy. Angleterre (Marguerite, reine d'). Marguerite de France. Voy. Brabant (Marguerite, duchesse de). Marie (comte de). Voy. Bar (Robert de). Marie (Henri de), chancelier de France, p. 109 note 1, p. 112 et note 4, p. 115. Marie (Jean de), évêque de Goutances. Voy. Goutances (Jean de Marie, évoque de). Marqués (sire du), p. 204. Marquez (Robert des), p. 95 note 4. Matago. Voy. Gough (Mathieu). Mauloue (Henri), le jeune, p. 89 note 3. Mauzé, p. 220 et note 1. Meaux, p. 57 note 3. — (habitants de), p. 231, 232. Meel (Olivier de), p. 181 note 2. Mehun, p. 48 note 2. Melun, p. 43 note 2, p. 70 note 2, p. 113 et note 2, p. 173 note 2. Melun (Jean de), seigneur d'Ântoing, p. 202 et note 7. Merlo (Jean de), p. 204 et note 3. Mes (Olivier de), p. 181 note 2. Mesnil- Guillaume (seigneur du). Voy. Trousseau ville (Guillaume de). Metz (Hugues, archidiacre de), p. 200 note 5. Meulan, p. 64 note 4, p. 194 note 8. — (pont de), p. 64, 123 note 3, p. 194 et note 8. Meung, p. 26 et note 3, p. 106 note 2, p. 141, 147, 152, 154, 156. — (garnison de), p. 152, 154. — (pont de), p. 141 note 3. Milan (ambassadeurs du duc de), p. 197. Miraumont, p. 90 note 1. Mœurs (Frédéric, comte de), p. 201 et note 6. Moienncourt (sire de), p. 204. Moncel (Léger du), p. 40 note 1. Mons-en-Pevèle (bataille de), p. 32 et note 4. Montagu (Gérard de), évêque de Paris. Voy. Paris (Gérard de Montagu, évoque de). Montagu (Jean de), p. 47 et note 4. Montagu (Jean de), archevêque de Sens. Voy. Sens (Jean de Montaigu, archevêque de). Montaiffu (Thomas), comte de Salisbury. Voy. Salisbury i Thomas Montaigu, comte e). Montargis, p. 136 et notes 2 et 4, p. 235, 236 et note 1, p. 246, 247, 250, 255. Montargis (capitaine de). Voy. Surienne (François ae), dit TÂragonnois. Montargis (château de), p. 246 à 248, 250, 255. Mont-de-Ciaire, Voy. Mont-Ga^nelon. Montdidier, p. xv, 61 note 4, p. 64 et note 3. Montdidier (prévôt de), p. xvi, xvn. Montenay (Guillaume, sire de), p. 110. Montenay (Jacques de], maréchal d'Alençon, p. 130. Montendre, p. 72 note 1. Montépilloy, p. 162 et note 1, p. 163. Montereau, p. xii, p. 82 note 2, p. 118 et note 2, p. 236 et note 2, p. 239 à 243, 245, 247, 256. ^ (château de), p. 236, 239 à 242, 256. — (garnison anglaise de), p. 236. Montfort (comtes de). Voy. Bretagne (François de), Jean^ p. 35.

TABLE ALPHABETIQUE. 279 Mont"Ganelon, p. 174 note 3.
 MoQtiel(batailledede),p.35iote4. Montivilliers, p. 213 et note 2.
 Montivilliers(capitaiiiede).Voy. Villequier (Colart, sire de). Montjean (Jean, sire de), p. 69 et note 3. Montlhéry, p. 114 note 1. Montmartre, p. 62.
 Montmartre, p. 86 note 3. Montmirail, p. 121 et note 5, p. 122 note 1. p. 160. Montmorancy (?) (évêque de), p. 196. Montmorency (forôt de), p. 214 note 1. Montmorency (sire de), p. 168. Montovilliers (sire de), p. 203 note 11. Mont-Saint-Michel (abbaye du), p. 27, 37. Mont- Saint- Michel (bastilles devant le), p. 190 à 192. Mont'Saint'Michel (le), p. 192, 206.
 Morcone (comte de). Voy. Gaïetano (Honoré). Moreau. Voy. Êernard (Etienne). Morée (despotat de), p. 197 note 4. Moret (châtellenie de), p. 27 note 4. Moriens (lesj, i). 197. Mort (châtellenie de). Voy. Mortain (châtellenie de). Mortagne, p. 124, 125. Mortain (châtellenie de), p. 27. Mortain (comtesse de). Voy. Alençon (Catherine d'). Mortain (comte de). Voy. Navarre (Pierre de). Motier de la Fayette (Gilbert), maréchal de France, p. 198 et note 5. MoulinS'la^Marche, p. 125 et note 1.
 Moutonvillier (sire de), p. 203. Mouy (sire de). Voy. Soyecourt (Gilles de). MuidS'Sur-Seine, p. 59 note 2. N Naillac (Philibert de), grand maître de Rhodes, p. 56 et note 3, p. 124 et note 2. Nambout (?), p. 201. Nanterre (Philippe de), p. 254 note 3. Nanterre (prieur de). Voy. Carbonnet. Nantes, p. 116 note 2, p. 182 note 2. Nantes (évoque de). Voy. Malestroît (Jean de). Narbonne (Guillaume, vicomte de), p. 124 et note 5, p. 125 notes, p. 132, 135. Nassau (Ëngilbert, comte de), p. 201 note 7. Naufort (?) (comte de), p. 201. Navarre (Jeanne de), p. 14 et note 1. Navarre (Jeanne de). Voy. Bretagne (J. de N., duchesse de). Navarre (Jeanne de). Voy. France (Jeanne de Navarre, reine de). Navarre (Pierre de), comte de Mortain, p. 10 note 3, p. 19 et notes 3 et 4, p. 37, 71 et note 1, p. 74. Navarre (reines de). — Blanche, p. 193 note 6; son époux, ibid. — Isabelle, p. 1. Navarre (rois de). — Charles le Mauvais, p. 34. — Charles III le Noble, p. 44 à 46. — Thibaud II, p. 1 note 5. Nemours, p. 238, 239 et note 1. — (château de), p. 239. Nesle, p. 60, 61 et note 4. Nevers, p. 71 note 1. Nevers (comte de). Voy. Bourgogne (Jean de), Bourgogne [Philippe de], France (Jean le). Nieul-sur-Mer (prieuré de), p. 219 note 2. Niort, p. 220. Nogent'le-Roif p. 122 note 3.

280 TABLE ALPHABÉTIQUE. Noisy^USec, p. 84 note 5.
 Nome (?) (évoque de), p. 196. Nona (Louis, évoque de), p. 196 note 8.
 Nonette (la), p. 162 note 2. Normandie (Basse), p. 79 note 4, p. 184 note 3.
 — (capitaine général de). Voy. La Heuse (Robert, dit le Borgne de). —
 (paysans de), p. 190 note 1. Normandie (duc de), p. 105. Normandie (duché
 de), p. 13, 34, 206, 207. Normandie (gens d*armes de), p. 69. —
 (gentilshommes de), p. 132, 135, 189 à 191. Normandie (gouverneur de).
 Voy. Alençon (Jean IV, comte puis duc d'). Normandie (la), p. 22, 59, 84
 note 3, p. 94, 118 note 4, p. 121, 131, 170, 181 note 1, p. 190, 191, 195 note
 1, p. 222 note 4, p. 223 note 4, p. 253, 256. — (côtes de), p. 218. —
 (population de), p. 189 et note 4, p. 190 note 1, p. 191 et notes 2 et 3, p.
 192. — (soulèvement de), p. 189. Normandie (lieutenant du roi d'Angleterre
 es basses marches de). Voy. Willoughby (Robert). Norwich (Guillaume
 Alnewick, évoque de), p. 199 et note 8. Nuremberg (burgrave de), p. 201
 note 10. O Oeteville (sic) (Richart de), p. 89 note 3. Oise (F), p. 63 et note 2,
 p. 64, 172, 173, 218. Orange (princes d'). Voy. GhâloQ (Guillauiyie de),
 Ghàlon (Jean de), Ghàlon (Louis de). Orbec (capitaine d'), 162. Orgemont
 (Nicolas, dit le Boiteux d'), p. 105 et note 1, p. 106 et note 2. Orléanais (!'),
 p. 59 note 2, p. 123 note 3. Orléanais (parti), p. 62 note 6, p. 72 note 1, p. 78
 et note 4, p. 80, 86 et note 1, p. 93 note 3. Orléans, p. x, 43 note 2, p. 67, 83
 note 1, p. 137 et note 4, p. 140, 141, 142 et note 1, p. 143 et note 1, p. 144 à
 147, 149, 151, 153, 155, 156, 171, 246, 248, 252. — (abbaye des Dames à),
 p. 144. — (bastilles devant), p. 140, 141, 142 et note 2, p. 143, 148, 149,
 153. — (bastille des Augustins devant), p. 145. — (bastille du pont d'), p.
 142, 145 à 147. — (bastille Saint-Loup devant), p. 142 note 2, p. 144, 147.
 Orléans (garnison d*), p. 142 note 2, p. 143, 144, 146 note 2. — (pont d'), p.
 146, 147. — (porte de Bourgogne à), p. 143. — (prison de Tévôque d'), p.
 106 note 2. Orléans (bâtard d'). Voy. Dunois (Jean, comte de). Orléans
 (duchesse d'). — Isabeau de France, p. 22, 129. Orléans (ducs d*). —
 Charles, p. 16, 17, 22, 44, 45 et note 3, p. 46, 47, 48 et note 2, p. 49, 54 note
 1, p. 55 note 2, p. 57 note 3, p. 58, 59 note 1, p. 60 note 2, p. 62 et note 4, p.
 65 note 2, p. 69 et note 7, p. 70, 71 et note 5, p. 72 note 1, p. 74 et note 3, p.
 76, 77, 78 note 4, p. 80 note 2, p. 81 notes 1 et 3, p. 83 note 1, p. 84 notes 3
 et 4, p. 86, 88 note 3, p. 89 note 3, p. 91, 100, 148, 190 note 1, p. 222 note
 1. — Louis I«, p. 16, 17, 37, 38

TABLE ALPHABÉTIQUE. 281 et note 3, p. 40, 41, 75, 115. 189, 208. Ses enfants, p. 44 à 47. Voy. ci-dessus Charles. Orléans (Jean d'), Orléans (Philippe d'), comte d'Ângoulême. Orléans (Jean d'), comte d'Ângoulême, p. 74. 78 et note 4. Orléans (Jeanne d'). Voy. Alençon (Jeanne d'Orléans, duchesse d'). Orléans (Marie d'), duchesse d'Âlençon, lire Orléans (Jeanne d'). Orléans (Philippe d'), comte de Vertus, p. 44, 45 et note 3, p. 46, 47, 59 note 1, p. 60, 61, 74, 81 note 2, p. 89 note 2, p. 91. Orsini des Baux (Antoine), prince de Tarente, p. 193 et note 8. Orval (seigneur d'). Voy. Albret (Guillaume d'). Orkney (comte d'), p. 219 et note 1, p. 220, 222. Pape (le). — Voy. Grégoire XI. — (ambassadeurs du). Vov. Eugène IV (ambassadeurs d:). Pardiac (comte de). Voy. Armagnac (Bernard d*), comte de Pardiac. Parthenay, p. 155. Patay, p. 154 à 156. — (bataille de), p. x, 26 et notes 5 et 6, p. 154, 156 et note 1, p. 171. Pavilly, p. 225 note 1. Paris, p. X, xvi, 6, 17. 27, 34, 36, 37, 38 et note 3, p. 40, 41, 43 et note 2, p. 44 note 1, p. 53, 54 note 1, p. 55 et note 2, p. 56, 57 note 3, p. 58, 59 note 1, p. 62, 63, 64 et note 4, p. 66, 67 note 6, p. 68, 77 note 4, p. 80 note 3, p. 82 et note 2, p. 83 et note 1, p. 84 note 5, p. 85, 86 et notes 2 et 3, p. 87 et note 2, p. 93 et note 3, p. 95 note 4, p. 102 et note 3, p. 106, 113, 114 note 3, p. 115 note 3, p. 120 note 5, p. 123 note 3. p. 127, 128, 137, 143, 160, 164 à 170, 173, 195, 208, 213, 215, 218, 228, 230, 231, 235, 240 note 2, p. 242 à 245, 246 et note 3, p. 248, 251 à 253, 255 note 5, p. 256, 257. Paris (faubourgs de), p. 215. Paris (archers et arnalétriers de), p. 122. Paris (la Bastille à), p. 80 note 3, p. 105, 106 et note 2, p. 113 et note 2, p. 216, 217 et note 1. Paris (boucher de). Voy. Le Goix (Guillaume). Paris (bourgeois de), p. 55 note 2, p. 105 et note 2, p. 106, 112, 113, 114 note 1, p. 215 à 217, 218 et note 1, p. 228. Paris (clerc à la Chambre des comptes de). Voy. Roussel (Jacques). Paris (cordeliers de), p. 1 note 7. Paris (Couture Saint-Martin à), p. 113 note 1. Paris (doyen de). Voy. Tudert (Jean). Paris (environs de), p. 57 note 3. Paris (évêques de), p. 54 note 1. — Gérard de Montagu, p. 49 et note 1. — Guillaume Chartier, p. 198 note 13. — (prisons des), p. 231. Pans (garnison anglaise de), p. 173. Paris (gens d'armes de), p. 82 note z. Paris (habitants de), p. 65, 195 note 1, p. 232, 239, 243, 245, 257. Paris (halles de), p. 33, 34, 105, 106, 231. Paris (hôtel de Bohême à), p. 86. — (hôtel Saint-Pol à), p. 71 note 5, p. 93 note 3. Paris (hôtellerie de TOnrs à), p. 106.

282 TABLE ALPHABÉTIQUE. Paris (Jacobins à), p. 6 note 1. Paris (la Louvière à), p. 113 note 1. Paris (Maillets à), p. 36. Paris (marché aux Pourceaux à), p. 86 et note 3, p. 113, 167. Paris (mesure de), p. 32. Paris (Notre-Dame de), p. 100 note 5. Paris (Palais à), p. 32, 34, 113. — (Sainte-Chapelle du Palais à), p. 32. Paris (Parlement de), p. xvi, 75 note 1, p. 87 note 2, p. 88 note 3, p. 93 note 1, p. 107 note 2, p. 249. — (avocat au Parlement de), p. 231 note 3. — (gens du Parlement de), p. 114. — (premier président au Parlement de). Voy. Cambrai (Adam de). Paris (pin de l'abbaye de Saint-Victor à), p. 189 note 1. Paris (portes de), p. 55 note 2, p. 166, 214. — porte Saint-Denis, p. 166, 216. — porte Saint-Honoré, p. x, 167. — porte Saint-Jacques, p. 102 note 3, p. 215, 216. Paris (prévôt de). Voy. Aubriot (Hugues), Ghatel (Tannecuy du), Loré (Âmbroise de), Samt-Cler (Bruneau de), Tignonville (Guillaume de). Paris (Sainte-Geneviève à), p. 69 note 4. — (religieux de Sainte - Geneviève à). Voy. Carbonnet. Paris (Saint-Marcel près), p. 215. Paris (Université de), p. 40, 126. — (docteur en théologie de l'Université de). Voy. Erard (Guillaume). Paris (vicomte de), p. 8. Parthenay, p. 26, 72 note 1. Peene (la), p. 197 note 5. Pennedepie, p. 223 et note 1. Penthievre (comte de). Voy. Blois (Olivier de). Perche (comte du). Voy. Alençon (Charles U, comte d'), Alençon (Jean IV, comte puis duc a'), Alençon (Robert d'). Perche (comté du), p. 4 et note 1, 9, 21, 22. Perche (le), p. i, xm, 255. Péronne, p. 61 note 4, p. 63 note 1, p. 84 note 5, p. 89 et note 3, p. 90 note 1, p. 92, 98. Perpignan, p. 2 et note 3. Perseigne (abbaye de), p. 14 et note 4. Pesas (Fouquet), p. 121 note 5. Philippe III le Hardi, roi de France, p. 1, 2, 4. Philippe IV le Bel, roi de France, n. 2 et notes 5 et 6, p. 3, 4, 32. Philippe V le Long, roi de France, p. 2 et note 5, p. 3 et note 3, p. 4. Philippe VI de Valois, roi de France, p. 1, 4 et note 1, p. 5, 33. Picardie (la), p. xv, p. 39 note, p. 60, 82, 204, 218, 225, 239. — (marches de), p. 123 note 3. Picardie (gens d'armes de), p. 86. — (gentilshommes de), p. 88 note 1. Picquigny (baron de). Voy. Ailly (Raoul d\). Pinon (Laurent). Voy. Auxerre (Laurent Pinon, évêque d'). Poitiers, p. 39 note, p. 49, 50 et note 2, p. 220, 221, 248 note 2, p. 249. Poitiers (bataille de), p. 33. Poitiers (comte de). Voy. Philippe V le Long. Poitou (le), p. 59 note 2, p. 72 note 1, p. 172. Pologne (maréchal du roi de), p. 196. Pologne (Nicolas de). Voy. Lassoczki (Nicolas).

TABLE ALPHABÉTIQUE. 283 Pont de l'Arche, p. 108 note 5. — (château de), p. 59 note 2. — (sergenterie de), p. 59 note 2. — (vicomte de), p. 59 note 2. Ponthieu (sénéchal de). Voy. Brimeu (Florimont de). Pantoise, p. 63 note 1, p. 64 note 4, p. 82 note 2, p. 213, 214, 229 et note 2, p. 230, 231. Pon toise (capitaine de). Voy. Villiers de Ille-Adam (Jean de). Pontoise (garnison de), p. 231. Pont'Sainte~Maxence, p. 84 note 5. Popham (Jean), p. 200 et note 4. Porhoët (comte de), p. 184. Pouancé, p. iv note, p. 11, p. 182 à 184. — (château de), p. 182 et notes 2 et 4, p. 183 et notes 1 et 3, p. 184. — (faubourgs de), p. 183, 184. — (siège de), p. 224 note 3. Pouille (sire de), p. 110. Poupart (Charles), p. 65 note 2. Préaux, p. 225 note 1. Préaux (sire de). Voy. Bourbon (Louis de), Bourbon (Pierre de). Provins, p. 160, 163. Pucelle (la). Voy. Arc (Jeanne d'). Puiseux (Golinet de), p. 65 note 1. Puivinant (Guillaume de), p. 83 note 1. Q Quarquefou, p. 116 note 2, p. 182 note 2. Quié de Gaux. Voy. Chef de Gaux (le). R Racelic (Monsieur de), p. 198. Radcliff (Jean), sénéchal de Guyenne, p. 200 et note 1. Raillicq (sire de), p. 198 note 8. Rais (le maréchal de). Voy. Laval (Gilles de), sire de Retz. Rambouillet (sire de), p. 194 note 8. Raynecourt (sire de), p. 202 et note 14. Ré (île de), p. 219 note 2. Reims, p. x, 25, 27 et note 1, p. 35, 36 et note 2, p. 149, 156 à 158, 170 à 172, 235. Reims (Regnaut de Chartres, archevêque de), chancelier de France, p. 159, 171, 197 et note 11, p. 220, 221, 236 note 2, D. 250, 255. Reims (oourjgeois de), p. 159. Reliques (saintes), p. 32. Remy (seigneurie de), p. 88 note 1. Rethelois (gouverneur du). Voy. Lor (sire de). Retz (Gilles de Laval, sire de). Voy. Laval (Gilles de). Rhodes (grand maître de). Voy. Naillac (Philibert de). Rhône (le), p. 234. Ribemont, p. 89 et note 3. Richement (Arthur de Bretafne, comte de), connétable e France, p. v, 26, 55 et note 1, p. 74 note 3, p. 76 notes 1 et 2, p. 77 note 1, p. 79, 91, 100, 116 note 2, p. 136, 153, 155, 181 note 2, p. 184 et note 5, p. 197 et note 13, p. 209, 213 à 218, 235 note 3, p. 253, 257 et note 1. Rielquement (Georges). Voy. Riqueman (Georges). Rieux (Pierre de), maréchal de France, p. 194 et note 5, p. 213. Rigusement, capitaine anglais. Voy. Riqueman (Georges). Rinel (Jean de), p. 200 et note 9. Riqueinan (Georges). Voy. Riqueman (Georges). Riqueman (Georges), capitaine anglais, p. 183 et note 3, p. 185, 224 et note 3. Roanne, p. 234.

284 TABLE ALPHABETIQUE. Robert (Robin), p. 50 note i. Robert de France, p. 3 et note 4, p. 4. Roche (Jean), p. 106 note 5. Rodbum (Thomas). Voy. SaintDavid (Thomas Rodburn, évêque de). Rodrigues. Voy. Villandrando (Rodriffues de). Rohan (Jean !•', vicomte de), p. 13, 14 et note 1. Rohan (Jeanne de), p. 13 et note 3. Romant (Monsieur de), p. 198. Rome, p. 9, 206 note 1, p. 229 note 1. — (Sainte-Marie in Trastevere à), p. 7, 9. Romorantin, p. 149 et note 2. Roosebeke (bataille de), p. 33, 34 et note 1. Rooss (iord), maréchal d'Angleterre, p. 120 et note 3. Roseraie (?) (damoiseau de), p. 201. Rostrenen (sire de), p. 230 et note 2. Rotselaer (damoiseau de), p. 201 note 12. Roubaix (Jean, sire de), p. 202 et note 9. Roucy (Jean VI, comte de) et de Braine. p. 99 et note 10. Rouen, p. 59 note 2, p. 95 note 4, p. 97 et note 4, p. 98 et note 5, p. 101, 107 et note 2, p. 108 et note 6, p. 109, 114 et notes 2 et 3, p. 126, 165, 177 note 2, p. 179, 180, 194 note 8, p. 195, 217 note 1, p. 223, 225 note 1. — (château de), p. 108 note 6, p. 177, 180. — (cimetière Saint -Ouen à), p. 179 note 2. — (église de), p. 7, 8. — (prébende ae Notre-Dame de), p. 7. — (Sainte-Catherine les), p. 108 et note 5. Rouen (archevêque de). Voy. Alençon (Charles d'). Rouen (bailli de). Voy. Anseau (Guillaume), Gaucourt (Raoul de). Hollande (Robert deL — (lieutenant du bailli de). Voy. Léger (Jean). Rouen (bourgeois de), p. 108 et note 3. Rouen (habitants de), p. 114 et note 3. Rouen (receveur des aides à). Voy. Marguez (Robert des). Roumant (sire de), p. 198 note 10. Roussel (Andry), p. 122 et note 2. Roussel (Jacques), p. 231 et note 2, p. 232. Rousselaer (damoiseau de), p. 201 note 12. Rousselet. Voy. Roussel (Andry). Rouvray, p. 225 note 1. Rouvray' Saint' Denis, p. 138 note 7. Rouvres (Michel de), p. 43 note 1. Rouvres (Robert de). Voy. Maguelonne (évêque de). Raye, p. 61 note 4, p. 63 note 1, p. 84 note 5. Roye (Monsieur de), p. 204. Rumigny (seigneur de). Voy. Lorraine (Ferry de). S Sablé, p. 80 note 2. Saillant (Pierre du), p. 83 note 1. Saint-Adrien (caniinal de). Voy. Chypre (cardinal de). Saint- Antoine (bastille). Voy. Paris (la Bastille à). 8aint-Aubin-du-Cormier (château de), p. 38 et note 2. Saint-Brieuc (évêque de). Voy. Malestroît (Jean de). Saint'Cékrin, p. 185 et note 6, p. 186 note 6. Saint' Céneri' le -Gérei, p. 185 notes 5 et 6, p. 186 et note 6. Saint- Céneri (capitaine de). Voy. Loré (Ambroise de).

TABLE ALPHABÉTIQUE. 285 Saint ' Christophe" sur - le -Nais, p. 16. — (seigneurie de), p. 16. Saint-Gler (Bruneau de), prévôt de Paris, p. 64 note 1. Saint' Cloud, p. 64. — (pont de), p. 56 note 4 , p. 65 et note 1, p. 66 et note 2, p. 67. — (capitaine du pont de). Voy. Puiseux (Golinet de). Sainte -Croix (Nicolas Albergah, cardinsu de), p. 196 et note 1. Saint-David (Thomas Rodburn, évoque de), p. 199 et note 9. Saint-'Denis, p. x, 2, 3, 50 note 1, p. 62 et note 6, p. 64, 66 et note 4, p. 67, 81 note 3, p. 86 et notes 3 et 4, p. 92 note 2, p. 102 note 3, p. 127, 165, 166, 168, 169, 194 et notes 5 et 8, p. 205, 213, 214 et note 1, p. 216. — (faubourgs de), p. 62. — (hôtel de rÈpée à), p. 86 note 3. Saint-Denis (abbaye de), p. 170, 214 note 2. Saint'Denù'le-Thiboult, p. 225 note 1. Saint-Florent (abbaye de), p. 148 et note 2. Saint'Flour, p. 234 et note 4. Saint' Germain-en-Laye, p. 256 et note 2. — (château de), p. 256, 257 note 1. Saint^ermain-sotts-Cailly, 1^,22^ note 2, p. 225 note 1 . Saint - Hilaire - du - Harcouët, p. 191. Saint- Jacques (grand maître de l'ordre de), p. 193. Saint- Jean^d'Angeli, p. 248. Saint'Lo, p. 132 note 1. Saint'Loyer-des'Champs, p. 11. Saint'Malo, p. 401. Saint-Malo (Habitants de), p. 101 note 1. Saint-Malo (Robert de la Motte, évoque de), p. 101 notel. Saint'Maixent, p. 220. Saint-Marcoul (abbaye de), à Gorbeny, p. 160. Saint' Maur-deS' Fossés , p . 115 note 3. Saint'Ouen, p. 62, 194 note 8. Saint'Péravy^Épreux, p. 138 et note 7. Saint-Pierre (seigneur de|. Voy. Ayneval (Guillaume d). Saint' Pierre-le^Moutier, p. 172 note 1. Saint-Pierre-le-Moutier (bailliage de), p. 248. Saint- Pons (Gérard de la Briçonnne, évêque de), p. 250 et note 3. Saint-Pourçain, p. 234. Saint-Quentin, p. 18 et note 1, p. 89 et note 3, p. 98. Saint ' Rémy • du - Plain, p. 77 note 4, p. 79 et notes 1, 2 et 3. Sainte -Sévère (seigneur de). Voy. La Brosse (Jean de). Saint-Simon (Monsieur de), p. 204. Sainte-Suzanne, p. 180 et note 2, 181 et note 1. Saintes (prieur de). Voy. Villars (Louis de). Saintrailles (Poton de), p. 436, 141, 192, 209, 218, 246, 247. Saisseval, p. m. Salisbury (bâtard de), p. 187. Salisbury (comtes de). — Richard, p. 223 et note 2, p. 225 note 1, p. 226 note 3, p. 227 note 1. — Thomas Montaigu, p. 132 et note 7, p. 136, 145. Sanguin (Guillemin), p. 105 et note 2. Sardenge (Jean de), p. 204. Saumur, p. 148. Sauvage (Pierre), p. 89 note 3. Sa vigny-le- Vieux (abbaye de), p. 191 et note 2. Savoie (la), p. 256. Savoie (Amédée VIII, comte de), p. 56 note 2.

286 TABLE ALPHABÉTIQUE. Scales (Thomas, sire de), p. 147 et note 3, p. 154, 155, 186 et note 5, p. 192 note 4. Séez (Saint-Martin de), p. 18. Segré, p. 185. — (château de), p. 130. Seine (la), p. x, o8, 59 et note 2, p. 64, 67 et note 2, p. 82, 126, 169, 195, 209, 214. Selles-sur-Cher, p. 149 note 2. Semblançay, p. 16. — (seigneurie de), p. 21. Senlis, p. x, 62, 87 note 2, p. 88 note 2, p. 162 et note 3, p. 164, 165, 171, 178 et note 1. Senlis (bailli de), p. xvi, xvn. — (capitaine de). Voy. Bournonville (Énguerrand de). Sens (Jean de Montagu, archevêque de), chancelier de France, p. 43 note 2, p. 49 et note 1. Sicile (reine de). — Yolande, p. 188. — ses ambassadeurs, p. 199. Sicile (rois de). — Louis II d'Anjou, p. 17, 44 à 46, 47 et note 3, p. 74 et note 1, p. 77 et note 4, p. 80, 81 note 1, p. 82 note 1, p. 83 note 1, p. 84 notes 3 et 4, p. 106. — Louis III d'Anjou, p. 46, 115 note 2, p. 228, 233, 234, 237. Sigismond, empereur, p. 102 note 3. Sillé-le-Guillaume, p. 77 et note 1. Silli-en-Gouffern (abbaye Notre-Dame de), p. 20, 29. Soissons, p. 87, 88 et note 3, p. 89 et notes 1 et 2, p. 160, 171, 173. Soissons (bourgeois de), p. 160. Soissons (comte de), voy. Bar (Robert de). Sologne (la), p. 144. Somme (la), p. 17, 18 et note 1, p. 61, 97. Sorel (Guillaume de). Voy. Sorel (Pierre de). Sorel (Pierre de), p. 88 et note 1. Sovecourt (Gilles de), seigneur de Mouy, p. 198 et note 4. Sterquin, p. 230 note 1. Stuart (Jean), connétable d'Ecosse, comte d'Évreux, p. 129, 138 et note 4, p. 139. Suède (la), p. 197 note 1. Suède (Vexiô en). Voy. Vexiô (Nicolas, évêque de). Suffolk (Guillaume de la Pôle, comte de), p. 26 et note 2, p. 130 et note 6, p. 131, 132 et note 8, p. 136 et note 4, p. 150 et note 1, p. 151, 199 et note 10, p. 222 note 4. Sully, p. 116 note 2, p. 173 et note 1. Surie (?) ou Syrie (?) (ambassadeurs de), p. 197. Surienne (François de), dit VA' ragonnais, p. 231, 246 et note 1, p. 247, 248, 255. — son neveu, p. 247, 248. Talbot (Jean), p. 153, 154 et note 2, p. 155, 230 note 1. Tancarville, p. 243 et note i. Tancarville (comte de). Voy. Gray (Jean). Tarente (prince de). Voy. Orsini des Baux (Antoine). Ternant (Philippe, sire de), p. 202 et note 10. Thaisy (Jean de), p. 198 note 15. Théroouanne (Louis de Luxem« bourg, évêque de), chancelier de France pour Henri VI, p. 176, 179, 217. Thouars (vicomte de). Voy. Amboise (Louis, sire d'). Thussé (sire de). Voy. Champagne (Beudoin de). Tignonville (Guillaume de), p. 40. Tonnerre (Louis II de Chaion, comte de), p. 132, 135. Torsay (Jean de), p. 72 note 1. Touraine (la), p. 28, 172, 229, 234 note 1.

